Royaume du Cambodge
Nation - Religion - Roi

Gouvernement Royal du Cambodge

PRIORITES DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE
et
BESOINS D'AIDE PUBLIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT

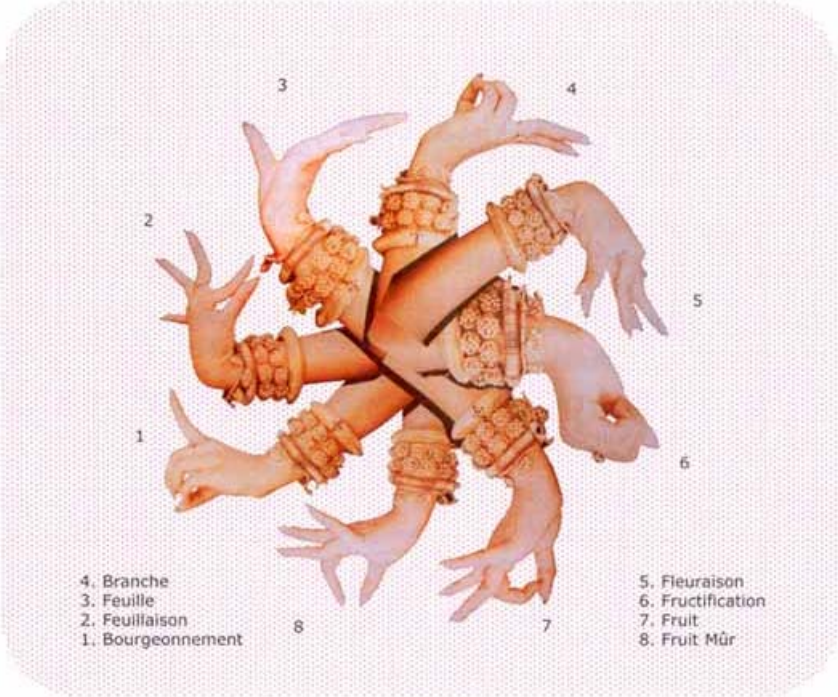

Mai 2002

Gouvernement Royal du Cambodge
Nation - Religion - Roi

Priorités de développement socio-économique *et* besoins d'aide publique pour le développement

Préparé pour la réunion du Groupe Consultatif du Cambodge
Juin 2002
Phnom Penh, Cambodge

mai 2002

TABLE DES MATIERES

page

PREFACE

SOMMAIRE EXÉCUTIF ..... *ii à xvi*

1. INTRODUCTION 1

2. PROGRES ET REALISATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU GC DE JUIN 2001 3
   - 2.1 Les performances des réformes et de la Politique du gouvernement 3
   - 2.2 Les performances Macro-économiques 11
   - 2.3 Les performances monétaires et financières 13
   - 2.4 Le développement sectoriel 18
   - 2.5 Les autres programmes inter-sectoriels 33

3. LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT DU CAMBODGE 40

4. LES PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUES DU CAMBODGE 44
   - 4.1 Secteur macroéconomique et gestion des finances publiques 47
   - 4.2 Gouvernance 53
   - 4.3 Secteurs sociaux 56
   - 4.4 Secteurs économiques 63
   - 4.5 Infrastructures physiques 74
   - 4.6 Autres priorités tran-sectorielles 81
   - 4.7 Gestion du développement 89

5. Besoins financiers et objectifs de mobilisation de l'APD 93

6. CONCLUSION 97

ANNEXES

I. Programme d'investissements publics et mobilisation de l'APD pour 2002-2004…. I-X
II. Abréviations et acronymes .....

PREFACE

Le présent rapport est destiné à présenter à nos partenaires au développement, aussi bien nationaux qu'internationaux, un exposé succinct des priorités de développement socio-économiques du Gouvernement Royal du Cambodge et des besoins d'assistance extérieure pour la période 2002-2004. Le rapport comprend aussi une présentation actualisée des progrès réalisés depuis la dernière réunion du Groupe Consultatif qui a eu lieu à Tokyo en juin 2001. Cet exposé relate les efforts déployés par les pouvoirs publics du Cambodge pour mettre en oeuvre les diverses réformes et réaliser les programmes destinés à promouvoir la croissance soutenue et équitable et à lutter contre la pauvreté. Le rapport est élaboré sur la base des stratégies et politiques du Gouvernement telles que reflétées dans la ''Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté'', le ''Plan d'Action pour la Gouvernance'', la ''Vision de Développement du Secteur Financier 2001/2010'', et le ''2ème Plan de Développement Socio-Economique 2001/2005''. Les besoins de financement et les objectifs astreints à la mobilisation de l'Aide Publique au Développement sont établis en conformité avec le ''Programme d'Investissement Public'' triennal glissant couvrant la période 2002/2004.

Le rapport reflète également les décisions prises par le Gouvernement en vue de mettre en oeuvre la ''Stratégie d'Alléviation de la Pauvreté'', le ''Plan d'Action pour la Gouvernance'', la ''Loi de Finances pour l'exercice 2002'', ainsi que les décisions résultant des réunions bi-annuelles de suivi entre le Gouvernement, la communauté des donateurs et les opérateurs du secteur privé. Les divers aspects relatifs à la mise en oeuvre des stratégies et politiques sectorielles ont été aussi incorporés dans ce rapport.

.

La préparation du rapport a suivi un long processus de consultation et de coordination entre le CDC/CRDB, à qui revient la responsabilité de mener ce travail, et l'ensemble des ministères et institutions du Gouvernement, processus qui a été mené de janvier à avril 2002. Le sommaire exécutif et les principaux aspects de ce rapport ont été revus et approuvés par le Conseil des Ministres à sa session du 3 mai 2002. Les donateurs, le secteur privé, les ONG et d'autres composantes de la société civile ont été associés à ce processus de consultation, à travers notamment la réunion qui a eu lieu le 25 avril 2002 au Conseil pour le Développement du Cambodge et dont les suggestions et opinions ont été reflétées dans le rapport principal et/ou les documents spécifiques qui l'accompagnent. Ces derniers ont été élaborés par les ministères concernés en étroite collaboration avec le CDC/CRDB en vue de clarifier davantage les politiques et priorités, identifier les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre sur le court et moyen terme, et approfondir le débat avec nos partenaires, afin que nous puissions ensemble mener à bien notre entreprise commune de développement du Cambodge. Le Gouvernement Royal réitère pour sa part sa ferme volonté et son engagement total à persévérer sur la voie des réformes et à honorer ses propres engagements en vue de relever les défis et réaliser le progrès économique et social du Cambodge et de son peuple.

Le Gouvernement Royal voudrait saisir cette opportunité pour exprimer sa profonde reconnaissance à tous ses partenaires au développement qui n'ont cessé d'apporter leur soutien franc et constructif à sa volonté de changement et de mobiliser leur assistance multiforme pour la réalisation des programmes de développement du Cambodge. Le Gouvernement exprime par la même occasion le vœu de voir ce soutien et cette assistance se renforcer davantage afin de pouvoir poursuivre la voie du progrès et de parvenir en particulier à alléger le fardeau de la pauvreté qui continue de frapper une grande partie de notre peuple.

Le Groupe Consultatif se réunit pour la première fois au Cambodge. Il s'agit là d'une marque de considération et de confiance de la part de nos partenaires extérieurs que le Gouvernement apprécie à sa juste valeur. Je voudrais, au nom du Gouvernement Royal, remercier tous les pays et organisations - et en particulier l'Australie, le Japon, la Suède et le PNUD - qui nous ont aidés à préparer et organiser cette importante réunion.

Phnom Penh, le 3 mai 2002

KEAT CHHON, MP
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances
et Premier Vice-Président du CDC

SOMMAIRE EXECUTIF

1- Au cours de la période 2001-2002, soit moins de quatre années depuis sa formation en novembre 1998, le Gouvernement Royal du Cambodge a réalisé des progrès tangibles dans la poursuite de la mise en oeuvre des réformes économiques et la consolidation du développement social. Avec le démantèlement des organisations politiques et militaires des Khmers Rouges et leur intégration au sein de la société, le Cambodge a enregistré une avancée significative dans la mise en oeuvre de la ''Stratégie Triangulaire'' annoncée par le Premier Ministre Samdech HUN SEN. Un travail considérable a été effectué dans ce cadre et a permis à la Nation Cambodgienne de regagner sa liberté, de retrouver sa place au sein de la communauté internationale, et devenir un partenaire à part entière dans la région. L'environnement politique favorable a aussi créé une réelle opportunité pour promouvoir le développement et forger les espoirs pour un futur brillant et prospère. L'année 2002 sera sans doute décisive pour la poursuite du processus de réformes. Mais dores et déjà, on a pu se rendre compte de la mesure des résultats enregistrés en matière de paix et de sécurité dans toutes les régions du pays et des progrès accomplis dans l'ensemble des secteurs, notamment les finances publiques, le secteur bancaire, l'administration et les forces armées. La gestion des ressources naturelles a été améliorée grâce à la mise en oeuvre des réformes foncières, forestières et du secteur de la pêche. De même, le Gouvernement Royal (GRC) a poursuivi sans relâche ses efforts visant à réformer l'appareil judiciaire et le cadre légal et renforcer l'Etat de droit. Par conséquent, les trois prochaines années (2002-2003) seront cruciales pour la marche du Cambodge vers le développement durable. La réalisation d'une croissance équitable et l'allègement de la pauvreté, à travers le progrès économique et le développement social, représentent deux priorités de haute importance pour le Gouvernement Royal. En effet, beaucoup de travail reste à faire pour accomplir les objectifs primordiaux que nous nous sommes fixés dans ce domaine. La Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (SIRP), le Plan d'Action pour la Gouvernance (PAG), la Vision et le Plan du Développement du Secteur Financier (VPDSF) pour 2001-2010, et le 2ème Plan de Développement Socio-économique (2001-2005) présentent les stratégies et politiques devant permettre progressivement au Cambodge de retrouver sa force et sa fierté, comme ne caisse de le mentionner le Premier Ministre Samdech HUN SEN.

2- Le premier aspect de la ''Stratégie Triangulaire'' réside dans la consolidation de la paix, la restauration de la stabilité et le maintien de la sécurité à travers tout le pays. Cela a été accompli tout au long de ces dernières années grâce à la volonté du Gouvernement Royal, le travail soutenu et l'appui de notre peuple, ainsi qu'à l'assistance précieuse de nos partenaires pour le développement. Pour la première fois dans son histoire récente, le Cambodge est entré dans une période de croissance économique soutenu et durable à même de lui permettre de réaliser des progrès tangibles en matière de réduction de la pauvreté.

3- Paix, stabilité et sécurité représentent sans nul doute une condition sine qua non pour le développement durable. Le Gouvernement Royal est, et restera, fermement engagé à renforcer la sécurité et la stabilité politique et sociale partout dans le pays, et créer un environnement favorable pour tous de nature à encourager l'initiative privée et le monde des affaires.

4- L'intégration du Cambodge dans la région et la normalisation de ses rapports avec la communauté internationale constituent le deuxième élément de notre ''Stratégie Triangulaire''. Peu de temps après la formation du nouveau Gouvernement, le Cambodge a réussi à regagner son siège aux Nations Unies et est devenu le dixième membre de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ANSEA). De même, nous avons établi des relations solides avec les institutions financières internationales, la communauté des donateurs et les organisations internationales, et nos efforts pour adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC/WTO) sont bien avancés.

5- Promouvoir le développement économique et social est le troisième aspect de la ''Stratégie Triangulaire'' du Gouvernement Royal. Des réalisations considérables ont certes été accomplies dans ce domaine où les défis sont nombreux. Il n'en demeure pas moins que le chemin menant à la réalisation des aspirations du peuple cambodgien à une vie décente reste encore long. Le Gouvernement reconnaît qu'accomplir le développement socio-économique durable dépend étroitement de la mise en oeuvre efficace des programmes de réforme ambitieux, mais aussi du rythme de leur mise en oeuvre, afin d'atteindre un nouveau palier de croissance économique à même de permettre de lutter efficacement contre la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie de l'ensemble de la population.

6- Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour consolider les acquis des trois dernières années afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des réformes d'ajustement structurel, promouvoir le développement économique, et renforcer la position du Cambodge au sein de l'ANSEA. L'effort, la discipline, l'ordre, la bonne gouvernance et le respect rigoureux des principes de l'Etat de droit par tous représentent des conditions essentielles à la réalisation de nos objectifs de développement. La poursuite de la mise en oeuvre des réformes institutionnelles, juridiques, financières, économiques et sociales, leur approfondissement et l'accélération de leur rythme revêtent également un aspect crucial pour le Cambodge. Ces conditions, que l'on pourrait qualifier de préalables, nous permettrons, une fois réunies, de rattraper les retards accumulés et de nous hausser rapidement au niveau de développement des pays de la région.

7- Comme l'a affirmé le Premier Ministre HUN SEN à Tokyo en juin 2001, la Vision à long terme du Gouvernement consiste à créer une société où le développement est socialement harmonieux, le niveau d'éducation et de connaissance est élevé, le dynamisme culturel est assuré, et dans laquelle la pauvreté, l'analphabétisme, et les maladies sont réduits au minimum possible. Une telle société devra permettre à chacun de s'épanouir et d'utiliser tout son potentiel pour améliorer constamment son niveau de vie. La réalisation de cette vision requiert l'adhésion continue aux principes de l'économie de marché et aux valeurs de démocratie et de justice sociale. Elle nécessite également la poursuite sans relâche des actions en faveur des droits de l'homme et du bien-être social, et exige par-dessus tout de mobiliser plus d'efforts pour améliorer le sort des couches de la population les plus défavorisées et les intégrer pleinement dans le processus de croissance.

Principales réalisations depuis la dernière réunion du Groupe Consultatif en juin 2001

8- Le Gouvernement Royal du Cambodge a accompli, comme mentionné auparavant, des progrès significatifs dans la mise en oeuvre de sa plate-forme politique et de son programme de réformes visant à soutenir la croissance économique, réduire la pauvreté, accélérer la reconstruction économique, maintenir la stabilité macro-économique, renforcer les institutions financières et bancaires, mettre en oeuvre de nouvelles mesures fiscales, assurer une gestion saine des entreprises publiques, et accroître les investissements publics dans les infrastructures économiques et sociales et dans le développement des ressources humaines.

9- D'une manière plus spécifique, les efforts du GRC ont porté au cours des deux dernières années sur les actions suivantes :

i) Organisation des élections communales, renforcement de la démocratie, et promotion du respect des droits élémentaires et de la dignité de tous les citoyens;

ii) Poursuite de la mise en oeuvre des réformes, avec un accent particulier sur la réalisation du Plan d'Action pour la Gouvernance (PAG);

iii) Mise en oeuvre de la Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté et du Plan de Développement du Secteur Financier;

iv) Démarrage de la réalisation du deuxième Plan de Développement Socio-économique.

Ainsi, dans toutes ces actions, le GRC s'est attelé avec soin à traduire dans les faits les recommandations de la dernière réunion du Groupe Consultatif.

10- Globalement et en termes d'évolution de la situation politique, l'année 2001 s'est caractérisée par le renforcement de la sécurité et de la paix sociale, la consolidation de la démocratie, et la promotion de la décentralisation du pouvoir au niveau local qui s'est illustrée notamment par les élections communales de février 2002. L'année 2001 a été aussi témoin du renforcement des capacités institutionnelles au niveau central et provincial et de l'amélioration graduelle du niveau de vie de la population à travers le lancement de réformes dans tous les secteurs et la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ces réalisations sont rendues possibles grâce à la participation active des autorités publiques à tous les niveaux, des partenaires pour le développement du Cambodge, des ONG et un nombre important d'organisations internationales qui se sont engagées fermement du côté du Cambodge.

11- L'organisation des élections communales a constitué un pas important sur la voie du renforcement du processus démocratique et de l'approfondissement des réformes dans l'ensemble des secteurs de la

société. L'établissement des conseils communaux, à la suite de ces élections, représente plus particulièrement une étape importante dans les efforts du GRC visant à renforcer la gouvernance et la gestion des affaires publiques au niveau local. La délégation de pouvoir et le transfert de ressources aux organisations locales sera le fer de lance du changement en profondeur auquel l'ensemble du peuple cambodgien accorde une importance primordiale. Ce processus de changement aura un impact de grande envergure sur le renforcement de l'autonomie financière des communes et par conséquent sur la stimulation de la démocratie au niveau local. Mais il ne manquera pas en outre de contribuer à restructurer considérablement le capital social des communes locales. Il permettra aussi de renforcer la stabilité politique et la sécurité dans le pays, deux conditions essentielles pour assurer la marche du pays vers l'amélioration du niveau de vie de la population, la promotion des droits de l'homme et la réalisation du développement durable.

12- Les élections législatives seront organisées le dimanche 27 juillet 2003 conformément aux dispositions de la Constitution du Royaume du Cambodge et de la Loi Electorale.

13- Les efforts du GRC, concentrés en priorité sur le renforcement de la gestion macro-économique et la mise en oeuvre des réformes financières, se sont soldés par une forte croissance économique de l'ordre de 5.3% en 2001, malgré le ralentissement des activités observé au quatrième trimestre et dû essentiellement à la détérioration de l'environnement économique mondial suite aux attaques terroristes du 11 septembre. L'inflation a été contenue au-dessous du niveau de l'an dernier. L'évolution de la situation monétaire, bénéficiant largement des améliorations continues qu'avait connues le secteur financier, a été satisfaisante. Les réserves officielles brutes en devises ont atteint l'équivalent de plus de 3 mois d'importation à la fin de 2001, et Le Riel s'est montré stable vis-à-vis du dollar des EU en termes réels.

14- La guerre contre la pauvreté n'est pas, aux yeux du GRC, un slogan politique de circonstance, mais est bel et bien l'expression d'un sentiment profond de venir à bout de ce fléau. Le progrès et la justice sociale sont les pierres angulaires de la stratégie de développement de notre gouvernement. Le deuxième Plan de Développement Socio-économique 2001-2005, adopté par le Conseil des Ministres en décembre 2001, reflète et confirme cet engagement. La stratégie du Gouvernement de lutte contre la pauvreté contenue dans le PDSE comporte trois composantes principales:

i. Réaliser une croissance économique durable de l'ordre 6 à 7% en moyenne annuelle;

ii. Assurer une distribution équitable des fruits de la croissance entre les différentes couches de la population, entre les zones urbaines et rurales, et entre les deux sexes ; et

iii. Gérer et utiliser de façon durable les ressources naturelles de manière à préserver l'environnement.

15- Comme indiqué dans le PDSE, le GRC considère que la croissance économique est un facteur essentiel pour lutter efficacement contre la pauvreté, et sa portée dépend étroitement du niveau de développement du secteur privé, dont l'épanouissement nécessite des efforts soutenus d'amélioration du système de gouvernance. Le PDSE présente aussi des objectifs quantifiés concernant les politiques de développement et des critères pour en assurer le suivi et l'évaluation de l'impact, ainsi qu'une projection de l'évolution attendue des indicateurs de développement tout au long de la période du plan, dont en particulier l'indice de pauvreté qui devrait baisser de 36 à 31%. La poursuite des efforts dans ce domaine devrait permettre de réduire la pauvreté de moitié au cours des quinze prochaines années.

16- Une Stratégie de long terme de Réduction de la Pauvreté (SRP) est en cours de préparation. Partant des objectifs et orientations du PDSE dans ce domaine, ainsi que des principes définis par la stratégie intérimaire dans ce domaine, cette stratégie de long terme aura à en approfondir les divers aspects et notamment : (i) l'amélioration des mécanismes de suivi et d'évaluation; (ii) la définition d'indicateurs de performance plus exhaustifs; (iii) l'estimation précise des coûts des politiques et programmes prioritaires et la définition des liens devant s'effectuer avec le budget national; (iv) l'intégration du cadre macro-économique et de la stratégie globale de réduction de la pauvreté ; et (v) l'élaboration d'une stratégie commerciale dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Sur le plan institutionnel, le GRC a établi le Conseil pour le Développement Social (CDS) dont la responsabilité consiste à faciliter la mise en oeuvre de l'ensemble des stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté. Le CDS est assisté par un Secrétariat Général chargé précisément de coordonner le processus de

formulation des politiques et programmes, assurer le suivi de leur mise en oeuvre, développer les capacités d'analyse et de suivi, et faciliter la consultation et le consensus entre les divers partenaires concernant l'ensemble des actions dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. En outre, quatre groupes de travail sont constitués pour se pencher sur les aspects administratifs, la réduction de la pauvreté, les implications sectorielles, et les aides sociales. Le processus de formulation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté devra être complété vers la fin de 2002.

17- L'évolution du secteur des finances publiques a été largement satisfaisante en 2001 au double plan de la mobilisation des revenus et de la compression des dépenses. Des efforts concertés ont été déployés pour poursuivre et approfondir les réformes dans ce domaine, élargir l'assiette fiscale, éliminer les exonérations ad-hoc de droits de douanes, renforcer l'administration des douanes, favoriser les dépenses publiques dans les secteurs de l'agriculture, du développement rural, de la santé et de l'éducation, améliorer les procédures administratives de manière à assurer la réalisation des objectifs relatifs aux dépenses sociales, et plus généralement renforcer la gestion rationnelle du secteur public, la transparence, l'esprit de responsabilité, et le respect de l'Etat de droit. Dans le cadre de sa politique de dépenses publiques, le GRC projette par ailleurs d'achever la reconstruction du réseau routier bitumé au plus tard en 2005.

18- Le Budget de l'Etat de 2001 a fait l'objet d'une gestion prudente pour permettre un financement adéquat des élections communales tout en sauvegardant les équilibres financiers. Les dépenses d'urgence affectées aux zones touchées par les inondations de l'année 2000 et le financement des élections communales ont accentué les pressions sur le budget. Néanmoins, grâce à une amélioration des recettes non fiscales, les revenus domestiques ont augmenté de 7% par rapport à l'année précédente, traduisant ainsi les efforts déployés pour diversifier les recettes budgétaires. Quant aux dépenses totales, elles ont été maintenues à un niveau inférieur aux projections, grâce à la poursuite des mesures d'austérité, évitant ainsi de recourir à l'emprunt intérieur. En 2001, le déficit budgétaire global (à l'exclusion des dons) a été contenu à 5% de PIB, alors que le budget courant a pu dégager un surplus de 1,5 % du PIB.

19- Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la restructuration du secteur bancaire en vue d'améliorer la qualité des services des banques commerciales et rétablir la confiance du public dans ce secteur. La recapitalisation et les actions visant l'amélioration de la gestion de la Banque du Commerce Extérieur ont pour but de protéger les épargnants. De plus, ces réformes sont conçues de façon à promouvoir un secteur financier solide, capable de mobiliser des ressources suffisantes et de les diriger vers les investissements productifs. A cette fin, le Gouvernement Royal a adopté ''la Vision et le Plan du Développement du Secteur Financier", précédemment mentionnée, qui présente l'ensemble des réformes et programmes envisagés pour le développement de ce secteur au cours de la présente décennie. La volonté du GRC est d'assurer une mise en oeuvre rigoureuse de cette stratégie de nature à moderniser davantage les institutions financières et accroître leur dynamisme, leur efficacité et leur fiabilité.

20- Sur un autre plan, Le GRC a entrepris des efforts importants et réalisé des succès significatifs dans la mise en oeuvre du Plan d'Action pour la Gouvernance. Plusieurs actions ont déjà été entreprises dans ce cadre au cours de la première année de ce plan d'action. En outre, des initiatives sont en cours en vue de compléter ce plan d'action par de nouvelles mesures et priorités en prenant en considération les leçons tirées des expériences passées. Ces priorités concernent principalement le développement social, le commerce et l'investissement, la démobilisation, la réforme administrative et la lutte contre la corruption. De plus amples détails concernant l'actualisation du plan d'action pour la gouvernance sont présentés dans des documents séparés

21- Dans le domaine de la réforme de l'administration publique, des actions importantes ont été entreprises. Ainsi, le GRC a achevé avec succès le recensement dans la fonction publique, délivré des badges d'identité à tout le personnel, mis en place un système informatisé de paiements des soldes, procédé à la classification des fonctionnaires et initié un système informatisé de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, le Conseil des Ministres a approuvé en octobre 2001 la stratégie pour la rationalisation de la fonction publique. De même, le Gouvernement a introduit, dans le cadre du budget de l'Etat de 2002, une nouvelle grille de rémunération et un système de classification plus favorable au déroulement des carrières des fonctionnaires. La création des groupes de mission prioritaires et l'affectation de ressources budgétaires à cet effet rentrent aussi dans le cadre de l'encouragement de la productivité et de la compensation des efforts de ceux qui sont impliqués dans les missions prioritaires. Le GRC a ainsi pris d'importantes initiatives de nature à améliorer la qualité des prestations de services de l'administration et promouvoir un environnement plus favorable à la mise en oeuvre des réformes dans

l'ensemble des secteurs, ce qui ne manquera pas de donner un élan supplémentaire à l'accélération de la croissance économique et contribuer à l'allègement de la pauvreté.

22- Une partie importante des programmes de réforme de l'Etat réside dans la poursuite de la décentralisation au niveau local et la déconcentration –qui lui est associée- des fonctions de gestion au niveau des provinces en vue d'assurer l'amélioration de la gouvernance à la base. La délégation de pouvoir à travers la décentralisation et la déconcentration permettra de centrer davantage le développement autour des besoins de la population et assurer l'implication de celle-ci dans la conception et mise en oeuvre des réformes et programmes, y compris l'ajustement structurel, la gouvernance démocratique au niveau local, le renforcement de l'efficacité et de l'impact des services publics rendus à la population, et des actions de lutte contre la pauvreté. L'expérience que nous avons acquise au cours des cinq dernières années dans le cadre du Programme SEILA nous autorise à penser que ce processus contribue significativement à promouvoir la participation de la population, développer le sens de responsabilité et renforcer les liens entre l'Etat et la société civile. La création du Comité National d'Appui aux Conseils Communaux (NCSC) apporte la preuve que le GRC a entamé des actions concrètes en vue d'institutionnaliser rapidement ces expériences et les intégrer au sein d'un cadre réglementaire décentralisé. Le GRC a approuvé dans ce contexte les règlements relatifs aux pouvoirs et fonctions des Conseils Communaux, à la délégation de pouvoirs aux Gouverneurs des provinces, et au rôle des Secrétaires/Clercs des Communes. D'autre part, un Fonds pour les communes a été créé et les règles concernant le transfert de ressources financières aux communes ont été également mises en place. Il en va de même pour le système de budgétisation et planification propre aux communes qui a été approuvé récemment par le gouvernement et qui assure une large participation de la population dans les choix et prises de décisions.

23- L'efficacité de cette réglementation réside bien évidemment dans le soin qu'on accorde à son application stricte et rigoureuse. Conscient de cet impératif, le GRC entend redoubler d'effort pour développer les capacités des conseils communaux à mener à bien leurs obligations. La formation et ''l'apprentissage sur le tas'' représentent un facteur primordial dans le développement de ces capacités. Ainsi, trois cycles de formation ont été envisagés. Ils portent sur l'acquisition de connaissances générales, la gestion financière et le système de budgétisation et de planification. Le premier volet a été entièrement achevé et avait touché la totalité des 1621 communes. La formation sur la gestion financière est en cours et devrait se terminer en juillet prochain. Quant à la formation dans le système de budgétisation et de planification, elle démarrera en juillet pour s'achever en septembre. Par ailleurs, le gouvernement a transféré, au courant de mai, 12,5 milliards de Riels (soit l'équivalent de 3,2 millions de dollars) aux comptes des communes. Ce montant inclut 10 milliards de Riels de ressources budgétaires et 2,5 milliards de contribution du PNUD sur fonds de la Suède et du Royaume Uni dans le cadre du Programme SEILA. Des procédures d'appels d'offre et de passation des marchés ont été établies dans le tiers des communes rurales par les conseils communaux et la mise en oeuvre des priorités d'investissement a commencé. Ces étapes initiées récemment par le GRC montrent que le pays est solidement installé sur la voie de la gouvernance démocratique et de la décentralisation, quand bien même, et cela va de soi, cette voie reste longue et difficile.

24- Les réformes juridiques, dont l'impact sur l'évolution économique et sociale du pays n'est pas à démontrer, se poursuivent à un rythme soutenu. Un nombre important de lois et de textes réglementaires ont été promulgués. Des ajustements seront apportés à chaque fois que de besoin pour assurer la conformité du dispositif juridique aux exigences de la nouvelle stratégie économique. A cet effet, le Gouvernement accorde une importance particulière à la mise en place de l'ensemble des composantes du cadre juridique requis par une économie de marché en pleine évolution et par la promotion de l'investissement et du commerce. Ces composantes ont trait notamment aux lois sur la propriété, les sociétés, la concurrence, les banques, l'impôt et la comptabilité. Au cours des quelques années à venir, le système juridique sera complété par des textes relatifs aux assurances, les valeurs négociables, la sécurité des transactions, les sociétés commerciales, les faillites, les contrats et le crédit commercial afin d'assurer un fonctionnement efficace du système financier. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au profilage et à la rationalisation du processus de formulation des lois et règlements et à leur dissémination.

25- Pour accélérer les réformes judiciaires, le Conseil des Ministres a formulé un plan cadre présentant l'ensemble des mesures à entreprendre dans ce domaine. Des consultations sont en cours pour approfondir le débat sur l'ensemble de ces mesures et identifier les actions nécessaires à leur mise en oeuvre. Il en résultera un document détaillé qui sera présenté prochainement au Conseil des Ministres pour approbation. Le Conseil des Réformes Juridique et Judiciaire entreprendra également une étude portant sur l'estimation des besoins spécifiques en ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à

l'accélération du processus de réforme. Il est clair que malgré les progrès réalisés, beaucoup reste à faire pour asseoir les bases d'un appareil judiciaire indépendant, impartial et professionnel. Cela requiert une collaboration étroite entre le GRC, le Parlement, les tribunaux et l'ensemble des partenaires pour le développement du Cambodge. Ces partenaires, au rang desquels se trouvent les organisations locales et internationales, sont appelés à fournir leur assistance financière et technique et épauler ainsi le Gouvernement dans cette entreprise de grande envergure. Des efforts sont déjà en cours pour développer la capacité du système judiciaire. Dans ce cadre, il y a lieu de souligner que l'Ecole Royale de la Magistrature est déjà opérationnelle et la formation des formateurs a commencé.

26- Des progrès significatifs ont été accomplis dans la restructuration des Forces Armées Royales du Cambodge. Bénéficiant des expériences acquises dans le cadre du programme pilote de démobilisation ainsi que du soutien moral, financier et matériel des donateurs, le Conseil pour la Démobilisation des Forces Armées (CDFA) avait réussi, à la fin de l'année passée, à déflater les effectifs militaires de 15000 personnes auxquelles s'ajoutent les membres de leurs familles. Ce processus de réduction de grande envergure a été mené avec flexibilité, ordre, efficacité, transparence, avec un esprit de responsabilité, dans des délais acceptables et sans problèmes ni incidents. Le CDFA compte mettre en application au cours de cette année, en étroite collaboration avec le groupe de travail des donateurs pour la démobilisation, les mesures prises concernant l'assistance aux vétérans démobilisés pour faciliter leur intégration dans la société civile. De même, le Conseil est en train de se préparer au lancement de la deuxième phase de démobilisation consistant à assurer le départ d'un groupe de 15000 militaires. La réalisation de l'objectif convenu de démobiliser un total de 55000 militaires au cours de la période 1998-2003 sera ainsi largement entamée. Le budget de fonctionnement affecté aux forces armées sera réduit de manière significative. Une épargne budgétaire de l'ordre de 2 à 5 billions de Riels serait dégagée, et réorientée vers les secteurs prioritaires de développement, notamment les infrastructures, la santé, l'éducation, l'agriculture et le développement rural.

27- Avec la rigueur et vigilance nécessaires, Le GRC a continué de mettre en oeuvre les nouvelles politiques de gestion forestière. Plusieurs décisions et actions ont été prises depuis la dernière réunion du Groupe Consultatif visant à créer des conditions favorables à la gestion durable des ressources forestières. L'Unité de Surveillance des Activités Forestières (Forest Crime Monitoring Unit –FCMU-), dont le Gouvernement s'est engagé à lui procurer les facilités nécessaires, a apporté aux pouvoirs publics un appui précieux dans le suivi des activités forestières et en particulier la coupe illégale de bois en vue de réprimer les infractions et la corruption dans ce secteur. Le cadre juridique indispensable à la gestion saine des ressources naturelles a été renforcé par l'adoption tant attendue du nouveau code forestier. La loi sur les zones protégées est en cours de préparation. Elle fournira le cadre adéquat pour la gestion durable de la bio-diversité et des ressources naturelles dans les 23 zones identifiées. Un sous-décret sur les forêts exploitées par les communautés villageoises (sub-decree on community forestry) a été préparé suite à une consultation nationale intense en vue d'élargir la participation des communautés locales dans la gestion des forêts. Des étapes importantes sur la voie de la formulation de la politique forestière et la restructuration de l'administration en charge de ce secteur ont été accomplies par le Ministère de l'Agriculture, Forêts et Pêches -MAFP/DFW-. Le GRC a la ferme volonté de mener à terme le processus de réforme du secteur forestier, et en particulier d'éliminer les coupes illégales, de renforcer les capacités de la DFW, de favoriser la prise de conscience du grand public quant à la sauvegarde des ressources naturelles, et de promouvoir les activités de reboisement/réhabilitation, ainsi que le tourisme écologique. Ces actions seront menées avec l'assistance de nos partenaires extérieurs.

28- Une réforme complète du système traditionnel de lots de pêche (traditional fishing lot system) a été mise en place. Le Gouvernement a réduit la taille des concessions de pêche d'un total de 536,302 ha, représentant 56% de la superficie globale des concessions autorisées, afin de permettre aux populations pauvres d'entreprendre sans contraintes des activités traditionnelles de pêche. Douze provinces sont concernées par cette mesure. Le MAFP a, à la suite d'une large consultation avec les différentes parties concernées, rédigé une nouvelle loi sur la pêche, préparé un plan directeur des pêches, et publié un sous-décret sur les activités de pêche exercées par les communautés villageoises et les ventes aux enchères publiques des lots de pêches (fishing lot auctions). Ces réformes ont amélioré l'accès des paysans et des pêcheurs pauvres aux ressources halieutiques et ont contribué par voie de conséquence à la mise en oeuvre de la politique de réduction de la pauvreté.

29- Le GRC accorde une haute priorité à la formulation et mise en oeuvre d'une politique foncière axée sur la distribution et la gestion de la terre. Pour assurer une mise en application effective de la loi sur la propriété foncière, neuf sous-décrets gouvernementaux ont été rédigés. Le GRC est en train de préparer

un cadre de politique foncière dont les principaux éléments portent sur l'enregistrement systématique de la propriété, la réforme de la fiscalité dans ce domaine, la promotion du cadre légal pour préserver le droit à la propriété, l'établissement d'un plan directeur au niveau national et provincial, ainsi que la mise en place d'une politique de logement. Un projet pilote d'enregistrement systématique des propriétés foncières faisant appel à des technologies de pointe est en cours de réalisation. Dans ce cadre, des certificats de propriété ont été accordés pour la première fois aux habitants du district de Samrong dans la province de Takéo. Les efforts déployés jusqu'à présent ont permis l'enregistrement de 15% des terres au niveau national. Des préparatifs sont lancés pour élaborer un plan directeur pour Sihanoukville et un plan d'aménagement autour de la route nationale 4 est en voie de préparation. De même, un projet de gestion de la terre visant à étendre les opérations d'enregistrement foncier à travers tout le pays et renforcer les aspects politiques, juridiques, institutionnels et techniques relatifs à la gestion de la terre a débuté en mai 2002. Il couvrira dix provinces et une municipalité.

30- Le GRC considère le secteur privé, local et étranger, comme l'acteur principal du développement et le moteur de la croissance. Un secteur privé dynamique nécessite la poursuite et l'approfondissement des réformes structurelles. C'est dans ce cadre que des efforts importants ont été déployés pour créer un environnement favorable de nature à renforcer la confiance des opérateurs, la transparence des décisions, et la disponibilité des informations concernant la réglementation fiscale et la protection des droits à la propriété. Le Gouvernement a amendé le code d'investissement et un nouveau projet de loi est soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption. Cette loi assurera l'équilibre entre la nécessité d'accroître les revenus budgétaires d'une part et la compétitivité du Cambodge avec les pays de la région d'autre part. Ainsi, les amendements introduits permettent de simplifier et rationaliser le mécanisme d'incitations fiscales et autres, et de lui assurer un maximum de transparence.

31- Nonobstant les difficultés et obstacles, le GRC a enregistré des progrès significatifs dans la lutte contre la corruption. Le Plan d'Action pour la Gouvernance –GAP-, précédemment cité, représente en lui-même un ensemble de mesures qui contribuent d'une manière ou d'une autre à combattre la corruption en s'attaquant à ses causes réelles. Ces progrès ont été rendus possibles grâce aux mesures énergiques qui ont été prises pour combattre les coupes illégales de bois, accroître les ressources fiscales, éliminer les effectifs fantômes de la fonction publique et des forces armées, et confisquer les terres vendues ou occupées illégalement. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement a créé une Cour des Comptes (National Audit Authority) chargée du contrôle ex-post des comptes publics. Par ailleurs, la simplification des procédures bureaucratiques, la modernisation du système fiscal, l'élimination de la réglementation excessive, et la motivation des agents de la fonction publique par le biais d'une rémunération appropriée représentent autant de conditions devant réduire les opportunités de corruption. Il va de soi que la promulgation des lois et des textes réglementaires ne pourra pas à elle seule venir à bout du fléau de la corruption. Pour ce faire, il est indispensable d'observer une application sans faille du dispositif juridique en place

32- La croissance économique soutenue ne peut pas être réalisée sans l'existence d'une main d'œuvre qualifiée nécessaire pour faire avancer le secteur privé. De même, et malgré les efforts et la volonté du Gouvernement, les insuffisances de capacité qui persistent dans le secteur public et qui empêchent l'application rigoureuse des lois et de la réglementation en vigueur, portent un coup dur à la réalisation des réformes des systèmes d'administration et de gouvernance. Il est donc primordial de lever les contraintes qui continuent à peser sur le développement des ressources humaines au Cambodge pour permettre au pays d'optimaliser les bénéfices qu'il peut tirer des expériences diversifiées de ses partenaires pour le développement dans la conception et l'application des politiques, des lois et des réformes.

33- L'acquisition des biens et services constitue une partie intégrante de l'exécution du budget de l'Etat. Une proportion majeure des dépenses publiques à tous les niveaux de l'administration est en effet effectuée à travers les achats publics et les opérations de construction. Le critère de base pour le choix des fournisseurs est bien entendu le prix le plus bas, la qualité du bien ou du service à fournir et les délais d'exécution. A cette fin, le gouvernement a adopté en 1995 un décret (No. 60) sur les achats publics, conforme aux standards internationalement admis. Cependant, depuis 1997, ce décret n'a pu être mis en application dans sa globalité, à cause des difficultés politiques que le pays avait connues et de la crise financière qui avait frappé la région. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures spécifiques en décembre 2001, rendant effective l'application des provisions du décret, à l'exception toutefois des gros investissements en capital dans les routes, ponts et travaux d'assainissement, dans quatre ministères prioritaires (Education, Santé, Agriculture et Développement Rural).

34- Le Gouvernement Royal, s'est attelé avec une ferme volonté à mettre en application les dix recommandations faites lors de la dernière réunion du GC. Il est vrai que pour des raisons diverses, les progrès ont été plus avancés dans certains domaines que dans d'autres. Mais nous ne ménagerons aucun effort pour élargir les réformes, accélérer leur rythme et hisser le pays à un nouveau palier de développement, quels que soient les sacrifices et les difficultés. Sur ce plan, nous réservons le jugement final à nos partenaires pour le développement, et nous sommes convaincus qu'ils le feront avec compréhension et générosité d'esprit.

Les Priorités de développement

35- La vision du développement du Gouvernement Royal du Cambodge consiste à créer une société où le développement est socialement harmonieux, le niveau d'éducation et de connaissance est élevé, le dynamisme culturel est assuré, et dans laquelle la pauvreté, l'analphabétisme, et les maladies sont réduits au minimum possible. La réalisation d'une telle vision requiert l'adhésion continue aux valeurs de justice et de bien-être social, la responsabilisation de la population, et la formulation et mise en oeuvre de politiques économiques et sociales qui peuvent avoir un réel impact sur la réduction de la pauvreté.

36- La "Stratégie Triangulaire" du Gouvernement, qui a été adoptée après les élections de juillet 1998, est conçue pour concrétiser cette Vision du développement. La paix, la sécurité et la stabilité, éléments fondamentaux de cette stratégie, représentent une condition cruciale pour le progrès et la prospérité. L'intégration du Cambodge dans la région et la normalisation de ses rapports avec la communauté internationale constituent le deuxième pilier de la stratégie. C'est ainsi qu'une priorité de première importance a été accordée à la réintégration du pays au sein des Nations Unies, à l'adhésion à l'ANSEA et à la poursuite du processus d'intégration à l'OMC.

37- Le troisième pilier de la '' Stratégie Triangulaire'' est représenté par la mise en oeuvre de réformes structurelles à même de favoriser le développement économique et social. Des progrès tangibles ont été réalisés dans ce domaine. Il en est résulté une croissance économique forte durant les deux dernières années, malgré les effets négatifs des inondations de 2000 et le ralentissement des activités économiques au niveau mondial au cours du dernier trimestre de 2001 à la suite des attaques terroristes du 11 septembre aux Etats Unies.

38- Dans le cadre de la ''Stratégie Triangulaire'', et sur la base des expériences acquises par la ''Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté'', le Gouvernement se propose de mener une politique intégrée articulée autour des principaux axes suivants : (i) stimuler la croissance économique durable et équitable et encourager le secteur privé à être le moteur de cette croissance ; (ii) favoriser le développement social et culturel en améliorant l'accès des pauvres à l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et électricité, aux facilités d'assainissement, aux crédits, aux marchés, à l'information et aux technologies appropriées ; (iii) promouvoir une gestion saine et durable des ressources naturelles et de l'environnement; et (iv) accroître l'efficacité de la gestion des affaires publiques en mettant en oeuvre le Plan d'Action pour la Gouvernance.

39- Par conséquent, le Gouvernement attache une grande importance à la mise en oeuvre – dans les délais impartis - du Plan d 'Action pour la Gouvernance et la réalisation de l'ensemble des réformes relatives à la fonction publique, la décentralisation, la réduction des effectifs militaires, au cadre juridique et judiciaire, à la gestion des finances publiques, à la lutte contre la corruption et à la gestion des ressources naturelles.

40- Le GRC est convaincu que la réduction de la pauvreté est subordonnée à la réalisation d'une croissance économique forte et équitable, laquelle croissance ne peut être assurée que moyennant un secteur privé dynamique et acquis à la cause du développement du pays. De même, l'épanouissement du secteur privé ne peut devenir réalité que si l'environnement institutionnel et juridique dans lequel il opère est favorable à la création d'opportunités d'investissement.

41- Le Gouvernement s'attache à maintenir une situation macro-économique stable dans la mesure où les objectifs en matière de croissance et de réduction de la pauvreté ne peuvent être assurés que dans le cadre d'un environnement où l'inflation est maintenue sous contrôle et les déficits publics sont réduits à des niveaux acceptables. A ce titre, le cadre macroéconomique de moyen terme vise à : réaliser une moyenne annuelle de croissance économique de l'ordre de 6 à 7%, maintenir l'inflation au-dessous de la barre de 4%, contenir le déficit courant de la balance des paiements à un niveau compatible avec les flux de

financement concessionnel et d'investissement extérieur direct, et accroître les réserves de change à l'équivalent de 3,5 mois d'importation.

42- L'accélération de la croissance économique est primordiale à l'amélioration des indicateurs sociaux et à l'élargissement de la base fiscale pour générer suffisamment de ressources en vue de financer les secteurs sociaux. La poursuite des réformes est d'importance cruciale pour réaliser des niveaux de croissance plus élevés à travers la diversification des sources de production, en favorisant notamment les investissements dans de nouvelles activités manufacturières et en développant le secteur du tourisme dont les effets multiplicateurs sur le reste de l'économie sont très importants.

43- Une des initiatives réformatrices prises par le GRC consiste à mettre en oeuvre des mesures de politique économique qui peuvent se solder par un impact double au niveau de la promotion de la croissance et de celui de la réduction de la pauvreté. Cela inclut les actions visant à améliorer l'efficacité des divers rouages de l'Etat, développer les infrastructures physiques notamment dans les zones rurales défavorisées, accroître les investissements dans les ressources humaines et en particulier en faveur des femmes et des enfants, et combattre les épidémies - en particulier le HIV/SIDA -. Le succès au double plan de la croissance et de la réduction de la pauvreté nécessite une collaboration étroite entre les divers acteurs du développement au sein de l'administration et en dehors afin que les actions convenues soient entreprises à tous les niveaux et sans délais.

44- La réforme des finances publiques revêt une importance cruciale compte tenu de la synergie qu'elle permet de créer au niveau des autres réformes et de son rôle clé dans l'accroissement des revenus budgétaires et l'allocation judicieuse de ressources à même de favoriser le développement social. Cette réforme va de pair avec les mesures courageuses que le GRC a commencé à mettre en oeuvre au niveau de la réduction des effectifs de l'armée et de la restructuration de l'administration publique. Les économies de ressources financières d'une part et l'amélioration de l'efficacité de la fonction publique d'autre part, qui découleront de la mise en oeuvre de ces mesures, auront un impact positif sur le développement harmonieux des autres secteurs et en particulier l'éducation et la santé qui bénéficient d'une haute priorité. D'autres actions sont également envisagées en vue d'assurer une gestion saine des deniers publics. Elles ont trait, entre autres, à l'amélioration de la transparence financière et à la lutte contre la corruption particulièrement dans l'utilisation des fonds alloués à la santé et à l'éducation.

45- La décentralisation offre de nouvelles opportunités pour élargir et approfondir le débat politique sur l'ensemble des questions relatives au développement et sur les voies et moyens de nature à promouvoir l'esprit de transparence et de responsabilité. L'ampleur, la portée et l'efficacité de la décentralisation dépendent étroitement des succès réalisés dans bon nombre d'autres domaines tels que l'élévation du niveau de développement des secteurs de l'éducation, de la santé, des transports, et des résultats obtenus en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes et entre toutes les couches de la population.

46- L'accélération de la croissance de l'économie rurale aurait un impact plus tangible sur la réduction de la pauvreté car c'est dans le monde rural où l'on observe moins d'inégalités et où les incidences d'amélioration des niveaux de vie sont plus facilement perceptibles. Toutes les possibilités de promotion de la croissance dans le monde agricole, où les potentialités de développement – par le biais entre autres de l'élargissement des cultures d'irrigation - sont sans aucun doute très importantes, doivent par conséquent être considérées avec la plus grande attention..

47- De plus, le processus du développement doit toujours se prémunir contre les phénomènes de catastrophes naturelles dont les effets, imprévus de surcroît, pourraient fragiliser davantage notre économie et limiter nos actions en faveur des plus démunis. La prévention des désastres naturels, le renforcement des moyens de secours et d'aides d'urgence, la création de capacités de réparation des dégâts, et la réhabilitation des systèmes de contrôle des inondations, sont tout aussi importants pour lutter sans relâche contre la pauvreté. Par ailleurs, des programmes spécifiques sont conçus à l'intention des catégories de la population qui ne sont pas en mesure de participer au processus de croissance. De même, il est prévu de renforcer les actions en cours visant à combattre les épidémies graves tels que le paludisme, la tuberculose, et le Sida. Le développement de la position du Cambodge comme une destination de tourisme culturel et écologique contribuera aussi à stimuler la croissance économique.

48- La promotion des infrastructures rurales aura de son côté un impact non négligeable sur l'amélioration des conditions de vie des habitants des communes éloignées qui regroupent un nombre important des plus pauvres du pays, en mettant à leur portée les facilités nécessaires et en ouvrant l'accès

aux marchés pour l'écoulement de leur production. A cet effet, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts visant à améliorer l'accès des plus démunis aux services d'éducation et de santé, mobiliser et utiliser à bon escient les capacités humaines, diversifier les sources de revenus pour les pauvres, élargir les choix qui pourraient s'offrir aux couches défavorisées en vue d'améliorer leur sort, et réduire l'exclusion et la fracture sociales.

49- L'égalité des sexes est une partie intégrante du processus de développement. La question principale est de savoir comment on peut systématiser les actions dans les divers secteurs de la vie économique et sociale et mettre fin à toutes les formes de discrimination afin de donner aux femmes les qualifications et le statut nécessaires pour assurer leurs engagement et participation au sein de la société. L'éducation des femmes est un vecteur de développement important et est en particulier un facteur déterminant pour la réussite des programmes d'espacement des naissances et de santé reproductive, ainsi que pour encourager l'éducation et l'emploi des filles. Il est par conséquent crucial d'assurer un accès plus aisé de cette composante essentielle de la société aux services d'éducation, de formation et de santé et de renforcer en particulier les programmes visant l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant et la réduction des taux de mortalité qui demeurent actuellement élevés.

50- Pour résumer, la stabilité macro-économique, la mise en oeuvre du plan d'action pour la gouvernance, la poursuite du processus de libéralisation et d'expansion des infrastructures économiques et sociales ne manqueront pas de faciliter l'expansion du secteur privé et partant d'alimenter la croissance, d'accroître les revenus et de créer des emplois qui favoriseront à long terme la réduction de la pauvreté. Des programmes spéciaux de soutien à tous ceux qui ne pourront pas participer directement au processus de croissance seront également mis en oeuvre.

51- Prenant en considération la détérioration du climat économique mondial intervenue au milieu de l'année écoulée et qui commence à donner des signes d'amélioration, le GRC a formulé un cadre macro-économique révisé pour 2002 et les années suivantes. La croissance du PIB projetée serait alors de l'ordre de 5 à 5,5%, soit un léger accroissement par rapport aux prévisions antérieures de 4,5 à 5%. Cette amélioration projetée de la croissance proviendrait de la dynamisation attendue des exportations de produits de confection et des activités touristiques. L'agriculture de son côté devrait connaître une progression notable maintenant que sont résorbés les effets néfastes des phénomènes récents d'inondation et de sécheresse. Le secteur des services serait en mesure de continuer à progresser et à créer de nouvelles opportunités d'emploi. D'autre part, l'inflation sera maintenue à des niveaux bas, et le taux de change du Riel restera stable. Le budget courant de l'Etat devra générer un surplus de 1,5% du PIB, alors que le déficit global (à l'exclusion des dons) ne dépasserait pas 6% du PIB, et devrait être financé par les crédits concessionnels et les dons. Le déficit courant des comptes extérieurs glisserait légèrement à un niveau de 11% du PIB. Les réserves officielles brutes de change, devrant bénéficier de l'amélioration de l'environnement économique mondial, enregistreraient un accroissement significatif qui porterait le niveau des réserves à l'équivalent de 3 mois d'importation.

52- Les priorités du budget de l'Etat pour 2002 sont centrées autour des actions suivantes: (i) organisation des élections communales (qui ont eu lieu effectivement en février dernier) et opérationalisation des conseils des communes (Commune-Sangkak Councils) ; (ii) poursuite de la mise en oeuvre du programme de démobilisation ; (iii) application rapide des mesures contenues dans le Plan d'Action pour la Gouvernance ; et (iv) compression du budget alloué à la défense et ré-allocation des ressources ainsi dégagées en faveur des secteurs sociaux conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté. La stratégie budgétaire projette d'élever le niveau des ressources fiscales et non fiscales à 13% du PIB. L'accroissement ainsi projeté des ressources budgétaires serait rendu possible grâce aux mesures suivantes : l'application rigoureuse de la législation fiscale existante et l'introduction de nouvelles mesures d'impôts et taxes ; l'amélioration du recouvrement des arriérés accumulés par les gros contribuables ; la renégociation des contrats relatifs au complexe d'Angkor Wat ; et la révision de certains contrats relatifs à l'exploitation des télécommunications (second international gateway). Les réformes des finances publiques en cours d'exécution dans le cadre du ''Projet de Renforcement de la Gestion Economique et Financière'' – TCAP -) et qui visent l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, du système de taxation, des douanes et du trésor public, seront d'une importance cruciale pour la mobilisation des revenus et le renforcement de la transparence dans la gestion du budget national.

53- Ainsi, le budget national de l'année en cours peut être considéré comme un instrument devant permettre de promouvoir la démocratie, réduire la pauvreté, et stimuler les principes de bonne gouvernance. Les dépenses publiques seront en effet dirigées en priorité vers l'obtention de ces objectifs

avec pour caractéristique principale le renforcement du système de gouvernance. La politique budgétaire poursuivie permettra également de déléguer plus de pouvoirs aux communautés locales et renforcer la démocratie à la base. Dans un esprit de donner plus de moyens aux conseils des communes, le Gouvernement a prévu d'allouer, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2002, une enveloppe de 20 milliards de Riels au Fonds des Communes –créé pour faciliter la décentralisation des finances publiques- , dont une première tranche de 10 milliards de Riels a été déjà transférée au courant du mois de mai dernier.

La Gestion du développement

54- La gestion efficace du développement requiert non seulement un leadership fort dans le processus de planification du développement, de programmation des investissements et de mise en oeuvre des politiques et programmes, mais aussi et surtout l'harmonisation de tous les efforts pour atteindre un consensus national concernant l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles pour le développement. Cela entraîne la création d'un partenariat solide entre les divers acteurs du développement au niveau national – à savoir les institutions gouvernementales, le secteur privé, les ONG, et toutes les autres composantes de la société civile – et avec les partenaires extérieurs.

55- L'objectif global du GRC relatif à l'établissement de partenariats de coopération au développement est de favoriser la poursuite du processus de transformation de la société cambodgienne et de la transition vers une économie de marché mue par la croissance rapide et équitable. L'on s'inspirera pour ce faire des modèles émergeants de partenariat qui ont fait leurs preuves, et qu'on adoptera à la réalité du Cambodge et de ses besoins spécifiques. Le Cambodge devra ainsi rester la source principale de l'effort, le maître de l'ouvrage, le détenteur du pouvoir de décisions et responsable à part entière de son devenir. Le GRC est convaincu que cette politique de partenariat, qu'on peut qualifier d'équilibrée, est la seule capable à la fois de maintenir le plein engagement de la communauté internationale, d'assurer la crédibilité des instances gouvernementales, de favoriser le développement participatif, ainsi que de réaliser les objectifs de développement en général et de réduction de la pauvreté et promotion des ressources humaines en particulier.

56- La question des partenariats de coopération au développement a été débattue au cours des quatrième et cinquième réunions du Groupe Consultatif. Un échange de vues fructueux a été effectué entre le GRC et l'ensemble de ses partenaires au sujet des principes et des modalités opérationnelles des partenariats. Des progrès significatifs ont été depuis lors réalisés dans la mise en oeuvre de cette modalité. Le CDC/CRDB a été choisi comme point focal pour les partenariats. Son rôle consiste ainsi à fournir un appui technique aux ministères et autres institutions du Gouvernement pour assurer une gestion efficace des modalités de partenariat et la coordination des activités de mobilisation des ressources. Le CRDB est aussi responsable de l'élargissement du réseau d'information sur la gestion du développement à l'ensemble des structures du Gouvernement, et de suivre avec les ministères sectoriels le processus de mobilisation des ressources. Toutefois, chaque ministère technique restera entièrement responsable des partenariats sectoriels.

57- Une Commission Inter-ministérielle de pilotage (Inter-Ministerial Steering Committee) était formée au cours de 2001 dans le but de renforcer les partenariats de coopération au développement. Elle est présidée par le Premier Vice-Président du CDC et comprend des membres – au rang de Ministre, Secrétaire d'Etat ou Sous-Secrétaire d'Etat - représentant les institutions ayant développé des partenariats de développement sectoriels, comme les ministères de la Santé, de l'Education, du Développement Rural, de l'Agriculture, des Affaires Féminines, et d'autres. L'objectif étant de s'assurer de l'implication des principaux responsables dans la prise de décision ayant trait au développement des capacités, au renforcement et intégration des systèmes de données, au suivi et évaluation des progrès et réalisations, et aux actions qui restent à entreprendre pour parvenir à des partenariats entièrement fonctionnels.

58- La Commission de Pilotage est appuyée par un secrétariat dont le siège se trouve au CRDB/CDC. Des groupes de travail sur les partenariats sont aussi constitués dans quatre ministères: Santé, Education, Agriculture, et Affaires des Femmes. Par ailleurs, le processus d'établissement de partenariats nationaux a été lancé et le GRC compte avancer rapidement sur cette voie afin de cimenter des liens constructifs avec les différents acteurs et favoriser le développement participatoire.

59- Forger des partenariats efficaces avec l'ensemble des gouvernements et des organisations internationales qui se sont rangés du côté du développement du Cambodge représente un défi majeur que le GRC se doit de relever avec l'appui de ses partenaires. Les directives et principes adoptés par l'OCDE/CAD en 1999 représentent la fondation des partenariats que le Gouvernement a établis et compte

renforcer. L'application systématique de ces principes et mesures permettront aux pouvoirs publics de gérer efficacement les programmes et les projets et d'assurer la maîtrise de l'ouvrage pour ce qui est du processus de développement dans son ensemble. Le GRC et ses partenaires extérieures pourront également, dans le cadre des nouveaux mécanismes de partenariat, procéder à des évaluations systématiques des capacités des institutions gouvernementales jouant le rôle de chef de file en matière de coordination et de l'assistance dont elles auraient besoin pour renforcer ces capacités. L'on veillera à tenir compte de la diversité des procédures inhérentes à chaque donateur et de la nécessité de maintenir un équilibre entre les donateurs adoptant l'approche sectorielle de programmation (SWAP) et ceux qui ont opté pour la coopération traditionnelle basée sur des projets. Le Gouvernement appréciera aussi toute initiative de la part de ses partenaires visant à simplifier et harmoniser les règles et les procédures relatives à l'assistance extérieure, ainsi que les diverses pratiques de développement institutionnel pour minimiser le fardeau qui pèse sur nos institutions dont les capacités demeurent somme-toute limitées. Le GRC voudrait proposer qu'un groupe de travail des donateurs soit créé dans le cadre du mécanisme du Groupe Consultatif pour veiller à la mise en oeuvre de ces initiatives. Les attributions et modalités de fonctionnement de ce groupe de travail devraient s'inspirer des autres comités en place et notamment ceux en charge du suivi des réformes.

60- Des progrès significatifs ont été réalisés dans le renforcement des partenariats pour le développement depuis 1997. Cependant, il est indispensable que le Cambodge prenne en charge le processus de développement et reste maître de ses décisions si l'on veut que les partenariats apportent les résultats voulus. Or la situation actuelle montre qu'une proportion considérable de l'APD continue d'opérer en dehors du système budgétaire national, sous forme de financements directs des bailleurs en faveur de la réalisation de leurs projets. Cette situation a entraîné un affaiblissement de la capacité du Gouvernement à assumer entièrement la responsabilité de conception et de mise en oeuvre de nombreux projets. Il en est résulté aussi des insuffisances dans la coordination par les donateurs des questions relatives au développement sectoriels et de celles ayant trait au développement institutionnel. De surcroît, et de l'aveu général, la prolifération des procédures de déboursement, d'acquisition de biens et de services, d'audit, et de suivi/évaluation des bailleurs de fonds a même eu des effets pervers sur le développement des capacités nationales. Le GRC voudrait réaffirmer sa pleine volonté politique d'assumer entièrement les responsabilités qui lui reviennent et de prendre en charge le processus de développement. Il y'a lieu toutefois d'approfondir le processus de consultation entre le Gouvernement et ses partenaires extérieurs sur l'ensemble des sujets ayant trait au développement en général et à la réduction de la pauvreté en particulier. Une fois les objectifs communs fixés, les donateurs doivent rajuster leurs propres stratégies et activités pour les rendre conformes aux orientations définies par le Gouvernement Royal. Le renforcement des capacités doit s'effectuer selon une approche intégrée faisant intervenir la société civile et le secteur privé. C'est un domaine dans lequel de véritables partenariats sont susceptibles de donner lieu à un important gain en efficacité.

Besoins de Financement et Objectifs de Mobilisation de l'Aide Publique au Développement

61- L'allègement de la pauvreté parmi la population du Cambodge par le biais du progrès économique et du développement social est la plus haute priorité du Gouvernement Royal. Le 2ème Plan du Développement Socio-économique (2001-2005) et la Stratégie de Réduction de la Pauvreté contiennent les grandes lignes des politiques envisagées pour atteindre cet objectif. La mise en oeuvre de ces stratégies et politiques sera accomplie à travers un Programme d'Investissement Public triennal glissant conçu pour intégrer les propositions de besoins prioritaires exprimés par l'ensemble des ministères. Le PIP contient les projets prioritaires nouveaux ou en cours d'exécution d'investissement en capital et de développement institutionnel à financer par le budget de l'Etat ou par des fonds extérieurs. Cet important instrument de programmation représente ainsi la base d'allocation de ressources du budget national et de mobilisation de financement extérieur

62- Les partenaires pour le développement du Cambodge se sont montrés généreux tout au long des dernières années en apportant le soutien financier et technique nécessaire à la poursuite des efforts de développement. Une enveloppe d'environ 500 millions de dollars des Etats Unies a été mobilisée annuellement pour couvrir les projets de développement et les besoins d'appui budgétaire et d'aide à la balance de paiements exprimés par les Programmes d'Investissement Publics présentés par le Gouvernement aux cinq réunions du Groupe Consultatif qui ont eu lieu jusqu'à présent. Lors de la réunion du GC de 1996, les promesses d'aide annoncées (pledges) par nos principaux partenaires extérieurs se sont élevées à 501 millions de dollars, auxquelles se sont ajoutées 18 millions de dollars des ONG. Les réunions du GC de1997, 1999 et 2000 se sont soldées par des enveloppes de financement de l'ordre de

450, 471, et 548 millions de dollars successivement. Au cours de la réunion du GC de 2001, le financement annoncé avait totalisé 556 millions de dollars. D'un autre côté, l'assistance apportée par les ONG a évolué significativement en passant de 18 millions de dollars en 1996 à 55 millions de dollars en 1999, 2000 et 2001.

63- Le GRC n'a ménagé aucun effort pour assurer une bonne utilisation de l'assistance ainsi accordée par l'ensemble de ses partenaires. Cela est illustré par les nombreux accords passés pour concrétiser les promesses de financement et par l'évolution notable des déboursements. Ces déboursements ont évolué de 400 millions de dollars en 1999, à près de 472 millions de dollars en 2001. Au même moment, les annonces de contributions (pledges) ont enregistré une progression notable, passant de 526 millions de dollars en 1999, à plus de 610 millions de dollars en 2001. A l'exception de l'année 1998 où la réunion du GC n'a pas eu lieu et où des pledges n'ont pu être enregistrés, les déboursements ont totalisé 3,7 milliards de dollars pendant la période 1992/2001 (1998 n'étant pas comptée). Ces déboursements représentent 73,3% du total des pledges enregistrés durant cette même période. Plus récemment, le ratio déboursement/pledges a été plus élevé, reflétant une plus grande capacité d'absorption. Ces ratios ont en effet évolué de 76% en 1999, à 77,3% en 2000 et 2001. Le GRC est grandement satisfait de l'évolution remarquable de l'appui apporté par ses partenaires et exprime le vœu de renforcer davantage cette coopération fructueuse et cette volonté d'aller de l'avant sur la voie de la réalisation de nos objectifs communs de développement économique et social, et de parvenir à améliorer les conditions de vie du peuple cambodgien et des catégories défavorisées en particulier.

64. Les programmes de développement, nouveaux et en cours d'exécution, présentés par le GRC à la présente réunion du GC représentent un coût global de 1388,4 millions de dollars pour la période 2002-2004. Une enveloppe de 148,2 millions de dollars a été affectée par le GRC à la réalisation de ces programmes sous forme de fonds de contrepartie provenant des ressources budgétaires propres. Ainsi et compte tenu des besoins identifiés en appui budgétaire (150 millions de dollars) et aide à la balance de paiement (67 millions de dollars représentant l'apport du FMI dans le cadre de la facilité de stand-by), le total de l'assistance extérieure requise s'élève à 1457,2 millions de dollars pour les trois prochaines années - dont 15 millions de dollars pour les élections législatives de 2003 - soit une moyenne annuelle de 485,7 millions de dollars. Les engagements de financement déjà commis par certains de nos partenaires s'élèvent actuellement à 612,8 millions de dollars. Il en ressort ainsi un gap de 844,4 millions de dollars, montant que le GRC se propose de mobiliser, sous forme de financement additionnel, auprès de ses partenaires extérieurs au développement pour boucler le schéma de financement du Programme d'Investissement Public présenté.

1. INTRODUCTION

1. Au cours de la période 2001-2002, soit moins de quatre années depuis sa formation en novembre 1998, le Gouvernement Royal du Cambodge a réalisé des progrès tangibles dans la poursuite de la mise en oeuvre des réformes économiques et la consolidation du développement social. Avec le démantèlement des organisations politiques et militaires des Khmers Rouges et leur intégration au sein de la société, le Cambodge a enregistré une avancée significative dans la mise en oeuvre de la ''Stratégie Triangulaire'' annoncée par le Premier Ministre Samdech HUN SEN. Un travail considérable a été effectué dans ce cadre et a permis à la Nation Cambodgienne de regagner sa liberté, de retrouver sa place au sein de la communauté internationale, et devenir un partenaire à part entière dans la région. L'environnement politique favorable a aussi créé une réelle opportunité pour promouvoir le développement et forger les espoirs pour un futur prospère. L'éradication de la pauvreté à travers l'accélération de la croissance économique et la promotion du développement social représente la plus haute priorité du Gouvernement. Le 2ème Plan de Développement Socio-économique (2001-2005) et la Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (SDP) présentent les grandes lignes des politiques visant l'obtention de ces objectifs.

2. Le premier aspect de la ''Stratégie Triangulaire'' réside dans la consolidation de la paix, la restauration de la stabilité et le maintien de la sécurité à travers tout le pays. Cela a été accompli tout au long de ces dernières années grâce à la volonté du Gouvernement Royal, au travail soutenu et à l'appui de notre peuple, ainsi qu'à l'assistance précieuse de nos partenaires au développement. Pour la première fois dans son histoire récente, le Cambodge est entré dans une période de croissance économique soutenu et durable à même de lui permettre de réaliser des progrès tangibles en matière de réduction de la pauvreté.

3. Paix, stabilité et sécurité représentent sans nul doute une condition sine qua non pour le développement durable. Le Gouvernement Royal est, et restera, fermement engagé à renforcer la sécurité et la stabilité politique et sociale partout dans le pays, et à créer un environnement favorable pour tous de nature à encourager l'initiative privée et le monde des affaires.

4. L'intégration du Cambodge dans la région et la normalisation de ses rapports avec la communauté internationale constituent le deuxième élément de notre ''Stratégie Triangulaire''. Peu de temps après la formation du nouveau Gouvernement, le Cambodge a réussi à regagner son siège aux Nations Unies et est devenu le dixième membre de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ANSEA). De même, nous avons établi des rapports constructifs avec les institutions financières internationales, la communauté des donateurs et les organisations internationales, et nos efforts pour adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC/WTO) sont bien avancés.

5. Promouvoir le développement économique et social est le troisième aspect de la ''Stratégie Triangulaire'' du Gouvernement Royal et son défi le plus important. Des réalisations considérables ont certes été accomplies. Il n'en demeure pas moins que le chemin menant à la réalisation des aspirations du peuple cambodgien à une vie décente reste encore long. Le Gouvernement reconnaît qu'accomplir le développement socio-économique durable dépend étroitement de la mise en oeuvre efficace des programmes de réforme ambitieux, mais aussi du rythme de leur mise en oeuvre, afin d'atteindre un nouveau palier de croissance économique à même de permettre une lutte efficace contre la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie de l'ensemble de la population.

6. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour consolider les acquis des trois dernières années afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des réformes d'ajustement structurel, promouvoir le développement économique, et renforcer la position du Cambodge au sein de l'ANSEA. L'effort, la discipline, l'ordre, la bonne gouvernance et le respect rigoureux des principes de l'Etat de droit par tous représentent des conditions essentielles à la réalisation de nos objectifs de développement. La poursuite de la mise en oeuvre des réformes institutionnelles, juridiques, financières, économiques et sociales, leur approfondissement et l'accélération de leur rythme revêtent également un aspect crucial pour le Cambodge. Ces conditions, que l'on pourrait qualifier de préalables, nous permettrons, une fois réunies, de rattraper les retards accumulés et de nous hausser rapidement au niveau de développement des pays de la région.

7. La Vision à long terme du développement consiste, comme le GRC l'a exprimé lors de la dernière réunion du GC à Tokyo, à créer une société dans laquelle le développement est économiquement et

socialement harmonieux, le niveau d'éducation et de connaissance est élevé, le dynamisme culturel est assuré, et dans laquelle la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies sont réduits au minimum possible. Une telle société devra permettre à chacun de s'épanouir et d'utiliser tout son potentiel pour améliorer constamment son niveau de vie. La réalisation de cette vision requiert l'adhésion continue aux principes de l'économie de marché, aux valeurs de démocratie et de justice sociale, et la formulation et mise en oeuvre de politiques visant la réduction de la pauvreté grâce au renforcement de la bonne gouvernance et la promotion de la croissance économique durable et du développement social.

8. Le présent document présente des informations sur les priorités du développement socio-économiques du Cambodge pour les trois prochaines années (2002-2004). Il rappelle les actions en cours et définit une nouvelle série de réformes et de mesures que le Gouvernement se propose de mettre en oeuvre dans le but de réaliser les objectifs de développement. Il résume enfin l'évolution en matière d'utilisation de l'assistance extérieure commise au cours des dernières années et identifie les besoins de financement extérieur - devant compléter les ressources budgétaires domestiques - et dont la mobilisation est nécessaire à la mise en oeuvre des projets prioritaires retenus par le Programme des Investissements Publics.

9. La préparation de ce document s'est déroulée entre janvier et avril 2002 et a suivi un processus d'intenses consultations entre tous les ministères et institutions gouvernementales. Ce processus a associé aussi une large partie de la société civile cambodgienne, notamment les ONG et le secteur privé, ainsi que les principaux partenaires au développement du Cambodge avec lesquels le Gouvernement a eu un échange de vues franc et constructif lors de la réunion organisé par le Conseil pour le Développement du Cambodge le 25 avril 2002. Un résumé de ce document contenant les principaux aspects de politique de développement ainsi que les programmes prioritaires du PIP et le schéma de financement proposé ont été passés en revue et approuvés par le Conseil des Ministres le 3 mai 2002. Un travail préparatoire intense a eu également lieu en vue de formuler la position du Gouvernement au sujet d'un certain nombre de programmes et de réformes, et de clarifier davantage les obligations, y compris les ressources propres à mobiliser, que le Gouvernement doit assumer pour relever les défis et assurer le maximum de succès aux politiques et stratégies envisagées.

10. Le document est structuré de manière à fournir une revue des réalisations et progrès accomplis depuis la dernière réunion du GC de juin 2001 dans les diverses réformes entamées, la gestion macro-économique, les performances dans le secteur monétaire et des finances publiques, le développement sectoriel. Ce chapitre résumant les progrès accomplis, mais aussi les difficultés rencontrées, est suivi par une analyse des principaux défis qui se dressent sur la voie du développement du pays. Après quoi, le document se concentre sur la définition des priorités dans les divers domaines du développement socio-économique, à savoir: gestion macro-économique et politique des finances publiques, gouvernance, secteurs économiques et sociaux, infrastructures physiques, et d'autres programmes inter-sectoriels. Le dernier chapitre du document est réservé à la définition des besoins de financement à la fois interne et extérieur pour la mise en oeuvre de l'ensemble des priorités telles que sélectionnées par le Programme des Investissements Publics pour la période 2002-2004.

2. PROGRES ET REALISATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU GROUPE CONSULTATIF DE JUIN 2001

Principales réalisations

2.1 Performance des politiques
2.2 Performance Macro-économique
2.3 Performance monétaire et financière
2.4 Développement sectoriel
2.5 Autres programmes inter-sectoriels

11. Depuis la réunion du GC de juin 2001, le Gouvernement Royal du Cambodge a fait des progrès significatifs grâce à des efforts concertés pour: (i) mettre en application les mesures de la Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (SIRP); (ii) approfondir les réformes des finances publiques et du secteur bancaire; (iii) finaliser et mettre en oeuvre la stratégie de réforme de la fonction publique; (iv) déléguer des pouvoirs supplémentaires aux organisations communautaires à travers l'organisation des élections communales; (v) rédiger un plan d'action pour les réformes juridiques et judiciaires; (vi) mettre en oeuvre le programme de réduction des effectifs des forces armées ; (vii) assurer la gestion saine des ressources naturelles, y compris l'adoption et

l'application de la loi foncière et la formulation du code forestier et de la loi sur les ''forêts exploitées par les communautés villageoises – Community Forestry-'', et améliorer l'accès des pauvres aux ressources halieutiques; (viii) mettre en application le sous-décret relatif à l'acquisition des biens et services dans quatre ministères prioritaires; (ix) amendement de la loi sur l'investissement; (x) adoption de la Vision et du Plan du Développement du Secteur Financier pour 2001-2010; (xi) démarrage de l'exécution du second Plan de Développement Socio-économique (2001-2005); et (xii) opérationalisation de la Cours des Comptes (National Audit Authority). Les efforts ainsi déployés illustre la volonté des pouvoirs publics de mettre en exécution l'ensemble des recommandations faites au cours de la dernière réunion du GC.

12. Le Cambodge se trouve à présent à la croisée des chemins. L'année 2002 est la quatrième année de la deuxième législature et elle est décisive pour les efforts de réforme du Gouvernement. Tout au long des douze derniers mois, le pays a connu un niveau de sécurité et de quiétude qu'il n'avait jamais connu au cours de son histoire récente.

13. Les élections communales de février 2002 représentent une réalisation historique digne de tout intérêt. Elles ont constitué une avancée spectaculaire sur le chemin de la démocratie et de l'approfondissement des réformes dans tous les domaines. La création récente des conseils communaux représente l'expression de la volonté des pouvoirs publics d'accorder des pouvoirs importants aux communautés locales qui deviendront un élément intégral de la gouvernance au niveau de la base. La délégation de pouvoir et le transfert de ressources aux organisations à la base sera le fer de lance du changement en profondeur auquel l'ensemble du peuple cambodgien accorde une importance primordiale. Ce processus de changement aura sans doute un impact de grande envergure sur le renforcement de l'autonomie financière des communes et par conséquent sur la stimulation de la démocratie au niveau local. Mais il ne manquera pas en outre de contribuer à restructurer considérablement le capital social des communes locales. Il permettra aussi de renforcer la stabilité politique et la sécurité dans le pays, deux conditions essentielles pour assurer la marche du pays vers l'amélioration du niveau de vie de la population, du respect continu des droits de l'homme et de la réalisation du développement durable.

14. Les élections législatives seront organisées le dimanche 27 juillet 2003 conformément aux dispositions de la Constitution du Royaume du Cambodge et de la Loi Electorale.

2.1 LES PERFORMANCES DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

15. Globalement et en termes d'évolution de la situation politique, l'année 2001 s'est caractérisée par le renforcement de la sécurité et de la paix sociale, la consolidation de la démocratie et la décentralisation du pouvoir à la base qui s'est illustrée notamment par les élections communales de février 2002. L'année 2001 a été aussi témoin du renforcement des capacités institutionnelles au niveau central et provincial et de l'amélioration graduelle du niveau de vie de la population à travers le lancement de réformes dans tous les secteurs et la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ces réalisations sont rendues possibles grâce à la participation active des autorités publiques à tous les niveaux, des partenaires au développement du Cambodge, des ONG et un nombre important d'organisations internationales qui se sont engagées fermement du côté du Cambodge.

16. En termes d'évolution politique et de progrès dans la mise en oeuvre des stratégies et politiques du Gouvernement, l'on peut dire que les efforts considérables déployés tout au long de l'année écoulée, ont permis de mettre des jalons supplémentaires sur la voie du renforcement du processus démocratique et la concrétisation des réformes économiques et sociales. D'une manière plus spécifique, les efforts ont porté sur les actions suivantes:

i) Préparation des élections communales et poursuite des actions visant à renforcer la démocratie et les droits fondamentaux de tous les citoyens;

ii) Poursuite de la mise en oeuvre des réformes, avec un accent particulier sur la réalisation du Plan d'Action pour la Gouvernance (PAG);

iii) Mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté;

iv) Préparation et démarrage de la réalisation du deuxième Plan de Développement Socio-Economique (PDSE II).

2.1.1. Stratégie de Réduction de la Pauvreté

17. Depuis la réunion du GC de juin 2001, le Gouvernement Royal du Cambodge a enregistré des progrès tangibles dans la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et la formulation d'un ensemble complet de politiques en vue d'atteindre cet objectif. La guerre contre la pauvreté représente pour le GRC plus qu'un slogan politique; elle est en fait l'expression d'une ferme volonté de tout mettre en oeuvre pour venir à bout de ce fléau qui frappe douloureusement notre société. Il n'est donc pas étonnant que la justice sociale et l'amélioration du niveau de vie des plus démunis constituent les pièces maîtresses de nos politiques et stratégies. Cet engagement en faveur des pauvres a été, si besoin est, réitéré par le 2ème Plan de Développement Socio-économique adopté par le Conseil des Ministres en décembre 2001. La stratégie définie par le PDSE pour lutter contre la pauvreté est articulée autour des axes suivants:

i) Réalisation d'une croissance économique soutenue de l'ordre de 6 à 7% annuellement;
ii) Distribution équitable des fruits de la croissance entre les différentes catégories de la population et entre les différentes régions du pays; et
iii) Gestion saine et durable de l'environnement et des ressources naturelles.

18. Comme indiqué dans le PDSE, le GRC considère que la croissance économique est un facteur essentiel pour toute lutte efficace contre la pauvreté, et sa portée dépend étroitement du niveau de développement du secteur privé, dont l'épanouissement nécessite des efforts soutenus d'amélioration du système de gouvernance. Le PDSE présente aussi des objectifs quantifiés concernant les politiques de développement et des critères pour en assurer le suivi et l'évaluation de l'impact, ainsi qu'une projection de l'évolution attendue des indicateurs de développement tout au long de la période du plan, dont en particulier l'indice de pauvreté qui devrait baisser de 36 à 31%. La poursuite des efforts dans ce domaine devrait permettre de réduire la pauvreté de moitié au cours des quinze prochaines années.

19. Une Stratégie de long terme de Réduction de la Pauvreté (SRP) est en cours de préparation. Partant des objectifs et orientations du PDSE dans ce domaine, ainsi que des principes définis par la stratégie intérimaire, cette stratégie de long terme aura à en approfondir les divers aspects et notamment : (i) l'amélioration des mécanismes de suivi et d'évaluation; (ii) la définition de plus amples indicateurs de performance; (iii) l'estimation précise des coûts des politiques et programmes prioritaires et la définition des liens devant s'effectuer avec le budget national; (iv) l'intégration du cadre macro-économique et de la stratégie globale de réduction de la pauvreté ; et (v) la formulation d'une politique commerciale dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Sur le plan institutionnel, le GRC a établi le Conseil pour le Développement Social (CDS) dont la responsabilité consiste à faciliter la mise en oeuvre de l'ensemble des stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté. Le CDS est assisté par un Secrétariat Général chargé précisément de coordonner le processus de formulation des politiques et programmes, assurer le suivi de leur mise en oeuvre, développer les capacités d'analyse et suivi, et faciliter la consultation et le consensus entre les divers partenaires concernant l'ensemble des actions dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. En outre, quatre groupes de travail sont constitués pour se pencher sur les aspects administratifs, la réduction de la pauvreté, les implications sectorielles, et les aides sociales. Le processus de formulation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté devra être complété vers la fin de 2002.

2.1.2. Programme de réformes économiques et financières

20. L'évolution du secteur des finances publiques a été largement satisfaisante en 2001 au double plan de la mobilisation des revenus et de la compression des dépenses. Des efforts concertés ont été déployés pour poursuivre et approfondir les réformes dans ce domaine, élargir l'assiette fiscale, éliminer les exonérations ad-hoc de droits de douanes, renforcer l'administration des douanes, favoriser les dépenses publiques dans les secteurs de l'agriculture, du développement rural, de la santé et de l'éducation, améliorer les procédures administratives de manière à assurer la réalisation des objectifs ayant trait aux dépenses sociales, et plus généralement favoriser la bonne gouvernance, la transparence, l'esprit de responsabilité, et le respect de l'Etat de droit. Dans le cadre de sa politique de dépenses publiques, le GRC projette par ailleurs d'achever la reconstruction de l'ensemble des routes existantes au plus tard en 2005.

21. Le Budget de l'Etat de 2001 a fait l'objet d'une gestion prudente pour permettre un financement adéquat des élections communales et en même temps sauvegarder les équilibres financiers. Les dépenses d'urgence affectées aux zones touchées par les inondations de l'année 2000 et le financement des élections communales ont accentué les pressions sur le budget. Néanmoins, grâce à une amélioration des recettes non fiscales, les revenus domestiques ont augmenté de 7% par rapport à l'année précédente,

traduisant ainsi les efforts déployés pour diversifier les recettes budgétaires. Quant aux dépenses totales, elles ont été maintenues à un niveau inférieur aux projections, grâce à la poursuite des mesures d'austérité, évitant ainsi de recourir à l'emprunt intérieur. En 2001, le déficit budgétaire global (à l'exclusion des dons) a été contenu à 5% de PIB, alors que le budget courant a pu dégager un surplus de 1,5 % du PIB.

22. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la restructuration du secteur bancaire en vue d'améliorer la qualité des services des banques commerciales et rétablir la confiance du public dans ce secteur. La recapitalisation et les actions visant l'amélioration de la gestion de la Banque du Commerce Extérieur ont pour but de protéger les épargnants. De plus, ces réformes sont conçues de façon à promouvoir un secteur financier solide, capable de mobiliser des ressources suffisantes et de les diriger vers les investissements productifs. A cette fin, le Gouvernement Royal a adopté la "Vision et Plan du Développement du Secteur Financier", précédemment mentionnée, qui présente l'ensemble des réformes et programmes envisagés pour le développement de ce secteur au cours de la présente décennie. La volonté du GRC est d'assurer une mise en oeuvre rigoureuse de cette stratégie de nature à moderniser davantage les institutions financières et accroître leur dynamisme, leur efficacité et leur fiabilité.

2.1.3 Réforme de l'Administration publique

23. Dans le domaine de la réforme de l'administration publique, des actions importantes ont été entreprises. Ainsi, le GRC a achevé avec succès le recensement dans la fonction publique, délivré des badges d'identité à tout le personnel, mis en place un système informatisé de paiements des soldes, procédé à la classification des fonctionnaires et initié un système informatisé de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, le Conseil des Ministres a approuvé en octobre 2001 la stratégie pour la rationalisation de la fonction publique. De même, le Gouvernement a introduit, dans le cadre du budget de l'Etat de 2002, une nouvelle grille de rémunération et un système de classification plus favorable au déroulement des carrières des fonctionnaires. La création des groupes de mission prioritaires et l'affectation de ressources budgétaires à cet effet rentrent aussi dans le cadre de l'encouragement de la productivité et de la compensation des efforts de ceux qui sont impliqués dans les missions prioritaires. Le GRC a ainsi pris d'importantes initiatives de nature à améliorer la qualité des prestations de services de l'administration et promouvoir un environnement plus favorable à la mise en oeuvre des réformes dans l'ensemble des secteurs, ce qui ne manquera pas de donner un élan supplémentaire à l'accélération de la croissance économique et contribuer à l'allègement de la pauvreté.

24. Une partie importante des programmes de réforme de l'Etat réside dans la poursuite de la décentralisation au niveau local et la déconcentration –qui lui est associée- des fonctions de gestion au niveau des provinces en vue d'assurer l'amélioration de la gouvernance à la base. La délégation de pouvoir à travers la décentralisation et la déconcentration permettra de centrer davantage le développement autour des besoins de la population et assurer l'implication de celle-ci dans la conception et mise en oeuvre des réformes et programmes, y compris l'ajustement structurel, la gouvernance démocratique au niveau local, le renforcement de l'efficacité et de l'impact des services publics rendus à la population, et des actions de lutte contre la pauvreté. L'expérience que nous avons acquise au cours des cinq dernières années dans le cadre du Programme SEILA nous autorise à penser que ce processus contribue significativement à promouvoir la participation de la population, développer le sens de responsabilité et renforcer les liens entre l'Etat et la société civile. La création du Comité National d'Appui aux Conseils Communaux (NCSC) apporte la preuve que le GRC a entamé des actions concrètes en vue d'institutionnaliser rapidement ces expériences et les intégrer au sein d'un cadre réglementaire décentralisé. Le GRC a approuvé dans ce contexte les règlements relatifs aux pouvoirs et fonctions des Conseils Communaux, à la délégation de pouvoirs aux Gouverneurs des provinces, et au rôle des Secrétaires/Clercs des Communes. D'autre part, un Fonds pour les communes a été créé et les règles concernant le transfert de ressources financières aux communes ont été également mises en place. Il en va de même pour le système de budgétisation et planification propre aux communes qui a été approuvé récemment par le gouvernement et qui assure une large participation de la population dans les choix et prises de décisions.

25. L'efficacité de cette réglementation réside bien évidemment dans le soin qu'on accorde à son application stricte et rigoureuse. Conscient de cet impératif, le GRC entend redoubler d'effort pour développer les capacités des conseils communaux à mener à bien leurs obligations. La formation et ''l'apprentissage sur le tas'' représentent un facteur primordial dans le développement de ces capacités. Ainsi, trois cycles de formation ont été envisagés. Ils portent sur l'acquisition de connaissances générales,

la gestion financière et le système de budgétisation et de planification. Le premier volet a été entièrement achevé et avait touché la totalité des 1621 communes. La formation sur la gestion financière est en cours et devrait se terminer en juillet prochain. Quant à la formation dans le système de budgétisation et de planification, elle démarrera en juillet pour s'achever en septembre. Par ailleurs, le gouvernement a transféré, au courant du mois de mai dernier, 12,5 milliards de Riels (soit l'équivalent de 3,2 millions de dollars) aux comptes des communes. Ce montant inclut 10 milliards de Riels de ressources budgétaires et 2,5 milliards de contribution du PNUD sur fonds de la Suède et du Royaume Uni dans le cadre du Programme SEILA. Des procédures d'appels d'offre et de passation des marchés ont été établies dans le tiers des communes rurales par les conseils communaux et la mise en oeuvre des priorités d'investissement a commencé. Ces étapes initiées récemment par le GRC montrent que le pays est solidement installé sur la voie de la gouvernance démocratique et de la décentralisation, quand bien même, et cela va de soi, cette voie reste longue et difficile.

2.1.4 Les Réformes Juridiques et Judiciaires

26. Les réformes juridiques, dont l'impact sur l'évolution économique et sociale du pays n'est pas à démontrer, se poursuivent à un rythme soutenu. Un nombre important de lois et de textes réglementaires ont été promulgués. Des ajustements seront apportés à chaque fois que de besoin pour assurer la conformité du dispositif juridique aux exigences de la nouvelle stratégie économique. A cet effet, le Gouvernement accorde une importance particulière à la mise en place de l'ensemble des composantes du cadre juridique requis par une économie de marché en pleine évolution et par la promotion de l'investissement et du commerce. Ces composantes ont trait notamment aux lois sur la propriété, les sociétés, la concurrence, les banques, l'impôt et la comptabilité. Au cours des quelques années à venir, le système juridique sera complété par des textes relatifs aux assurances, les valeurs négociables, la sécurité des transactions, les sociétés commerciales, les faillites, les contrats et le crédit commercial afin d'assurer un fonctionnement efficace du système financier. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au profilage et à la rationalisation du processus de formulation des lois et règlements et à leur dissémination.

27 Pour accélérer les réformes judiciaires, le Conseil des Ministres a formulé un plan cadre présentant l'ensemble des mesures à entreprendre dans ce domaine. Des consultations sont en cours pour approfondir le débat sur l'ensemble de ces mesures et identifier les actions nécessaires à leur mise en oeuvre. Il en résultera un document détaillé qui sera présenté prochainement au Conseil des Ministres pour approbation. Le Conseil des Réformes Juridiques et Judiciaires entreprendra également une étude portant sur l'estimation des besoins spécifiques en ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à l'accélération du processus de réforme. Il est clair que malgré les progrès réalisés, beaucoup reste à faire pour asseoir les bases d'un appareil judiciaire indépendant, impartial et professionnel. Cela requiert une collaboration étroite entre le GRC, le Parlement, les tribunaux et l'ensemble des partenaires au développement du Cambodge. Ces partenaires, au rang desquels se trouvent les organisations locales et internationales, sont appelés à fournir leur assistance financière et technique et épauler ainsi le Gouvernement dans cette entreprise de grande envergure. Des efforts sont déjà en cours pour développer la capacité du système judiciaire. Dans ce cadre, il y a lieu de souligner que l'Ecole Royale de la Magistrature est déjà opérationnelle et la formation des formateurs a commencé.

2.1.5 La démobilisation militaire

28. Un des défis majeurs qui reste à relever au cours des deux dernières années de la présente législature est constitué par la mise en oeuvre de la réforme et de la restructuration des Forces Armées Royales du Cambodge (FARC), comme spécifié dans le ''papier blanc de la défense'' adopté par le GRC en février 2001. Le processus de réforme permettra de réduire substantiellement les effectifs des armées à un niveau qui permet d'assumer entièrement les obligations de défense conformément à la Constitution, mais aussi d'être en rapport avec l'évolution au niveau régional et mondial de ce 21ème siècle. Le GRC lancera un programme qui vise à intégrer les soldats démobilisés dans la force de travail civile et les mettre à contribution pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement économique durable.

29. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la restructuration des Forces Armées Royales du Cambodge. Bénéficiant des expériences acquises dans le cadre du programme pilote de démobilisation ainsi que du soutien moral, financier et matériel des donateurs, le Conseil pour la Démobilisation des Forces Armées (CDFA) avait réussi, à la fin de l'année passée, à réduire les effectifs militaires de 15000 personnes auxquelles s'ajoutent les membres de leurs familles. Ce processus de réduction de grande

envergure a été mené avec flexibilité, ordre, efficacité, transparence, avec un esprit de responsabilité, dans des délais acceptables et sans problèmes ni incidents. Le CDFA compte mettre en application au cours de cette année, en étroite collaboration avec le groupe de travail des donateurs pour la démobilisation, les mesures prises concernant l'assistance aux vétérans démobilisés pour faciliter leur intégration dans la société civile. De même, le Conseil est en train de se préparer au lancement de la deuxième phase de démobilisation consistant à assurer le départ d'un groupe de 15000 militaires. La réalisation de l'objectif convenu de démobiliser un total de 55000 militaires au cours de la période 1998-2003 sera ainsi largement entamée. Le budget de fonctionnement affecté aux forces armées sera ainsi réduit de manière significative. Une épargne budgétaire de l'ordre de 2 à 5 milliards de Riels serait dégagée, et réorientée vers les secteurs prioritaires de développement, notamment les infrastructures, la santé, l'éducation, l'agriculture et le développement rural.

30. Par conséquent, une mise en oeuvre complète du programme de démobilisation est d'importance cruciale pour une gestion rationnelle du budget de l'Etat. Des conditions favorables seront ainsi créées pour poursuivre les réformes des finances publiques, réduire les pressions sur le budget et dégager plus de ressources à allouer aux secteurs hautement prioritaires du développement social.

2.1.6 Gestion rationnelle des Ressources Naturelles

31. Avec la rigueur et vigilance nécessaires, Le GRC a continué de mettre en oeuvre les nouvelles politiques de gestion forestière. Plusieurs décisions et actions ont été prises depuis la dernière réunion du Groupe Consultatif visant à créer des conditions favorables à la gestion durable des ressources forestières. L'Unité de Surveillance des Activités Forestières (Forest Crime Monitoring Unit –FCMU-), dont le Gouvernement s'est engagé à lui procurer les facilités nécessaires, a apporté aux pouvoirs publics un appui précieux dans le suivi des activités forestières et en particulier la coupe illégale de bois en vue de réprimer les infractions et la corruption dans ce secteur. Le cadre juridique indispensable à la gestion saine des ressources naturelles a été renforcé par l'adoption tant attendue du nouveau code forestier. La loi sur les zones protégées est en cours de préparation. Elle fournira le cadre adéquat pour la gestion durable de la bio-diversité et des ressources naturelles dans les 23 zones identifiées. Un sous-décret sur les forêts exploitées par les communautés villageoises (sub-decree on community forestry) a été préparé suite à une consultation nationale intense en vue d'élargir la participation des communautés locales dans la gestion des forêts. Des étapes importantes sur la voie de la formulation de la politique forestière et la restructuration de l'administration en charge de ce secteur ont été accomplies par le Ministère de l'Agriculture, Forêts et Pêches -MAFP/DFW-. Le GRC a la ferme volonté de mener à terme le processus de réforme du secteur forestier, et en particulier d'éliminer les coupes illégales, de renforcer les capacités de la DFW, de favoriser la prise de conscience du grand public quant à la sauvegarde des ressources naturelles, et de promouvoir les activités de reboisement/ réhabilitation, ainsi que le tourisme écologique. Ces actions seront menées avec l'assistance de nos partenaires extérieurs.

32. Les droits des populations défavorisées seront certainement élargies par un accès plus facile à la forêt, aux zones de pêche et aux ressources en eau. Ainsi le Gouvernement entend élargir l'accès des populations vivant dans la région du Tonle Sap et des zones riveraines à ces ressources naturelles d'importance cruciale pour améliorer leurs revenus et conditions de vie. Une réforme complète du système traditionnel de lots de pêche (traditional fishing lot system) a été mise en place. Le Gouvernement a réduit la taille des concessions de pêche d'un total de 536,302 ha, représentant 56% de la superficie globale des concessions autorisées, afin de permettre aux populations pauvres d'entreprendre sans contraintes des activités traditionnelles de pêche. Douze provinces sont concernées par cette mesure. Le MAFP a, à la suite d'une large consultation avec les différentes parties concernées, rédigé une nouvelle loi sur la pêche, préparé un plan directeur des pêches, et publié un sous-décret sur les activités de pêche exercées par les communautés villageoises et les ventes aux enchères publiques des lots de pêches (sub-decree on Community Fisheries and Fishing lot Auctions). Ces réformes ont amélioré l'accès des paysans et des pêcheurs pauvres aux ressources halieutiques et ont contribué par voie de conséquence à la mise en oeuvre de la politique de réduction de la pauvreté.

33. Le RGC a accordé une grande priorité à la préparation et mise en oeuvre d'une politique foncière qui est axée sur la distribution et la gestion de la terre. Après la publication de la nouvelle loi foncière, une attention particulière a été portée à la création d'un mécanisme pour veiller à l'application rigoureuse des clauses de cette loi, veiller au respect du droit à la propriété, et assurer le règlement des conflits fonciers. Dans ce cadre, neuf sous-décrets d'application ont été rédigés. En même temps Le GRC est en train de

préparer un sous-décret sur la Commission du Cadastre, et de renforcer les capacités institutionnelles de règlement des conflits et fournir la formation nécessaire aux agents de la fonction publique travaillant dans ce domaine.

34. Le GRC est en train de préparer un cadre de politique foncière dont les principaux éléments portent sur l'enregistrement systématique de la propriété, la réforme de la fiscalité dans ce domaine, la promotion du cadre légal pour préserver le droit à la propriété, l'établissement d'un plan directeur au niveau national et provincial, ainsi que la mise en place d'une politique de logement rural. Un projet pilote d'enregistrement systématique des propriétés foncières faisant appel à des technologies de pointe est en cours de réalisation avec l'appui technique de l'Allemagne et de la Finlande. Dans ce cadre, des certificats de propriété ont été accordés pour la première fois aux habitants du district de Samrong et de Takéo. Un système de données complet est mis en place pour 62046 parcelles dont 26534 parcelles ont été portées à la connaissance du public pour vérification. Des certificats portant sur 2000 propriétés ont été délivrés. Les efforts déployés jusqu'à présent ont permis l'enregistrement de 15% des terres au niveau national. En outre, une formation intense est en passe d'être fournie aux fonctionnaires concernés au sujet des méthodes et techniques de cartographie et d'enregistrement foncier. La prochaine étape consistera à préparer des plans d'aménagement du sol dans les villes et provinces prioritaires. Des préparatifs sont lancés pour élaborer un plan directeur pour Sihanoukville et un plan d'aménagement autour de la route nationale 4 est en voie de préparation. De même, un projet de gestion de la terre visant à étendre les opérations d'enregistrement foncier à travers tout le pays et renforcer les aspects politiques, juridiques, institutionnels et techniques relatifs à la gestion de la terre a débuté en mai 2002. Ce projet d'un coût de 33.9 millions de dollars pour les cinq prochaines années est assisté par la Banque Mondiale, l'Allemagne, la Finlande et le Gouvernement Royal du Cambodge. Il couvrira dix provinces et une municipalité.

2.1.7 Renforcement de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption: les deux pierres angulaires des efforts de réforme

35. Sur un autre plan, Le GRC a entrepris des efforts importants et a réalisé des succès significatifs dans la mise en oeuvre du Plan d'Action pour la Gouvernance. Plusieurs actions ont déjà été entreprises dans ce cadre au cours de la première année du plan d'action. En outre, des initiatives sont en cours en vue de compléter ce plan d'action par de nouvelles mesures et priorités en prenant en considération les leçons tirées des expériences passées. Ces initiatives concernent principalement le développement social, le commerce et l'investissement, la démobilisation, la réforme administrative et la lutte contre la corruption. Des documents de travail portant une description détaillée de l'ensemble de ces composantes ont été préparés.

36. Le GRC considère que la transparence joue un rôle essentiel pour lutter efficacement contre la corruption. Il est utile de rappeler que la corruption a des effets dévastateurs sur l'ensemble des efforts visant à réaliser le progrès économique et social. Elle peut saper les objectifs de réduction de la pauvreté, créer des sentiments de frustration chez la population qui n'a ni les moyens financiers ni des relations au sein des rouages de l'administration pour mener normalement sa vie, et torpille la mobilisation des efforts et des ressources d'investissement public vers les priorités de développement, tels que santé, éducation et infrastructures, notamment dans les zones rurales déshéritées. Ainsi et pour renforcer la transparence, le GRC considère que la simplification des procédures bureaucratiques, la modernisation du système fiscal, l'élimination des règlements excessifs, et la motivation des agents de la fonction publique par le biais d'une rémunération appropriée représentent autant de conditions devant réduire les opportunités de corruption. Il va de soi que la promulgation des lois et des textes réglementaires ne pourra pas à elle seule venir à bout du fléau de la corruption. Pour ce faire, il est indispensable d'observer une application sans faille de l'arsenal juridique en place. Il va de soi que le plus important par-dessus tout est le changement de mentalité, mais cela demandera sans doute du temps.

37. Nonobstant les difficultés et les obstacles, le GRC a enregistré des progrès significatifs dans la lutte contre la corruption. Le Plan d'Action pour la Gouvernance –GAP-, précédemment cité, représente en lui-même un ensemble de mesures qui contribuent d'une manière ou d'une autre à combattre la corruption en s'attaquant à ses causes réelles. Ces progrès ont été rendus possibles grâce aux mesures énergiques qui ont été prises pour combattre les coupes illégales de bois, accroître les ressources fiscales, éliminer les effectifs fantômes de la fonction publique et des forces armées, et la confiscation des terres vendues ou tenues illégalement. Dans le même sillon, le Gouvernement a créé une Cour des Comptes (National Audit Authority) chargée du contrôle ex-post des comptes publics. Ces mesures contribueront d'une manière

significative à la lutte contre la pauvreté. Le GRC reste tout à fait engagé à améliorer la gouvernance par l'application des mesures et principes contenus dans le Plan d'Action pour la Gouvernance.

38. Le GRC considère le secteur privé, local et étranger, comme l'acteur principal du développement et le moteur de la croissance. Un secteur privé dynamique nécessite la poursuite et l'approfondissement des réformes structurelles. C'est dans ce cadre que des efforts importants ont été déployés pour créer un environnement favorable de nature à renforcer la confiance des opérateurs, la transparence des décisions, et la disponibilité des informations concernant la réglementation fiscale et la protection des droits à la propriété. Le Gouvernement a amendé le code d'investissement et un nouveau projet de loi est soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption. Cette loi assurera l'équilibre entre la nécessité d'accroître les revenus budgétaires d'une part et la compétitivité du Cambodge avec les pays de la région d'autre part. Ainsi, les amendements introduits permettent de simplifier et rationaliser le mécanisme d'incitations fiscales et autres, et de lui assurer un maximum de transparence.

39. La croissance économique soutenue ne peut pas être réalisée sans l'existence d'une main d'œuvre qualifiée nécessaire pour faire avancer le secteur privé. De même, et malgré les efforts et la volonté du Gouvernement, les insuffisances de capacité qui persistent dans le secteur public et qui empêchent l'application rigoureuse des lois et de la réglementation en vigueur, portent un coup dur à la réalisation des réformes des systèmes d'administration et de gouvernance. Il est donc primordial de lever les contraintes qui continuent à peser sur le développement des ressources humaines au Cambodge pour permettre au pays d'optimaliser les bénéfices qu'il peut tirer des expériences diversifiées de ses partenaires au développement dans la conception et l'application des politiques, des lois et des réformes.

40. L'acquisition des biens et services constitue une partie intégrante de l'exécution du budget de l'Etat. Une proportion majeure des dépenses publiques à tous les niveaux de l'administration est en effet effectuée à travers les achats publics et les opérations de construction. Le critère de base pour le choix des fournisseurs est bien entendu le prix le plus bas, la qualité du bien ou du service à fournir et les délais d'exécution. A cette fin, le gouvernement a adopté en 1995 un décret (No. 60) sur les achats publics, conforme aux standards internationalement connus. Cependant, depuis 1997, ce décret n'a pu être mis en application dans sa globalité, à cause des difficultés politiques que le pays avait connues et de la crise financière qui avait frappé la région. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures spécifiques en décembre 2001, rendant effective l'application des provisions du décret, à l'exception toutefois des gros investissements en capital dans les routes, ponts et travaux d'assainissement, dans quatre ministères prioritaires (Education, Santé, Agriculture et Développement Rural).

41. Le Gouvernement Royal, s'est attelé avec une ferme volonté à mettre en application les dix recommandations faites lors de la dernière réunion du GC. Il est vrai que pour des raisons diverses, les progrès ont été plus avancés dans certains domaines que dans d'autres. Mais nous ne ménagerons aucun effort pour élargir les réformes, accélérer leur rythme et hisser le pays à un nouveau palier de développement, quels que soient les sacrifices et les difficultés. Sur ce plan, nous réservons le jugement final à nos partenaires au développement, et nous sommes convaincus qu'ils le feront avec compréhension et générosité d'esprit.

2.2 LES PERFORMANCES MACROECONOMIQUES

42. Le Cambodge a poursuivi depuis 1999 la mise en oeuvre d'un cadre macro-économique visant à assurer une croissance économique soutenue et durable. Une attention particulière est portée sur le renforcement de la stabilité macro-économique, le développement du secteur bancaire et financier, la mise en application de mesures de réforme dans les finances publiques, la gestion adéquate des entreprises publiques, et l'accroissement des investissements publics dans les infrastructures économiques et sociales et dans les ressources humaines. Des progrès importants ont été accomplis depuis la dernière réunion du GC en matière de stabilité politique et d'intégration du Cambodge au sein de la communauté internationale.

43. La croissance économique passe pour être l'arme la plus puissante de lutte contre la pauvreté. Pour les pouvoirs publics du Cambodge, il est crucial de mobiliser encore plus d'efforts pour favoriser cette croissance et par conséquent de tout mettre en oeuvre pour consolider davantage la stabilité macro-économique, réorienter une part significative des ressources budgétaires vers les secteurs sociaux et renforcer le processus d'intégration au sein de l'économie mondiale. La stabilité politique confirmée, la sécurité qui se renforce de plus en plus et la reprise des activités économiques dans la région ont aidé le

Cambodge à consolider, élargir et approfondir les réformes en cours et à maintenir le cap vers la réalisation du développement socio-économique durable.

44. Les efforts du GRC, concentrés en priorité sur le renforcement de la gestion macro-économique et la mise en oeuvre des réformes financières, se sont soldés par une forte croissance économique de l'ordre de 5.3% en 2001, malgré le ralentissement des activités observé au quatrième trimestre et dû essentiellement à la détérioration de l'environnement économique mondial suite aux attaques terroristes du 11 septembre. L'inflation a été contenue au-dessous du niveau de l'an dernier. L'évolution de la situation monétaire, bénéficiant largement des améliorations continues qu'avait connues le secteur financier, a été satisfaisante. Les réserves officielles brutes en devises ont atteint l'équivalent de plus de 3 mois d'importation à la fin de 2001, et Le Riel s'est montré stable vis-à-vis du dollar des EU en termes réels.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

45. Les performances économiques ont été globalement satisfaisantes en 2001 en dépit de la détérioration des activités économique au niveau mondial à la suite des attaques terroristes du 11 septembre. Des estimations préliminaires montrent un renversement des tendances pour le 1er trimestre de 2002 en comparaison au 4ème trimestre de 2001. A la suite des évènements du 11 septembre, certains secteurs ont été frappés de plein fouet, en particulier le secteur du tourisme et dans une moindre mesure celui de l'industrie de confection. Les effets indirects sur les dépenses des ménages, sur le climat des affaires et sur la prise de risque par les investisseurs seraient probablement plus importants.. D'une manière générale, l'impact des évènements du 11 septembre ont entraîné une réduction de la croissance des exportations des produits de confection et des activités touristiques au dernier trimestre de 2001. Il reste à espérer que ce ne seront que des effets conjoncturels de courte durée. Le GRC a dû faire face presque en même temps aux effets négatifs des phénomènes de sécheresse et d'inondation que le pays a connus au cours de l'année 2000. La croissance du PIB a enregistré par conséquent un taux de 5,3% seulement, soit une nette diminution par rapport au taux projeté de 6%.

46. Les politiques monétaires et financières poursuivies par le GRC ont été entachées de prudence tout au long des douze derniers mois et une attention particulière a été accordée à la consolidation des équilibres des finances publiques. L'économie cambodgienne

TABLEAU 1: INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES SELECTIONNES

Indicateurs	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 Projection
PIB en milliards de Riels (aux prix courants)	**5,970**	**6,185**	**7,597**	**8,325**	**9,149**	**10,543**	**11,646**	**11,923**	**12,932**
PIB en millions US$ (aux prix courants)	2,173	2,406	3,079	3,153	3,059	2,794	3,054	3,090	3,296
Croissance réelle du PIB (en %)	**4.1%**	**6.3%**	**8.4%**	**3.5%**	**3.7%**	**1.5%**	**6.9%**	**5.4%**	**5.3%**
Parts à la formation du PIB (aux prix courants)									
• Agriculture (en %)	40.9%	41.9%	46.2%	41.7%	42.2%	41.9%	40.4%	35.6%	31.9%
• Industrie (en %)	12.7%	13.0%	13.0%	14.6%	16.0%	17.2%	18.4%	22.7%	24.4%
• Services (en %)	43.5%	39.9%	36.6%	38.7%	37.4%	36.6%	37.0%	37.7%	43.6%
PIB par tête (en US$)	229	242	294	286	263	227	241	238	286
Population (en Millions)	9.474	9.954	10.470	11.034	11.640	12.280	12.663	12.961	13.300
Inflation en Riels (% moyenne annuelle)	75%	-0.5%	7.8%	7.2%	8.0%	14.7%	4.0%	-0.8%	-0.6%
Inflation (en % trimestre sur trimestre)	41.1%	17.8%	3.5%	9.0%	9.1%	12.6%	0.0%	0.5%	-1.3%
Réserves de changes nettes (en millions US$)	62	70	110	164	197	323	349	410	467
Réserves de change brutes (en millions US$)	71	100	182	234	262	390	422	482	550
Réserves de changes brutes (en mois d'importation)	1.5	1.5	1.7	3	3.3	3.5	3.3	2.8	3
Epargne domestique (en % du PIB)	15.7%	18.0%	21.0%	25.6%	20.5%	21.3%	20.1%	20.9%	21.5%
Parité Reil/US$ (moyenne annuelle)	2,747	2,570	2,467	2,640	2,991	3,774	3,814	3,859	3,900
Parité Reil/US$ (fin d'année)	2,350	2,593	2,560	2,720	3,400	3,800	3,775	3,906	3,900
Total des Investissements (en millions US$)	**303**	**429**	**614**	**800**	**623**	**612**	**635**	**682**	**769**
Investissements publics	84	131	208	238	151	166	191	229	263
• dont financement domestique	2	31	23	23	32	24	59	80	51
• dont financement extérieur	82	100	185	215	119	142	132	149	212
Investissements du secteur privé	219	299	406	562	472	447	444	453	506
• dont financement intérieur	165	209	255	322	322	327	314	323	356
• dont financement extérieur	54	90	151	240	150	120	130	130	150
Total Investissements en % du PIB	**13.9%**	**17.8%**	**19.9%**	**25.4%**	**20.5%**	**21.9%**	**20.8%**	**22.1%**	**23.6%**
• dont Investissements Publics	3.9%	5.4%	6.8%	7.5%	4.9%	5.8%	6.3%	7.4%	8.1%
• dont Investissements Privés	10.0%	12.4%	13.1%	17.9%	15.6%	16.1%	14.5%	14.7%	15.5%

Sources: Ministère de l'Economie et des Finances; Banque Nationale du Cambodge; Institut National des Statistiques/Ministère du Plan

demeure cependant vulnérable et sensible à l'évolution de la situation politique dans le pays. Les élections législatives prévues pour 2003 seront d'une importance cruciale pour l'amélioration du climat d'investissement aussi bien pour les opérateurs étrangers que nationaux. Une stabilité politique bien assise est absolument nécessaire pour créer un environnement favorable à l'investissement et à la croissance.

INFLATION

47. L'inflation était restée sous contrôle tout au long de la dernière année Les prix des produits alimentaires et des boissons ont légèrement chuté pendant cette même année à l'exception toutefois de la courte période des festivités du nouvel an khmer au mois d'avril. Les inondations, ayant enrichi le sol en matières alluviales, ont contribué à l'amélioration des rendements agricoles. Il y'avait donc eu une offre abondante de produits agricoles tels que les légumes, les fruits, les volailles, les oeufs et la viande de porc. Le taux annuel d'inflation a baissé de 0,6% par rapport à l'année 2000, reflétant ainsi la réduction enregistrée dans les prix des produits alimentaires, des produits pétroliers, des vêtements et chaussures.

48. L'index des prix à la consommation (IPC) a diminué de 3% au cours du 1er trimestre de 2001 du fait notamment de la réduction des prix des produits alimentaires et des boissons qui était de l'ordre de 5,7%. Cependant, les prix du logement et d'autres services ont observé une légère hausse de 2%. Au cours du deuxième trimestre de 2001, une augmentation supplémentaire des prix du logement et de certains services, ainsi que de ceux des transports, communications, et soins ont provoqué une légère poussée de l'IPC de l'ordre de 0,15%. L'augmentation des prix des services des transports et télécommunication (1%) était due à la hausse des prix de pétrole à la pompe, elle-même dictée par le renchérissement du prix du pétrole au niveau mondial. L'inflation a montré une tendance à la hausse au troisième trimestre de 2001. Elle a eu pour effet d'affaiblir le Riel et a provoqué une hausse générale des prix en août/septembre 2001.

2.3 PERFORMANCES MONÉTAIRES ET FINANCIERES

49. *L'évolution de la situation monétaire* au cours de l'année 2001 a reflété les améliorations réalisées au niveau des finances publiques. La masse monétaire s'est accrue de 20,7% tirant bénéfice de la croissance enregistrée dans les dépôts en devises, alors que les restrictions des dépenses publiques avaient permis de dégager des fonds pour les crédits privés qui ont augmenté de 4%. Les réserves en devises ont atteint un équivalent de 3 mois d'importation à la fin de 2001. Le taux de change du Riel par rapport au dollar a été largement stable en termes réels. En dépit de la décélération des exportations des produits de confection et la réduction des recettes touristiques pendant le dernier trimestre de 2001, le déficit du compte courant de la balance des paiements (à l'exception des transferts officiels) a été plus réduit que prévu (10% du PIB), reflétant ainsi de bonnes performances au cours des neuf premiers mois.

50. *La politique monétaire restrictive* et la discipline financière poursuivies par le GRC se sont soldées par une inflation réduite et un taux de change stable et ont créé des conditions favorables à la croissance économique. En dépit de la réduction du nombre de banques dans le cadre de la restructuration du système bancaire, l'offre monétaire a continué à évoluer à un rythme modéré, aidé par la préférence du public pour les actifs monétaires. Les liquidités dans le secteur bancaire ont enregistré en 2001 une forte croissance de 20,7%, dont 4,3% générés par les épargnants, contre 1,5% au cours de l'année précédente. Des volumes importants de monnaie locale ont continué à opérer en dehors du système bancaire en raison de l'introduction de nouveaux billets de banque et du besoin exprimé par les opérateurs privés de garder des liquidités en Riel pour payer les taxes. Les dépôts en devises étrangères, qui représentent la composante la plus large de la masse monétaire, a enregistré une augmentation de 24%, traduisant ainsi la confiance grandissante dans le système bancaire et dans les politiques économiques du GRC, et ce malgré la détérioration du climat des affaires au niveau mondial suite aux évènements du 11 septembre. Le crédit accordé au secteur privé s'est accru de 4%, alors que le recours par le GRC au financement du déficit budgétaire par les banques a été négligeable. Le volume de capital et de réserves du système bancaire a continué de s'accroître. Cet accroissement avait atteint 9,6% au cours de l'année dernière, ce qui met en exergue les efforts déployés par les banques pour renforcer la base de leurs capitaux conformément à la loi.

51. La Balance des Paiements a enregistré en 2001 un surplus global de 71 millions de dollars. Les réserves brutes de change se sont ainsi accrues à un niveau suffisant pour couvrir 3,4 mois d'importation.

Les données sur les transactions extérieures pour 2001 montrent que le déficit du compte courant (à l'exception des transferts officiels) avait atteint 219,4 millions de dollars, soit 6% du PIB, représentant une diminution de 13,5%. Ce résultat est dû à la réduction du déficit de la balance commerciale (14%) et du compte des revenus (18,3%). En 2001, la valeur des exportations domestiques s'est élevée à 1198.8 millions de dollars, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente. Ce résultat s'explique en partie par l'accroissement de 13% dans les exportations effectuées dans le cadre du système de préférences généralisées. Les importations avaient augmenté légèrement de 5,2% en 2001. Durant la même période, selon les estimations du Ministère du Tourisme et du Ministère de l'intérieur, les arrivées de touristes ont enregistré un accroissement significatif de l'ordre de 30%, traduisant ainsi la confiance des touristes étrangers dans le climat de stabilité politique et de sécurité que connaît le Cambodge. Le volume des transferts officiels avait atteint 274 millions de dollars en 2001, représentant juste une légère augmentation de 1,1% par rapport à l'année antérieure. Les flux d'investissements étrangers étaient estimés à un niveau modeste de 113 millions de dollars, en raison de la détérioration des activités économiques mondiales, même avant les évènements du 11 septembre. La capitalisation du secteur bancaire, suite aux dispositions de la nouvelle loi sur les banques, avaient drainé un flux de capitaux de l'ordre de 27 millions de dollars.

REVENUS BUDGETAIRES

52. Des progrès ont été enregistrés au cours de l'année écoulée dans la mise en oeuvre des réformes des finances publiques. Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie et des Finances a pris les actions vigoureuses suivantes en vue de renforcer la collecte des revenus et améliorer la gestion des deniers publics :

- Considérer toutes les ventes de diesel comme ventes finales quant à l'application de la TVA ;
- Renforcer l'application de la taxe de 10% sur les services de loisirs ;
- Appliquer un système de timbre pour les taxes sur le tabac ;
- Etablir une Unité pour les gros contribuables avec un système de paiement par chèque ou transfert au compte du trésor public à la Banque Nationale du Cambodge pour les gros contribuables ;
- Ramener le nombre des catégories tarifaires de 12 à 4 et réduire le taux tarifaire à un maximum de 35%, tout en augmentant les taux d'accise dans le cadre de la restructuration des tarifs ;
- Elaborer une étude concernant l'extension du ''régime réel'' à cinq provinces supplémentaires. Le régime réel a déjà été étendu en 2001 à cinq provinces, à savoir : Sihanoukville, Battambang, Siem Reap, Kompng Cham et Koh Kong ;
- Etendre l'application de la TVA pour couvrir 150 sociétés additionnelles ;
- Engager les préparatifs nécessaires pour mettre en application la décision du GRC (sur ordre du Premier Ministre) spécifiant les moyens, l'assistance nécessaire et les arrangements pratiques pour renforcer la coopération entre le Département des Douanes, les Forces Armées, la Police Militaire, la Police et les autorités locales en vue de lutter contre la contrebande.

TABLEAU 2: INDICATEURS DU BUDGET NATIONAL

Postes budgétaires	1995		1997		1999		2000			2001			2002		
	Budget exécuté		Budget exécuté		Budget exécuté		Budget exécuté			Budget exécuté			Budget programmé		
	en milliards Riels	% du PIB	en milliards Riels	% du PIB	en milliards Riels	% du PIB	en milliards Riels	en Million US$	% du PIB	en milliards Riels	en Million US$	% du PIB	en milliards Riels	en Million US$	% du PIB
REVENUS DOMESTIQUES:	**643.0**	***8.46%***	**881.0**	***9.63%***	**1,253.1**	***10.76%***	**1,458.6**	**376**	***12.23%***	**1,529.3**	**392**	***11.83%***	***1816.0***	***466***	***13.60%***
1. Recettes fiscales	445.5	*5.86%*	597.4	*6.53%*	979.7	*8.41%*	1,069.1	275	*8.97%*	1,096.6	281	*8.46%*	*1249.0*	*320*	*9.35%*
Impôts directs	21.8	*0.29%*	46.1	*0.50%*	77.5	*0.67%*	135.5	35	*1.14%*	140.5	36	*1.09%*	*138.0*	*35*	*1.03%*
Impôts Indirects	26.4	*0.35%*	65.7	*0.72%*	89.8	*0.77%*	107.8	28	*0.90%*	580.5	149	*4.49%*	*161.0*	*41*	*1.21%*
Droits de douanes	320.8	*4.22%*	485.7	*5.31%*	795.5	*6.83%*	796.9	205	*6.68%*	837.6	215	*6.485*	*950.0*	*244*	*7.11%*
2. Recettes non-fiscales	189.8	*2.50%*	271.3	*2.96%*	359.6	*3.09%*	360.2	93	*3.02%*	423.8	109	*3.28%*	*542.0*	*139*	*4.06%*
dont revenus de la forêt	52.9	*0.70%*	37.4	*0.41%*	36.3	*0.31%*	41.0	11	*0.34%*	29.3	8	*0.23%*	*46.0*	*12*	*0.34%*
3. Revenus en capital (Domest.)	7.7	*0.10%*	12.3	*0.13%*	13.7	*0.12%*	29.3	8	*0.25%*	9.1	2	*0.07%*	*25.0*	*6*	*0.19%*
Structure système fiscal:															
% du total des rev. fiscaux															
• *taxes internes*	*116.4*	*26.13%*	*249.9*	*41.84%*	*529.5*	*54.99%*	*649.7*		*62.50%*	*701.2*		*62.91%*	*819.0*	*210*	*65.6%*
• *taxes sur com. ext.*	*329.1*	*73.87%*	*347.5*	*58.16%*	*433.4*	*45.01%*	*390.4*		*37.50%*	*413.5*		*37.09%*	*430.0*	*110*	*34.4%*
DEPENSES:	**1,247.9**	***16.43%***	**965.3**	***10.55%***	**1,515.7**	***13.01%***	**2,039.7**	526	***17.11%***	**2,362.0**	**606**	***18.26%***	***2636.0***	***676***	***19.73%***
1. Dépenses courantes	736.8	*9.70%*	816.0	*8.92%*	1,095.9	*9.41%*	1,215.5	313	*10.19%*	1,384.9	355	*10.71%*	*1576.0*	*404*	*11.80%*
Défense & Sécurité	430.7	*5.67%*	419.3	*4.58%*	468.1	*4.02%*	450.7	116	*3.78%*	405.4	104	*3.13%*	*300.0*	*100*	*2.92%*
Administration civile	306.1	*4.03%*	396.6	*4.34%*	627.8	*5.39%*	764.8	197	*6.41%*	959.0	246	*7.42%*	*1186.0*	*304*	*8.88%*
2. Dépenses en Capital	**511.1**	***6.73%***	**149.3**	***1.63%***	**419.8**	***3.60%***	**824.2**	**212**	***6.91%***	**977.1**	**251**	***7.56%***	***1060.0***	***272***	***7.94%***
Investissements domestiques	56.9	*0.75%*	110.3	*1.21%*	223.6	*1.92%*	303.4	78	*2.54%*	283.0	73	*2.19%*	*360.0*	*92*	*2.70%*
Investissements extérieurs	454.2	*5.98%*	39.0	*0.43%*	196.2	*1.68%*	520.8	134	*4.37%*	694.1	178	*5.37%*	*700.0*	*179*	*5.24%*
DEFICIT/EXCEDENT															
Total	**(604.89)**	***-7.96%***	**(84.31)**	***-0.92%***	**(262.58)**	***-2.25%***	**(581.04)**	**(148.98)**	***-4.87%***	**(832.72)**	**(218.00)**	***6.44%***	***(820.0)***	***(210.26)***	***-6.14%***
-dont courant	(93.81)	*-1.23%*	65.03	*0.71%*	157.17	*1.35%*	243.15	62	*2.04%*	144.36	45.00	*1.12%*	*240.0*	*61.54*	*1.80%*
PIB en Milliards de Riels	**7,597**		**9,149**		**11,646**		**11,923**			**12,932**			**13,357**		

53. Des mesures supplémentaires ont été également prises par le Ministère de l'Economie et des Finances pour une meilleure perception des recettes non-fiscales. Ces mesures sont les suivantes :

- Renforcer les procédures de recouvrement des arriérés de paiement des recettes fiscales et non fiscales, en particulier les recettes des télécommunications et celles générées par le patrimoine de l'Etat ;
- Améliorer la collecte des recettes provenant des droits de visa et adopter un système de visa autocollant ;
- Réviser le contrat sur les droits d'entrée au complexe d'Angkor Wat ;
- Etablir un comité inter-ministériel comprenant des représentants du MEF et des ministères sectoriels pour suivre la location des biens appartenant à l'Etat, et renforcer les efforts de collecte des arriérés et des paiements relatifs à ces locations ;
- Faire l'inventaire du patrimoine de l'Etat ;
- Préparer un rapport d'évaluation avec le Ministère des Postes et Télécommunications en vue de revoir le contrat concernant la ''2ème porte internationale'' et d'assurer un transfert adéquat des recettes générées au budget de l'Etat.

54. Grâce aux mesures mentionnées précédemment, les recettes fiscales ont connu une modeste progression en 2001. En valeur nominale, les revenus domestiques ont augmenté de 7% et les revenus courants de 9% par rapport à 2000, ce qui reflète un accroissement dans la collecte des recettes non fiscales, et l'importance des mesures fiscales introduites au cours du dernier semestre de 2001. les recettes non fiscales avaient augmenté en 2001 d'environ 19% grâce à une large amélioration des collectes des recettes générées par l'aviation civile (40 milliards de Riels, contre 25 milliards de Riels en 2000), le tourisme (14milliards de Riels, contre 6 milliards), les visas (27 milliards de Riels, contre 20 milliards), postes et télécommunications (un accroissement de 33%), les royalties sur les casinos (20 milliards de Riels), et les quotas (104 milliards de Riels, contre 88 milliards).

55. Les performances globales des revenus ont été cependant affectées négativement par la chute des recettes des taxes d'accise résultant des mesures prises pour rationaliser les catégories de tarifs et plafonner le maximum du taux tarifaire à 35%. Cette régression des recettes des taxes d'accise est toutefois un problème temporaire. Les recettes fiscales relatives aux transactions commerciales internationales ont été conformes aux projections budgétaires.

56. Les recettes fiscales se sont accrues de 5% en 2001 par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique par l'amélioration des collectes des impôts sur les salires (44% d'augmentation), des taxes d'accise (+43%), de la taxe sur la valeur ajoutée –TVA - (+7%). Cependant les taxes sur le commerce international ont connu une légère réduction de 4%. Dans le cadre de la restructuration des tarifs, le taux tarifaire maximum a été réduit à 35% et les catégories tarifaires ramenées de 12 à 4. En vue de compenser la réduction des recettes de droits de douanes, le Gouvernement a augmenté les taux d'accise. Considérés globalement, les taxes sur le commerce international et les taxes d'accise se sont accrues de 5%, ce qui est dû en partie à une importation exceptionnelle de produits pétroliers en décembre 2001, par anticipation à l'introduction d'une taxe additionnelle sur le pétrole en 2002. Une telle augmentation aura un impact sur la collecte des taxes sur le commerce international au cours du premier trimestre 2002. Il est aussi important de souligner qu'avec l'extension du régime réel à cinq provinces, les recettes de la TVA ont augmenté de 17%. Les recettes relatives à l'impôt sur les bénéfices ont enregistré une diminution de 2% à cause des arriérés qui n'ont pu être recouvrés l'année dernière. Les taxes sur le chiffre d'affaires ont totalisé des recettes en diminution de 23% par rapport au niveau atteint l'année précédente à cause du passage du ''régime estimatif'' au ''régime réel'' pour bon nombre de sociétés.

57. La collecte des revenus a été renforcée à travers la mise en oeuvre du Projet de Renforcement de la Gestion Economique et Financière (TCAP) relatif aux réformes de la gestion budgétaire, des douanes, du système fiscal, et du trésor public. Des mesures ont aussi été prises pour détecter les fuites, spécialement en luttant contre la contrebande et en renforçant l'administration des douanes. Le GRC a lancé une initiative de coopération entre les diverses institutions concernées aussi bien au niveau central qu'à celui des provinces pour lutter contre la contrebande. Dans le cadre de cette initiative, un appui spécifique sera fourni pour rendre plus systématique la collaboration entre le Département des Douanes, les Forces Armées, la Police Militaire, la Police et les autorités locales. En même temps, le Gouvernement

a pris des mesures pour améliorer la perception des recettes des télécommunications et des recettes non fiscales.

DEPENSES PUBLIQUES

58. En vue de rationaliser la gestion des dépenses publiques, le GRC a entrepris les actions suivantes :

- Continuer à éliminer les ''fantômes'' du système de paiements des salaires de la fonction publique civile et militaire ;
- Améliorer les dépenses prioritaires par l'allocation de ressources adéquates pour les secteurs sociaux et économiques, tels que santé, éducation, agriculture et développement rural ;
- Renforcer la mise en oeuvre du Programme d'Action Prioritaire en vue d'accroître les déboursements budgétaires en faveur des secteurs prioritaires ;
- Accroître les investissements publics dans les infrastructures rurales ;
- Réparer et assurer la maintenance des routes nationales et des ponts et renforcer la capacité institutionnelle.

59. Le budget de l'Etat pour l'exercice 2001 a été conçu et exécuté avec la plus grande prudence pour assurer un financement adéquat des élections communales, fournir l'assistance requise aux populations frappées par les inondations, et préserver en même temps les équilibres financiers. Les dépenses supplémentaires provoquées par les inondations ainsi que le coût des élections communales avaient exacerbé les pressions sur le budget. En dépit de ces pressions, les dépenses budgétaires totales ont été maintenues au-dessous des projections, minimisant ainsi le besoin de recourir au financement bancaire. Le déficit budgétaire global (à l'exclusion des dons) a été maintenu à un niveau acceptable de 5% du PIB alors que le budget courant a pu dégager un surplus de 1,5% du PIB.

60. Des mesures concrètes ont été prises au cours de l'exercice 2001 pour poursuivre l'exécution de la politique adoptée par le Gouvernement visant à allouer plus de crédits budgétaires aux secteurs sociaux et économiques, et promouvoir les investissements publics dans les infrastructures rurales. En dépit des progrès réalisés dans la réorientation des économies générées par la compression des dépenses publiques de défense et sécurité, les déboursements en faveur des secteurs sociaux sont restés très irréguliers, reflétant une gestion inefficace de trésorerie au niveau national et au niveau des provinces. Les dépenses militaires ont continué à se réduire passant de 6,4% du PIB en 1994 à 4,1% en 1999 et 3,1% en 2001. Les dépenses sociales ont par contre augmenté, passant de 2,1% du PIB en 1994 à 2,6% en 1999 et 3,5% en 2001. Les dépenses budgétaires pour le secteur de santé ont presque triplé au cours des cinq dernières années, passant de 45 milliards de Riels en 1997 à 130 milliards en 2001, alors que les dépenses pour le secteur de l'éducation ont plus que doublé, 212 milliards de Riels en 2001 contre 83 milliards en 1997. En termes réels, les dépenses de santé et éducation ont évolué de 1,5% du PIB en 1994 à 2,6% en 2001. Les dépenses en capital pour ces deux secteurs se sont accrues de 4% en 2001.

61. Le Gouvernement a réussi à maintenir les dépenses publiques à un niveau compatible avec la consolidation des équilibres des finances publiques et de la stabilité macro-économique, et ce, grâce à la mise en oeuvre rigoureuse des mesures prises au cours de 2001 et visant l'accroissement des revenus budgétaires tout en veillant à une gestion saine des dépenses. Le Gouvernement a initié de nouvelles mesures concernant les procédures d'acquisition des biens et services au sein de quatre ministères prioritaires: Ministère de l'Education, Jeunesse et Sports, Ministère de la Santé, Ministère de Agriculture, Forêts et Pêches, et Ministère du Développement Rural.

2.4 LE DEVELOPPEMENT SECTORIEL

2.4.1 LES SECTEURS SOCIAUX

SECTEUR DE l'EDUCATION

62. L'investissement dans le secteur de l'éducation au Cambodge est primordial pour la réalisation des objectifs de développement. Le GRC est engagé à étendre l'accès équitable aux services d'éducation de base, améliorer la qualité de ces services, et renforcer l'efficacité de l'utilisation des ressources allouées à l'éducation. Le GRC est aussi commis à mobiliser des ressources additionnelles pour accroître les dépenses de manière à hisser le secteur au niveau des autres pays de la région. Le processus de réforme

de l'éducation a commencé en 1999. Il a permis de formuler une politique d'éducation et un cadre de stratégie qui a établi les priorités globales du secteur, les objectifs des sous secteurs et un cadre à moyen terme pour les dépenses couvrant la période 2001-2005. Le plan stratégique de l'éducation (ESP) a été évalué au courant de février 2001 avec la participation de plusieurs partenaires ; et suite à cette évaluation un programme plus détaillé d'appui au secteur de l'éducation (ESSP) a été préparé à la fin de mai 2001. A la fin de juin 2001, le ''ESP'' et le ''ESSP'' ont été encore une fois passés en revue et approuvés dans leurs grandes lignes par le Gouvernement, les donateurs et les ONG. Conséquemment, ces plans de réforme de l'éducation ont été approuvés par le Forum de haut niveau du gouvernement et par la Table Ronde de l'Education. Les principaux éléments des politiques et les séquences de mise en oeuvre continueront d'être affinés à travers un programme glissant publié à la mi-2001 et dont l'élaboration s'est inspirée du ''ESSP'' et ''ESP''. L'approbation de ''ESP'' et ''ESSP'' par le GRC, les donateurs et les ONG, fournit un cadre et un engagement communs aux actions de politique qui seront davantage élaborées dans le cadre d'un plan d'action conjoint devant être approuvé durant 2002.

63. **Education de base** : le programme de réforme de l'éducation de base en cours de mise en oeuvre vise à améliorer les services d'éducation et renforcer l'égalité des chances. Le GRC accorde une attention particulière à la nécessité d'assurer une scolarité minimale de neuf années d'éducation de base. Les réformes récentes ont commencé à résoudre les problèmes d'équité et d'efficacité avec l'extension des heures de cours, l'accroissement des provisions de matériel pédagogique, et l'augmentation des salaires des enseignants, même si les salaires des autres fonctionnaires ont été gelés. L'abolition de la contribution des parents, le budget opérationnel des écoles et les classes de rattrapage ont abouti à un impact immédiat. Le Ministère de l'Education, Jeunesse et Sports (MEJS) a fait savoir en effet que les effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire ont augmenté de 2,3 millions à 2,7 millions durant les derniers douze mois. Pour le secondaire, ces effectifs ont évolué de 380000 à 460000. Le ministère a constaté aussi un accroissement des effectifs scolarisés dans certaines zones du pays où les enfants rechignaient généralement à aller à l'école. D'autre part, les taux de passage dans les écoles primaires ont augmenté de 75% à 90% en 2001. En d'autres termes, le redoublement dans les classes primaires est en train de se réduire, permettant ainsi à un nombre plus élevé d'enfants d'atteindre le premier cycle du secondaire. Le nombre de filles scolarisées est aussi en progression. En d'autres termes, les réformes ont eu un effet positif sur l'amélioration des taux de scolarisation indépendamment des conditions sociales des familles ou du sexe (garçons/filles).

64. **Enseignement secondaire** (2ème cycle): Au cours des dernières années, des réformes se sont concentrées sur l'amélioration des taux de scolarisation, en particulier pour les filles, l'élévation des standards académiques et la limitation des taux de redoublement et d'abandon, à travers une amélioration continue de la qualité de l'éducation. La scolarisation des filles demeure cependant assez faible, mais en progression continue ; les filles représentent aujourd'hui le tiers des effectifs globaux. Les réformes de l'éducation incluent l'extension des services d'enseignement pour le 2ème cycle du secondaire dans les régions mal-desservies, la multiplication du nombre de disciplines enseignées, la mobilisation d'un budget de fonctionnement adéquat, ainsi que des mesures pour assurer l'accès équitable aux familles les plus pauvres. Des actions d'encouragement au niveau du 2ème cycle du primaire et du 1er cycle du secondaire (ex. : cantines, bourse pour les défavorisés) ont permis d'accroître le maintien à l'école et aussi d'augmenter le nombre des scolarisés chez les populations défavorisées. Il en résultera sans doute un accroissement du taux de scolarisation dans le 2ème cycle du secondaire pendant les 2 à 3 prochaines années. Dans le cadre du processus de réformes, le GRC a lancé, au cours de 2001, une étude portant sur le partenariat public/privé qui examinera les opportunités de participation du secteur privé dans la création de services d'enseignement dans le 2ème cycle du secondaire.

65. **Enseignement supérieur** : Le GRC reconnaît que les institutions de l'enseignement supérieur ont besoin d'améliorer leurs performances. Plusieurs domaines ont été examinés pour trouver des solutions aux problèmes posés et améliorer le rendement scolaire afin d'être en mesure de soutenir le processus de développement économique et social. La politique du gouvernement est de renforcer les systèmes de financement, de régulation et de gestion, tout en améliorant la qualité de l'enseignement. Le Programme d'Action Prioritaire (PAP) pour l'enseignement supérieur au cours de la période 2001/2002, qui comprend un financement sous forme d'appui budgétaire pour les institutions, est le vecteur nécessaire à l'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans la gestion et la planification. Le MEJS préparera aussi, au cours de 2002, un cadre législatif sur les nouveaux statuts des institutions supérieures, de nature à stimuler la bonne gouvernance et les réformes institutionnelles et financières.

66. **Education et Formation Techniques et Professionnelles (EFTP)** : La croissance économique a engendré des besoins nouveaux en matière de formation dans les disciplines techniques aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Actuellement, la capacité du système public de EFTP est limitée et ses programmes sont en déphasage par rapport aux besoins réels de l'économie. Au cours des années récentes, la scolarisation dans EFTP et le nombre d'heures de cours qui y sont enseignés ont connu un déclin notable à cause de la perception du public quant à la qualité médiocre de l'enseignement et aux possibilités limitées d'emploi dans l'administration publique. La faiblesse du système EFTP dans le secteur public a encouragé le secteur privé à créer un nombre plus important d'institutions fournissant une formation dans les technologies de l'information et les langues étrangères. Cependant, la plupart des activités EFTP du secteur privé sont confinées à Phnom Penh et les capacités de EFTP dans les zones rurale restent dépendantes de l'assistance extérieure. Un plan stratégique pour développer EFTP a été approuvé, au début de 2001, par le Conseil National de Formation/National Training Board. La première priorité définie par ce plan consiste à mettre en place le mécanisme de régulation et de contrôle de qualité nécessaire en vue de soutenir le partenariat entre le public et le privé, et assurer une autonomie opérationnelle des institutions. Les plans de EFTP pour 2002 incluent l'extension du réseau de centres de formation professionnelle aux provinces mal-desservies, le financement durable des opérations de EFTP, et la création d'un fonds national pour la formation, ainsi qu'un appui pour le développement des capacités du secteur public dans la formation professionnelle et technique.

SECTEUR DE LA SANTE

67. Le Ministère de la Santé a procédé au cours de 2001 à l'actualisation de sa politique de santé pour la période 1999/2003 et à une revue de l'ensemble du secteur de la santé. Le champ d'intervention de cette politique a été élargi à douze domaines tout en précisant davantage les actions et les objectifs. La revue du secteur de la santé visait à effectuer une évaluation complète des performances des politiques et stratégies jusque là poursuivies. Un processus de consultation avec l'ensemble des intervenants est en cours d'être mené par le Ministère de la Santé et devra mener à la formulation d'une nouvelle stratégie de développement sanitaire pour la période 2003-2007. D'autre part, le ministère procèdera à la formulation d'un cadre de dépenses publiques à moyen terme qui permettra d'estimer les ressources financières disponibles et d'identifier les possibilités de financement additionnel pour mener à bien les politiques de développement du secteur.

68. **Conclusions de la revue du secteur de la santé** : Les actions organisées de développement du secteur de la santé sont relativement récentes au Cambodge. Le Ministère de la Santé avait, il y a seulement une dizaine d'années, un rôle très limité dans ce secteur. Le secteur privé, quant à lui, était quasi-absent des services de soins de santé. Mais au cours de la dernière décennie, les deux secteurs public et privé avaient connu un développement remarquable. Le Ministère a en effet enregistré des réalisations notables dans la maîtrise de la gestion de l'ensemble du secteur de santé publique. Il a en particulier mis en place une stratégie nationale incluant les principales réformes financières (par exemple l'introduction d'un système de paiement par les utilisateurs) et un système national de couverture des soins de santé primaires. Le Ministère a aussi réalisé des progrès dans divers autres domaines de santé, tels que l'éradication de la poliomyélite, le contrôle de la tuberculose et la malaria, la prévention du SIDA, et l'initiation d'un programme d'espacement des naissances. Mais l'impact de ces progrès et réalisations n'est pas entièrement reflété dans les enquêtes et les données disponibles. Cela n'a pas empêché le Ministère de demeurer vigilant et prompt à apporter les ajustements nécessaires à sa politique compte tenu des résultats connus et de l'évolution de la situation. D'autre part, un nombre important d'ONG apportent une contribution louable au développement du secteur dans le cadre du système de soins de santé conçu par le gouvernement. Il n'en demeure pas moins que malgré les efforts accomplis et les résultats obtenus, des efforts considérables restent à fournir dans le développement du secteur de santé.

Un système de soins de santé renforcé

69. Le Plan Stratégique : Le Ministère de la Santé a évalué et révisé ses politiques et stratégies en tirant les leçons des expériences acquises au cours des dernières années. Une large consultation a eu lieu avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux. La revue du secteur de santé a été achevée et un rapport détaillé a été rendu public. Partant des conclusions de cette revue, le Ministère est en train de préparer un Plan Stratégique pour la Santé couvrant la période 2003/2007. Ce plan sera prêt en 2002. La revue effectuée et le plan stratégique formeront la base de l'établissement d'un système global de gestion de l'ensemble du secteur de la santé.

70. Elargissement des services de santé de base : Le Ministère de la Santé a multiplié les efforts pour élargir la couverture des soins de santé de base aux zones éloignées du pays. Le nombre de centres de soins étoffés de personnel qualifié et équipés de matériels adéquats a été porté de 678 en 2000 à 768 en 2001. Actuellement, 81% des 940 centres de soins programmés sont opérationnels et fournissent le minimum de soins nécessaires (*Minimum Package of Activities*). Dix hôpitaux de district assurent actuellement des opérations chirurgicales d'une qualité équivalente à celle fournie dans les hôpitaux spécialisés.

71. Technologie de la santé : Le Ministère a aussi entrepris des actions adéquates pour promouvoir les nouvelles technologies utilisées dans le domaine de la santé. Le nouveau centre de cardiologie à Phnom Penh est une réalisation de taille et permettra non seulement de fournir les soins appropriés mais aussi de jouer un rôle important dans la formation des professionnels de la santé.

72. Ressources budgétaires : La réforme des finances publiques du GRC a apporté au Ministère de la Santé des moyens financiers supplémentaires pour le développement du secteur. Le Ministère était en effet en mesure d'utiliser des ressources allouées dans le cadre du Programme d'Action Prioritaire pour des activités de santé dans sept provinces et villes ainsi que pour mener huit programmes nationaux. De plus, des ressources ont été allouées pour promouvoir les soins de santé dans trente-deux districts dans le cadre du programme de Développement Accéléré dans les Districts.

73. Partenariats : Le Ministère a procédé à l'évaluation des arrangements de partenariat établis avec le secteur privé et les ONG. La revue des différentes formes de sous-traitance a montré une nette progression dans la fourniture des services de soins dans les districts au cours des trois années (période pilote) où ces arrangements ont été expérimentés. Le nombre de consultations médicales a été multiplié par dix et les dépenses de santé par tête sont passées de 2,8 à 4,5 $. Cette évolution est satisfaisante par comparaison au niveau de dépenses de santé par tête pour l'ensemble du pays qui est de 7$ (2$ du gouvernement et 5$ de l'assistance internationale). Dans certains districts, les dépenses de santé des familles démunies ont été réduites de 60 à 70% pendant la même période pilote.

74. Contribution des utilisateurs au coût de la santé : En vue d'améliorer les services de soins de santé de base, de nombreuses formules de paiement par les utilisateurs ont été appliquées dans un certain nombre d'hôpitaux et de centres de soins. L'évaluation de ces formules de paiement a montré qu'elles ont permis d'améliorer significativement la qualité des services de soins rendus dans les centres de soins, mais qu'elles auraient eu des effets négatifs sur l'accès des pauvres aux services de soins rendus dans les hôpitaux.

75. Garantie de la qualité des soins : Le gouvernement a pris des mesures énergiques pour promouvoir la législation relative à la santé et visant à garantir des soins de qualité conforme aux normes et à la déontologie médicale. Parmi ces mesures, l'on peut citer : la promulgation d'un sous-décret sur la gestion des produits cosmétiques ; la réglementation des produits laitiers ; la promulgation d'un sous-décret concernant l'exercice des activités médicales par les étrangers ; la création du comité inter-ministériel pour la réduction du tabagisme ; et l'établissement de procédures relatives à l'installation de cabinets médicaux. En outre, l'Université des Sciences de la Santé a été transformée par sous-décret en institution administrative publique.

Amélioration de la prestation de services de santé

76. Taux d'utilisation : En général le taux de prestation des soins de santé s'est accru de manière significative. La présence dans les Districts Opérationnels (OD) par habitant et par an est actuellement de 0,51. Le taux d'utilisation des ''OD'' dans les centres de soins a doublé au cours des deux dernières années.

77. Vaccination : au courant de 2001, la poliomyélite a été totalement éradiquée. Le Ministère a commencé des programmes pour l'éradication du tétanos et de la rougeole. Il a aussi mis en oeuvre un programme de vaccination contre l'hépatite B dans la province de Kampong Chhnan.

78. Espacement des naissances et soins de pré-natalité : Même s'il y a encore des insuffisances dans la formation du personnel de la santé pour les soins de pré-natalité et les accouchements, les activités

d'espacement des naissances se sont multipliées graduellement. 96% des femmes mariées connaissent au moins une méthode de planning familial et 24% utilisent une méthode de planning familial (dont 19% utilisant une méthode moderne).

79. HIV/SIDA : Le déclin du taux de prévalence de HIV/SIDA est une illustration du succès des efforts déployés dans ce domaine. Un programme visant la généralisation de l'utilisation des moyens de protection a été étendu à l'ensemble du pays.

80. Tuberculose : L'utilisation du ''Traitement Directement Observé Courte Période''/ ''Directly Observed Treatment Short Course'' –DOTS- pour soigner la tuberculose a été élargie à plusieurs centres de soins, et le taux de guérison a été maintenu à un haut niveau (85%). Cependant, la détection des nouveaux cas de maladie demeure faible. De plus, il y a un besoin pressant de porter une plus grande attention à l'accroissement de l'impact du SIDA sur les maladies tuberculeuses.

81. Le Paludisme : En général le taux de mortalité du fait du paludisme ainsi que le taux de prévalence de cette maladie ont diminué l'année dernière. Mais l'incidence demeure élevée, en particulier dans les provinces voisines aux frontières avec la Thaïlande, le Vietnam et le Laos. Les effets du paludisme ont été gérés de manière efficace et les activités contre la schistosomiase ont été menées aussi efficacement.

82. Dons de sang : le système des dons de sang a été étendu aux provinces et des encouragements ont été apportés aux activités de collecte de dons de sang dans les hôpitaux spécialisés des Districts Opérationnels. Tous les dons de sang sont actuellement testés par les laboratoires qualifiés.

83. Autres services de santé publique : Des soins de santé dans des spécialités tels que ORL, chirurgie dentaire, santé mentale, prévention contre la cécité, nutrition, ont été aussi délivrés avec de bons résultats durant l'année écoulée.

84. Secteur privé : La régulation des services du secteur privé, pharmacies et cliniques, a été renforcée pour assurer la conformité à la réglementation en vigueur. Le nombre de pharmacies et cliniques opérant illégalement demeure cependant élevé. En 2001, onze nouvelles sociétés de médicaments ont été enregistrées, élevant le nombre total à 82 dans le pays. Le Ministère a approuvé 33 pharmacies et 16 pharmacies illégales ont été fermées. On estime qu'il y a actuellement 1876 endroits fournissant des services privés de soins de santé, y compris des soins médicaux, dentaires, analyse de sang et des opérations chirurgicales esthétiques. Environ 80% de ces endroits opèrent illégalement. En outre, il y a en tout 114 cliniques privées totalisant moins de 500 lits. Il faut considérer aussi que des personnes aisées se font fournir des soins médicaux en Thaïlande et au Vietnam.

85. Autres interventions : Le Ministère de la Santé a aussi établi des services de santé préventive pour les ingénieurs militaires affectés à des travaux publics de construction de ponts et de routes et aux soldats qui sont en poste aux frontières. Il a fourni aussi des consultations médicales pour les soldats démobilisés ; des services de santé d'urgence dans les zones affectées par les catastrophes naturelles ; des services spéciaux de santé aux frontières avec le Vietnam, Laos et Thaïlande ; et a participé à de nombreuses réunions régionales dans le cadre de l'ASEAN.

Amélioration de la gestion du système de santé

86. Fourniture de médicaments et équipements : Au courant de 2001, le Ministère de la Santé a reçu 1162 tonnes de médicaments d'une valeur de 14 millions $ dont 60% financés par le gouvernement, 33% provenant de l'assistance internationale, et 7% d'autres sources. Ces médicaments ont été distribués sur une base trimestrielle aux Districts Opérationnels, les hôpitaux nationaux, les hôpitaux spécialisés et les centres de soins. Concernant les provinces éloignées, les médicaments ont été distribués sur une base trimestrielle. L'objectif de la fourniture de ces médicaments est d'appuyer les services de santé de base dans les centres de soins et les hôpitaux spécialisés, et des programmes nationaux de santé. Le Ministère a aussi élaboré des guides pour l'utilisation des médicaments pour l'ensemble du personnel de la santé et a procédé à la formation du personnel quant à l'utilisation de ces guides.

87. Réglementation relative aux médicaments dans le secteur privé : En vue d'appuyer les services de santé fournis par les opérateurs privés, le Ministère a entrepris des activités de formation et d'information sur ses politiques de santé aux vendeurs de médicaments à Phnom Penh et aux pharmacies privées.

L'accent a été mis aussi sur la réglementation concernant toutes les pharmacies et les compagnies pharmaceutiques.

88. Développement des ressources humaines : Le Ministère de la Santé a fait promouvoir des activités de formation à l'intérieur et à l'extérieur du pays en vue de renforcer la base des ressources humaines du secteur de la santé. En 2001, 134 médecins, 32 pharmaciens, 26 dentistes, 289 infirmières, 11 sages femmes, 11 physiothérapeutes, et 20 techniciens de laboratoire, ont été diplômés dans les institutions d'éducation cambodgiennes. Le Ministère et en particulier le Département des Ressources Humaines a assuré une formation continue sur le programme d'activités minimales à 357 personnels de la santé. Pour la formation à l'extérieur, 393 personnels ont eu une formation de courte durée à l'étranger et 45 ont reçu une formation de longue durée allant de 6 à 24 mois.

89. Gestion du personnel : Au cours de 2001, le Ministère de la Santé a recruté 489 personnels additionnels, radié 412 personnes, et mis en congé non payé 1215 fonctionnaires. De plus, le Ministère, en collaboration avec le Conseil des Ministres, Le Secrétariat d'Etat à la Fonction PUblique et d'autres ministères, a élaboré et utilisé un système de gestion et d'information du personnel. Conséquemment, le nombre des médecins et des assistants médicaux pour 1000 habitants a diminué de 0,4 en 1998 à 0,3 en 2001, et le nombre d'infirmières et de sages-femmes pour 1000 habitants a diminué de 1,2 à 0,9. Il y a encore des déséquilibres entre les médecins, les assistants médecins et les infirmières ; et l'insuffisance du nombre d'infirmières et de sages femmes a entraîné une insuffisance du personnel dans les centres de soins et les hôpitaux spécialisés. Il est important de noter cependant, que durant cette année, le nombre de nouveau personnel recruté et de personnel reprenant leur travail représente moins du tiers du total du personnel qui a quitté définitivement ou temporairement le ministère pour cause de départ à la retraite, congé, indisponibilité, détachement à d'autres ministères, poursuite de formation, etc. Le nombre des médecins et assistants pour 1000 habitants en 2001, qui est de 0,3, n'est pas inférieur à celui des autres pays voisins : Vietnam (0,48), Thaïlande (0,24), Laos (0,24), Indonésie (0.16) et Myanmar (0,30).

90. Budgétisation : Les dépenses budgétaires effectuées par le Ministère de la Santé ont représenté en 2001 près de 83,7% du budget alloué. Cette proportion était de l'ordre de 91,3% au niveau central et 83,7% au niveau des provinces. Il y'avait en outre une amélioration des dépenses effectuées dans le cadre du Programme d'Action Prioritaire (PAP). Par contre, les dépenses du budget ADD étaient moins élevées que l'année dernière.

91. Coordination: Le Ministère de la Santé a développé d'excellents rapports de travail avec la communauté des donateurs pour l'appui aux services de santé. En 2001, le Ministère a approuvé 8 Mémorandums/MOU avec les ONG, et 10 avec les bailleurs de fonds bilatéraux. Pour assurer l'intégration du pays au sein de l'ASEAN, le Ministère a participé dans quatre réunions techniques dont une organisée à Phnom Penh. D'autre part, le Ministère a maintenu son mécanisme de coordination concernant les réunions ''Cocom'' et ''Prococom''.

92. Autres activités: diverses autres activités ont été entreprises. Elles ont trait à: supervision, inspection, réunions, système d'information de la santé, laboratoires, recherche, acquisition de biens et de services, administration générale, construction ainsi que fournitures d'équipement et de matériels aux Districts Opérationnels.

93. Réalisations générales: Avec l'appui du GRC, le Ministère de la Santé a obtenu des résultats importants durant 2001. Ces résultats reflètent l'effort physique et moral déployé par le personnel de la santé à tous les niveaux et une excellente coopération des institutions concernées, les partenaires extérieurs, les ONG, le secteur privé, et l'ensemble de la société.

2.4.2 LES SECTEURS ECONOMIQUES

AGRICULTURE, FORETS ET PECHES

94. Le secteur de l'agriculture, forêts et pêches contribue pour environ 43% de la formation du PIB, et fournit environ 80% de la force de travail. Dans la mesure où 85% de la population vivent dans le monde rural et 75% des catégories défavorisées sont des chefs de ménages paysans, la performance du secteur agricole reste un élément clé pour la réalisation d'une croissance économique soutenue et durable, réduire la pauvreté et promouvoir le développement de l'économie rurale. Le développement du secteur agricole

est principalement caractérisé par un faible niveau de productivité qui requiert des efforts concertés pour venir à bout des contraintes structurelles. De plus, des infrastructures inadéquates en matière de transport et d'irrigation, une insuffisance des intrants agricoles, un marketing quasi-inexistant et un appui institutionnel inadéquat représentent un facteur important de préoccupation. Le GRC considère que sa capacité propre de fournir une assistance efficace ainsi que des services appropriés constituent un problème majeur et de ce fait, le Gouvernement compte sur l'appui du secteur privé pour épauler ses efforts dans ce domaine. Au cours des dernières années, les réformes se sont concentrées sur le désengagement de l'Etat des secteurs productifs en faveur d'une activité de production orientée sur le marché. Ces réformes se sont articulées autour des axes suivants : réforme foncière, libéralisation des prix et adoption d'une législation appropriée qui permet des opérations de joint-venture entre l'Etat et les investisseurs étrangers. Le MAFP a été restructuré avec l'appui de la FAO et des activités de développement des capacités sont actuellement entreprises par la BM dans le cadre de son projet d'amélioration de la productivité agricole. Les services de vulgarisation agricole ont été étendus à la recherche sur de nouvelles variétés de riz et l'utilisation par les fermiers de nouvelles technologies agricoles, cela étant assuré avec l'appui technique de l'Australie. En outre, le GRC a, dans le cadre du programme sectoriel agricole de la BAD en cours d'exécution, pris des mesures pour : a) une dissémination plus large des techniques de vente et de l'information technologique ; b) libéralisation des prix des fertilisants ; c) formulation d'une stratégie de finance rurale, ; d) désengagement des activités du secteur de l'hévéa ; et e) établissement des comités locaux de développement rural. Les réformes institutionnelles et des politiques de développement sont en passe d'être appuyées par des investissements publics y compris dans l'adduction d'eau dans les villages et les pistes rurales en vue de soutenir la reconstruction des infrastructures endommagées et de générer des emplois dans le monde rural. Accroître les revenus du monde rural est d'une importance cruciale pour lutter contre la pauvreté et limiter le phénomène d'exode rural.

95. **La réforme de la Gestion de la Forêt** : Le GRC a enregistré des progrès significatifs, depuis la dernière réunion du GC en juin 2001, dans ses efforts visant à assurer une gestion saine et efficace des ressources forestières. Afin d'améliorer la performance des concessionnaires s'adonnant à des activités forestières, le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures visant la réglementation rigoureuse des activités de coupe de bois. Parmi ces mesures, il y a lieu de mentionner l'arrêt définitif des coupes de bois depuis le 1 janvier 2002 pour tout concessionnaire ne fournissant pas un plan précis de gestion des concessions à approuver le MAFP. Une réduction significative des volumes de coupe autorisés annuellement a été aussi imposée aux concessionnaires au cours de la période 2000-2001. Au cours de l'année écoulée, des progrès ont été également continus pour limiter au maximum les incidents relatifs au non-respect de la réglementation. Le Gouvernement a créé un groupe de travail inter-ministériel, en vue de renforcer davantage la cohérence entre les diverses composantes du projet, ainsi que leur efficacité, et initier des plans pour codifier les actions à entreprendre en vue de renforcer la capacité du projet à suivre la chaîne d'exploitation, de stockage et d'écoulement du bois.

96. Le cadre législatif et de politique qui est indispensable à la gestion durable des ressources a été considérablement renforcé grâce à l'approbation tant attendue du code forestier. En outre, avec l'appui de la GTZ, un sous-décret sur les communautés forestières a été préparé suivant un processus participative au niveau de l'ensemble du pays, en vue de renforcer la participation communautaire dans la gestion et dans la prise de décision concernant la forêt. Des étapes ont été initiées par le MAFP pour restructurer l'administration forestière. Le gouvernement a en effet pris un train de mesure pour continuer le processus de réforme et éliminer la coupe illégale de bois et en même temps développer la capacité du personnel de la DFW et la sensibilisation du public à ce sujet. Ces efforts devraient aboutir à stabiliser les revenues annuelles générées par la gestion des forets au profit du budget de l'Etat, ce qui permettrait en définitive de mener à bon escient les programmes de développement.

97. **La réforme du secteur de la pêche** : Le gouvernement a initié un certain nombre de réformes depuis la dernière réunion du GC, pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles de nature à contribuer à la réduction de la pauvreté. Ceci inclut la réforme de zones de pêche accomplie vers la fin de 2001. La création de communauté de pêche est maintenant en cours aussi bien pour les zones maritimes que continentales. Le sous-décret relatif à la gestion des communautés de pêche a été formulée après une large consultation avec des divers intervenants, à savoir les agences gouvernementales et les ONG. L'établissement de ces communautés de pêche fournira aussi des opportunités de participation à la gestion des zones de pêche et à l'obtention de l'objectif de gestion durable des ressources de pêche. La loi sur la pêche est en cours d'examen par le MAFP/DoF. Le ministère a également lancé des initiatives

portantes sur la gestion et la conservation des ressources de pêche ainsi qui sur la réforme de l'administration et le renforcement des capacités. Le Département de la Pêche – DP - recherche une assistance technique appropriée pour la gestion des pêches (suivi, contrôle et surveillance des programmes), la délimitation des zones de pêche, des réserves de pêche et pour la réhabilitation de la pêche en eau douce, ainsi que pour développer la capacité des services de ce département. Le DP entend déclarer les réserves de biosphère comme des réserves de pêche à l'avenir. En attendant, la pêche dans ces zones sera limitée exclusivement à l'intérieure de ces zones, alors que les opérations de la pêche continueront à l'extérieur de ces zones. Un plan directeur pour la pêche portant sur la période 2001-2011 et visant de guider le développement du secteur de la pêche est actuellement en cours de préparation.

SECTEUR INDUSTRIEL

98. Le secteur industriel du Cambodge comprend essentiellement les entreprises manufacturières (73,5%) et les activités de construction (18,8%). Le sous-secteur des mines est assez modeste. La valeur ajoutée des industries manufacturières provient essentiellement de l'industrie alimentaire et de l'industrie de textiles et confection, qui montre un dynamisme remarquable. La part du secteur industriel dans la formation du PIB s'est accrue à un niveau de 23,5% en 2000 en comparaison à des taux plus modestes enregistrés pendant les années 1998 et 1993, soit 18,3% et 12,7% respectivement.

99. Le Conseil pour l'Investissement du Cambodge (CDC/CIB) a approuvé en 2001 un total de 51 nouveaux projets d'investissement qui devraient créer environs 28347 emplois. Ces projets totaliseront un capital social de 130 millions de dollars EU et 230 millions de dollars d'immobilisation. En dépit de la réduction de 14% des approbations d'investissement faites par le CIB en 2001 par rapport à 2000, un flux d'investissements supplémentaires et non comptabilisés dans ces chiffres a été dirigé vers le pays par le biais d'accords conclus directement avec les ministères sectoriels. Les principaux domaines d'investissement sont les suivants : industrie agricole et plantation, textiles et confection, industrie alimentaire, télécommunication, tourisme et infrastructures économiques. Les investissements dans le secteur manufacturier tirent un avantage non- négligeable des droits à l'exportation dans le cadre du système de la nation la plus favorisée et le système de préférences généralisées accordées au Cambodge par plusieurs pays industrialisés. Les immobilisations des projets proposés dans le secteur industriel, à savoir essentiellement les usines de confection, ont représenté 44% de l'ensemble des approbations d'investissement pour l'année 2001, alors que les nouveaux projets dans le tourisme et l'infrastructure ont compté successivement pour 32% et 20%. Un faible pourcentage de 4% était réservé à l'agriculture et l'agro-industrie. Le CDC a approuvé 14 nouveaux projets de confection et 12 extensions de projet d'un capital social totalisant 17 millions de dollars et 36 millions de dollars d'immobilisation. Ces projets de confection permettront de créer 24392 emplois représentant 86% de l'ensemble des emplois à créer. Le secteur informel, une composante essentielle de l'économie locale, continue d'être actif et se développe de jour en jour grâce notamment à la création continue de petites et moyennes entreprises qui gagnent progressivement de l'importance en matière de production et organisation.

100. L'amélioration du cadre juridique et économique est d'une importance cruciale pour le développement du secteur privé, pour la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté. Le développement du secteur privé fait face actuellement à de nombreuses contraintes, dont la faiblesse des infrastructures (routes, ports, accès aux matières premières), les insuffisances de la législation, l'accès difficile et onéreux au financement, la limitation de l'information, les insuffisances des ressources humaines qualifiées, et le coût élevé des services publics tels que l'électricité, l'eau et les télécommunications. En plus les investissements privés dans le secteur agricole sont limités par les contraintes d'ordre foncier, qui doivent impérativement être surmontées. Le développement de l'agriculture, qui dispose d'un grand potentiel, ne peut se limiter aux activités de production alimentaire qui utilisent de surcroît des méthodes et des techniques traditionnelles sans grand impact sur l'amélioration de la productivité et la qualité des produits. En vue de stimuler les investissements dans ce secteur, le GRC entend formuler des politiques appropriées et renforcer le cadre juridique pour les petites et moyennes entreprises. Le niveau des activités des PME demeure faible au Cambodge et ne représente guère plus de 8,3% du PIB, soit un niveau largement en deçà des 20 à 25% obtenus par les pays de la région.

101. La législation régissant actuellement les investissements au Cambodge offre pourtant des incitations financières beaucoup plus attrayantes que celles accordées par bon nombre d'autres pays de la région. L'on comprend ainsi aisément que les encouragements fiscaux ne représentent qu'une condition nécessaire mais non suffisante à l'attraction des investissements ; les autres conditions résident dans la

stabilité politique, la sécurité, la paix sociale, et le développement du cadre législatif et institutionnel. C'est dans cet esprit que le GRC a entrepris un travail méticuleux pour renforcer les institutions, accroître les investissements dans l'infrastructure et le développement des ressources humaines, consolider la sécurité et le respect de la loi tout en améliorant le niveau de revenus et consommation de la population. Le Gouvernement a procédé au réexamen du système d'incitation et a décidé en particulier d'abolir la taxe minimale de 1% sur le chiffre d'affaires, jugée porteuse de distorsion. Le Ministère de l'Economie et des Finances et le CDC, en étroite collaboration avec le ''Foreign Investment Advisory Services (FIAS) relevant du groupe de la Banque Mondiale ainsi qu'avec d'autres institutions financières internationales et le secteur privé, ont procédé à la révision du Code d'Investissement et un nouveau projet de loi est soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption. Cette loi assurera l'équilibre entre la nécessité d'accroître les revenus budgétaires d'une part et la compétitivité du Cambodge avec les pays de la région d'autre part. Ainsi, les amendements introduits permettront de simplifier et rationaliser le mécanisme d'incitations fiscales et autres, et de lui assurer un maximum de transparence.

L'amendement proposé portera sur :

- Elimination de la taxe spéciale de 9% sur les profits et son remplacement progressif au cours des cinq prochaines années par une nouvelle taxe de 20% conformément aux dispositions de la loi sur la taxation, et ce pour les projets approuvés et opérationnels.
- Elimination de l'exemption de taxe sur les profits réinvestis et introduction dans la loi sur la taxation d'une nouvelle provision limitant l'exonération des profits réinvestis à un montant approprié, applicable à tous les investissements qu'ils soient sous forme de nouveaux projets ou d'extension de projets existants, indépendamment de la source de financement et sans évaluation.
- Renoncement aux provisions actuelles concernant la période de grâce et introduction d'une nouvelle formule qui consiste à exonérer les entreprises pendant une période maximale de 3 années suivant la date de démarrage de leurs activités suivie d'une autre période de 3 années et éventuellement plus conformément aux stipulations des lois de finances annuelles. Cette disposition est sujette à certification par les autorités compétentes du degré du respect des conditions par les investisseurs. Il va de soi qu'il n'y aura pas de double emploi entre des avantages fiscaux accordés dans le cadre de la loi sur l'investissement et ceux stipulés dans la loi sur la taxation.
- Elimination du droit au rapatriement hors taxe des bénéfices et autres revenus par les entreprises approuvées.

102. Outre ces mesures visant la génération de revenus supplémentaires à l'Etat tout en attirant plus d'investissements extérieurs directs, le GRC a renforcé la gestion économique et financière grâce à l'amélioration du système budgétaire, au développement des capacités des institutions en charge des impôts, des douanes et du trésor public. Le processus d'approbation des investissements a été aussi raccourci et les procédures simplifiées.

LE SECTEUR DU TOURISME

103. Le tourisme joue un rôle très important dans la reconstruction de l'économie du Cambodge. Le pays dispose d'un potentiel touristique très attractif incluant les sites archéologiques d'Angkor Wat et des facilités hôtelières de haut niveau à Phnom Penh et à Siem Reap, d'une riche histoire, et d'une culture diversifiée qui remonte à des milliers d'années. Le nombre des touristes ayant choisi la destination du Cambodge a augmenté de façon continue tout au long des dernières années. Ce nombre a atteint 600 milles arrivés en 2001. Le nombre de touristes a augmenté à une moyenne de 25 à 30% depuis 1998 et l'objectif fixé est d'atteindre un million de touristes vers 2003.

104. Le gouvernement a opté pour une politique d'ouverture pour les transports terrestre, maritime et aérien. L'aéroport de Siem Reap subit actuellement des travaux d'extension d'un coût total de 14 millions de dollars. L'aéroport international de Pochentong à Phnom Penh sera également agrandi. La Route Nationale 6 sera réouverte à la circulation en 2002 permettant de voyager directement de la Thaïlande à Angkor. D'un autre côté l'ASEAN a autorisé le démarrage du projet de chemin de fer portant sur 5500km, d'un coût de 2,5 milliards de dollars, devant relier Singapore à Kunming en Chine, avec des lignes desservant la Thaïlande et le Cambodge d'un côté, ainsi que le Vietnam et le Cambodge de l'autre. De plus le Mékong et le Tonlé Sap verront le développement d'activités de croisière.

105. Des préparatifs sont en cours pour créer la fédération asiatique de tourisme en 2003. Les travaux sont en cours pour créer un centre d'exposition à Phnom Penh qui fournira des facilités adéquates à des rencontres internationales ou régionales.

LE SECTEUR DU COMMERCE

106. Les efforts du GRC visant à formuler une stratégie du développement du secteur du commerce est une partie intégrante du travail en cours visant à définir une stratégie de réduction de la pauvreté. Au niveau national, le travail a commencé avec la formulation du deuxième plan de développement socio-économique et la stratégie intérimaire de la réduction de la pauvreté. Pour le secteur du commerce, les efforts ont débuté par la préparation d'un papier conceptuel préliminaire pour la formulation d'une stratégie commerciale en faveur des pauvres, cela était suivi par la formulation « d'un guide pour faciliter l'accès aux activités de commerce en vue de réduire la pauvreté ». Ce guide a été approuvé à Tokyo lors de la dernière réunion du groupe consultatif. L'objectif de la stratégie commerciale est de l'intégrer dans le cadre plus large de la stratégie de réduction de la pauvreté.

107. Les efforts du GRC concernant la formulation de la stratégie commerciale en faveur des pauvres – initialement envisagé dans le cadre intégré de l'assistance technique pour le secteur du commerce – sont conformes aux objectifs de la stratégie de la réduction de la pauvreté. Le cadre intégré est le résultat des efforts déployés par six organisations multilatérales, à savoir le FMI, CCI, CNUCED, PNUD, BM et OMC, pour assurer une meilleure intégration des politiques commerciales et des stratégies nationales de développement et d'accroître les bénéfices tirés par les pays les moins développés, des activités d'assistance technique dans le domaine du commerce. Le Cambodge a été désigné le 10 avril 2001 comme un des trois pays pilotes pour la formulation d'une stratégie commerciale en faveur des pauvres en rapport avec l'initiative du cadre intégré.

108. Le guide de Tokyo fournit essentiellement tous les éléments nécessaires pour formuler une politique commerciale en faveur des pauvres qui est la pierre angulaire de la stratégie de réduction de la pauvreté au Cambodge. Il permet de considérer les différents aspects inter-sectoriels et institutionnels relatifs à la pauvreté. Le papier est concentré sur ce qui devrait être fait pour renforcer et développer la production d'articles destinés à l'exportation et ayant un grand impact sur la promotion des activités économiques des populations défavorisées. Cela entraîne l'établissement de mécanismes solides pour la participation et le développement de l'esprit de responsabilité parmi tous les intervenants. Enfin, le guide permet de revoir les opérations dans des zones où il y'a encore des contraintes et des goulots d'étranglement.

109. A la suite de la présentation du guide de Tokyo, le GRC et les donateurs étaient d'accord pour mener une étude de diagnostic portant sur l'intégration et la compétitivité du Cambodge au sein du système commercial mondial. Cette étude identifie les obstacles et les besoins de développement institutionnel pour assurer cette intégration et diversifier la production dans les différents secteurs par les ménages et les entreprises.

110. Le Cambodge a enregistré des progrès significatifs dans la mise en place d'un système commercial moderne. Durant les dernières années, le GRC s'était engagé dans le cadre d'un vaste programme de reformes économiques et commerciale. Concernant le côté commercial, tous les obstacles qui limitaient les initiatives des opérateurs aussi bien Cambodgiens qu'étrangers ont été levés. Plus récemment, en avril 201, le régime des tarifs a été largement simplifié avec un nombre de taux réduit de 12 à 4 et le taux maximum ramené à 35%. La convertibilité du Riel est assurée, et en même temps les transactions continuent à se faire en dollar.

111. L'ouverture commerciale a eu des échos favorables au sein de l'économie. La croissance économique était en effet de l'ordre de 5%, ce qui est appréciable en comparaison aux taux obtenus au cours des années précédentes. Cependant, les performances économiques mentionnées ont été en deçà de celles obtenues dans les pays de la région. De plus, ces taux de croissance économique ne sont pas suffisamment forts pour avoir des effets significatifs sur la réduction de la pauvreté.

2.4.3 INFRASTRUCTURES PHYSIQUES

TRANSPORT

112. Les infrastructures des transports ainsi que les capacités de gestion de ce secteur ont été gravement endommagées par les précédents conflits et par les destructions intentionnées. Les problèmes ont été exacerbés pendant les années récentes par les contraintes budgétaires chroniques qui ont réduit les dépenses allouées à la maintenance pour tous les modes de transport. Des services non-opérationnelles ont crée une variété de problèmes supplémentaires. Il en est résulté un système de transport qui ne répond pas aux exigences de l'économie croissante. La première priorité du gouvernement a été de procéder dans les meilleurs délais à la reconstruction des infrastructures dans le principal réseau routier.

113. Le GRC a porté son attention, avec l'assistance financière et technique de la BAD, du PNUD, de la BM, de USAID, du Japon et de l'UE, sur la réhabilitation du réseau routier primaire, y compris les ponts et les ferry en vue de faciliter le transport et l'accès au marché. Des projets importants dans ce domaine ont porté sur la reconstruction du ''pont d'amitié Japon-Cambodge'' sur le Tonlé Sap à Phnom Penh, l'amélioration de la première section des routes nationales 6 et 7, et la construction du pont du Mékong à Kompong Cham, la reconstruction de la route nationale 4 ainsi que la réhabilitation d'une bonne partie des routes nationales 1, 2, 3, 5 et 11. Le GRC a fait appel à ses propres ressources budgétaires limitées pour financer la réparation de certaines routes primaires et secondaires qui lient des zones isolées (exemple : route nationale 56, 58, 59, 67, 69a) pour promouvoir le développement socio-économique dans les zones rurales. D'autres projets ont visé l'amélioration des ports à Phnom Penh et à Sihanoukville. La rénovation de l'aéroport de Phnom Penh incluant de nouvelles facilités de contrôle aérien et sur l'extension de l'aéroport de Siem Reap à travers la formule de BOT et les réparations d'urgence de certaines lignes de chemins de fer. La construction d'un pont sur le Mékong à Kompong Cham a été achevée en décembre 2001.

114. Le transport routier est le seul mode ayant une couverture nationale et assurant environs 80% du transport commercial du pays. Les routes primaires devant connecter le Cambodge aux pays avoisinants tel que le Vietnam, le Laos et la Thaïlande n'ont pas encore été réhabilités. La réhabilitation, l'amélioration et la création de voies de connexion représentent une haute priorité pour le gouvernement.

115. Le réseau national de transport assure le déplacement d'environs 65% de passagers par an et 69% de frets. Le transport maritime et fluvial assure 15% de passagers et 20% du trafic cargo. Les proportions restantes (20% pour des passagers et 10% pour les frets) sont assurées par les réseaux ferroviaires. Les ports internationaux de Sihanoukville et Phnom Penh sont les principaux points reliant le Cambodge à la région et au reste du monde. Les aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap représentent aussi une importance cruciale pour le transport de passagers.

116. Le system ferroviaire est limité à deux lignes qui sont dans des conditions lamentables du fait notamment des actes de sabotage et de la quasi-absence des activités de maintenance. La ligne du Nord relie Phnom Penh à Poipet (385km), cependant la dernière section de Sisophon à Poipet n'a pas été utilisée depuis le début des années 70. La ligne du sud relie Phnom Penh à Sihanoukville (263km).

117. Le transport fluvial était le principal moyen de transport dans le passé. Les ports intérieurs (inland ports) et les voies fluviales jouent un rôle important dans le pays. Les produits agricoles et forestiers, le pétrole, les containers, les engins peuvent être transportés par navigation fluviale. Le transport de passagers par voies fluviales est aussi important à cause des services très limités de transport terrestre. Cependant les ports fluviaux et les voies fluviales n'ont pas reçu l'attention nécessaire. Des ports intérieurs comme celui de Kompong Cham et de Kratie et des projets de développement de voie fluviale sont envisagés par le GRC. Historiquement Phnom Penh a joué un rôle important, étant stratégiquement localisé à la jonction entre le Mékong, le Tonlé Sap et le Bassac. Au cours des années récentes il y a eu un développement substantiel du transport automobile au dépens des autres modes de transport.

118. La plus grande partie du transport fluvial se situe entre Phnom Penh et Ho Chi Minh City et entre Phnom Penh et Kratie, des vaisseaux pouvant transporter jusqu'à 5000 tonnes peuvent naviguer tout au long du Mékong jusqu'à Phnom Penh durant la plus grande partie de l'année. Autrement, le transport fluvial en dehors du Mékong se fait par des moyens rudimentaires et concerne un tout petit volume de transport, de passagers et de marchandise. Des ports internationaux jouent un rôle important et gagnent de l'importance pas seulement pour le transport à l'intérieur du pays mais également avec les pays de la région.

GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET ASSAINISSEMENT

119. Les problèmes et les contraintes faisant face au développement économique et à la réduction de la pauvreté doivent être identifiés et résolus. L'eau représente une importance vitale dans beaucoup de secteurs. Une analyse sectorielle qui vient d'être menée par le GRC a révélé que les problèmes de l'eau pourraient très prochainement se poser en des termes qui pourraient affecter le développement de la nation. Le pays dispose de ressources en eaux abondantes ; cependant la pression démographique aussi bien dans les régions urbaines que rurales a créé une demande de consommation d'eau de plus en plus croissante. La déforestation, l'érosion du sol et la sédimentation des grands lacs, le changement de régime hydrologique du fait de la politique malveillante des Khmers Rouges, et la sédimentation des voies fluviales ont provoqué des phénomènes de sécheresse et d'inondation. Cependant, le Cambodge dispose d'un grand potentiel qui lui permet de satisfaire ses besoins en développant des voies fluviales secondaires d'usage multiple pour l'irrigation, l'adduction d'eau, et l'énergie hydroélectrique.

120. Demande et utilisation de l'eau : l'utilisation totale de l'eau est estimée à 0,75 km^3 par an, dont 94% pour l'agriculture. Il y a entre 1000 et 2000 systèmes d'irrigation alimentés par les eaux de surface. La BAD, la BM, l'UE, la France, le Japon et l'Italie sont très actifs dans les activités de développement des capacités dans ce secteur, mais il reste d'importants besoins à couvrir. Le MoWRM est en train de formuler une nouvelle politique de développement des ressources en eaux avec l'assistance de la BAD, du Japon et de la BM. Cette politique inclut une stratégie et une législation nationales pour l'eau. Cependant, le MoWRM a besoin d'améliorer ses capacités de gestion et de mise en oeuvre, et requiert une assistance adéquate à ce sujet.

121. Les intervenants dans le secteur de la gestion des ressources en eau sont assez nombreux. Outre le MoWRM, le Département d'adduction d'eau pour les provinces (DPWS) relevant du Ministère de l'Industrie, Mines et Energie est responsable de la gestion de l'eau en dehors de la capitale. Le Ministère des Travaux Publics et du Transport a à sa charge les activités d'assainissement dans les villes de province et Phnom Penh. Quant à l'adduction d'eau à Phnom Penh, c'est une activité qui relève d'une organisation autonome, à savoir la Régie des Eaux de Phnom Penh. La gestion des ressources en eau urbaine relève de la Municipalité de Phnom Penh, alors que Ministère du Développement Rural est responsable de la gestion de l'eau dans les zones rurales.

122. Au cours des dernières années plusieurs études ont été effectuées, dont les résultats ont été résumés dans un rapport présenté au Comité Intérimaire du Mékong (WATCO, 1984). Plusieurs projets prometteurs d'irrigation, d'énergie et des activités à usages multiples ont été aussi identifiés. Ces projets représentent un potentiel total d'irrigation de 358900 ha pendant la saison des pluies, et 318220 ha pendant la saison sèche, ainsi qu'un potentiel d'énergie hydroélectrique de 1522 GWh/an. Il y a maintenant un besoin urgent de formuler un plan directeur pour le développement du bassin du Tonle Sap afin de commencer le processus de mise en oeuvre de ces projets.

123. *Irrigation et Renforcement du Contrôle des Inondations: le Cambodge est un pays agricole où 85% de la population sont des fermiers et paysans..* A présent, cependant, seulement une proportion de 18% de la superficie totale de culture de riz est irriguée et la grande partie restante dépend de la pluie. Etant donné les variations des conditions climatiques, les récoltes sont souvent menacées par la sécheresse qui cause des réductions dans les rendements et quelquefois une perte complète des récoltes. Il est donc important de mettre en oeuvre des projets pour contrôler et optimiser l'utilisation des ressources en eau, et contribuer ainsi aux efforts de réduction de la pauvreté dans les communautés urbaines et rurales. Les projets de contrôle d'urgence des inondations et de réhabilitation de l'irrigation assistés par la BM et la BAD contribuent pour beaucoup à la protection des communautés des effets adverses des inondations qui causent très souvent des dégâts humains et matériels importants. Ces projets permettent de réduire ces dommages et restaurer et améliorer la production par la réhabilitation des systèmes d'irrigation dans les zones touchées. En élargissant les superficies de culture et en améliorant les rendements, le pays pourrait progressivement réduire sa dépendance vis-à-vis des aides alimentaires d'urgence et améliorer les conditions de vie des populations défavorisées. L'élimination des effets néfastes des inondations permet, à ne pas s'en douter, d'établir des bases permanentes pour la création d'infrastructures économiques et sociales, tels que les écoles, les centres de soins, les voies d'accès, etc, et de favoriser les créations d'emploi au grand bénéfice des communautés et de la société dans son ensemble.

124. Adduction d'eau et assainissement: La situation actuelle a des répercussions néfastes sur la santé publique. Les maladies diarrhéiques, causées pour la plupart par l'absorption d'une eau insalubre, sont une des principales causes de morbidité parmi la population, surtout chez les enfants. L'absence d'un assainissement adéquat, l'approvisionnement insuffisant en eau et de mauvaises pratiques d'hygiène sont les principales causes de diverses maladies transmises par l'eau et de différentes infections parasitaires. De plus, en milieu rural, les femmes et les enfants doivent souvent parcourir de longues distances à pied, surtout pendant la saison sèche, afin de chercher de l'eau. Étant donné le temps et l'énergie dépensés pour satisfaire ce besoin, cette activité se répercute de façon négative sur la santé, la nutrition et la productivité. Grâce aux apports d'aide étrangère, le gouvernement oriente ses efforts d'investissements en capital pour réhabiliter les installations de production et de distribution. L'assistance technique s'est avérée d'une grande valeur pour cerner les problèmes, renforcer les capacités institutionnelles, développer des spécialisations techniques et améliorer le rendement des opérations. Parmi les projets en cours, citons celui de la réhabilitation des systèmes d'assainissement et des réseaux d'égouts à Phnom Penh, qui prévoit la collecte des eaux et leur traitement, l'adoption d'un régime de tarification et l'installation de 12 nouvelles stations de pompage pour réduire les inondations en terre basse. Dans les communautés rurales, l'objectif consiste à augmenter de 6 % à 22 % l'accès aux installations sanitaires, ce qui touchera 1,5 millions de personnes de plus. Cette initiative comprend la construction, sur une base souple de partage des coûts, de 135 000 latrines, ainsi qu'un volet de sensibilisation communautaire en matière d'hygiène et de techniques d'assainissement.

125. Le secteur de *l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu urbain* est faible tant du point de vue capacité technique que rendement financier, comme le montrent la petitesse de la zone desservie, l'insuffisance des services et leur piètre qualité. Environ 75 % de la population de Phnom Penh et 13 % dans d'autres provinces et districts ont accès à l'eau potable par canalisation, ce qui signifie qu'environ 9 millions de personnes en milieu rural n'ont pas accès à de l'eau potable. La réhabilitation des systèmes à Phnom Penh se poursuit grâce à des financements provenant de la BAD, de la BM, de la France, du Japon et d'autres bailleurs. En vertu du projet de la BM pour l'approvisionnement en eau en milieu urbain, la Régie des eaux de Sihanoukville a entrepris un projet de construction destiné à servir environ 50 % des habitants de Sihanoukville et qui devrait être achevé en 2003. Sur financement de la BAD, une réhabilitation partielle des systèmes est en cours dans les provinces de Battambang, Pursat, Kampong Thom, Kampong Cham, Kampot et Svay Rieng ; et dans ce même cadre, la sensibilisation et l'éducation du public au sujet des problèmes de santé et d'assainissement seront renforcées à Sihanoukville, Battambang et Kampong Cham. Un autre projet sera mis en oeuvre à Siem Reap grâce à un don de JICA (Japon). Aussi, dans le cadre du projet de la BM d'adduction d'eau et d'assainissement dans les provinces et zones péri-urbaines, une étude couvrant 149 provinces et districts a été effectuée. Les réseaux d'assainissement sont plus ou moins absents au Cambodge, sauf à Phnom Penh et à Sihanoukville, où les systèmes limités évacuent à la fois l'eau de pluie et les eaux usées domestiques. Un cadre de politique pour le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement a été élaboré, qui vise l'autofinancement, le rajustement des tarifs pour faciliter le recouvrement des coûts, la participation du secteur privé, la coordination des bailleurs de fonds, l'allocation des ressources en eau et la présence d'instances de réglementation. Une loi est en cours de préparation pour superviser les opérateurs intervenant dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Parmi les priorités, citons les objectifs suivants : tirer meilleur profit des vastes ressources hydrauliques du Cambodge, renforcer les capacités institutionnelles, redonner aux installations existantes leur capacité de production prévue et améliorer le rendement opérationnel. La réhabilitation des réseaux existants est en cours, y compris le raccordement des utilisateurs ultimes. Le nombre de puits en campagne sera augmenté, afin de soutenir les programmes d'infrastructure en milieu rural, basés sur la participation des bénéficiaires. Le GRC autorisera ces services à s'autogérer, afin de leur permettre d'atteindre l'indépendance financière et de financer eux-mêmes leurs programmes d'entretien et d'investissement.

126. Des préparatifs sont également en cours afin de permettre aux régies de distribution d'eau dans les agglomérations urbaines de finir par s'autofinancer. La Régie de l'approvisionnement en eau de Phnom Penh (Phnom Penh Water Supply Authority [PPWSA]) a adopté une nouvelle taxe d'eau en 1997, afin d'assurer le recouvrement des coûts d'exploitation, de maintenance et de remplacement des stations de traitement, tout en bénéficiant d'un inter-financement des grands consommateurs dans les secteurs industriel et commercial, au profit des consommateurs résidentiels à faible revenu qui utilisent peu d'eau. Le barème fait l'objet d'un examen annuel afin de voir s'il est nécessaire et possible de faire bénéficier les ménages à faible revenu d'un crédit pour payer les frais de raccordement. Afin de permettre à davantage de ménages à faible revenu d'avoir le raccordement avec le réseau d'eau, la PPWSA a dû réduire de 25 %

ses frais actuels pour ce service. Ces frais tendaient en effet à empêcher les tranches de la population à faible revenu de bénéficier de l'approvisionnement en eau par canalisation, d'où une plus forte utilisation de points d'eau insalubres qui reviennent souvent plus cher. La PPWSA pose des compteurs sur tous les branchements, met en œuvre des procédures pour la détection des fuites, le démontage des branchements non autorisés, le débranchement et l'arbitrage des contentieux.

127. *La météorologie* : Le Cambodge souffre fréquemment de catastrophes naturelles : fortes pluies et crues soudaines, orages violents de pluie et de vent, sécheresses. La mesure et l'interprétation de la hauteur des eaux et de la décharge des rivières (quantité) et des paramètres climatiques y afférents sont d'importance cruciale. Le régime annuel des rivières (crues et étiages) et l'inondation des terres humides revêtent une grande importance pour l'agriculture et la pêche, l'approvisionnement en eau en milieu urbain et rural et la production d'hydroélectricité. Comme le réseau hydro-météorologique n'a pas bénéficié d'un soutien financier adéquat, il faut maintenant déployer des efforts soutenus pour rétablir la base des infrastructures matérielles en vue de générer des données utiles.

ENERGIE

128. ***Electricité:*** Si l'approvisionnement en électricité à Phnom Penh s'est amélioré au cours des 3 dernières années, la prestation dans les provinces se caractérise par un rendement technique et financier faible. Le mauvais rendement énergétique reflète les années de négligence et l'absence d'investissements dans de nouvelles centrales, sans compter l'entretien différé. L'électricité est disponible par l'entremise d'un réseau local de production et de distribution qui s'adresse surtout aux agglomérations urbaines. Les centrales, d'une capacité relativement petite, utilisent le diesel comme carburant, ce qui fait le coût de l'électricité est le plus élevé de la région. Dans certaines zones rurales, en l'absence d'un approvisionnement fiable en électricité, des exploitants privés ont installé des groupes électrogènes et mis sur pied de simples réseaux de distribution de l'électricité à domicile, dont le fonctionnement coûte très cher. À l'heure actuelle, des centrales plus performantes fonctionnent bien à Phnom Penh, sur financements extérieurs et du secteur privé. Un système de transmission et de distribution d'électricité est en cours de réhabilitation à Phnom Penh, grâce à des crédits consentis par des agences bilatérales et multilatérales. La participation du secteur privé s'accroît, avec des ententes conclues pour la construction de la centrale Phnom Penh IPP-1 (35 MW) et pour celle de la centrale IPP-2 (15 MW), prévue à court terme. La réhabilitation du système d'électricité dans la province de Stung Treng est en cours et devrait s'achever en 2004 avec l'assistance de la BAD (crédit) et du FIDA (don). Un projet de construction d'un mini système hydroélectrique de 12 MW à Kirirum est en cours d'exécution avec un financement d'une compagnie chinoise privée. Ce projet a récemment démarré et fournira de l'électricité à Phnom Penh et Kampong Speu. Les accords pour l'achat d'électricité qu'il est envisagé de signer avec le Laos, le Viêt-nam et la Thaïlande, alliés aux centrales réhabilitées appartenant à la société ÉdC, devraient répondre pleinement à la demande anticipée à Phnom Penh d'ici 2004. Parmi ses priorités, le GRC tient à assurer un approvisionnement en électricité fiable, d'envergure nationale, en veillant à l'efficacité et en créant l'environnement nécessaire au développement soutenu et rentable du secteur énergétique, avec ouverture à la participation privée. Dans un premier temps, il faut rendre l'approvisionnement en électricité plus fiable et rentabiliser les opérations pour la production de l'énergie, procéder à l'électrification rurale, au renforcement des capacités de la société ÉdC et veiller au développement de la capacité d'autofinancement du secteur. Le GRC est résolu à augmenter la capacité de production au moindre coût pour servir les besoins croissants de l'industrie.

POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET SERVICES NATIONAUX DE L'INFORMATION

129. Jusqu'en 1999, les communications à destination et en provenance des provinces dépendaient de réseaux de liaison radio VHF surannés et en mauvais état. Ce système desservait à peine quelques milliers d'abonnés dans les provinces et les districts ; le service était médiocre, d'une disponibilité de moins de 50 %. Ces circuits ont été complétés par des liaisons temporaires par satellite offrant un nombre limité de circuits téléphoniques, mais ils seront bientôt remplacés par un équipement terrestre plus performant. Des solutions à court terme passent par des services de téléphone mobile / cellulaire, mais d'un coût élevé. Les services postaux restent perturbés en raison de l'absence d'un réseau routier digne de ce nom pour le transport et de la faiblesse des services aériens intérieurs. Les bureaux de poste dans les provinces et les districts souffrent d'un manque d'entretien et d'équipements. Les services seront plus rapides et plus fiables dans la mesure où l'infrastructure routière sera réhabilitée.

130. Dans le domaine des *services postaux,* le ministère des Postes et des Télécommunications (MPTC) a focalisé ses efforts sur le développement des services de réseau de distribution de courrier et de journaux. Les recettes de la poste ont augmenté de 16,5 % depuis 1994. Quant aux *services de télécommunication,* le MPTC assure actuellement la réglementation, l'administration et la gestion du réseau de téléphones publics, ainsi que la délivrance de permis pour des services connexes fournis par des partenaires en coentreprise. Soucieux d'améliorer l'efficacité de ces services, le GRC a pris l'engagement de créer une société téléphonique d'État autonome, « Cambodia Telecommunications ». Au 31 décembre 2000, la densité téléphonique au Cambodge se situait à environ 0,26 appareils pour 100 utilisateurs. À Phnom Penh, il y a 2,83 appareils pour 100 utilisateurs. Le total d'abonnés s'élève à 150 285 : lignes terrestres du MPTC : 19 408 ; téléphones publics : 329 ; téléphones mobiles (exploitants privés) : 130 547 lignes.

131. S'agissant de *l'information,* le rôle du ministère de l'Information (MI) consiste à communiquer aux membres du public, le plus pleinement possible, les informations intérieures, régionales et internationales, et à favoriser, par l'entremise des organes d'information disponibles, l'actualisation de leurs connaissances générales, techniques et scientifiques. Un objectif particulier consiste à atteindre, par la presse parlée et écrite, les habitants des régions qui ne sont pas encore desservies par ces moyens d'information. Le Cambodge a une presse indépendante et, à l'heure actuelle, 39 journaux et magazines différents sont édités dans le pays.

2.5 AUTRES PROGRAMMES INTER-SECTORIELS

DEVELOPPEMENT RURAL

132. Environ 80% de la population vivent dans les zones rurales et le développement rural a été une des plus hautes priorités du Gouvernement. Le RGC a adopté une approche multidimensionnelle pour stimuler les efforts visant le développement rural et renforcer le rôle des communautés locales dans la planification et la gestion du développement dans leurs juridictions. La décentralisation et déconcentration des services publics, les programmes de développement participatoire, et la fourniture de crédits aux ménages et aux petites entreprises dans les zones rurales représentent quelques-uns uns des aspects de la politique du GRC dans ce domaine. Au sein du GRC, le Ministère du Développement Rural (MDR) est mandaté pour: i) coordonner, mettre en oeuvre, suivre et évaluer les programmes et projets de développement rural; ii) coordonner les efforts opérationnels des divers ministères sectoriels et des programmes d'assistance; et iii) entreprendre des recherches indépendantes visant à développer les zones rurales en procédant à l'évaluation des besoins et à la proposition de solutions possibles pour tirer bénéfice de toutes les opportunités.

133. Le secteur de développement rural bénéficie d'un certain nombre de programmes d'appui au niveau des communes, dont notamment: Programme SEILA, Fond Social, et programme de micro-crédit rural. Les partenaires extérieurs ont accordé une attention particulière à tous ces programmes qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté et contribuent amplement à la réalisation des objectifs visés dans ce domaine. Le Gouvernement souhaite voir cet engagement se renouveler et se renforcer dans le futur.

134. **Programme SEILA**: Il a été initié en 1996 pour formuler, tester et renforcer continuellement des systèmes déconcentrés et décentralisés de planification, financement et mise en oeuvre du développement local au niveau des provinces et des communes. Le programme avait commencé avec 5 provinces et un petit nombre de communes choisies à titre pilote en 1996, il a été ensuite étendu à 12 provinces et 509 communes, soit la moitié des provinces et un tiers des communes rurales du pays. Les activités de formation de ce programme ont touché près de 3000 fonctionnaires et 17000 représentants élus de villages dans les 12 provinces, et ont porté sur la planification participatoire, la gestion financière, l'administration de contrats, la passation des marchés, le suivi et l'évaluation. Pendant les six dernières années, environ 53 millions de dollars ont été effectivement déboursés pour des projets d'investissement à travers des modalités contractuelles entre le Gouverneur et les entreprises à la fois publiques et privées au niveau des provinces, et aussi 12 millions de dollars sous forme de contrats entre le conseil de développement des

communes et les contractants privés au niveau communal. Suivant une approche de partenariat avec la communauté des donateurs au niveau national et un cadre intégré de programmation annuelle avec les ONG et les organisations internationales au niveau provincial, un volume important de ressources additionnelles a été mobilisé et programmé chaque année en vue de soutenir le développement dans les provinces et les communes. Une évaluation externe du programme SEILA a réaffirmé les bénéfices socio-économiques résultants des diverses activités et projets engagés, ainsi que l'amélioration notable des capacités des provinces, districts et communes à gérer les systèmes décentralisés.

135. L'adoption de la Loi sur l'Administration des Communes en 2001 et les élections communales qui ont eu lieu en février 2002 représentent deux étapes cruciales du processus de renforcement de la démocratie à la base. Il en va de même des mesures importantes prises par le Gouvernement pour créer le comité national d'appui aux communes/Sangkats (NCSC) et le Département d'Administration Locale (DoLA) relevant du Ministère de l'Intérieur et qui sera responsable de la formulation du cadre réglementaire pour la décentralisation et de la coordination des activités d'appui aux conseils communaux. En prévision de ces changements institutionnels, la seconde phase du programme SEILA (2001/2005) a été conçue sous forme de cadre de mobilisation et coordination afin d'appuyer les réformes du Gouvernement en matière de décentralisation et déconcentration. Ce nouveau programme d'un coût de 95 millions de dollars a été approuvé par le Conseil des Ministres le 5 janvier 2001 et est maintenant à sa deuxième année de mise en oeuvre.

136. **Le Fonds social**: le Fonds Social du Royaume du Cambodge, établi en 1994 sous forme d'institution publique autonome sous la Présidence du Premier Ministre, a été engagé depuis la fin de 1995 dans de vastes activités nationales visant à épauler les efforts du GRC à réduire la pauvreté. Le Fonds intervient ainsi dans le financement de projets de réhabilitation et de reconstruction d'infrastructures économiques et sociales, ainsi que d'autres activités développement créatrices d'emplois ou renforçant les capacités des communautés à identifier leurs besoins et exécuter des petits projets.

137. Le portefeuille du Fonds Social est constitué de projets identifiés par les bénéficiaires eux-mêmes et reflète entièrement les demandes faites par les communautés et les autorités locales ainsi que d'autres organisations à travers le pays. Le Fonds agit uniquement comme intermédiaire financier apportant les fonds nécessaires aux projets éligibles et assurant le suivi de leur état d'exécution. Une importance particulière est accordée par le Fonds à la participation des communautés et à la durabilité des projets ainsi qu'au renforcement des capacités des communautés et l'encouragement du sens de responsabilité dans la gestion des facilités créées.

138. Le Fonds a reçu à ce jour 8593 demandes de financement des communautés locales d'un coût global de 163 millions de dollars, dont 54,7% dans le secteur économique et 45,3% dans le secteur social. D'une manière plus détaillée, ces demandes portent sur: la création de 3181 écoles primaires, 240 écoles secondaires, 364 réseaux d'irrigation, 308 centres de soins, 2957 puits, 1255 ponts et canaux, 158 systèmes de drainage, et 130 locaux pour la formation professionnelle. Cela illustre la diversité des besoins de facilités d'infrastructure de petite échelle, particulièrement dans les zones rurales du pays.

139. Le Fonds a reçu au cours de la première phase de ses activités (1995/mi-1999) une enveloppe de 20 millions de dollars sous forme de prêt de la BM pour la réhabilitation et la reconstruction de diverses infrastructures économiques et sociales à travers tout le pays. La deuxième phase des activités du Fonds a commencé en juillet 1999 avec une allocation de 35 millions de dollars (dont 10 millions affectés à la réparation des dégâts causés par les inondations de 2000) de la BM et 7,8 millions de dollars du Fonds de l'OPEP. En outre, des contributions du GRC sous forme de fonds de contrepartie et d'autres contributions de divers partenaires ont permis de mobiliser une enveloppe additionnelle de 6,2 millions de dollars. Cumulativement, un montant total de 69 millions de dollars a été alloué au Fonds depuis sa création en 1995.

140. Le Fonds Social a été aussi actif au niveau de l'utilisation des crédits mis à sa disposition. Il a déboursé un volume global de 17,5 millions de dollars entre 1995 et 1999 pour 1436 petits projets d'infrastructures économiques et sociales, bénéficiant directement ou indirectement à 1,6 millions de personnes. Ces projets ont créé plus de 31072 mois de travail. Les projets financés par le Fonds ont porté sur: la construction de 3756 nouvelles salles de classe, 2767 puits, 1435 latrines, 14216 mètres carrés de ponts et canaux, 24525 mètres cubes de fossés, des facilités d'irrigation pour environ 2600 ha, 78 centres de soins, 49 ponts, un hôpital de recours, et la fourniture de 61961 de divers équipements et fournitures

pour les écoles. D'autre part, les projets mis en oeuvre se répartissent à raison de 89% dans les zones rurales et 11% dans les zones urbaines, et de ce total 32% des projets ont concerné les zones libérées des Khmers Rouges.

141. Tirant les leçons de l'expérience acquise au cours de sa première phase, le Fonds Social a révisé certaines de ses modalités et critères d'opérations pour la mise en oeuvre de la deuxième phase qui a commencé en juillet 1999. Dans le cadre de cette phase, le Fonds a déboursé 25 millions de dollars pour 1184 petits projets d'infrastructures économiques et sociales qui ont bénéficié à environ 1,2 millions de personnes. De ce total, 140 projets d'un coût de 5 millions de dollars ont concerné la réhabilitation des infrastructures endommagées par les inondations de 2000. Les créations d'emploi au cours de cette deuxième phase se sont élevées à 39400 mois de travail pour des ouvriers qualifiés et non qualifiés.

142. Cumulativement, le Fonds Social a, depuis 1995, approuvé 2620 projets à travers tout le pays d'une enveloppe totale de crédit de 40 millions de dollars. Ces projets étaient répartis à raison de 89% dans les zones rurales et 11% dans les zones urbaines. De ce total, 68% des projets ont été mis en oeuvre dans les zones libérées des Khmers Rouges. Ces projets ont favorisé des créations d'emploi dans les régions concernées d'un volume total de 70472 mois de travail.

143. Pour ce qui est du *secteur du crédit rural,* le GRC apporte un soutien plein et entier à la participation des institutions de micro-crédit, les banques commerciales et, tout particulièrement, la Banque du développement rural (BDR). Environ 80% de la population vivent dans les zones rurales, ce qui représente 1,87 millions de ménages. Le montant global de crédits déboursés par les banques commerciales s'est élevé à 9 millions de dollars pour l'agriculture à fin décembre 2001, ce qui représente 3,7% du total de leurs crédits. La plupart des banques commerciales ne disposent pas de succursales au niveau des provinces. Et même là où il y a une succursale, celle-ci est généralement localisée dans les grands centres, sans aucune présence dans les districts, communes et villages. De plus, les possibilités d'expansion de leurs services à ce niveau, dans un futur proche, paraissent très limitées.

144. Institutions de micro-crédit: les ONG et les banques spécialisées ont fourni du crédit aux plus nécessiteux dans les zones rurales pendant une certaine période. Jusqu'à présent, ces institutions ont accordé des prêts à environ 420000 ménages ruraux ou 23% du total des ménages vivant dans les zones rurales. Le montant total des prêts est estimé à environ 37 millions de dollars. On estime qu'un montant additionnel de crédit variant entre 10 à 15 millions de dollars a été fourni par des amis, parents et prêteurs individuels (moneylenders). Le portefeuille total de crédit rural des ces institutions durant les dix dernières années s'est accru de 100000 dollars à 37 millions de dollars, et de 4000 à 420000 bénéficiaires. Cependant, on estime qu'il reste encore un besoin important de crédit rural de l'ordre de 60 à 90 millions de dollars qu'il y'aurait lieu de couvrir pour répondre aux nombreuses demandes accumulées à travers le pays.

145. La BDR joue un rôle indispensable dans le financement et le refinancement ; elle offre par ailleurs une assistance technique aux institutions de micro-crédit qui, elles, sont en mesure d'offrir des services financiers. La BDR a pour mission d'améliorer l'économie de l'agriculture, l'économie rurale et l'économie en général, participant ainsi au soulagement de la pauvreté. Elle a joué un rôle important dans la mobilisation de ressources financières domestiques et extérieures en vue de répondre aux besoins en micro-crédit rural. La BDR a été créé avec un capital de 5 millions de dollars versé par le GRC dont 1 million d'Euros accordé par l'Agence Française de Développement à titre de capital libéré. La BDR a également reçu 900 000 Euros de l'AFD à titre de contribution au soutien de plantations d'hévéas exploitées par des familles dans la province de Kompong Cham, 1,3 millions de dollars à titre de prêt du Fonds international de développement agricole (FIDA), pour mettre en vigueur l'appui à la mise en valeur agricole au programme SEILA dans quatre provinces (Pursat, Battambang, Banteay Meanchey et Siem Reap). En 2000, un nouvel accord a été signé avec la BAD pour le projet de crédit rural et d'épargne d'une enveloppe de 20 millions de dollars EU, qui doit commencer en 2001. Mais les conditions strictes attachées à ce prêt ont rendu difficile l'accès à ces ressources. La BDR a approuvé jusqu'à décembre 2001 un volume global de crédit rural de l'ordre de 4,6 millions de dollars, à travers les opérateurs de micro-finance et les ONG, au profit de 38000 ménages ruraux.

146. Appui aux Petites et Moyennes Entreprises: La BDR est en train de mener une étude de faisabilité sur les besoins des petites et moyennes entreprises au Cambodge. Dans le cadre de la coopération avec l'Allemagne, la KFW se propose de fournir une assistance financière sous forme de dons à travers le

Ministère de l'Economie et des Finances d'un montant approximatif de 8 millions de dollars pour le programme de développement des PME. La BDR a accordé à une banque commerciale partenaire un crédit en vue de le rétrocéder à des emprunteurs finaux pour la mise en oeuvre de projets pilotes d'approvisionnement en eau dans la province de Takéo. En outre, la BM est en train d'envisager d'accorder un prêt pour les investissements en capital dans le domaine d'approvisionnement en eau et en électricité dans les zones rurales et dans les activités agroalimentaires locales.

ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION

147. Des progrès significatifs ont été obtenus – depuis la dernière réunion du GC - dans les domaines de la gestion de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, grâce aux efforts déployés dans le cadre du Plan National d'Action pour l'Environnement (1998/2002) et aux activités de planification stratégique du Ministère de l'Environnement (ME). Le plan d'action - préparé selon un processus de consultation large avec l'ensemble des intervenants et des partenaires – est articulé autour des axes suivants : politique forestière ; pêches et agriculture par inondation dans la région du Tonlé Sap ; gestion de la pêche côtière ; bodiversité et zones protégées ; énergie ; et gestion des ordures ménagères. La mise en oeuvre du Plan pour l'Environnement est assurée dans le cadre d'un processus itératif, et par conséquent ses priorités et stratégies ont été revues et actualisées annuellement.

148. Les activités du ME dans les domaines de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles qui sont menées en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, Forets et pêches se sont concentrées sur les aspects liés à la gestion de la forêt. Le ME a participé activement dans l'application de la décision du gouvernement relative à l'interdiction de la coupe et de l'exportation du bois ainsi qu'à la mise en oeuvre du Plan de Gestion de la Forêt. Ce plan inclut l'évaluation de l'impact de l'exploitation des concessions forestières sur l'environnement pour assurer une utilisation durable des ressources naturelles. Certains rapports d'évaluation de l'impact ont été revus par le ME. Dans le domaine de la biodiversité, le ME a mis l'accent sur le renforcement de la gestion, le développement des infrastructures, la formulation de législation, et la délimitation des frontières des parcs nationaux. Parmi les activités entreprises, l'on peut citer : i) la gestion du Parc National de Virak Chey (province de Rattanakkiry) financé par la Banque Mondiale (BM) et la Facilité Globale pour l'Environnement (GEF) ainsi que par le GRC ; ii) la préparation du Plan National d'Action pour la Bio-diversité -financé par le PNUD/GEF et la FAO- qui a été soumis au Conseil des Ministres pour approbation. Certaines concessions forestières dans les montagnes de Cardamom étaient venues à échéance et ont été transformées en réserves forestières. Le GRC a accordé une attention particulière aux parcs nationaux et aux sanctuaires naturels des animaux sauvages pour lesquels des équipements et autres facilités ont été accordés. La protection de l'écosystème du Tonlé Sap est une composante importante de la stratégie nationale de préservation des ressources naturelles. La création de la réserve de biosphère du Tonlé Sap et l'allocation de 500000 ha de concessions de pêche aux communautés représentent des étapes importantes en vue de permettre aux populations de participer aux efforts d'utilisation rationnelle des ressources et notamment halieutiques. Le ME a réalisé des progrès significatifs dans le domaine de la pêche côtière grâce à l'appui fourni par le Danemark, IMO, et IDRC.

149. Traitement des déchets urbains : des améliorations ont été apportées dans ce domaine au niveau du transport et du stockage des déchets solides. Le gouvernement s'emploie actuellement malgré les nombreuses difficultés à améliorer la décharge de Stung Mean Chey pour prévenir les effets négatifs sur la santé de la population et sur l'environnement. Des possibilités ont été mises à l'étude concernant la création de décharges pour les déchets industriels. Mais d'une manière générale, la gestion des déchets solides des usines de confection a été améliorée dans la mesure où 70% des usines possèdent leurs propres systèmes de traitement.

150. Le développement des sources alternatives d'énergie pour assurer la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles représente également un élément important de la stratégie du ME. Le Ministère a participé à la revue du rapport de l'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets envisagés concernant la construction d'une ligne de transmission de l'électricité du Vietnam aux provinces du sud-ouest, et barrage hydroélectrique de Kirirom.

DEMINAGE

151. Pour les activités de déminage, l'année 2001 peut être définie comme l'année de la stabilisation et du progrès, et ce contrairement à l'année 2000 qui a vu l'établissement de la nouvelle ''Autorité de Régulation (CMAA)'' et le renvoi de 90% du personnel de CMAA. Une nouvelle structure organisationnelle a été approuvée et le CMAA a stabilisé ses opérations avec un plan de travail plus réaliste qui a été exécuté sans discontinuité. Un nouveau décret relatif à l'établissement du CMAC et un sous-décret portant sur l'organisation du CMAA ont été promulgués en août 2001 pour clarifier la cohérence devant exister entre le CMAC, son Conseil des Gouverneurs et le CMAA. Le CMAC a été en mesure de réaliser des activités dépassant même les objectifs initialement prévus pour l'année 2001. Le CMAA a renforcé significativement la coordination et a mis en place un cadre intérimaire de régulation pour le secteur, et le Conseil des Ministres a approuvé le Plan Stratégique de Déminage qui fait partie de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté.

152. Un Conseil Consultatif sur les Actions de Déminage (MAB) a remplacé le Comité de Pilotage du CMAC, et ce en conformité avec les exigences des réformes du secteur et des nouveaux arrangements de partenariat. De nouvelles procédures de régulation des opérations du CMAA ont été établies. La première réunion du MAB a eu lieu en mars 2002 en vue de revoir le plan de travail du CMAC pour l'année courante.

153. Deux opérations d'audits ont été faites par KPMG au courant du premier trimestre de l'année, la première étant une suite aux recommandations du rapport d'audit établi en septembre 1999. Le 2ème rapport d'audit publié en août 2001 était sous forme d'audit interne du CMAC pour les fonds déboursés dans le cadre du Trust Fund exécuté par le PNUD. Le rapport a couvert tous les aspects de gestion et de comptabilité concernant la période allant de juillet 1999 à décembre 2000, et a conclu à une ''déficience marginale'', ce qui a montré une amélioration importante de la situation depuis 1999[1]. Le rapport mensuel de productivité de CMAC a été publié régulièrement tout au long de 2001, y compris des analyses de progrès par comparaison aux projections du plan de travail. Dans son rapport de décembre 2001, CMAC rapporte que :

- Les superficies déminées avaient atteint 9,63 km2 à la fin de décembre, soit 37% de plus que ce qui était prévu par le plan de travail pour l'année (7,03 km2) incluant ''mine marking teams'' et ''community marking teams''. Ce succès est partiellement attribuable à l'efficacité du ''Japanese Brushcutter'' sur le terrain, à la plus grande intégration des ''mine detection dogs'' dans les opérations, et à l'amélioration du moral du personnel après la crise de 1999/2000.
- La revue par CMAC de sa stratégie de sensibilisation sur les mines a été accomplie. Un personnel additionnel a été recruté pour mettre en oeuvre le projet pilote de huit mois intitulé ''Community Based Mine Risk Reduction/Réduction des Risques de Mines dans les Localités'' et qui reçoit un appui du Trust Fund du PNUD, de l'UNICEF et de Handicap International.
- Une nouvelle combinaison de ''Burshcutters'', ''Mine Detection Dogs'' et ''Déminage Manuel'' a été introduite avec des résultats encourageants à Samlot où une zone particulièrement chargée de mines est en cours de nettoyage par CMAC. Deux accidents ont été rapportés dans cette zone au début de décembre.

154. CMAC a aussi développé une base de données sur les coûts de ses opérations. C'est la première fois qu'un opérateur a produit ce genre de mécanisme transparent et détaillé pour faciliter les actions de contrôle et de vérification. Cette base de données prend en considération, en plus des dépenses effectives, l'amortissement des équipements, le coût de l'assistance technique et celui des pièces consommables.

LES SERVICES SOCIAUX et COMMUNAUTAIRES.

155. La stratégie du GRC en faveur des groupes vulnérables vise la ré-allocation des dépenses publiques en faveur du développement social, surtout dans les zones rurales, tout en soutenant activement la formation professionnelle et le travail indépendant. Cette stratégie fait appel à la participation des organisations non gouvernementales locales et internationales, étant donné les limites financières qui viennent freiner la prestation de services de soutien social par le gouvernement. Grâce à l'assistance extérieure, le GRC améliore sans cesse sa capacité à identifier et à mettre au point des mécanismes de

[1] Il y a 4 opinions d'audit possibles: satisfaisant, marginalement déficient, déficient, et sérieusement déficient. CMAC a évolué de sérieusement déficient en 1999, à marginalement déficient en 2001, ce qui représente une amélioration significative selon les standards internationaux

prestation efficaces pour protéger les groupes vulnérables. Le soulagement de la pauvreté passe par la réduction au minimum du chômage. Selon la plate-forme politique du GRC, le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) a pour mandat de coordonner les activités liées à la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les crédits publics étant limités, le MAST est obligé de définir des stratégies de rechange grâce à une plus grande concertation avec les institutions et organismes concernés afin de desservir les groupes les plus vulnérables. L'accent est mis sur l'investissement en milieu rural, mais des investissements en milieu urbain pourraient également favoriser les pauvres par la création d'emplois productifs susceptibles d'absorber l'excédent de main-d'œuvre dans les collectivités rurales. La croissance des industries à forte intensité de main-d'œuvre, notamment la confection, permet de combattre la pauvreté sur deux fronts. Les exportations de textiles et de vêtements confectionnés au Cambodge étant compétitives à l'heure actuelle, il existe une bonne possibilité d'augmenter le revenu réel par personne, réduisant ainsi la pauvreté. La création d'emplois est une priorité, car environ 228000 nouveaux emplois sont nécessaires chaque année pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail, sans compter une vague de chômeurs résultant de la démobilisation militaire et de la réforme de l'administration publique.

FEMMES ET DEVELOPPEMENT

156. Le Ministère des Affaires des Femmes et des Anciens Combattants (MAFAC) dispose de prérogatives importantes pour faire assurer le respect des droits des femmes et des enfants à travers la promotion de la place et de la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie économique et sociale du pays. Le plan quinquennal ''Neary Rattanak'' préparé par le Ministère met l'accent sur le développement des capacités des femmes et la nécessité de changer les attitudes et les comportements de discrimination envers les femmes. Ce plan identifie les domaines d'intervention prioritaire dans les secteurs de la santé, éducation, protection légale, et développement économique, sur la base de la déclaration et plate-forme d'action de la quatrième conférence mondiale sur les femmes organisée à Pékin. La réalisation de l'égalité des sexes représente un facteur capital pour la promotion de la justice sociale et l'amélioration des conditions de vie de toute la population. A côté des quatre principaux domaines prioritaires mentionnés, l'intégration des femmes est aussi primordiale pour assurer l'incorporation des questions relatives aux femmes dans les plans, les politiques et les programmes des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales.

157. Des progrès considérables ont été réalisés par le MAFAC dans la promotion de la participation des femmes aux efforts de développement tout au long des quelques dernières années. Ces réalisations ont porté sur:

- L'approbation de lois et de sous-décrets sur l'établissement et le fonctionnement du MAFAC;
- L'établissement du Conseil National Cambodgien pour les Femmes;
- La définition des rôles et des responsabilités pour développer les ressources humaines au double niveau national et provincial;
- L'intégration des femmes dans toutes les activités des ministères et organisations sectorielles et la formation des formateurs qui sont aussi des points focaux pour la promotion des femmes;
- La formulation et la mise en oeuvre d'une stratégie d'intégration des femmes dans le cadre du Programme SEILA au niveau national et provincial en vue de développer la capacité et la participation des femmes dans la prise de décisions et les faire bénéficier des fruits de la croissance;
- La formation des comités de développement aux niveaux des districts, communes et villages dans divers domaines liés à l'intégration des femmes;
- L'établissement d'un centre d'information sur la femme qui rassemble et dissémine les données et informations nécessaires à l'analyse et formulation des politiques et programmes destinés aux femmes;
- Le suivi de l'évolution de la situation des droits de l'homme et de la mise en oeuvre de Convention sur l'Elimination de Toutes Formes de Discrimination contre les Femmes et la présentation d'un rapport à cet effet aux Nations Unies;
- Le développement de la prise de conscience du public à travers des activités de la journée internationale des femmes;
- Formulation d'une politique nationale traitant les problèmes de SIDA chez les femmes;
- Mise en oeuvre d'un projet de santé reproductive dans 62 districts relevant de huit provinces. Plus de 500000 femmes ont reçu des informations sur les questions de santé reproductive fournies par 800 femmes volontaires et qualifiées;

- Lancement d'activités d'éducation informelle dans 209 villages disséminés dans cinq provinces avec 16000 participants entre 1993 et 1998;
- Renforcement des capacités des femmes et des anciens combattants au niveau des communautés par le biais d'activités de lutte contre l'analphabétisation, et de programmes de production alimentaire familiale et de création de revenus;
- Mise en place d'un programme de prévention du trafic des femmes et des enfants dans six provinces et appui au comité inter-ministériel pour le suivi de l'exécution de projets au niveau local portant sur la prévention de l'exploitation sexuelle;
- Elaboration et proposition au Conseil des Ministres pour approbation d'une loi sur la prévention de la violence familiale et la protection des victimes de ces violences;
- Amélioration de la transparence et du sens de responsabilité dans la gestion des activités relatives aux vétérans;
- Achèvement en mars 2000 de la mise en oeuvre du programme ''construisons ensemble/building together'' qui fournit un support au plan ''Neary Rattanak''. Ce programme était axé sur le développement des capacités du MAFAC en vue d'incorporer les préoccupations et les principes d'intégration des femmes dans les politiques et processus de développement, et en vue de veiller à la justice sociale et l'égalité des chances entre les deux sexes.

3. LES DEFIS DE DEVELOPPEMENT DU CAMBODGE

158. La population du Royaume du Cambodge a été estimée à environ 11,5 millions de personnes en 1998. Le taux annuel de croissance démographique se situe à environ 2,5 %, ce qui place le Cambodge au deuxième rang des pays de la région à forte croissance de la population. La population totale devrait s'accroître de 1,7 millions de personnes au cours de la période 2001 à 2006. La répartition actuelle par âge et par sexe est déséquilibrée : il y a davantage de femmes que d'hommes – 93 mâles pour 100 femelles. D'autre part, les enfants de la tranche d'âge 0 à 14 ans représentaient 42,8 % de la population totale en 1998. Les déséquilibres par âge et par sexe, reflétant un taux de mortalité et d'émigration exceptionnellement élevé pendant la période des Khmers rouges, sont lourds de conséquences dans les efforts actuels et futurs que le Gouvernement Royal déploie en vue de promouvoir le développement.

159. Le Gouvernement est parfaitement conscient des obstacles de taille qui s'opposent de nos jours au développement du pays. Les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme qui ont caractérisé les trente dernières années, ont porté un coup dévastateur au Cambodge. Les décennies de guerre et de conflits internes non seulement ont démoli les fondements physiques et socio-économiques nécessaires à la croissance et au développement, mais surtout ont décimé à la base le capital humain du pays. Le déséquilibre de la répartition de la population par âge et par sexe et le manque de compétences chez la population active ne fait qu'aggraver les défis devant être relevés pour atteindre les objectifs du pays en matière de développement. Le Gouvernement considère que s'il est possible de raccourcir les échéances pour la réhabilitation, la reconstruction et la mise en valeur des infrastructures physiques – à condition de disposer des ressources nécessaires – la reconstitution du capital humain nécessaire au développement socio-économique durable est quelque peu inféodée au rythme imposé par le temps. Il faudra au moins dix ans pour reconstituer le capital humain au niveau qu'il était avant l'avènement du régime des Khmers Rouges : c'est là un simple fait démographique auquel le Cambodge doit faire face aujourd'hui. À l'heure actuelle, en termes de compétences disponibles au Cambodge, moins de 1 % de la population active ont pu bénéficier d'une formation au-delà de l'enseignement secondaire. Autre répercussion du manque de compétences chez la population active, c'est que le système éducatif continue d'être en butte à de sérieux problèmes affectant son rendement interne : environ un tiers seulement des élèves inscrits à la 1re année continuent leur scolarité jusqu'à la fin de la 6e année, ce qui ne fait que réduire davantage l'offre d'effectifs possédant les compétences dont on a un si grand besoin.

160. Parmi les contraintes les plus sérieuses qui continuent de freiner le développement socio-économique du Cambodge, citons les suivantes :

- *Insuffisances de ressources humaines qualifiées :* c'est là le goulot d'étranglement le plus important s'agissant des efforts déployés par le Cambodge en vue de son développement. À court terme, le Gouvernement fait face au problème en ayant recours à des spécialistes venus de l'étranger et dans le cadre de missions temporaires. À long terme, la stratégie passe par un effort concerté visant à accroître les possibilités d'accès à l'enseignement et à la formation professionnelle.

- *Limitation des revenus et de l'épargne:* étant donné le très faible revenu par habitant et la pauvreté généralisée, le Cambodge est limité dans sa capacité à mobiliser suffisamment d'épargne domestique pour financer des investissements.
- *Insuffisance des infrastructures physiques :* au Cambodge, les infrastructures sont peu étendues et de qualité médiocre, ce qui n'attire guère les investissements privés.
- *Contraintes au niveau de la capacité institutionnelle :* un travail d'arrache-pied s'impose au niveau des institutions administratives, juridiques, commerciales, judiciaires et réglementaires, afin qu'elles fonctionnent selon des normes susceptibles de mériter la confiance des investisseurs et la participation du secteur privé. À l'heure actuelle, le Gouvernement accorde une grande priorité aux questions relatives à la bonne gouvernance.

161. Au terme de 30 années de guerre et de conflits internes, la société cambodgienne est confrontée aux défis posés par la reconstruction et le développement non seulement de ses infrastructures économiques, mais aussi de son capital humain. La mise en valeur du potentiel humain exige la création d'un environnement dans lequel l'ensemble de la population pourra profiter d'une vie longue, saine et prospère grâce à l'égalité des chances et à la participation à la vie économique, sociale et culturelle du pays.

162. Le Royaume du Cambodge fait partie des pays les plus pauvres de la planète. En 2000, le revenu par habitant a été estimé à environ 271 dollars US. *De même, selon l'indice du développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement, le Cambodge était classé en 2001 au 121ème rang sur une échelle de 162 pays*. Si la période de 30 années caractérisées par la guerre et la dislocation appartient désormais au passé, une grande partie de la population reste vulnérable en raison de la pauvreté et du manque de sécurité alimentaire. En 1999, selon les estimations, environ 36 % de la population vivaient au-dessous du seuil de pauvreté. Quatre-vingt-dix pour cent des pauvres vivent dans les régions rurales du pays, et 71 % d'entre eux sont des agriculteurs. En 2000, le Cambodge a vécu les pires inondations depuis 70 ans, et cela malgré les efforts consentis par le Gouvernement pour en atténuer les effets néfastes, et cette catastrophe a peut-être aggravé davantage l'incidence de la pauvreté dans les zones rurales.

163. La réhabilitation et la reconstruction de l'infrastructure du système éducatif, qui avait été complètement détruit par suite des conflits et des guerres civiles, demeure une priorité absolue du Gouvernement Royal. Si des progrès considérables ont été réalisés, la prestation des services permettant d'offrir un enseignement de base n'en reste pas moins un défi de très grande taille. Atteindre l'objectif consistant à assurer universellement un enseignement primaire de base exigera un financement considérable, non seulement pour combler les écarts existants et améliorer l'efficacité de la prestation des services d'éducation, mais aussi pour suivre le rythme de la démographie croissante du pays. Le Gouvernement Royal considère que la reconstruction d'une base de capital humain susceptible de fournir les compétences nécessaires dans les secteurs privé et public est un préalable indispensable à l'atteinte de ses objectifs en matière de développement socio-économique durable et à la mise en œuvre réussie des nombreuses réformes qu'il a lancées.

164. Il est impossible d'assurer une croissance économique viable en l'absence des ressources humaines qualifiées dont le secteur privé a besoin. De même, malgré l'engagement pris par le Gouvernement et les efforts considérables qu'il a consentis, les réformes administratives et celles visant une saine gestion des affaires publiques ne portent pas un maximum de fruits à cause du manque de capacités dans le secteur public, d'où des carences notables en matière d'application des lois et règlements en vigueur. Il est important de noter que, si le Cambodge est en mesure de tirer profit de l'expérience de ses partenaires au développement s'agissant de l'élaboration de politiques et de procédés, l'exécution effective de ces politiques et procédés restera certainement limitée à cause des lacunes existant dans les capacités des ressources humaines

165. Les infrastructures médicales et le personnel médical formé ont été décimés par les Khmers rouges : des mille médecins formés avant 1975, moins de 50 ont survécu à ce régime. Une situation similaire existe dans la profession juridique, et cette situation représente un obstacle majeur à la mise en oeuvre du programme de réformes juridique et judiciaire. Aujourd'hui, environ 47 % de la population ne bénéficient pas d'un accès adéquat aux services de santé, à cause du nombre insuffisant et de l'éloignement des centres de soins dans les zones rurales (certains centres de soins se situent à une distance d'environ 3 km des villages). Malgré les progrès importants qui ont été enregistrés, le Cambodge est toujours classé au

bas de l'échelle dans la région du Pacifique Ouest. Les principales causes de mortalité et de morbidité infantiles et post-infantiles au Cambodge sont l'infection par le VIH/sida, les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës, les maladies pouvant être prévenues par un vaccin, la dengue hémorragique et le paludisme. La malnutrition protéo-calorique et les carences en oligo-éléments, notamment le fer, l'iode et la vitamine A, sont également courantes. Environ 56 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'une malnutrition chronique. À l'heure actuelle, seuls 63 % des enfants âgés de 1 an bénéficient de vaccinations contre la tuberculose, la polio et la rougeole. Le taux d'infection par le VIH/sida qui ne cesse de croître met en péril la poursuite d'une croissance économique soutenue, celle-ci devant suivre un rythme permettant de mettre en œuvre et de maintenir les initiatives de lutte contre la pauvreté envisagées par le gouvernement. Les femmes souffrent d'un accès limité aux services de santé reproductive, surtout dans les zones rurales, là où les besoins se font le plus sentir. L'anémie est une cause importante mais évitable de mortalité et de morbidité maternelles au Cambodge. Il faut élargir la prestation de services d'hygiène sexuelle s'agissant de la propagation du VIH, afin de protéger les femmes et les enfants.

166. Les coûts liés à la santé et à l'éducation imposent un lourd fardeau à la population, surtout les démunis. Le coût de soins médicaux, qui représente environ 30 % des dépenses familiales, a été incriminé comme étant l'une des principales causes de dette chez les éléments pauvres et vulnérables. De l'ensemble des dépenses effectuées pour des services de santé, soit environ 12 % du PIB en 1966-67, les menues dépenses de la famille représentaient 82 % du total, et l'aide officielle des bailleurs de fonds et des financements directs du côté des ONG (réunis) 14 %. De même, le coût des services d'enseignement est supporté de manière disproportionnée par les pauvres. Le coût afférent au fait d'envoyer un seul enfant à l'école primaire représente un quart de toutes les dépenses non alimentaires par habitant dans le quintile regroupant les plus pauvres, tandis qu'un enfant qui fréquente l'école intermédiaire absorbera 57 % des dépenses non alimentaires.

167. La nourriture est le besoin humain le plus fondamental, et le riz est l'aliment de première nécessité pour tous les Cambodgiens. En 1995, le Cambodge a enregistré son premier surplus (ne serait-ce que modeste) depuis la veille de la guerre civile à la fin des années 1960, et un excédent de production a été enregistré chaque année depuis. Cependant, de nombreux Cambodgiens n'ont pas accès à cette alimentation de base en raison d'un pouvoir d'achat insuffisant (le riz étant vendu en Thaïlande et au Viêt-nam à des prix plus élevés que ne peuvent se permettre les plus pauvres), ainsi qu'en raison des systèmes de transport et de commercialisation inadaptés. De plus, le système de production agricole reste très vulnérable aux catastrophes naturelles et à des dégâts causés par les ravageurs, d'où d'importantes variations dans le rendement. En dépit du surplus actuel, près de la moitié des 24 provinces constituent des zones en déficit vivrier, et une tranche considérable de la population n'est pas en mesure de satisfaire leurs besoins minimaux en matière de riz ; les périodes critiques se situant généralement entre mi-juillet et mi-octobre. Les groupes composés de personnes déplacées ou de réfugiés rapatriés sont tout particulièrement susceptibles de souffrir d'un manque de nourriture. Outre qu'il n'y a pas assez de riz pour de nombreuses personnes, la consommation du riz seul n'assure pas un apport diététique suffisant. Pour une grande partie de la population, le riz représente plus de 70 % de la ration calorique et environ 40 % des dépenses liées à l'alimentation.

168. Les pauvres sont mal desservis par les infrastructures physiques, qui ne sont pas adéquatement mises en valeur et maintenues. Le réseau de routes secondaires est à ce point détérioré que de nombreuses zones rurales sont pour ainsi dire enclavées, tandis que la plupart des routes tertiaires ne sont pas praticables pendant la saison des pluies. La perception de taxes illégales complique les choses pour les pauvres, à cause de la hausse du coût de transport qui en résulte. Selon le recensement de 1998, seuls 24 % des ménages en milieu rural ont accès à l'eau potable, par rapport à 60 % des ménages en milieu urbain. Pour les plus pauvres, soit 20 % de la population paysanne, le pourcentage de personnes ayant accès à l'eau potable tombe à 4 %. L'accès aux installations sanitaires est également très faible, se situant à 8,6 % dans les zones rurales, contre 49 % dans les agglomérations urbaines. Plus de 94 % des ménages en milieu rural dépendent du bois de chauffe comme principal combustible pour la cuisson, tandis que 86 % utilisent du kérosène comme source de lumière. Moins de 1 % des ménages en milieu rural ont accès à l'éclairage fourni par l'État. Les zones rurales ont également peu d'accès aux services téléphoniques.

169. L'environnement a subi une dégradation sérieuse au cours des années 1970, 1980, et 1990, causée en grande partie par la surexploitation des ressources et des pratiques de gestion non viables. Le

couvert forestier qui revêtait 74 % de la superficie terrestre du Cambodge en 1969 a été réduit à 58 % en 1997, ce qui a diminué la biodiversité et aggravé l'érosion du sol, accélérant le colmatage des rivières et altérant les contours du Mékong, de la rivière Tonlé Sap et du grand lac Tonlé Sap, ce qui a contribué ces dernières années à de fortes inondations. Le déversement d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau entraîne de graves problèmes de pollution. Une préoccupation fondamentale, c'est comment mettre à contribution les ressources hydrauliques abondantes d'une manière durable, notamment pour la mise en valeur de l'irrigation. Les zones de pêche en eau douce ont été épuisées et les zones côtières détériorées. Depuis 1999, le gouvernement a réalisé des progrès sensibles s'agissant de mettre le holà à la coupe illégale du bois, mais il y a lieu de consolider et d'étendre les progrès réalisés en matière de l'exercice des pouvoirs dans le secteur des forêts, afin de répondre aux besoins des collectivités locales qui dépendent des ressources forestières. La suppression et la réduction des concessions de pêche**,** démarche entreprise fin 2000**,** libéreront environ 53 % de l'ensemble des zones de pêche pour la pêche familiale. Toutefois, cette mesure nécessitera l'élaboration et la mise en vigueur d'un cadre juridique et réglementaire pour la gestion des zones de pêche communautaires.

170. En dépit des progrès sensibles réalisés en vue de la création d'un environnement favorable pour le développement du secteur privé, il reste de nombreux défis à relever avant de mettre en place l'infrastructure physique, juridique et financière indispensable à la promotion d'un secteur privé dynamique. Jusqu'à ce jour, la proportion de la population active employée dans le secteur formel (emplois salariés) reste faible. En 1999, seuls 15 % de la population active –moyenne nationale- étaient employés dans le secteur formel. Cette proportion est de 53 % à Phnom Penh et seulement 11 % dans les zones rurales. Le chômage et le sous-emploi sont importants, et le faible revenu de ceux qui ont un emploi constitue un problème. Les salariés gagnent en moyenne 43 dollars US par mois. Une grande partie de la population active – environ 46 % du marché du travail – se considère comme travailleurs familiaux non rémunérés. Dans les communautés rurales, plus de deux tiers des femmes se disent travailleurs familiaux non rémunérés, tandis qu'à Phnom Penh, seulement un cinquième des femmes sur le marché du travail se présentent ainsi. En raison du taux élevé de croissance démographique, les effectifs de la population active – estimé à 5,1 millions en 1998 – devraient augmenter, chaque année, d'environ 228.000 nouveaux demandeurs d'emploi, dont la plupart ne posséderont qu'un très faible niveau de compétence. Or, offrir des emplois productifs à ces nouveaux arrivants, aux soldats démobilisés et aux fonctionnaires licenciés pour cause de suppression d'emploi, sans compter les sans-emploi et les travailleurs sous-employés, sera une tâche très difficile, et nécessitera une expansion rapide de la demande de main-d'œuvre dans le secteur privé (à la fois formel et informel). Les efforts consentis par le gouvernement en vue de faciliter le développement axé sur le secteur privé et la mise en valeur des ressources humaines revêtent donc une importance cruciale.

171. Le Cambodge est l'un des pays les plus touchés par les mines et l'UXO (munitions explosives non explosées) dans le monde. Environ 45 % des 11102 villages peuplés, ayant fait récemment l'objet d'un sondage, présentent une contamination par mines terrestres et / ou des UXO. Au cours des trois dernières années (1999 à 2001), les efforts conjoints consentis par le gouvernement et les bailleurs de fonds ont permis une réduction du nombre des victimes de l'ordre de 37 %, mais le nombre d'accidents liés aux UXO a augmenté en raison de la réinstallation de réfugiés et de personnes déplacées dans les zones contaminées par des UXO. Étant donné que près de 85 % de la population du Cambodge habitent en milieu rural, les mines terrestres et les UXO constituent un obstacle de taille au développement du Cambodge.

172. L'égalité hommes-femmes fait partie intégrante du processus de développement et ne saura être prise en considération indépendamment des autres questions relatives à la population. L'enjeu principal consiste à savoir comment améliorer l'égalité hommes-femmes dans toute une gamme de secteurs, afin de donner aux femmes les compétences et le prestige nécessaires pour participer à la société contemporaine sur un pied d'égalité avec les hommes. S'agissant du secteur de l'éducation, il faut impérativement garantir l'inscription des filles à l'école et s'assurer qu'elles y restent. S'agissant du secteur de la santé, il y a lieu d'encourager davantage l'espacement des naissances et de fournir des services d'hygiène de la reproduction à la génération actuelle de femmes, d'où une meilleure protection maternelle et infantile et une réduction du taux actuel très élevé de mortalité maternelle et infantile.

173. Le gouvernement considère que la bonne gouvernance est un préalable essentiel à l'atteinte du développement socio-économique durable et de la justice sociale et que le Cambodge a amorcé un

processus de long terme consistant à améliorer les quatre axes d'une saine gestion des affaires publiques : l'obligation de rendre des comptes, la transparence, la prévisibilité et la participation. De nombreuses études ont été menées avec l'appui de nos partenaires au développement, études qui ont identifié et analysé en profondeur les problèmes liés à la fonction gouvernementale et qui ont dégagé les principaux domaines devant être réformés. Le Plan d'action pour la bonne gouvernance (Governance Action Plan [GAP]), présentée l'année dernière et d'ores et déjà en cours de mise en oeuvre, constitue la réponse du gouvernement devant la nécessité d'éliminer les problèmes identifiés et liés à l'exercice des pouvoirs. Le lecteur trouvera dans les pages suivantes un résumé des progrès réalisés pour ce qui est de la mise en application du GAP et d'autres réformes.

4. LES PRIORITÉS DU CAMBODGE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Priorités de développement socio-économique

1. Gestion macro-économique et financière
2. Gouvernance
3. secteurs sociaux
4. secteurs économiques
5. Infrastructures physiques
6. Autres programmes inter-sectoriels

174. Le Gouvernement Royal du Cambodge s'est fixé une vision pour le développement : construire une société dans laquelle le développement est socialement harmonieux, le niveau d'éducation et de connaissance est élevé, le dynamisme culturel est assuré, et dans laquelle la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies graves sont réduits au minimum possible. Faire de cette vision une réalité demandera le respect continu des valeurs que sont la justice, le bien-être social et la promotion du sens de responsabilité chez la population, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de lutte contre la pauvreté, la promotion de la croissance économique durable et la gestion saine des affaires publiques.

175. La « stratégie triangulaire », adoptée par le gouvernement à la suite des élections de juillet 1998, est conçue pour faire de cette vision une réalité. Le rétablissement de la paix et de la stabilité, ainsi que le maintien de la sécurité pour le pays et sa population, premier axe du « triangle », sont désormais choses accomplies. L'intégration du Cambodge dans la région et la normalisation de ses relations avec la communauté internationale, deuxième axe du « triangle », sont également devenues une réalité. Le Cambodge a retrouvé son siège au sein des Nations Unies et est devenu le 10e membre de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ANSEA) (Association of South East Asian Nations [ASEAN]), et les démarches nécessaires à l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) (World Trade Organization [WTO]) sont bien avancées.

176. Le troisième axe de la stratégie Triangulaire du gouvernement consiste à favoriser le développement économique et social grâce à la mise sur pied d'un programme étendu de réformes. Des progrès sensibles ont été réalisés dans la mise en application de ces réformes. Le pays a connu aussi une forte croissance économique au cours des deux dernières années malgré l'impact des inondations de 2000 et les désordres financiers qui ont frappé le monde au cours du dernier trimestre de 2001 à la suite des attaques terroristes du 11 septembre. Il reste néanmoins beaucoup à faire.

177. Dans le contexte de la « Stratégie Triangulaire » et faisant suite à la *Stratégie Intérimaire de Lutte contre la Pauvreté,* les initiatives poursuivies par le GRC en matière de développement se présentent comme suit : (i) favoriser une croissance économique large, équitable et durable, dans la formation de laquelle le secteur privé joue le rôle principal ; (ii) favoriser le développement social et culturel en facilitant aux pauvres l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux services d'eau et d'assainissement, à l'électricité, au crédit, aux marchés, à l'information et aux technologies adaptées ; (iii) promouvoir la gestion et l'utilisation viables des ressources naturelles et de l'environnement ; et (iv) améliorer le cadre général de la fonction gouvernementale grâce à une application effective du Plan d'Action pour la Gouvernance.

178. La mise en oeuvre – dans les délais impartis - du Plan d 'Action pour la Gouvernance et de ses stratégies spécifiques - relatives à la réforme de la fonction publique, la décentralisation, la réduction des effectifs militaires, les réformes juridiques et judiciaires, l'égalité entre les sexes, la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et la gestion des ressources naturelles – constitue donc une priorité absolue pour le gouvernement.

179. Le message stratégique que le GRC tient à communiquer, est que la croissance économique est une condition *sine qua non* à la lutte contre la pauvreté et que la clé de la croissance économique réside dans la mise en valeur du secteur privé. Parallèlement, le gouvernement considère que le rythme auquel le

secteur privé est susceptible d'évoluer dépend pour beaucoup d'une amélioration soutenue du cadre de la fonction gouvernementale.

180. Le gouvernement a pris l'engagement de maintenir un environnement macroéconomique stable, et cela parce qu'une croissance économique soutenue, s'accompagnant d'une réduction de la pauvreté, ne saurait être réalisée dans un environnement d'instabilité macroéconomique ou de déséquilibres importants des comptes internes et externes. Les objectifs à moyen terme du GRC pour le cadre macroéconomique comprennent les éléments suivants : atteindre un taux annuel de croissance économique de 6 à 7 %, maintenir l'inflation à un taux inférieur à 4 %, limiter l'endettement extérieur à un niveau compatible avec les flux de financement concessionnel et d'investissement étranger direct et augmenter les réserves brutes de changes à une valeur équivalant à environ 3,5 mois d'importation.

181. L'accélération de la croissance économique est primordiale à l'amélioration des indicateurs sociaux et à l'élargissement de la base fiscale pour générer suffisamment de ressources en vue de financer les secteurs sociaux. La poursuite des réformes est d'importance cruciale pour réaliser des niveaux de croissance plus élevés à travers la diversification des sources de production, en favorisant notamment les investissements dans de nouvelles activités manufacturières et en développant le secteur du tourisme dont les effets multiplicateurs sur le reste de l'économie sont très importants.

182. Une des initiatives réformatrices prises par le GRC consiste à mettre en oeuvre des mesures de politique économique qui peuvent se solder par un impact double au niveau de la promotion de la croissance et de celui de la réduction de la pauvreté. Cela inclut les actions visant à améliorer l'efficacité des divers rouages de l'Etat, développer les infrastructures physiques notamment dans les zones rurales défavorisées, accroître les investissements dans les ressources humaines et en particulier en faveur des femmes et des enfants, et combattre les épidémies - en particulier le HIV/SIDA -. Le succès au double plan de la croissance et de la réduction de la pauvreté nécessite une collaboration étroite entre les divers acteurs du développement au sein de l'administration et en dehors afin que les actions convenues soient entreprises à tous les niveaux et sans délais.

183. La réforme des finances publiques revêt une importance cruciale compte tenu de la synergie qu'elle permet de créer au niveau des autres réformes et de son rôle clé dans l'accroissement des revenus budgétaires et l'allocation judicieuse de ressources à même de favoriser le développement social. Cette réforme va de pair avec les mesures courageuses que le GRC a commencé à mettre en oeuvre au niveau de la réduction des effectifs de l'armée et de la restructuration de l'administration publique. Les économies de ressources financières d'une part et l'amélioration de l'efficacité de la fonction publique d'autre part, qui découleront de la mise en oeuvre de ces mesures, auront un impact positif sur le développement harmonieux des autres secteurs et en particulier l'éducation et la santé qui bénéficient d'une haute priorité. D'autres actions sont également envisagées en vue d'assurer une gestion saine des deniers publics. Elles ont trait, entre autres, à l'amélioration de la transparence financière et à la lutte contre la corruption particulièrement dans l'utilisation des fonds alloués à la santé et à l'éducation.

184. La décentralisation offre de nouvelles opportunités pour élargir et approfondir le débat politique sur l'ensemble des questions relatives au développement et sur les voies et moyens de nature à promouvoir l'esprit de transparence et de responsabilité. L'ampleur, la portée et l'efficacité de la décentralisation dépendent étroitement des succès réalisés dans bon nombre d'autres domaines tels que l'élévation du niveau de développement des secteurs de l'éducation, de la santé, des transports, et des résultats obtenus en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes et entre toutes les couches de la population.

185. L'accélération de la croissance de l'économie rurale aurait un impact plus tangible sur la réduction de la pauvreté car c'est dans le monde rural où l'on observe moins d'inégalités et où les incidences d'amélioration des niveaux de vie sont plus facilement perceptibles. Toutes les possibilités de promotion de la croissance dans le monde agricole, où les potentialités de développement – par le biais entre autres de l'élargissement des cultures d'irrigation - sont très importantes, doivent par conséquent être considérées avec la plus grande attention..

186. De plus, le processus du développement doit toujours se prémunir contre les phénomènes de catastrophes naturelles dont les effets, imprévus de surcroît, pourraient fragiliser davantage notre économie et limiter nos actions en faveur des plus démunis. La prévention des désastres naturels, le renforcement des moyens de secours et d'aides d'urgence, la création de capacités de réparation des

dégâts, et la réhabilitation des systèmes de contrôle des inondations, sont tout aussi importants pour lutter sans relâche contre la pauvreté. Par ailleurs, des programmes spécifiques sont conçus à l'intention des catégories de la population qui ne sont pas en mesure de participer au processus de croissance. De même, il est prévu de renforcer les actions en cours visant à combattre les épidémies graves tels que le paludisme, la tuberculose, et le Sida. Le développement de la position du Cambodge comme une destination de tourisme culturel et écologique contribuera aussi à stimuler la croissance économique.

187. L'égalité des sexes est une partie intégrante du processus de développement. La question principale est de savoir comment on peut systématiser les actions dans les divers secteurs de la vie économique et sociale et mettre fin à toutes les formes de discrimination afin de donner aux femmes les qualifications et le statut nécessaires pour assurer leurs plein engagement et participation au sein de la société. L'éducation des femmes est un vecteur de développement important et est en particulier un facteur déterminant pour la réussite des programmes d'espacement des naissances et de santé reproductive, ainsi que pour encourager l'éducation et l'emploi des filles. Il est par conséquent crucial d'assurer un accès plus aisé de cette composante essentielle de la société aux services d'éducation, de formation et de santé et de renforcer en particulier les programmes visant l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant et la réduction des taux de mortalité qui demeurent actuellement élevés.

188. La promotion des infrastructures rurales aura de son côté un impact non négligeable sur l'amélioration des conditions de vie des habitants des communes éloignées qui regroupent un nombre important des plus pauvres du pays, en mettant à leur portée les facilités nécessaires et en ouvrant l'accès aux marchés pour l'écoulement de leur production. A cet effet, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts visant à améliorer l'accès des plus démunis aux services d'éducation et de santé, mobiliser et utiliser à bon escient les capacités humaines, diversifier les sources de revenus pour les pauvres, élargir les choix qui pourraient s'offrir aux couches défavorisées en vue d'améliorer leur sort, et réduire l'exclusion sociale. L'éducation des femmes est un facteur déterminant dans l'espacement des naissances et la santé reproductive ainsi que pour déterminer le niveau d'instruction et accroître les chances d'emploi de leurs filles.

189. Pour résumer, la stabilité macro-économique, la mise en oeuvre du plan d'action pour la gouvernance, la poursuite du processus de libéralisation et d'expansion des infrastructures économiques et sociales ne manqueront pas de faciliter l'expansion du secteur privé et partant d'alimenter la croissance, d'accroître les revenus et de créer des emplois qui favoriseront à long terme la réduction de la pauvreté. Des programmes spéciaux de soutien à tous ceux qui ne pourront pas participer directement au processus de croissance seront également mis en oeuvre.

4.1 LA GESTION MACROÉCONOMIQUE ET DES FINANCES PUBLIQUES

190. Prenant en considération la détérioration du climat économique mondial intervenue au milieu de l'année écoulée et qui commence à donner des signes d'amélioration, le GRC a formulé un cadre macro-économique révisé pour 2002 et les années suivantes. La croissance du PIB projetée serait alors de l'ordre de 5 à 5,5%, soit un léger accroissement par rapport aux prévisions antérieures de 4,5 à 5%. Cette amélioration projetée de la croissance proviendrait de la dynamisation attendue des exportations de produits de confection et des activités touristiques. L'agriculture de son côté devrait connaître une progression notable maintenant que sont résorbés les effets néfastes des phénomènes récents d'inondation et de sécheresse. Le secteur des services serait en mesure de continuer à progresser et à créer de nouvelles opportunités d'emploi. D'autre part, l'inflation sera maintenue à des niveaux bas, et le taux de change du Riel restera stable. Le budget courant de l'Etat devra générer un surplus de 1,5% du PIB, alors que le déficit global (à l'exclusion des dons) ne dépasserait pas 6% du PIB, et devrait être financé par les crédits concessionnels et les dons. Le déficit courant des comptes extérieurs glisserait légèrement à un niveau de 11% du PIB. Les réserves officielles brutes de change, devrant bénéficier de l'amélioration de l'environnement économique mondial, enregistreraient un accroissement significatif qui porterait le niveau des réserves à l'équivalent de 3 mois d'importation.

191. Les priorités du budget de l'Etat pour 2002 sont centrées autour des actions suivantes: (i) organisation des élections communales (qui ont eu lieu effectivement en février dernier) et opérationalisation des conseils des communes (Commune-Sangkak Councils) ; (ii) poursuite de la mise en oeuvre du programme de démobilisation ; (iii) application rapide des mesures contenues dans le Plan d'Action pour la Gouvernance ; et (iv) compression du budget alloué à la défense et ré-allocation des

ressources ainsi dégagées en faveur des secteurs sociaux conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté. La stratégie budgétaire projette d'élever le niveau des ressources fiscales et non fiscales à 13% du PIB. L'accroissement ainsi projeté des ressources budgétaires serait rendu possible grâce aux mesures suivantes : l'application rigoureuse de la législation fiscale existante et l'introduction de nouvelles mesures d'impôts et taxes ; l'amélioration du recouvrement des arriérés accumulés par les gros contribuables ; la renégociation des contrats relatifs au complexe d'Angkor Wat ; et la révision de certains contrats relatifs à l'exploitation des télécommunications (second international gateway). Les réformes des finances publiques en cours d'exécution dans le cadre du ''Projet de Renforcement de la Gestion Economique et Financière'' – TCAP -) et qui visent l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, du système de taxation, des douanes et du trésor public, seront d'une importance cruciale pour la mobilisation des revenus et le renforcement de la transparence dans la gestion du budget national.

192. Pour faire face aux exigences en matière de dépenses, il est d'importance capitale d'atteindre l'objectif fixé pour les recettes budgétaires, celles-ci devant représenter 13 % du PIB en 2002. Il sera possible d'y arriver grâce à une combinaison de nouvelles mesures pour augmenter les recettes, y compris les résultats obtenus au cours de l'année écoulée, grâce aux mesures adoptées pendant le second semestre de cette même année. L'unité nouvellement créée pour gérer les gros contribuables (Large Taxpayer Unit [LTU]), ainsi que des mesures plus rigoureuses de contrôle fiscal, permettront d'augmenter le recouvrement des impôts à l'avenir. En 2002, les actions administratives suivantes seront prises pour renforcer la collecte des recettes :

- La LTU identifiera les cas d'impôts impayés les plus importants, fera le point sur chaque cas et prendra des mesures correctives pour assurer le recouvrement de ces arriérés ;
- La loi sur la taxation sera révisée, afin de déléguer aux agences compétentes les pouvoirs qu'il leur faut pour entreprendre des actions appropriées en vue de collecter les taxes ;
- L'inventaire des biens appartenant à l'État avec la collaboration de l'ensemble des ministères sera mené à terme ; les sociétés grevées d'arriérés d'impôt se verront confisquer des biens.
- La redevance mensuelle sur les casinos sera augmentée et d'autres aspects de l'imposition des casinos seront révisés ;
- La perception des taxes d'aéroport (au départ) et sur d'autres services sera renforcée.

193. Il existe un besoin impérieux de renforcer la capacité de l'Administration des douanes afin d'améliorer la perception des recettes. Comme toute première priorité, le gouvernement a intensifié ses initiatives de lutte contre la contrebande, notamment par : (i) l'octroi d'un financement plus important au programme anti-contrebande ; (ii) la mise en application de la décision gouvernementale visant à renforcer la coopération inter-agences et en intimant l'ordre à l'Administration des douanes, aux Forces armées, à la Police militaire, à la Gendarmerie et aux autorités locales de combattre la contrebande ; (iii) la création de groupes de travail anti-contrebande dans plusieurs provinces clés ; (iv) l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la contrebande qui vise les principales sources de recettes, des marchandises à risque élevé et les emplacements privilégiés ; et (v) l'expansion des mesures d'inspection touchant des usines sélectionnées de fabrication de vêtements pour évaluer la conformité avec les franchises accordées en vertu de la Loi sur les investissements. Pour compenser les capacités limitées de l'Administration des douanes, le gouvernement continuera d'utiliser le système d'inspection avant expédition (pre-shipment inspection system [PSI]), et le comité de pilotage du PSI veillera à la résolution des conflits entre le gouvernement et le prestataire des services, en vue d'améliorer l'exécution du contrat. La structure de l'Administration des douanes, les ressources humaines et le cadre de la technologie informationnelle seront modernisés, dans le respect du plan de travail élaboré en vertu du Plan d'action de coopération technique (Technical Cooperation Action Plan- TCAP).

194. La restructuration des dépenses restera également un objectif clé du budget de 2002. Les dépenses pour la défense seront comprimées encore plus pour permettre d'allouer davantage de ressources à des dépenses sociales prioritaires. Des réformes fondamentales touchant la gestion des dépenses et de la trésorerie sont également prévues dans le programme de 2002. Parmi les principales priorités du programme de dépenses, citons : (i) une augmentation des ressources destinées aux principaux ministères sociaux (c.-à-d. l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural) ; (ii) l'achèvement de la démobilisation des soldats en vertu de l'ensemble du programme prévu à cet effet ; (iii) la poursuite de la réforme de la fonction publique ; (iv) la mise en réserve de fonds de prévoyance en vue de nouvelles priorités (élections communales, obligations internationales, couverture du service de la dette publique) ; et (v) l'augmentation des dépenses en capital financées par les ressources budgétaires propres. Par suite de ces mesures, les dépenses prévues dans les secteurs prioritaires devraient passer à 3,5 % du

PIB en 2002, contre un taux de 3 % en 2001. Le gouvernement a également intensifié ses efforts pour améliorer le processus de dépenses, renforcer les pratiques en matière d'approvisionnement et rationaliser davantage la gestion de la trésorerie. D'autre part, le gouvernement a élaboré, en 2002, le cadre juridique nécessaire à la mise en oeuvre de la décentralisation administrative et financière.

195. La réforme complète de la gestion du budget et de la trésorerie sera effectuée en 2002. Une grande priorité sera donnée aux initiatives suivantes : (i) la réduction du nombre de comptes de l'État en intégrant un plus grand nombre de comptes dans un compte unique à la Trésorerie nationale; (ii) le renforcement du cadre de la comptabilité budgétaire et l'amélioration des règlements et des procédures de suivi ; (iii) l'amélioration du fonctionnement de l'unité de gestion de la trésorerie ; (iv) l'amélioration de la coopération inter-agences, tout particulièrement entre la Trésorerie nationale, l'Administration des douanes et le Département de la Taxe d'Accise, la Direction de l'impôt, la Direction du budget et des affaires fiscales et la BNC ; (v) la reddition journalière des comptes par la BNC devant la Trésorerie nationale relatifs aux opérations comptables des comptes du budget de l'État et la présentation mensuelle des états de soldes de compte et des relevés bancaires pour l'intégralité des comptes de l'État ; (v) l'autorisation des paiements d'impôts effectués directement au compte de la Trésorerie nationale ouvert à la BNC par virement ou chèque, mesure qui concerne surtout les gros contribuables ; et (vii) la création du nouveau cadre fiscal pour les communes auprès de la Trésorerie nationale et des trésoreries provinciales.

196. Les mesures suivantes seront mises en oeuvre dans le cadre du budget de l'Etat pour l'exercice 2002 :

A. Mesures fiscales :

- Etendre l'application du régime réel à cinq provinces additionnelles ;
- Elever la taxe d'accise de son niveau actuel de 10% à un nouveau taux de 20% ;
- Assurer la perception de la TVA sur les départs à l'aéroport ;
- Appliquer une taxe d'accise de 2 cents par litre d'essence et de 4 cents par litre de diesel selon les dispositions de la loi de finances ;
- Conduire une revue par le Département des taxes et le Département des douanes pour améliorer la collecte de la TVA.

B. Mesures non-fiscales :

- Intensifier les efforts pour assurer la collecte des revenus générés par les services des télécommunications et la location des biens appartenant à l'Etat. Les contrats ayant trait aux revenus des télécommunications revenant à l'Etat seront revus en vue d'assurer le transfert des fonds appropriés au Budget National ;
- Introduire une augmentation des redevances sur les casinos sur la base d'une estimation du chiffre d'affaire ;
- Augmenter la part des quotas vendus aux enchères de 10% à 20% ;
- Renégocier le contrat avec l'Hôtel Sokha et le contrat avec la compagnie gérant le complexe d'Angkor dans la mesure où les ventes de billets d'entrée ont augmenté de 28% soit un nombre d'entrées de 239091 en 2001.

C. Renforcement de l'administration des taxes et des douanes :

- Renforcer la stratégie et les capacités d'audit fiscal ;
- Améliorer la coordination entre les Départements des taxes et des douanes, notamment en ce qui concerne l'échange d'informations relatives aux gros contribuables ;
- Renforcer la coopération inter-agences entre le Département des douanes, celui des taxes et le CDC pour suivre les exemptions de taxes accordées aux sociétés et appliquer des sanctions en cas d'exemption non-justifiée ;
- Renforcer le suivi, l'application et la collecte des arriérés dus par les gros contribuables ;
- Renforcer l'Unité de lutte contre la contrebande au sein du Département des douanes et établir des arrangements formels de coopération avec les Forces Armées et la Police pour l'application rigoureuse de la réglementation de douanes, notamment pour les produits sensibles et dans les zones difficiles ;
- Identifier les 50 comptes les plus importants dans l'unité des gros contribuables (LTU) qui ont accumulé des arriérés, procéder à l'analyse de ces arriérés, établir un plan d'action précisant les objectifs de perception de revenus et fournir des rapports de suivi à ce sujet.

197. L'acquisition des biens et services constitue une partie intégrante de l'exécution du budget de l'Etat. Une proportion majeure des dépenses publiques à tous les niveaux de l'administration est en effet effectuée à travers les achats publics et les opérations de construction. Le critère de base pour le choix des fournisseurs est bien entendu le prix le plus bas, la qualité du bien ou du service à fournir et les délais d'exécution. A cette fin, le gouvernement a adopté en 1995 un décret (No. 60) sur les achats publics, conforme aux standards internationalement connus. Cependant, depuis 1997, ce décret n'a pu être mis en application dans sa globalité, à cause des difficultés politiques que le pays avait connues et de la crise financière qui avait frappé la région. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures spécifiques en décembre 2001, rendant effective l'application des provisions du décret, à l'exception toutefois des gros investissements en capital dans les routes, ponts et travaux d'assainissement, dans quatre ministères prioritaires (Education, Santé, Agriculture et Développement Rural).

198. D'une manière générale, les allocations dont fait état le budget de 2002 représentent l'engagement ferme du GRC d'approfondir le processus de réforme au Cambodge, tant au niveau du Gouvernement qu'à celui de la société en général. L'illustration la plus manifeste de cet engagement, c'est la composition des allocations prévues pour la prestation de biens et de services publics aux cambodgiens de toutes les couches sociales, y compris le transfert des ressources aux organisations locales. Les allocations de ressources prévues devraient accélérer le processus de changement, qui devient essentiel pour les Cambodgiens. Le présent budget favorisera davantage la stabilité politique et la sécurité dans le pays, condition indispensable à la marche du pays vers la démocratie, le développement et la réduction de la pauvreté.

199. Ainsi, le budget national de l'année en cours peut être considéré comme un instrument devant permettre de promouvoir la démocratie, réduire la pauvreté, et stimuler les principes de bonne gouvernance. Les dépenses publiques seront en effet dirigées en priorité vers l'obtention de ces objectifs avec pour caractéristique principale le renforcement du système de gouvernance. La politique budgétaire poursuivie permettra également de déléguer plus de pouvoirs aux communautés locales et renforcer la démocratie à la base. Dans un esprit de donner plus de moyens aux conseils des communes, le Gouvernement a prévu d'allouer, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2002, une enveloppe de 20 milliards de Riels au Fonds des Communes –créé pour faciliter la décentralisation des finances publiques- , dont une première tranche de 10 milliards de Riels a été déjà transférée au courant du mois de mai dernier.

200. **REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES :** Le Gouvernement Royal a grandement besoin d'aide sous forme d'assistance technique pour atteindre ses objectifs en matière de réforme. L'assistance technique (AT) est nécessaire dans tous les domaines clés visés par la réforme de la politique macroéconomique, y compris la réforme des finances publiques (politique et administration fiscale, administration des douanes, gestion budgétaire), la réforme bancaire, système de statistique et cadre juridique. Certains bailleurs de fonds apportent déjà leur appui dans bon nombre de ces domaines, notamment le Fonds monétaire internationale, la Banque asiatique de développement, le PNUD et le Royaume-Uni, et cela dans le cadre du Projet pour le renforcement de la gestion économique et financière (Strengthening Economic and Financial Management Project) et le Projet de Coopération Technique (Technical Cooperation Assistance Project [TCAP]). Le Japon fournit également une assistance technique dans le domaine de l'impôt et le développement des ressources humaines. Le TCAP vise les initiatives suivantes : (i) la réforme des finances publiques, y compris l'amélioration de la gestion budgétaire, l'élargissement de l'assiette fiscale, la suppression des exonérations *ad hoc* de droits de douane et l'amélioration de l'administration des douanes ; (ii) la réorientation des dépenses de l'État en faveur de programmes prioritaires dans le domaine de l'agriculture, du développement rural, de la santé et de l'éducation ; (iii) l'amélioration de la qualité et disponibilité des données économiques et financières ; (iv) l'amélioration des procédures administratives pour atteindre les objectifs en matière de dépenses pour les secteurs sociaux ; et (v) l'amélioration de la gestion des affaires publiques, de la transparence, de l'obligation de rendre des comptes et du respect de la primauté du droit.

201. Dans le cadre du TCAP, le Ministère de l'Economie et des Finances prendra les mesures appropriées suivantes en vue de renforcer et améliorer l'efficacité de la gestion budgétaire:

- Améliore la conception des programmes budgétaires, y compris l'introduction de critères pour mesurer la performance ;
- Introduire un Cadre de Dépenses à Moyen Terme/Medium-Term Expenditure Framework pour la Santé et l'Education ;

- Intégrer les dépenses courantes et les dépenses en capital (et ultérieurement les budgets d'aide) pas seulement aux niveaux global et sectoriel, mais aussi pour déterminer la contribution de chacun à l'amélioration du contenu des programmes et des services ;
- Aligner les dépenses de programme sur les niveaux de responsabilités qui reviennent aux ministères concernés, et définir une répartition claire des responsabilités entre le MEF et les ministères sectoriels, et entre ceux-ci et les autorités provinciales.

202. Exécution du budget : La modernisation des opérations de trésaurerie est une composante essentielle de l'amélioration de la gestion budgétaire et du contrôle fiscal. L'informatisation des opérations de trésorerie et des outils de suivi est aussi importante pour une meilleure efficacité de ces opérations et pour développer une culture favorisant l'utilisation des moyens technologiques modernes.

203. Audit interne et externe : Il est important d'établir une structure appropriée au sein du MEF et de fournir à cette structure ainsi qu'au Contrôleur Général les capacités et ressources nécessaires. La structure d'audit interne aura à coordonner avec l'unité du budget pour assurer la cohésion des approches et des méthodologies.

204. Réforme de la Trésorerie : Cette réforme porte essentiellement sur les aspects suivants :

- Rationaliser les pratiques actuelles de comptabilité suivies par le Gouvernement ;
- Etablir une structure opérationnelle unique des comptes bancaires du Gouvernement à la BNC sous le contrôle du Gouvernement ;
- Renforcer le système actuel de suivi financier ;
- Faire en sorte que la Trésorerie n'assure plus d'opérations bancaires ;
- Définir clairement le rôle institutionnel et les relations entre la Trésorerie nationale et les Trésoreries dans les provinces ;
- Etablir une structure révisée des comptes détenus par la Trésorerie en rapport avec le nouveau système de classification budgétaire ;
- Mettre en oeuvre de nouvelles pratiques comptables ;
- Etablir et mettre en oeuvre un plan d'informatisation au sein de la Trésorerie nationale et dans les ministères dépensiers ;
- Unifier la gestion de la comptabilité publique dans une structure au sein de la Trésorerie conformément aux règles et procédures comptables. En particulier, toutes les opérations du budget national devraient être enregistrées en monnaie locale (MEF, BNC, et TN) ;
- Unifier et améliorer le système de gestion de trésorerie par le Trésor public, sur la base d'un compte courant unique du Trésor à la BNC ;
- Améliorer en conséquence le système de suivi et de ''compte rendu'' pour la performance budgétaire et les transactions en liquide.

205. Réforme des douanes :

- L'élaboration et la mise en oeuvre d'une nouvelle loi sur les douanes et de la réglementation y relative, tel que le code douanier, pour créer la base juridique de réforme et assurer la conformité avec les engagements et les standards internationaux ;
- Mettre en oeuvre le programme de restructuration des tarifs résultant dans un taux tarifaire de moins de 15% pour les années 2002/2003 ;
- L'élaboration et l'application de procédures rationnelles d'approbation en vue de faciliter le commerce et améliorer l'efficacité des opérations de douanes ;
- Le renforcement des relations bilatérales et multilatérales, y compris l'adhésion à l'OMC, à l'Organisation Mondiale des Douanes, obligations au sein de l'ASEAN, et passation d'accords bilatéraux sur le commerce. Il y a lieu aussi de tirer le maximum de bénéfice de ces organisations et des relations bilatérales ;
- Formuler et mettre en oeuvre une stratégie et des programmes d'application sur la base des principes de gestion du risque en vue de réduire la contrebande et d'autres activités illégales inter-frontalières ;
- Informatiser les systèmes et procédures de douanes en utilisant toutes les possibilités offertes par la technologie de l'information pour améliorer la gestion et les services rendus. Il est prévu qu'à long terme toutes les opérations douanières seront informatisées ;

- Création d'une nouvelle structure organisationnelle pour répondre aux besoins du Département, mettre en oeuvre un plan de renforcement des capacités des ressources humaines, y compris la formation, et des programmes de développement ;
- Elaborer et mettre en oeuvre un programme complet et coordonné de formation et développement en vue de renforcer les connaissances de gestion et l'expertise technique. Ce programme intègrera toutes les activités de formation fournies par des institutions tels que le FMI, le Secrétariat d'ASEAN, l'Organisation Mondiale des Douanes, et les donateurs bilatéraux.

206. Réforme fiscale

- Etablir un calendrier précis d'amortissement fiscal (depreciation schedule) pour l'impôt sur le bénéfice sur la base des besoins de tous les intervenants ;
- Réviser les méthodes inutilement compliquées de taxation des dividendes ;
- Envisager des provisions de capitalisation et des règles contre l'évasion fiscale ;
- Revoir les accords de double imposition et lancer la première opération dans ce cadre avec un petit pays ;
- Elargir la base fiscale ;
- Revoir le niveau d'exemption de taxe sur les salaires qui est actuellement excessivement élevé ;
- Revoir le seuil de TVA, avec la possibilité de réduire légèrement son niveau pour les biens, niveau qui devrait être raisonnable en fonction du niveau de développement économique du pays et la performance des revenus par l'administration des taxes ;
- Poursuivre l'application du régime réel dans cinq principales villes de provinces ;
- Adopter des méthodes sélectives pour détecter les factures frauduleuses. Ces méthodes devraient être appuyées par l'amélioration des activités d'audit ;
- Introduire des paiements mandataires de TVA à travers la BNC pour les gros contribuables ;
- Rationaliser le système de contrôle des remboursements et développer des techniques d'évaluation du risque pour la vérification et l'approbation des demandes de remboursement de la TVA ;
- Mettre en place un système de suivi et de compte-rendu concernant l'évolution de la situation des arriérés de paiement de taxes et suivre de près les activités de recouvrement des arriérés entreprises par les bureaux de taxes. Etablir des informations saillantes y compris un classement chronologique des comptes par taxe, intérêt et pénalités collectés, nombre de comptes, montants en dollars non-réglés, paiements prévus contre paiements effectifs, inventaire de début et de fin, etc ;
- Etablir un système moderne de gestion de l'information dans le cadre des opérations d'audit ;
- Accroître le nombre d'auditeurs à travers la ré-allocation interne de ressources et organiser des activités de formation pour les auditeurs et, si besoin est, rechercher une assistance technique pour préparer et conduire ces activités de formation.

4.2 LA GOUVERNANCE

207. Comme le Premier ministère, Samdech Hun Sen, l'a bien dit à plusieurs reprises, la bonne gouvernance est le pivot du développement durable, de la justice sociale et, de ce fait, du soulagement de la pauvreté. Il s'agit également d'une puissance de levier permettant de traduire les efforts de développement en avantages réels pour la population et de partager les richesses. Le sain exercice des pouvoirs publics est la clé permettant de réduire les inégalités et les injustices. C'est la pierre angulaire de la paix, de la stabilité politique et de la justice sociale, condition *sine qua non,* sans laquelle aucun progrès ne pourra être réalisé.

208. Le Plan d'action pour une bonne gouvernance (GAP) crée un cadre pour les initiatives relatives à la fonction gouvernementale qui sont de la compétence du Gouvernement Royal. Par nature, le GAP est un plan stratégique continu et révisable de temps en temps en consultation avec les principales parties prenantes. L'objectif du plan d'action consiste à mieux coordonner les efforts et à mieux suivre les progrès. Les ministères concernés et les conseils de réforme sont chargés de la mise en application des diverses composantes du GAP dans leurs domaines de compétence respectifs, en collaboration avec leurs partenaires pour le développement. Le présent rapport présente un peu plus loin, d'un point de vue sectoriel, les progrès réalisés et les besoins ressentis. Un document séparé, intitulé « Aide Mémoire sur la Gouvernance », récapitule les progrès enregistrés pour chacune des initiatives.

209. Le Gouvernement Royal fait également circuler un projet de mise à jour du GAP, et cela en vue

d'initier des consultations avec toutes les parties prenantes au cours des semaines et des mois qui suivront la réunion du Groupe consultatif. L'objectif consiste à introduire de nouvelles initiatives afin de suivre les progrès réalisés et de renforcer les actions visant une conduite saine des affaires publiques. De nouvelles initiatives prioritaires évoluent autour des besoins et des questions touchant le développement social, les investissements et le commerce, la démocratisation, la réforme administrative et la lutte contre la corruption.

210. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement Royal a fait des progrès rapides dans la mise en oeuvre du GAP. Le degré d'importance de ces progrès varie d'un domaine à l'autre. Les progrès réalisés dans la réforme juridique et judiciaire en est un exemple concret. Le Gouvernement Royal a un grand besoin d'aide sous forme d'assistance technique et financière pour atteindre ses objectifs relatifs à la gestion publique et à l'exercice du pouvoir. Là encore, d'autres sections de ce rapport et le document séparé mentionné font le point sur cette question.

LA RÉFORME DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

211. Au cours de la phase actuelle de mise en œuvre du Programme national pour la réforme administrative (National Program for Administrative Reform [NPAR]), la stratégie consistait à moderniser l'administration et à accroître la motivation, afin de transformer l'administration en une institution plus productive et plus à l'écoute des préoccupations de la population. La mise en œuvre des activités prévues au cours des prochaines années exigera un important appui extérieur, qui n'a pas encore été engagé.

212. Au cours des douze prochains mois, c.-à-d. le temps qui nous sépare de la prochaine réunion du Groupe consultatif, le secrétariat du Conseil pour la réforme administrative continuera de se concentrer sur la mise sur pied de la stratégie approuvée visant la modernisation et rationalisation de la fonction publique. Les efforts futurs s'articuleront autour des priorités suivantes :

1. **La mise en œuvre du programme des groupes de mission prioritaires –PMG - :** Ces PMG constituent des éléments critiques de la stratégie du Gouvernement Royal en vue de mettre à exécution son plan d'action pour la réforme et d'améliorer la prestation des services publics. La formation des groupes prioritaires est une des premières mesures permettant de sortir de l'impasse bloquant le chemin menant à la productivité et à faire de l'administration un partenaire digne de ce nom, en vue de soulager la pauvreté et d'assurer le développement durable et la justice sociale. Alliés à la « super-catégorie A », ils contribueront à freiner ''l'exode des cerveaux'', en attendant que d'autres efforts de réforme portent fruit.

2. La mise en œuvre du programme de déconcentration **:** La stratégie et le programme se dérouleront par étapes, se focalisant dans un premier temps sur les besoins des conseils communaux nouvellement élus, puis sur l'initiative consistant à rapprocher les services publics des collectivités locales. Un cadre juridique adapté pour la déconcentration sera élaboré.

3. La mise en œuvre de la stratégie et du plan directeur pour le développement des ressources humaines : La stratégie pour le développement des ressources humaines vise l'évolution des mentalités, l'amélioration de la motivation et le savoir-faire nécessaire, en vue d'améliorer le rendement et d'augmenter la capacité de l'administration à soutenir le plan d'action du GRC. Les activités pour le développement des ressources humaines portent sur une grande échelle, partant de divers types de formation et de la mise en commun de l'information, en passant par des pratiques qui favorisent l'autonomisation. Le Projet de renforcement des capacités économiques et de la fonction publique (Economic and Public Service Capacity Building Project) permettront d'asseoir les premières initiatives en matière de développement des ressources humaines.

4. L'amélioration de la technologie de l'information et des communications: Le Conseil pour la réforme administrative a décidé d'adopter une approche progressive, intervenant étape par étape et s'appuyant le plus possible sur des techniques et des pratiques qui ont fait leurs preuves. Il entend appliquer celles-ci aux domaines où le besoin est le plus pressant et où il est possible de maintenir le cap. S'agissant du programme de réforme en soi, l'approche consiste à poser d'abord des fondements solides dans les domaines les plus importants. La stratégie pour la technologie de l'information suit de près celle du Programme national pour la réforme administrative (qui comporte une stratégie pour rationaliser la fonction publique et une stratégie relative à la déconcentration).

Dans un premier temps, la technologie sera mise à contribution afin de gagner en efficacité, après quoi l'attention sera dirigée sur l'amélioration de la prestation des services et des communications internes.

5. La recherche des voies et moyens permettant de mettre en œuvre les différents volets de la stratégie : La matérialisation de cette stratégie nécessite une ré-affectation importante des effectifs, de façon à privilégier les services destinés au public et le secteur de l'éducation plutôt que les services administratifs et les secteurs non liés à l'éducation. Afin de maintenir à leur niveau actuel les effectifs de la fonction publique et de faire face tout de même aux obligations en matière de prestation de services, il faudra adopter de nouvelles façons de conduire les affaires (ex. la sous-traitance à l'extérieur, la privatisation, des organismes de services spéciaux, la prestation de services à guichet unique). Des mécanismes permettant de faciliter la ré-affectation ou le redéploiement des effectifs y compris dans le secteur privé seront étudiés et élaborés aux fins de la mise en œuvre.

6. Le renforcement de la capacité du secrétariat du CAR : Un plan bien conçu et coordonné pour le renforcement des capacités sera mis en place au sein du secrétariat (les initiatives prévues comprendront des représentants de ministères concernés chaque fois que cela est possible). Les efforts se focaliseront sur des formations ponctuelles et sur le tutorat en cours de travail. Les activités seront prévues de façon à coïncider avec le cycle de travail.

213. Le document « Aide-mémoire on Administrative Reform » donne de plus amples détails sur le plan d'action pour la période suivante. Dans chacun des domaines exposés ci-dessus, l'assistance technique et financière demeure d'une grande nécessité.

LA DÉMOBILISATION

214. Le GRC maintient fermement l'engagement qu'il a pris de mener à terme la réforme des Forces armées royales cambodgiennes, tout particulièrement au moyen de la démobilisation des militaires. Prenant appui sur l'expérience acquise et les enseignements tirés du programme pilote de démobilisation, ainsi que sur l'excellent soutien moral, matériel et financier des bailleurs de fonds, le Conseil pour la démobilisation des forces armées (Council for the Demobilization of Armed Forces [CDAF]) a réussi à réformer le premier groupe de 15.000 militaires, mesure qui a également porté sur les membres des familles de ces derniers. Ce premier volet de réduction des effectifs militaires s'est déroulé de façon ordonnée, contrôlable, efficace, transparente, responsable, sans heurts, et dans les délais convenus.

215. Cette année, le CDAF continuera à collaborer étroitement avec le groupe de travail des bailleurs de fonds relatif à la démobilisation, afin de mobiliser et distribuer les aides nécessaires à la réintégration, selon les quatre options envisagées, ainsi que d'autres types d'aide prévus dans le programme de démobilisation en faveur des 15 000 anciens combattants retirés du service l'année dernière. Le CDAF se mettra aussi à poser les fondements pour le second volet de démobilisation à échelle réelle, touchant encore 15 000 soldats, en vue d'atteindre l'objectif que le GRC s'est fixé, à savoir la réduction des forces armées de 55 000 soldats, au total, sur une période de cinq ans.

216. Le Gouvernement Royal continuera à rechercher l'appui et le financement auprès de ses partenaires extérieurs, afin de réduire davantage les effectifs des Forces armées royales cambodgiennes, dans le droit fil du succès qu'a connu le premier volet.

RÉFORMES JURIDIQUES ET JUDICIARES

217. L'objectif ultime des réformes juridiques et judiciaires consiste à réunir les conditions nécessaires à un secteur privé vigoureux, moteur de la croissance, et à la protection des droits de la personne et des droits de propriété. Grâce à l'appui de la Banque mondiale, le Gouvernement Royal est en train d'élaborer un cadre complet pour la réforme juridique et judiciaire, s'appuyant sur la participation pleine et entière des parties prenantes, la collaboration avec les bailleurs de fonds et le respect rigoureux d'un cadre stratégique accepté par tous les partenaires.

218. La réforme constitue un élément crucial du programme de changement du Gouvernement Royal visant la réalisation du développement durable et de la justice sociale. Le gouvernement n'en démord pas

dans ses efforts pour mener à terme le cadre juridique. D'importantes nouvelles lois (et les textes d'applications y afférents) ont été promulguées et sont en train d'être mises en application. Ces textes portent sur des domaines très divers, tels que la gestion des ressources naturelles (sol, zones de pêche, forêts, flore et faune), le secteur privé, l'économie de marché, la prévention de la violence familiale et du trafic des êtres humains. D'importants progrès ont également été réalisés s'agissant de la réforme du système judiciaire, notamment avec la création de l'Ecole Royale de la Formation Judiciaire.

219. À la suite d'études de diagnostic détaillées, une stratégie et un plan d'action sont en train d'être formulés, avec l'aide de la Banque Mondiale. Une assistance technique a été mobilisée en vue d'activer ce processus. Le Gouvernement Royal est bien décidé à accélérer le rythme, en étroite collaboration avec ses partenaires pour le développement, la Banque mondiale jouant le rôle de coordinateur parmi les bailleurs de fonds. Les travaux en cours permettront la finalisation de la stratégie et du plan d'action, la cristallisation des initiatives et la mise au point d'un projet bien articulé et complété d'un plan de travail.

220. La stratégie s'articule autour des sept axes de l'Aide-mémoire déjà distribué : (i) analyser davantage certains aspects des politiques ; (ii) rationaliser le processus législatif au sein des pouvoirs exécutifs ; (iii) assurer la publication régulière du Journal Officiel (Official Gazette); (iv) créer un lexique trilingue des termes juridiques ; (v) mettre au pont des outils judiciaires élémentaires au moyen de projets pilotes relatifs aux tribunaux ; (vi) former les juges et fournir l'appui nécessaire à l'Ecole Royale de Magistrature ; et (vii) former les avocats et favoriser un soutien adéquat au Barreau du Cambodge.

221. Une assistance technique a été offerte en vue d'aider le Gouvernement Royal à mener le processus de réformes juridiques et judiciaires et apporter les solutions nécessaires à divers éléments de la stratégie, notamment la rationalisation du processus de préparation des textes réglementaires, et l'établissement d'une liste maîtresse des lois prioritaires. Cependant, une importante assistance technique et financière sera nécessaire pour accélérer le rythme de la réforme.

4.3 LES SECTORS SOCIAUX

4.3.1 L'ÉDUCATION

222. Les priorités du gouvernement en matière de politique pour le secteur de l'éducation sont exposées dans le document Stratégie de lutte contre la pauvreté, dont la version provisoire a été rédigée en 2000. Ces priorités englobent les aspects suivants : la garantie d'un accès équitable et des améliorations qualitatives dans la préparation et la prestation de l'enseignement de base (les 9 premières années de scolarité), objectif devant être réalisé d'ici environ 2010. Pour l'enseignement secondaire et supérieur, la priorité du gouvernement consiste à faire en sorte qu'il y ait un accès plus équitable pour les plus pauvres, mesure qui nécessite un partenariat public/privé toujours plus grand s'agissant du financement et de la gestion. Pour toute l'étendue du secteur, il y a lieu de renforcer les cadres juridique et réglementaire pour l'assurance de la qualité et le suivi des performances du secteur, y compris tous les sous-secteurs. Il est admis que le total des dépenses publiques a été inférieur au niveau nécessaire pour atteindre ces objectifs en matière de politique. Comme l'indiquent les prévisions de dépenses publiques 2002-2004, le gouvernement a l'intention, au cours des 3 prochaines années, de plus que doubler le budget des dépenses ordinaires engagées par le secteur de l'éducation, et cela comme premier pas vers le renforcement de la mise en œuvre des politiques. Il sera possible d'augmenter les dépenses publiques consacrées à l'éducation en suivant des politiques et des stratégies favorables aux pauvres. Pour cela, il faudra augmenter considérablement les budgets de fonctionnement des écoles, budgets qui seront gérés au niveau provincial/de district et à celui des écoles. Une priorité stratégique clé du GRC consiste à réduire les coûts directs et indirects imposés aux parents (qui constituent le principal obstacle à l'accès), et cela grâce à une hausse importante des salaires des enseignants, la grille de rémunération étant liée au rendement. Le PAP de 2002 pour le secteur de l'éducation a été formulé de façon à garantir la mise en œuvre de ces politiques. Ces initiatives seront soutenues par l'élaboration de nouveaux textes législatifs et réglementaires portant sur tous les niveaux de l'enseignement, y compris l'enseignement supérieur. Un avant-projet de loi sur l'éducation devrait être prêt d'ici les premiers mois de 2003.

223. Les propositions contenues dans le PAP du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports (MÉJS) pour 2002 sont conçues pour activer la mise en œuvre des politiques. Ces mesures assureront la viabilité financière des programmes relatifs à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité qui sont en cours d'être menés à bien grâce à des initiatives exposées dans le PAP et qui touchent le matériel pédagogique,

la formation continue des enseignants en cours d'emploi, l'expansion de l'alphabétisation et de l'enseignement non formel, ainsi que l'introduction de programmes de sensibilisation concernant le VIH/sida. Les propositions contenues dans le PAP de 2002 pour l'enseignement supérieur et la formation technique et professionnelle (EFTP) s'inscrivent dans le droit fil de ces orientations politiques et stratégiques. De plus, le MÉJS a élaboré des plans visant l'expansion des encouragements en nature pour les étudiants issus de familles pauvres et inscrits au niveau primaire supérieur et au niveau intermédiaire, afin de garantir leur fréquentation scolaire et leur progression jusqu'à la fin de l'école secondaire. Ces programmes d'encouragement révisés seront adoptés au cours du second semestre de 2002.

224. **Améliorer l'efficacité et la productivité :** La stratégie prioritaire du gouvernement vise une amélioration considérable du processus d'enseignement et d'apprentissage au moyen de la mise à disposition de manuels scolaires, de l'augmentation des budgets de fonctionnement des écoles et de l'accroissement des ressources permettant la formation professionnelle. Ensuite, il s'agit d'augmenter considérablement l'efficacité de l'utilisation des salles de classe en formalisant les horaires doubles et l'enseignement des classes à années multiples. Une mesure importante consiste à améliorer l'affectation des effectifs au moyen d'un contrôle rigoureux des normes professionnelles et de l'application proactive de celles-ci lors de la préparation du budget. Cette politique et ce cadre stratégique du MÉJS soulignent l'importance fondamentale qu'il y a à améliorer les conditions de vie des enseignants. Dans les confins des ressources disponibles, il est prévu de doubler les salaires des enseignants au cours des cinq prochaines années. Le gouvernement est résolu à veiller à ce que ces augmentations salariales s'accompagnent d'une amélioration du rendement (p. ex. : règlement sur la présence) et de la rentabilité. Conformément aux propositions émises dans le cadre du Programme national pour la réforme administrative, la stratégie prévoit une augmentation progressive et générale des salaires pour l'ensemble des effectifs, parallèlement à une augmentation plus importante pour les membres des groupes prioritaires qui auront le plus grand impact sur la mise en œuvre des politiques (p. ex. les enseignants en chef, les enseignants dans les régions éloignées, etc.). Ces propositions soulignent notamment l'importance du rôle de l'enseignant en salle de classe et la nécessité d'un soutien administratif plus compétent mais moins lourd. Les améliorations de la qualité de l'éducation de base passeront par la refonte des programmes d'études. Les élèves seront évalués régulièrement au moyen d'un examen national public rattaché aux normes ordinaires fixées pour la fin de la 9e année, qui correspond à l'achèvement de l'éducation de base.

225. **L'accès équitable :** Les mesures destinées à améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation de base seront complétées par la réhabilitation des salles de classe et l'expansion des écoles primaires et secondaires, selon un ordre de priorités. Des modèles à frais réduits pour la prestation de l'enseignement scolaire seront mis au point. Des mesures seront prises pour réduire les frais pour les familles pauvres au moyen de bourses sélectives. Des classes d'accueil (pré-admission) seront organisées sur tout le territoire, afin d'uniformiser l'âge d'entrée à l'école et garantir l'aptitude à la scolarité. L'accent sera mis sur l'amélioration des capacités à la lecture, à l'écriture et au calcul. Le gouvernement souhaite en effet, d'ici l'an 2005, que 90 % des élèves âgés de 12 ans puissent achever la 6e année et posséder les rudiments de lecture, d'écriture et de calcul nécessaires à leur participation à la vie sociale. L'objectif consiste donc à assurer, d'ici 2005, une inscription de 2 400 000 élèves en primaire, de 800 000 en niveau d'enseignement secondaire inférieur et de 300 000 en enseignement secondaire supérieur. Une grande priorité : améliorer l'accès pour les pauvres, les élèves de sexe féminin, en privilégiant les régions mal desservies ou à faible taux d'inscription. Ces programmes de réforme obtiennent déjà de bons résultats et seront élargis, afin d'inclure des programmes d'encouragement à plus grande échelle en faveur des pauvres et d'accélérer, en 2002 et 2003, le programme de construction d'écoles primaires et secondaires dans régions actuellement mal desservies.

226. **L'enseignement supérieur et la formation technique et professionnelle (EFTP) :** Le cadre permettant à l'enseignement supérieur et à l'EFTP de répondre à l'évolution des besoins économiques relève d'un certain nombre de plans stratégiques en cours. Ces plans précisent les systèmes de prestation, ainsi que les rôles et les responsabilités d'un système EFTP modernisé, tout en identifiant les groupes cibles. Les Départements de l'enseignement supérieur et de l'EFTP, ainsi que le Conseil national pour la formation, sont les principales entités chargées de la mise en place et du suivi de ces plans. Outre la réforme de ces systèmes, le gouvernement renforcera ses mécanismes d'évaluation des investissements, afin de s'assurer que les programmes d'aide extérieure, ainsi que l'investissement étranger direct, incorporent des modules de formation pour le transfert de spécialisations techniques à l'intention des personnels cambodgiens. Le gouvernement se rend compte que les services EFTP constituent un aspect en plein essor du secteur de l'éducation et de la formation. Comme ces services sont assurés de plus en

plus par le secteur privé, le gouvernement jouera un rôle de soutien, plutôt que de mettre en place des organismes concurrents au niveau du ministère. Le gouvernement a un rôle important à jouer en complément de l'émergence de ces formations techniques et professionnelles, et cela, au niveau secondaire, en modernisant les programmes d'études et en améliorant les compétences des enseignants dans les matières principales que sont les sciences et les technologies, les études commerciales et les langues. L'enseignement des sciences sera renforcé, et des cours portant sur le travail autonome, les activités génératrices de revenus et la gestion des petites entreprises, seront mis au point pour les écoles secondaires et les programmes d'enseignement supérieur. Les jeunes entrepreneurs bénéficieront de formations en analyse financière et en investissements, en gestion des affaires et en comptabilité, grâce à des liens plus étroits entre les programmes de formation technique et professionnelle offerts par des entreprises et des organisations non gouvernementales. Le secteur privé et les ONG joueront un rôle de chef de fil en matière de prestation de services de formation en entrepreunariat et en développement.

227. **La jeunesse et les sports :** Le gouvernement facilite l'émergence de structures pour les sports et la formation d'associations de jeunes, afin de responsabiliser les particuliers vis-à-vis de la santé et de la capacité civile pour ce qui est des initiatives communautaires d'entraide. Une priorité clé consiste à créer un environnement d'orientation et de planification favorable à la participation du secteur privé à la création d'établissements pour les sports pour les amateurs ou les professionnels et le parrainage de manifestations sportives. Le gouvernement se choisit essentiellement un rôle d'animateur, étant donné le peu de deniers publics disponibles pour les installations de sports récréatifs et spécialisés. Cependant, à court terme, le gouvernement jouera un rôle plus direct dans la mise à disposition de structures sportives au niveau des écoles, à mesure de la réhabilitation et de l'expansion de celles-ci.

228. **La mobilisation des ressources et les options de financement :** Le gouvernement est déterminé à consacrer une plus grande part des recettes nationales à l'éducation. Outre la mobilisation de crédits complémentaires provenant du budget et de ressources extérieures, des solutions de rechange pourront être élaborées en matière de financement basées sur une nouvelle participation, celle du secteur privé / des communautés, à l'expansion de l'éducation. Le gouvernement examinera la possibilité d'avantages fiscaux, en vue d'encourager des particuliers et des entreprises privées à soutenir financièrement les établissements d'enseignement. Les écoles seront encouragées à s'autofinancer en partie, en mettant au point des mécanismes de financement auprès des communautés qu'elles desservent tout en s'engageant à une réglementation financière plus pointue. Cependant, le gouvernement a l'intention de réduire l'apport de fonds non publics destinés à l'éducation de base, afin d'assurer un accès équitable pour les enfants de familles pauvres. La composition des dépenses consacrées à l'éducation fera l'objet d'un examen complémentaire, afin d'augmenter le cadre d'encouragements pour le recrutement et la rétention des enseignants et d'assurer des taux de rentabilité les plus élevés possible. Le gouvernement s'attachera à alléger les demandes récurrentes du secteur par la réduction du personnel non enseignant à une proportion de 5 à 8 % de l'effectif total. Les membres du personnel non enseignant qui démissionnent ou qui partent à la retraite ne seront pas remplacés, tandis que ceux qui sont attitrés comme enseignants seront réaffectés. Le gouvernement, en compagnie de bailleurs d'aide, examinera la possibilité d'adopter une combinaison de financement des coûts récurrents et en capital, grâce à des modalités appropriées, parallèlement à une assistance technique bien conçue pour renforcer les capacités.

229. Le GRC se rend compte que, comme c'est le cas dans d'autres secteurs, bon nombre des objectifs prioritaires proposés en matière de stratégie d'éducation seront difficilement atteints par les seuls financements traditionnels de projets. Cela est vrai pour bon nombre des réformes institutionnelles proposées. Le cadre à moyen terme pour l'éducation sera révisé chaque année, compte tenu des allocations prévues pour ce secteur dans les PEP, PIP et PAP. Le cadre de financement du MÉJS pour 2002-2006 sera révisé chaque année, compte tenu des résultats d'un mécanisme d'examen annuel de rendement faisant intervenir le gouvernement, le MÉJS, les bailleurs et les ONG, lequel est devenu opérant en 2001. À la fin de 2001, les partenaires pour le développement ont présenté un rapport d'évaluation ESSP et un plan d'action. Le gouvernement s'attend donc à ce que les investissements publics pour l'éducation se composent, de plus en plus, d'une combinaison de financements pour coûts renouvelables et en capital. Pendant les premiers mois de 2002, le gouvernement a obtenu un soutien pour ce type de modalité mixte, grâce à un prêt pour le développement du secteur de l'éducation consenti par la BAD, ainsi qu'un soutien destiné à un programme substantiel de renforcement des capacités de la part de l'Organisation suédoise pour le développement international (OSDI).

4.3.2 LE SECTEUR DE LA SANTÉ

230. La nouvelle version de la Politique du secteur de la santé 2002-2007 est basée sur un ensemble de valeurs et de lignes directrices. Les valeurs qui sous-tendent cette politique mettent l'accent sur la prestation de services de santé de haute qualité, avec équité, et sans discrimination en raison du sexe, d'âge, de lieu de domicile ou de moyens financiers. Elles favorisent les pauvres et valorisent la confiance entre le fournisseur des soins de santé et les consommateurs. Les *lignes directrices* pour la mise en œuvre de ces politiques mettent en valeur la protection sociale des groupes vulnérables, la nécessité d'être à l'écoute des besoins du public, un financement viable, la valorisation des régions rurales, le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines, ainsi que les partenariats.

231. La nouvelle version de la politique en matière de santé s'attachera aux douze priorités suivantes :

i. La prestation de soins de santé de base à la population du Cambodge, avec la pleine participation de la collectivité.
ii. La prestation de services essentiels spécialisés, s'il y a lieu, et dans les confins des ressources disponibles.
iii. La décentralisation et la déconcentration des fonctions de financement, de planification et d'administration au sein du secteur de la santé.
iv. L'optimisation des ressources humaines grâce à une planification et à une gestion adaptées, y compris l'affectation du personnel et le développement des capacités dans le secteur de la santé.
v. L'accent sera mis avant tout sur la prévention et la répression des maladies transmissibles et certaines maladies non transmissibles sélectionnées, ainsi que sur la prévention des accidents.
vi. Une action prioritaire visera une protection maternelle et infantile de qualité.
vii. La mise en application des lois relatives à la santé et la mise en place de nouvelles mesures législatives afin de protéger la santé de la population.
viii. La promotion active de comportements liés à la santé ou favorables à la santé parmi la population.
ix. Les prestataires de services de santé seront encouragés à veiller à la qualité, à l'efficacité et à la rentabilité de leurs prestations.
x. Une plus grande promotion de partenariats publics et privés efficaces pour rationaliser le secteur de la santé.
xi. Une utilisation efficace du système d'information en matière de santé afin d'assurer, dans le secteur de la santé, une planification, une mise en œuvre, un suivi et une évaluation fondés sur les résultats.
xii. La promotion de l'accès équitable aux services prioritaires, surtout pour les pauvres.

232. Le ministère de la Santé s'est fixé les objectifs opérationnels suivants pour 2002 :

i. Mettre au point d'un cadre pour la Gestion sectorielle**,** comprenant (a) une politique et une stratégie à long terme ; (b) un plan directeur pour le développement du secteur de la santé de 2001 à 2007 ; et (c) un cadre portant sur les dépenses du secteur de santé dans le moyen terme (3 ans).
ii. Concrétiser le renforcement des services de soins de santé en entretenant un dialogue continu avec les organismes concernés et nos partenaires pour le développement sur les conditions techniques ou autres facteurs de première nécessité à satisfaire en vue de la mise en œuvre.
iii. Renforcer la capacité des provinces et des districts opérationnels en vue de mettre au point des plans intégrés annuels pour la construction d'installations de santé et de soutenir les plans de développement à moyen terme au niveau des provinces.
iv. Renforcer les systèmes de supervision, de contrôle et de suivi trimestriels, ainsi que l'évaluation annuelle à tous les niveaux, en correspondance avec le renforcement des systèmes de contrôle des maladies transmissibles, ce qui permettra de soutenir l'élaboration de plans d'action, de gestion et d'intervention en cas d'épidémie.
v. Mettre à contribution des systèmes informatisés de gestion de l'information**,** afin d'actualiser l'information sur la santé dans les provinces et les districts opérationnels et d'encourager l'administration centrale à fournir une rétroaction.
vi. Renforcer les capacités en vue de la préparation des budgets et des plans, et améliorer l'efficacité de la gestion du budget, et cela au moyen de formations relatives aux programmes prioritaires, dispensées dans les districts opérationnels. Étendre la gestion comptable informatisée à toutes les entités et à toutes les provinces/villes qui mettent en œuvre les

activités prioritaires, et proposer au personnel des districts opérationnels et des centres de santé, sur l'ensemble du territoire, une formation en matière de méthodes comptables.

vii. Renforcer le mécanisme garantissant les soins gratuits pour les pauvres qui font appel aux services de consultation et de traitement, surtout dans les hôpitaux de référence et les hôpitaux nationaux. Ainsi, les plus indigents de la population, qui n'ont pas les moyens de payer les services de santé, ne seront pas privés des soins dont ils ont besoin.

viii. Améliorer avec efficacité et transparence la gestion et l'utilisation des recettes générées par le système de participation aux frais par les usagers, dans le respect des règlements portant sur la politique et le financement. Cette mesure permettra d'améliorer la qualité des services de santé et encouragera le personnel à s'acquitter convenablement de leurs responsabilités et à respecter le code déontologique de leur profession.

ix. Améliorer la gestion, la distribution et la prescription des médicaments, en conformité avec les lignes directrices et les méthodes thérapeutiques, mesure destinée à prévenir les ruptures de stock ou encore les excédents de stock.

x. Mettre en œuvre la stratégie pilote de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant dans le district opérationnel de Kampong Tralach, province de Kampong Chhnang, et celui de Romeas Hek, province de Svay Rieng.

xi. Porter à 80 % le taux de couverture du programme élargi de vaccination à l'intention des enfants de moins de 12 mois dans 50 districts opérationnels et à 50 % dans les 23 autres districts opérationnels. Parallèlement, renforcer le système intégré de recherche sur la rougeole et le tétanos de la petite enfance.

xii. Élargir la campagne destinée à assurer un apport supplémentaire de vaccins anti-rougeole pour les enfants âgés de 9 mois à 14 ans à Phnom Penh, Kandal, Kampong Speu, Takéo, Kampong Chhnang, Pursat, Battambang, Svay Rieng, Kampot, Kampong Cham et Sihanoukville.

xiii. Mener à terme la campagne prévue pour de nouvelles vaccinations antitétaniques, deuxième et troisième injection de rappel, pour les femmes âgées de 15 à 44 ans dans les provinces/villes et les districts opérationnels qui signalent un faible taux d'immunisation antitétanique.

xiv. Porter à 40 % le nombre de femmes enceintes qui se présentent pour une deuxième consultation prénatale et porter à 50 % le nombre de femmes enceintes qui reçoivent une injection antitétanique.

xv. Porter à 30 % le taux de recours à l'espacement des naissances ; porter à 70 % le nombre d'accouchements pratiqués par du personnel médical formé.

xvi. Diminuer le taux de transmission du VIH/sida en : augmentant les initiatives de sensibilisation (information – éducation – communication) à la prévention du VIH/sida ; élargir les services de dépistage et de conseil; augmenter les activités de la campagne visant l'utilisation systématique de condoms; et promouvoir un continuum des soins des victimes du VIH/sida.

xvii. Introduire le traitement de la tuberculose suivant la stratégie « DOTS » (directly observed treatment, short-course / traitement directement observé, courte période) dans 180 nouveaux centres de santé ; parallèlement, porter à 58 % le taux de dépistage de nouveaux cas et maintenir le taux de rétablissement à un chiffre supérieur à 85 %.

xviii. Réduire l'incidence du paludisme à 10 pour 1000 habitants et le taux de mortalité à moins de 0,1 %.

xix. Promouvoir les dons bénévoles de sang de manière à assurer la qualité et la quantité des prélèvements. Ouvrir 5 banques de sang dans les hôpitaux de référence dans les districts opérationnels.

xx. Construire 100 nouveaux centres de santé et en prévoir l'expansion.

xxi. Créer un hôpital d'enseignement afin d'améliorer la qualité de la formation théorique et pratique des professionnels de la santé.

xxii. Améliorer progressivement, en fonction des ressources existantes, le niveau des compétences techniques disponibles dans les hôpitaux de référence, surtout au niveau provincial et à celui des districts opérationnels, en proposant l'ensemble complémentaire d'activités (Complementary Package of Activities [CPA]) et en renforçant le système d'aiguillage entre les centres de santé et les hôpitaux de référence.

xxiii. Augmenter le niveau de formation en techniques cliniques et en gestion du personnel des centres de santé, des hôpitaux de référence et des gestionnaires.

xxiv. Pour faire face au nombre insuffisant de sage-femmes dans les centres de santé, organiser des formations de recyclage en cours d'emploi, ayant pour but de perfectionner les compétences des effectifs en matière de soins de santé maternelle et infantile.

xxv. Renforcer la formation continue en veillant à décentraliser l'élaboration et l'utilisation du système de données sur les ressources humaines dans le secteur de la santé et élargir la gestion des données afin d'y inclure les étudiants qui ont terminé leurs études, ainsi que le personnel travaillant dans les services de santé privés.
xxvi. Promouvoir la mise en place d'autres programmes de santé publique pour faire face aux besoins en matière d'éducation et de promotion de la santé, de l'hygiène bucco-orale, de la santé mentale, des soins ophtalmologiques, de la salubrité des aliments, de la nutrition, etc.
xxvii. Renforcer le mécanisme pour réglementer la pratique et les conditions du secteur privé, et assurer la qualité des services en conformité avec la loi.
xxviii. Promouvoir la coordination et la collaboration avec des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, à l'aide de systèmes d'information sur ordinateur et renforcer l'autorité du Comité de coordination du ministère de la Santé (COCOM) et le rôle du comité provincial de coordination (PROCOCOM).

Plan d'investissements publics pour le secteur de la santé

233. ***Le but, l'approche, les méthodologies et la portée :*** *Le plan d'investissements publics (PIP) du MS 2002-2004 s'inscrit dans le droit fil du programme progressif et renouvelable du GRC, qui a été conçu pour favoriser, au moyen d'un soutien financier et technique, l'atteinte des objectifs du gouvernement. Plusieurs orientations stratégiques ont été convenues, dans un souci de rechercher le plus optimal et de maximiser la pérennité et l'impact des investissements. La réforme du secteur de la santé étant en cours, le PIP assurera le succès des programmes de santé publique et la réhabilitation des services de santé de base, tout en tenant compte des nouvelles priorités et technologies médicales.*

234. **Les objectifs du développement du secteur de la santé :** L'objectif général du ministère de la Santé consiste à promouvoir la santé, ce qui permettra à la population de participer pleinement au développement socio-économique du Cambodge, contribuant ainsi à l'élimination de la pauvreté, le but visé par le gouvernement. Pour cela, il faut améliorer l'équité et l'accessibilité aux services de santé de base, qui doivent être de qualité, efficaces et fourni au coût le plus modique possible.

235. ***Les volets d'investissement :*** *L'investissement s'articule autour des quatre axes suivants :*

- Le ***renforcement du système de santé*** grâce à une meilleure gestion de celui-ci, au renforcement des services sanitaires de base, au développement des ressources humaines et à la réforme de la gestion des produits pharmaceutiques.
- Le ***programme de santé prioritaire,*** qui s'attache à la lutte contre la tuberculose, la lèpre, le paludisme, la dengue hémorragique, la schistosomiase, le VIH/sida et les MST et à des programmes de santé maternelle et infantile.
- Le ***renforcement des services hospitaliers et de laboratoire,*** grâce à trois projets : la réhabilitation et la mise à jour des capacités technologiques des hôpitaux nationaux et provinciaux ; l'expansion des services de transfusion sanguine dans les hôpitaux de référence sur tout le territoire et le renforcement du laboratoire national chargé de l'inspection des produits pharmaceutiques.
- La capacité d'intervention devant de ***nouvelles priorités qui apparaissent :*** le renforcement de la spécialisation médicale dans les domaines de l'ophtalmo oto-rhino laryngologie, de l'hygiène bucco-dentaire et de la santé mentale ; la promotion de l'éducation à la santé, des soins de santé primaires et de la santé mentale.

236. **Le suivi et l'évaluation :** Outre les indicateurs généraux de la santé, des objectifs spécifiques de rendement ont été définis et seront utilisés aux fins du suivi et de l'évaluation. Des indicateurs précis ont été élaborés pour le suivi des progrès de la mise en œuvre et l'évaluation de l'ensemble du programme.

237. **Les prochaines étapes :** La mise au point du plan stratégique du secteur de la santé : Un certain nombre de tâches afférentes au développement d'un plan stratégique pour le secteur de la santé au Cambodge ont déjà été achevées, notamment : l'institutionnalisation des réformes en matière d'organisation et de financement, l'obtention de résultats significatifs pour ce qui est de l'éradication de la

poliomyélite, de la répression de la tuberculose et du paludisme, ainsi que dans le domaine de la sensibilisation au VIH/sida et de l'expansion des programmes d'espacement des naissances. D'autre part, certaines stratégies novatrices ont été mises à l'essai : la sous-traitance, les mécanismes permettant de motiver la participation communautaire. Parmi les initiatives déjà mises en route et qui aboutiront, d'ici 10 mois, à la préparation d'un plan stratégique pour le secteur de la santé 2003-2007, citons :

- *L'actualisation de la politique de la santé : Volet déjà achevé*.
- *L'identification de stratégies adaptées, susceptibles de mener à l'atteinte des objectifs en matière de politique :* Cette initiative nécessitera la consolidation et l'extension graduelle des stratégies qui ont donné de bons résultats, la formation d'un cercle de partenaires pour étudier le processus de planification en matière de stratégie, l'analyse conjointe du secteur de la santé avec les partenaires (volet déjà achevé), l'établissement de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé, ainsi que celui des ONG, basés sur les avantages comparatifs.
- *La préparation du plan stratégique 2003-2007 :* Cette étape nécessitera une analyse institutionnelle des départements clés du MS, en vue d'affermir sa capacité en matière de gestion inter-sectorielle et la facilitation de la prise de décisions claires et nettes relatives à la fonction de direction dans le domaine de la gestion inter-sectorielle.
- *La préparation d'un cadre de dépenses à moyen terme :* Ce volet nécessitera la compilation de données sur le soutien apporté par les bailleurs de fonds en vue de mettre à exécution des décisions stratégiques relatives à l'allocation des ressources, la coordination des apports du MS et des bailleurs de fonds, afin de combler les lacunes et d'éviter le double emploi, ainsi que la facilitation et le renforcement du cadre de coordination des bailleurs de fonds.

238. Conclusion: Le secteur de la santé au Cambodge, porteur d'une lourde charge de maladies, présente une infrastructure faible en matière de santé, ce qui limite ses possibilités de faire front à la situation. Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés pour ce qui est de renforcer et de maintenir le système de santé publique, il reste beaucoup à faire. Comme c'est le cas dans d'autres pays en voie de développement, le manque de financement et l'insuffisance du cadre législatif à l'appui de sa mise en œuvre constituent des contraintes importantes s'opposant au renforcement et au maintien du système de santé. Le secteur de la santé au Cambodge a bénéficié d'un appui ferme et de l'engagement politique du Gouvernement Royal du Cambodge, qui a prévu une augmentation des allocations budgétaires et des investissements destinés au secteur social. Le ministère de la Santé, en collaboration avec ses partenaires nationaux et externes, prend des mesures concrètes pour reconstruire et revitaliser le système de santé publique, en misant tout particulièrement sur des réformes en matière d'organisation, de financement et budgétaires. Le ministère a élaboré un plan d'investissements progressif de trois ans, dans le cadre duquel la plupart des allocations sont destinées aux services de santé de base et à des interventions essentielles en matière de santé publique. De plus, le MS déploie également des efforts pour améliorer le cadre réglementaire à visée sanitaire ; elle examine des options lui permettant de collaborer avec le secteur privé. Il ne sera possible de mener à bien ces politiques/plans que si des ressources adéquates sont dégagées autant par le gouvernement que par les bailleurs de fonds, dans un cadre de collaboration visant le développement durable.

4.4 LES SECTEURS ÉCONOMIQUES

4.4.1 L'AGRICULTURE, FORÊTS et PÊCHES

239. Les politiques en matière de développement du GRC pour le secteur de l'agriculture s'articulent autour des axes suivants : (i) poursuivre la mise en œuvre de la politique relative à l'hydrologie agricole et augmenter les périmètres rizicoles irrigués de 16,62 % à 20 %; (ii) élargir la surface des terres arables, assurer la sécurité d'occupation et d'utilisation des terres et prévenir l'occupation des terres par des moyens illégaux et ou violents ; (iii) promouvoir l'utilisation du crédit en milieu rural pour permettre aux agriculteurs d'acheter des intrants agricoles ; (iv) canaliser les investissements publics en mettant à profit l'aide extérieure et accélérer le développement du secteur privé et les investissements en faveur du secteur de l'agriculture ; (v) affermir les initiatives de vulgarisation, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles et les technologies agricoles pour répondre aux besoins du marché intérieur et de l'exportation ; (vi) favoriser l'utilisation durable des ressources halieutiques et augmenter les stimulants à l'investissement dans l'agro-industrie, l'élevage et la pisciculture ; (vii) accélérer la privatisation des plantations d'hévéas, aider les sociétés d'investissement privé à faire des placements dans la production du caoutchouc à grande échelle et encourager les petits exploitants de plantations d'hévéas ; (viii) favoriser la mise en application des politiques forestières et des lois régissant la gestion des forêts et encourager la plantation

d'essences à croissance rapide et à haut rendement pour le bois de chauffe et le charbon ; (ix) réprimer toutes les activités de pêche illégales ; et (x) collaborer avec les autorités locales et d'autres organismes compétents en vue de combattre les activités illégales et de renforcer l'inspection, au moyen de pénalités administratives.

240. Les objectifs de développement pour le secteur de l'agriculture d'ici 2005 sont les suivants : (i) continuer à concrétiser la sécurité alimentaire, surtout dans les collectivités et les familles, et lutter contre la pauvreté en milieu agricole ; (ii) augmenter la production alimentaire, surtout le riz et les cultures subsidiaires ; (iii) augmenter les exportations de produits agricoles excédentaires ; (iv) améliorer la qualité des produits agricoles et augmenter la valeur ajoutée en stimulant le développement de l'agro-alimentaire, notamment par la création de nouveaux emplois en milieu rural ; (v) augmenter les revenus des familles et lutter contre la pauvreté grâce à la diversification des cultures à un haut rendement et à de faibles coûts de production ; et (vi) gérer les ressources naturelles au moyen de règlements et de mesures techniques favorisant l'exploitation durable.

241. **L'expansion des services de vulgarisation agricole.** L'expansion des services de recherche et de vulgarisation agricole constitue un élément clé de la stratégie visant à relancer la productivité agricole. Deux nouvelles institutions, le Service de la vulgarisation agricole (Department of Agricultural Extension [DAE]) et l'Institut pour la recherche et le développement agricole du Cambodge (Cambodian Agricultural Research and Development Institute [CARDI]) ont été créées au sein du MAFF, avec l'appui d'AusAid, qui continue à apporter son appui par le biais d'un programme de vulgarisation agricole australo-cambodgien. Un autre programme est en cours d'étude par la JICA, qui prévoit la mise en place d'un train d'initiatives de recherches et de développement agricoles dans 5 provinces autour du lac Tonlé Sap (Northwest Agricultural Research and Development). Les services de vulgarisation assurés auparavant par des services techniques distincts sont désormais coordonnés, afin de répondre aux besoins spécifiques des agriculteurs. De plus, il y a 14 stations de recherche en fonctionnement, dont la plupart se concentrent sur la riziculture. Ces institutions souffrent d'une insuffisance de financements, d'un manque de matériel et de personnel qualifié, d'où des activités de recherche et de vulgarisation peu satisfaisantes. Grâce à l'assistance de la Banque mondiale, plusieurs stations de recherche sont en train d'être réhabilitées et leur personnel formé dans l'évaluation des variétés et les recherches appliquées. Le gouvernement est à la recherche de nouveaux financements extérieurs pour assurer la formation continue des agriculteurs dans les techniques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures et la distribution de semences provenant de nouvelles variétés de riz de haute qualité développées par le Cambodia-IRRI-Australia-Project (CIAP). En complément de ces mesures, le Service de la planification et de la statistique et d'autres bureaux techniques seront renforcés, afin d'entreprendre et de disséminer les analyses de produits, d'identifier le potentiel pour la diversification, d'étudier le marché, d'évaluer des initiatives agroalimentaires et d'offrir des conseils sur la politique agro-commerciale.

242. **La sécurité alimentaire.** Dans l'ensemble, la production du riz au Cambodge est supérieure à la demande. L'excédent annuel exportable se situe à environ 10 % de la production annuelle du riz. De même, l'élevage répond suffisamment aux besoins. Malgré cet excédent alimentaire, environ la moitié des 24 provinces du pays connaissent un déficit alimentaire, un tiers de la population ne disposant pas des moyens nécessaires pour acheter le minimum de vivres. Cette situation souligne la nécessité d'augmenter l'efficacité du système de distribution des aliments : (i) en réduisant le coût de transport grâce à l'amélioration du réseau routier ; (ii) en comprimant les marges commerciales grâce à l'amélioration de l'efficacité de l'usinage du riz, ainsi que des débits de vente en gros et au détail ; et (iii) en augmentant les importations de riz de qualité inférieure pour les familles à faible revenu.

243. **Relancer la production rizicole et maximiser les revenus en milieu rural.** Le volume du riz produit au Cambodge présentera toujours des variations considérables en raison de sa plus forte inféodation à la dynamique incertaine des moussons. Pour pouvoir exploiter de nouvelles sources de revenus, les agriculteurs sont encouragés à se lancer dans de petites entreprises, notamment l'élevage, la transformation des aliments, la vente des aliments et la prestation de services agricoles comme le transport, le labourage et la réparation de machines. Les cultivateurs du riz sont également encouragés à planter des arbres de production sur leurs terres en friche comme moyen de suppléer à leur revenu. Cependant, les agricultures ont besoin de crédit pour monter de telles entreprises. Parallèlement, l'agriculteur doit changer son point de vue et comprendre que l'agriculture n'est pas simplement un mode de vie, mais une petite entreprise.

244. **La participation des collectivités.** Les programmes et les politiques du MAFF seront coordonnés, dans toute la mesure du possible, avec d'autres institutions concernées. Le Conseil pour le développement rural et agricole (Council for Rural and Agricultural Development [CARD]) sera l'axe de coordination à l'appui des programmes agricoles et encouragera la participation des agriculteurs. Les fonctions de base du MAFF sont entre autres la vulgarisation et les services de recherche, en vue d'aider les agriculteurs à acquérir des connaissances techniques et à être instruits sur les mesures préventives qui s'imposent pour augmenter la production.

245. **Le renforcement de la distribution des intrants.** Pour augmenter la production de riz et d'autres cultures agricoles, il faut un meilleur accès aux intrants agricoles de qualité et les utiliser au mieux. Le degré d'utilisation d'engrais par les agriculteurs est actuellement très variable. L'engrais n'est souvent pas disponible, et s'il l'est, le prix est souvent prohibitif. Cette situation traduit l'absence d'informations sur le marché faisant état des besoins des agriculteurs, ce qui porte atteinte à la distribution efficace des engrais et d'autres intrants agricoles. Les prix varient considérablement entre les régions, ce qui s'explique parfois par le coût du transport, mais souvent aussi par la perception de taxes illégales et le manque de concurrence entre les fournisseurs d'intrants agricoles. Le gouvernement entend encourager la concurrence. La réforme récemment achevée du COCMA, entreprise publique chargée de la question des intrants agricoles, ainsi qu'une application plus rigoureuse des interdictions frappant les percepteurs illégaux de taxes devraient apporter une solution à certains de ces problèmes. De plus, la loi sur le matériel agricole précisera les normes juridiques devant régir les intrants, y compris des normes environnementales et la mise en place d'un organisme de surveillance et d'exécution pour en assurer le respect.

246. **L'utilisation et la gestion du sol.** À l'heure actuelle, les périmètres cultivés augmentent au rythme d'environ 30 000 ha par an, rythme appelé à doubler de 2001 à 2005. Au moins deux tiers des nouveaux terrains seront consacrés aux cultures arbustives : hévéas, anacardiers, caféiers, cocotiers et palmiers à huile. Les marges bénéficiaires brutes de ces cultures s'élèvent à environ 2000 dollars EU par hectare contre 400 à 900 dollars EU par hectare pour les récoltes annuelles, à l'exception des légumes. Les agriculteurs qui exploitent deux hectares de cultures arbustives bénéficieront d'un revenu agricole bien au-dessus du seuil de la pauvreté. Un programme éclair sera mis en œuvre pour augmenter l'irrigation des périmètres consacrés à la riziculture, afin de permettre aux agriculteurs d'effectuer une double récolte de riz ou d'autres cultures annuelles. La diversification des récoltes crée des emplois, tout en augmentant les disponibilités alimentaires et le revenu agricole. Le GRC mettra à disposition des terres appartenant à l'État pour la mise en valeur agricole ; ainsi, environ 50 000 ha de nouveaux terrains seront offerts chaque année aux petits exploitants, ainsi qu'au secteur privé et aux organismes publics de développement. Ces terrains seront vendus au prix du marché pour les entreprises commerciales et à un tarif modique pour les agriculteurs à faible revenu, afin de permettre aux agriculteurs, et non aux entreprises du secteur privé, d'être les premiers bénéficiaires de cette nouvelle politique. Cependant, comme les agriculteurs manquent de connaissances techniques et de capital, il sera permis, dans le cadre de cette initiative de mise en valeur des terres, de signer des accords de partenariat avec une société privée ou un organisme public de développement. Outre la nécessité de réhabiliter les systèmes d'irrigation existants, il convient d'encourager le recours aux puits tubulaires peu profonds, qui peuvent être actionnés manuellement ou à l'aide de pompes à faible niveau d'aspiration. À un faible coût en capital par hectare, le recours à ces pompes permet d'assurer la viabilité financière, et elles seront proposées aux agriculteurs au moyen d'un plan de crédit. Il s'agit du moyen le plus rapide et le moins onéreux pour augmenter les périmètres irrigués.

247. ***L'*élevage :** Parmi les problèmes rencontrés dans le sous-secteur de l'élevage, citons les suivants : l'amélioration de la productivité des animaux d'élevage, une mise en application plus rigoureuse des textes législatifs, la commercialisation des animaux d'élevage et des produits animaux, la répression des maladies, la santé publique, les besoins en nutrition/énergie des animaux de traite et des animaux d'élevage, l'approvisionnement en nourriture pour le cheptel supplémentaire qui résultera de la baisse du taux de mortalité, la disponibilité de crédit pour l'achat du bétail et la réforme du système de commercialisation qui est, en ce moment, défavorable au producteur. Il faut veiller à mieux gérer l'utilisation des sources de nourriture supplémentaires et assurer la disponibilité du crédit pour augmenter le cheptel. Il existe un excellent potentiel d'accroissement, s'agissant de la production des animaux d'élevage, et ce secteur devrait attirer des investissements, dans l'élevage commercial, de la part d'intervenants nationaux et étrangers. En s'attaquant à ces contraintes, le GRC a privilégié l'hygiène animale, en renforçant ses liens de coopération avec l'Office international des épizooties (OIE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les services publics vétérinaires et de recherches.

248. **L'amélioration de la gestion et de l'administration des pêches :** Le MAFF / Département des pêcheries est en train d'examiner un projet de loi sur les pêcheries, en vue de l'adoption de la stratégie la plus efficace et la plus rentable pour la gestion, la conservation et la mise en valeur des pêcheries. Le point de mire principal de la gestion des pêcheries en eau douce concerne le système des réserves de pêche, les limites de ces réserves et le système de mise aux enchères. Les limites des réserves de pêche ont été remaniées, et 56 % du total des zones ont été libérés au profit des collectivités locales, afin d'établir un système de gestion de la pêche à base communautaire. Le MAFF/Département des pêcheries recherche une assistance technique extérieure pour le renforcement des capacités des programmes d'inspection des pêcheries pour ce qui est de la surveillance, du contrôle et du suivi, tant pour les pêcheries à l'intérieur des terres que celles en mer. Quant à la pêche au large des côtes, il y a lieu de veiller à la protection de l'habitat des populations halieutiques, de maintenir les capacités d'absorption et régénératrices du milieu marin et de renforcer le système d'information sur les prises de poissons, leur traitement, ainsi que les méthodes d'analyse et d'évaluation des populations des pêcheries en milieu marin.

249. **L'amélioration de l'aquaculture :** Les méthodes traditionnelles d'aquaculture sont pratiquées, mais il y a lieu d'améliorer la capacité institutionnelle nationale afin de promouvoir la mise en valeur de ce secteur, et cela grâce au transfert de technologies au moyen de formations et d'initiatives de vulgarisation au profit des exploitants. Ceux-ci ont besoin, en effet, de s'adapter aux technologies nouvelles pour augmenter la production de leurs exploitations. En somme, les petites exploitations d'aquaculture constituent un secteur important qu'il y a lieu d'améliorer.

250. **La revitalisation de l'industrie d'hévéa :** Le caoutchouc est depuis longtemps une culture commerciale et d'exportation, génératrice de devises pour le Cambodge. Comme culture à forte intensité de main-d'œuvre, il a le potentiel de contribuer beaucoup à l'allègement de la pauvreté par la création d'emplois en milieu rural. La production totale se situe encore à environ 45 000 tonnes, soit 25 % du niveau réalisé au cours des années 1960. Il serait possible de porter la superficie actuellement cultivée de 54 000 hectares à environ 70 000 hectares et de prévoir un rendement annuel de l'ordre de 80 000 tonnes, portant alors les recettes provenant de l'exportation à 54 millions de dollars EU par an. La privatisation des sept plantations publiques existantes devrait aider à transformer ces entreprises en unités de production rentables. Parallèlement à cette privatisation, les petits exploitants ont reçu l'assurance du GRC que le caoutchouc sera considéré comme n'importe quelle autre culture et que les planteurs de caoutchouc ne perdront pas leur titre foncier. De plus, ils ont le droit de vendre leur latex sur le marché libre local. Ces assurances permettent au gouvernement de croire qu'un plus grand nombre d'agriculteurs s'organiseront pour planter des hévéas à l'avenir. Comme la main-d'œuvre est bon marché, le Cambodge jouit d'un avantage comparatif s'agissant de la culture d'hévéas. Le nouveau marché du bois de caoutchouc permet aux exploitants de récolter deux produits, le bois et le latex. L'expansion des périmètres permettra de créer des emplois rémunérateurs pour un grand nombre d'agriculteurs et d'augmenter les revenus agricoles à des niveaux dépassant de loin le seuil de la pauvreté.

251. **La gestion des concessions forestières :** Depuis la cinquième réunion du Groupe consultatif, le GRC a fait des progrès considérables dans ses efforts pour assurer la gestion durable des ressources forestières. Par souci d'améliorer le rendement des concessionnaires qui pratiquent la foresterie commerciale, le GRC a pris un train de mesures rigoureuses, y compris la suspension de la coupe du bois à partir du 1er janvier 2002, jusqu'à ce que chaque concessionnaire possède un nouveau plan de gestion forestière approuvé par le MAFF/Département des forêts, plan négociable qui doit être conforme aux normes internationales et se situer dans le modèle d'un accord d'investissement et de gestion forestière conclu avec le GRC. Toute société qui ne répond pas à ces exigences est passible d'une résiliation totale de ses contrats.

4.4.2 LE SECTEUR INDUSTRIEL

252. Le plan d'action pour le développement industriel 1998-2003 élaboré par le GRC, s'articule sur deux axes : la mise en valeur d'industries orientées sur les exportations et le développement de la production de biens de substitution aux importations, portant sur certains biens de consommation choisis. Ces objectifs seront réalisés par la promotion : (i) des industries à forte intensité de main-d'œuvre, (ii) des industries basées sur les ressources naturelles, (iii) des petites et moyennes entreprises, (iv) des agro-industries, (v) du transfert de technologies et de l'amélioration de la qualité des produits industriels, (vi) de la création de zones industrielles et (vii) du développement de la production de biens de substitution aux importations, s'agissant de biens de consommation choisis.

253. La promotion d'industries manufacturières à forte concentration de main-d'œuvre continuera de se focaliser sur le sous-secteur des textiles et de la confection de vêtements, domaine dans lequel l'offre de main-d'œuvre, tout particulièrement des effectifs de sexe féminin, est la clé de la compétitivité en raison du bon rapport coût-efficacité. Cependant, le gouvernement se rend compte que, pour maintenir et augmenter sa part du marché dans un environnement international de plus en plus compétitif, il faut absolument améliorer la qualité des produits et augmenter la productivité grâce à des améliorations effectuées au niveau de la technologie et de la gestion. Il y a également lieu de favoriser de meilleures relations industrielles dans les confins du cadre juridique établi et d'étudier les moyens d'augmenter l'effet multiplicateur de la confection des vêtements. À l'heure actuelle, le secteur du vêtement dépend pour la plupart des opérations de coupe, de confection et de façonnage, alors que les tissus et les accessoires (fermetures à glissière, boutons, fil) sont importés, les intrants achetés localement se limitant aux services de transport et de dédouanement, ainsi qu'aux services de type technique nécessaires au fonctionnement des usines et leur construction.

254. Afin de diversifier la base des exportations axée sur les industries manufacturières, le gouvernement encouragera la production de jouets, que ce soit sous licence ou sous forme d'investissement étranger direct. Ce genre de confection est considéré comme étant bien adapté au Cambodge, étant donné son offre relativement importante de main-d'œuvre peu spécialisée. Second domaine qui sera mis en avant, c'est l'assemblage de produits électroniques, l'ensemble des pièces et des composants étant, dans un premier temps, importés.

255. La promotion des industries basées sur les ressources naturelles focalisera sur l'identification et l'exploitation des possibilités qui existent de transformer des ressources naturelles, y compris les ressources minérales non métalliques, les forêts et les pêches. Le développement de l'élevage d'animaux et de poissons pourrait offrir une source de matières premières dont ont besoin les installations de retraitement. Cependant, la principale zone d'intérêt dans ce domaine, c'est l'emploi des ressources non métalliques qui entrent dans la fabrication de matériaux de construction.

256. En ce qui concerne les industries à petite échelle et la production de marchandises artisanales, le gouvernement a l'intention de donner la priorité à la promotion d'articles d'artisanat traditionnels pour le marché du tourisme, en zone rurale comme en milieu urbain. Un autre domaine susceptible d'expansion, c'est la production du tabac à petite échelle, car les producteurs seraient en mesure d'augmenter l'offre de matières premières disponibles aux gros manufacturiers. Cependant, le succès de ces entreprises dépendra de leur capacité à assurer la qualité du produit sur le long terme. Par ailleurs, il faudra prévoir à leur intention des facilités de micro-crédit, car en ce moment ils n'ont pas d'autre accès au crédit que des prêteurs d'argent qui pratiquent des taux d'intérêt élevés.

257. La stratégie centrale pour le développement de l'agro-industrie comprend l'octroi de terrains, à long terme et assorti de conditions de faveur, à des sociétés nationales et étrangères et des mesures pour favoriser la participation des petits propriétaires fonciers qui auront la possibilité de pratiquer des cultures sous contrat pour les usines de transformation implantées dans la région. La poursuite des initiatives dans le domaine de l'agro-industrie nécessitera une étroite coordination entre le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie, le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche et les autorités locales, ainsi qu'un apport d'assistance technique pour évaluer à fond le potentiel du développement. Le renforcement des liens économiques entre l'agriculture et l'industrie, dans le contexte d'une gestion environnementale rationnelle, est considéré comme un facteur indispensable à la création d'emplois et à la génération de revenus.

258. Pour promouvoir le transfert des technologies et assurer l'amélioration des produits, il faut que le ministère de l'Industrie élabore et mette en œuvre un système de contrôle de la qualité pour les produits destinés à l'exportation, afin d'assurer le respect des normes internationalement reconnues. D'autre part, le transfert des technologies exigera que le GRC élabore un cadre juridique et réglementaire adapté pour protéger les droits d'auteur, les marques de commerce, etc.

259. La création de zones industrielles a pour but de faciliter le développement des exportations et de créer des emplois grâce à la mise en place d'une infrastructure de qualité et des installations nécessaires pour stimuler l'investissement. De telles zones aménagées en banlieue de Phnom Penh et de Sihanoukville sont destinées à offrir des services de transport et de communication, d'électricité et

d'adduction d'eau, la gestion des déchets, des équipements éducatifs et sanitaires, des centres commerciaux, ainsi que des facilités de dédouanement simplifiées au maximum et la possibilité d'importer franc de droit les intrants d'entreprise. La concentration spatiale d'entreprises orientées sur les exportations promet de créer une véritable pépinière d'entreprises propice à l'échange d'idées et d'expériences. D'autre part, ces dispositions permettraient d'assurer un meilleur contrôle des impacts que certaines entreprises précises peuvent avoir sur l'environnement. D'autres régions qui sont envisagées comme sites de zones industrielles/zones franches de transformation pour l'exportation comprennent Koh Kong, Battambang (près de la frontière thaïlandaise) et Banteay Meanchey (la province la plus peuplée). Grâce à des financements extérieurs, le gouvernement mènera des études de faisabilité au cours de la mise en œuvre du Deuxième plan de développement socio-économique et, là où la faisabilité est démontrée, il procédera à l'élaboration détaillée de projets et à la mise en œuvre.

260. La promotion de la production de biens de substitution aux importations, s'agissant de biens de consommation choisis, sera concrétisée seulement après avoir procédé à une analyse sérieuse de la question, afin de déterminer si l'entreprise proposée a de réelles chances d'être bien positionnée par rapport à la concurrence à l'échelle internationale.

261. En général, le gouvernement apportera son soutien au développement industriel à grande échelle au moyen des initiatives suivantes : (i) encourager l'expansion du secteur des PME, surtout en offrant des dispositions de financement à moyen et à long terme, (ii) améliorer le rendement des entreprises publiques au moyen de la corporatisation et de la privatisation, (iii) endiguer le flux de produits importés illégalement, (iv) réduire les obstacles à l'exportation, notamment les taxes à l'exportation et les carences en matière de services de facilitation du commerce (p. ex. l'octroi de licences), (v) réduire les obstacles à l'importation des intrants des entreprises, (vi) garantir la protection des industries naissantes dans certains cas bien déterminés, (vii) resserrer les liens entre les PME elles-mêmes et entre les PME et les grosses industries, (viii) créer un centre national de productivité destiné à aider les petites et les moyennes entreprises à augmenter leur productivité et à réduire leurs coûts de production, (ix) établir un institut national des normes qui veillera à ce que la qualité des produits corresponde aux normes régionales et internationales, (x) mettre en place un laboratoire national avec la capacité technique de faire l'analyse matérielle, physique, chimique, microbiologique et mécanique des produits, permettant de juger de la qualité des produits et de leur conformité à d'autres spécifications, (xi) créer un bureau de droits de propriété industrielle destiné à protéger les nouveaux produits, les nouvelles conceptions de produit et les nouvelles technologiques contre la reproduction illégale, (xii) encourager la formation professionnelle à l'intérieur du pays et à l'étranger et (xiii) renforcer le cadre juridique s'agissant des lois sur les usines, les zones industrielles, les brevets et le design industriel, les poids et mesures et la sécurité au travail.

262. Les organisations du secteur privé joueront un rôle clé pour ce qui est d'identifier les possibilités et les contraintes se manifestant dans le domaine du développement industriel, de participer aux processus d'élaboration des politiques et de surveillance, ainsi que de susciter des investissements privés, nationaux et étrangers.

263. **Le secteur des mines :** Jusqu'à présent, les études géologiques et les prospections minérales indiquent qu'il existe environ 133 gisements minéraux, dont le profil se dresse comme suit : 26 gisements de fer et de ferro-alliages (le fer, le manganèse), 15 dépôts de métaux communs (la bauxite et le cuivre), 21 dépôts de métaux précieux (l'or), 51 lits de minéraux industriels (le grès, le phosphate et le sable siliceux), 14 gisements de pierres précieuses et de pierres ornementales (le rubis, le saphir, le marbre, le pagodite) et 6 bassins houillers, sans compter des gîtes de matériaux de construction. Les minéraux industriels constituent une source importante de matières premières dont ont besoin des industries à base de produits minéraux, notamment les usines de ciment et d'engrais phosphatés. Les matériaux de construction, par exemple le sable, l'argile, le gravier et la pierre concassée élaborée à partir du granite et d'autres formations rocheuses, sont les matières premières utilisées par les industries du bâtiment et de la construction, sans compter les travaux publics (ponts et chaussées). La mise en valeur du secteur minéral constitue un élément important du développement socio-économique, tout particulièrement en tant que source de matières premières pour les industries à base de produits minéraux. Cependant, le développement de ce secteur nécessitera la participation d'investisseurs autant nationaux qu'étrangers. La loi sur la gestion et la prospection des minéraux (Law on Mineral Management and Exploration) a été promulguée en juillet 2001, et il est à espérer que la mise en vigueur de cette loi encouragera les sociétés minières tant nationales qu'étrangères à s'investir dans le secteur minéral au Cambodge.

4.4.3 LE TOURISME

264. Étant donné le vaste patrimoine culturel et naturel dont est doté le Cambodge, la politique en matière du tourisme sera axée sur le tourisme culturel et écologique, tout en veillant à la mise en valeur durable de l'environnement culturel et naturel, sans pour autant freiner le développement. Il est effectivement très important de trouver l'équilibre s'agissant d'assurer une gestion efficace et rentable qui est tout à la fois synonyme de protection et de développement, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de zonage pour le développement du tourisme qui garantit une saine gestion du secteur.

265. Le Cambodge recèle de sites historiques. Les temples d'Angkor constituent un patrimoine mondial d'une valeur inestimable, qui appartient à l'ensemble de l'humanité. Il y a lieu d'élaborer un plan directeur approprié pour la restauration, la mise en valeur et la protection de ce patrimoine. L'aménagement de cette région avance plutôt lentement. À l'heure actuelle, il n'existe qu'une signalisation routière rudimentaire. Les lieux d'aisance et d'autres services pour les visiteurs ne sont pas nombreux. Il convient de mener à terme aussi rapidement que possible les travaux relatifs au plan directeur, initiative qui comprendra l'élaboration du schéma d'aménagement de la région et la diffusion de celui-ci aux investisseurs privés en vue d'obtenir leur participation.

266. Outre la région d'Angkor, il existe d'autres destinations de tourisme culturel et écologique : le plateau de Koulen, le temple de Kos Ker et le temple de Preah Vihear. Citons également la résidence de Ta Mok, à Anlong Veng, qui a le potentiel d'être mise en valeur comme site historique intéressant pour les touristes. Ces différents pôles d'attraction méritent aussi d'être présentés comme zones d'intérêt culturel, historique ou écologique, caractéristiques qui ne sont pas l'apanage d'Angkor. De plus, le lac Tonlé Sap présente un excellent potentiel pour le développement du tourisme écologique, notamment le refuge d'oiseaux aquatiques et les villages de pêcheurs. Quant à la région centrale du pays, mentionnons le complexe des temples de Sambo Prey Kuk, maintenant desservi par une route.

267. L'aéroport de Siem Reap a besoin d'être agrandi le plus vite possible afin de faire face aux demandes d'ordre technique, opération qui concerne tant l'aire d'atterrissage que l'aérogare des passages. Plusieurs compagnies aériennes ont exprimé leur désir d'organiser des vols directs à destination de Siem Reap, mais elles sont bloquées parce que l'aéroport de Siem Riep ne répond pas tout à fait aux critères techniques internationalement reconnus. Il y a également besoin de développer davantage d'autres éléments d'infrastructure dans la région, notamment l'approvisionnement en eau et en électricité, le besoin dans le secteur de l'électricité étant légèrement plus pressant.

268. Il y a lieu de mener à terme le plus rapidement possible les travaux de voirie sur la route qui rejoint Siem Reap et Kampong Thom et celle reliant Poïpet et Siem Reap. La construction sur un tronçon de 17 km entre Rolous et la ville de Siem Reap, avec financement japonais, a déjà accomplie, alors que la correspondance Kompong Thom – Siem Reap a accusé un retard.

269. Le deuxième pôle d'attraction touristique au Cambodge, c'est la capitale, Phnom Penh. Cette ville constitue également le centre commercial et industriel du pays. Phnom Penh et ses environs offrent un excellent potentiel comme destinations touristiques, avec des atouts comme les paysages riverains, le mont Preah Raja Trop, le mont Chiso, les zones de production artisanales, d'orfèvrerie et de tissage de paillassons, sans oublier le musée du génocide, d'importance historique. À l'heure actuelle, les travaux d'expansion sur l'aéroport de Pochentong progressent bien. Une fois ces travaux d'agrandissement terminés, l'aéroport pourra recevoir des aéronefs Boeing 747 ou Airbus 340 en partance des grandes villes d'Asie-Pacifique, de l'Amérique et de l'Europe. Une fois la Route nationale 1 qui relie le Viêt-Nam et Phnom Penh, sera complètement achevée et opérationnelle et que la possibilité de faire des excursions en bateau entre le Viêt-Nam, Phnom Penh et Siem Reap sera mise en place, Phnom Penh se hissera au rang de centre commercial touristique du pays, rivalisant avec la zone Siem Reap / Angkor.

270. La troisième zone est la région côtière, où l'amarrage d'un paquebot de croisière a permis de vérifier le potentiel de ce genre de tourisme. Un projet de mise en valeur du port, financé grâce à un prêt de 40 millions de dollars EU consenti par le gouvernement du Japon, est déjà en cours d'exécution. Toutefois, outre la réhabilitation et la mise en valeur du port, le gouvernement aimerait aménager un port destiné au tourisme, où de grands paquebots de ligne pourront mouiller l'ancre ; cette installation comprendra un bâtiment d'accueil pour passagers et un point de contrôle des passeports.

271. L'orientation de la politique du gouvernement relative à la *culture et aux beaux-arts* consiste à enrichir la culture nationale de manière à soutenir l'expansion des services et la création de possibilités d'emploi, ce qui contribuera à atteindre l'objectif national visant le soulagement de la pauvreté. La mise en valeur des ressources culturelles du Cambodge, surtout les temples d'Angkor, site qui attire de plus en plus de touristes, est une priorité du GRC non seulement comme objectif de développement socio-culturel, mais aussi en raison du potentiel économique générateur de revenus que recèlent ces lieux historiques. Pour assurer la conservation et la mise en valeur de la culture nationale, il y a lieu de voir à ce que d'autres emplacements de temples anciens soient réhabilités et transformés en zones de tourisme culturel. Le ministère de la Culture et des Beaux-arts privilégie la réhabilitation d'infrastructures culturelles comme l'Université royale des Beaux-arts, afin de contribuer au développement des ressources humaines ; la restauration et la conservation de divers temples anciens ; la réparation, la rénovation et la modernisation du Musée national et de la Bibliothèque nationale.

4.4.4 LE COMMERCE

272. Les travaux permettant au Cambodge d'accéder à l'OMC sont déjà bien avancés. Cependant, un petit pays en voie de développement comme le Cambodge trouve très difficile de répondre aux exigences afférentes à cette démarche. Il nous faut manifestement *une assistance technique* dans plusieurs domaines : le cadre législatif, les procédures d'évaluation, l'évaluation de la politique commerciale et la remise de rapports, l'analyse de l'impact exercé par la protection commerciale.

273. Malgré l'ouverture du commerce, de nombreux obstacles persistent, tarifaires et autres. Les obstacles non tarifaires qui freinent le commerce tirent leur origine dans divers frais liés à des formalités administratives (souvent non officielles) ; ils s'expliquent aussi par la nécessité pour le pays de se conformer aux normes internationales de travail comme condition d'accéder au marché international. S'il est vrai que l'administration des douanes a été améliorée considérablement ces dernières années, l'établissement d'un système formel de facilitation du commerce à faible coût se heurte à de nombreuses difficultés. Primo, la fonction administrative est déconcertante, étant donné les frontières perméables entre le Cambodge et les trois pays voisins et son long littoral ponctué de nombreux estuaires et de criques. Secundo, les différents arrangements touchant les échanges (exigences en matière de règles d'origine, arrangements commerciaux préférentiels au sein de l'ASEAN) viennent compliquer cette tâche. Tertio, le cadre institutionnel de contrôle à la frontière est opaque, les mandats confiés aux différents organismes étant embrouillés. Quarto, les ressources limitées entravent l'administration des douanes, empêchant celle-ci d'exercer les fonctions qui lui sont dévolues. Les salaires des fonctionnaires sont très faibles, les installations matérielles de soutien inadéquates, et les systèmes de gestion de l'information laissent à désirer. Ces difficultés se traduisent par des pots-de-vin élevés, d'importantes opérations de contrebande, des délais de dédouanement et de traitement imprévisibles, sans compter une perception de droits de douane bien inférieure au chiffre que laisse supposer le barème officiel.

274. Outre les difficultés liées à la facilitation du commerce « extérieur », des obstacles « au-delà de la frontière » (par exemple le transport et l'information commerciale) ont également un effet dissuasif sur l'exportation. Les frais d'expédition au Cambodge sont les plus élevés de la région, revenant quatre fois plus cher que le coût de l'acheminement d'un volume comparable en Thaïlande. La solution à ce problème passe par la surveillance attentive des frais imposés aux utilisateurs ou de la perception de péages pour financer les travaux de maintenance et de construction des routes. Il en est également de même de la taxe sur le carburant. Une *assistance technique est nécessaire* pour étudier les répercussions qu'ont de telles options en fait de stratégies de collecte de fonds et le partage du financement routier à l'échelle locale.

275. Le riz est une importante source de nourriture pour la plupart des familles en milieu rural. Or, une évolution des mentalités est en cours : le riz est considéré, non plus comme une source de sécurité alimentaire, mais comme une denrée entrant dans l'échange, donc une source de revenu. Le commerce du riz, tant à l'intérieur du pays qu'avec les pays frontaliers, est actuellement freiné par la piètre qualité des infrastructures de transport. De plus, les frais de traitement des exportations et de « facilitation » font que les exportations de riz sont grevées d'une lourde taxe. La simulation des impacts sur la pauvreté indique qu'il y a lieu d'améliorer deux éléments importants entrant dans la technologie de la production du riz (le décorticage du riz paddy et la réduction de pertes après la récolte), afin de baisser les coûts liés aux transactions et d'améliorer les moyens de subsistance des Cambodgiens vivant dans l'indigence. Il

convient de dénoncer dans le détail ces frais illicites, afin de réduire les contraintes qui pèsent sur les exportateurs actuels et futurs du riz.

276. La diversification de l'agriculture, en vue de diminuer la dépendance du riz, se développe de plus en plus. Les principaux obstacles s'opposant à la mise en valeur de pratiques agricoles non axées sur le riz sont à toutes fins utiles les mêmes que ceux affectant la riziculture : une mauvaise infrastructure pour le transport, un coût énergétique élevé, de faibles systèmes d'information, une méfiance ancestrale entre les vendeurs et les acheteurs, un accès au crédit inadéquat et un faible niveau de compétences en matière d'entrepreneuriat. La demande de produits agricoles spécialisés est en plein essor – épices, fines herbes, fruits tropicaux de spécialité, graines de sésame et huiles essentielles – ce qui offre au Cambodge la possibilité de développer le marché. Pour y arriver, il faut agir sur plusieurs fonts : Il convient, d'une part, de renforcer les capacités institutionnelles du ministère du Commerce et, d'autre part, de mettre à la disposition des petits exploitants agricoles et les opérateurs d'entreprises de transformation des produits, une *assistance technique* sous forme de vulgarisation. Cette mesure pourrait comprendre des initiatives d'animation menant à la formation de coopératives réunissant des personnes intéressées par la commercialisation, la technologie et l'achat d'intrants.

277. La production artisanale a subi le coup des années de conflits civils et de guerre, bouleversements qui ont rompu la chaîne traditionnelle du transfert de compétences et de motifs. Il manque aux artisans des informations d'importance capitale sur la demande, les normes de qualité et les tendances du marché. Comme c'est le cas pour la diversification de l'agriculture, une assistance technique est nécessaire pour identifier les obstacles s'opposant à la diffusion de l'information sur le marché, de même que les sources de telles données. Il convient en outre d'encourager la formation de coopératives réunissant les personnes qui ont un intérêt commun s'agissant de la commercialisation, de la technologie et des sources d'intrants.

278. La mise en valeur des ressources halieutiques se butte à l'intervention d'agences gouvernementales dans presque tous les aspects des opérations du marché. Pour que le secteur de la pêche soit compétitif et sensible au marché, il faudra remanier la culture organisationnelle du secteur, afin de stimuler les opérations axées sur le marché. Il faut réglementer les régimes de gestion, en vue de contrôler la pêche excessive. *Le concours d'experts est nécessaire* principalement en deux domaines : la commercialisation et la distribution des produits de la pêche, d'une part, et la gestion des ressources halieutiques, d'autre part. S'agissant de la gestion, *il faut une assistance technique* pour étudier les encouragements à l'exploitation à court terme, les zones de pêche en copropriété qui ne font pas l'objet de réglementation et l'attribution transparente de l'accès aux zones de pêche. De plus, il serait utile de disposer d'experts susceptibles d'élaborer un système réglementaire régissant les exportations destinées aux États-Unis et à l'Union européenne et d'aider les secteurs privé et public à se constituer ensemble une vision stratégique à long terme vis-à-vis du secteur de la pêche.

279. La croissance des exportations de vêtements a été spectaculaire au cours des dernières années. Selon les rapports, ce secteur emploie environ 160 000 personnes. Cet essor traduit l'heureuse combinaison de plusieurs facteurs : l'accès (quoique limité) aux marchés américains et européens actuellement très restrictifs (dont l'autorisation prendra fin en 2005), un environnement accueillant sur le plan de la politique et des coûts de revient compétitifs. S'agissant des États-Unis, l'accès préférentiel signifie que le Cambodge jouit d'un certain accès à un marché rigoureusement contrôlé. Si, en vertu du système généralisé des préférences (SGP), le Cambodge a la possibilité de vendre sur le marché américain un grand nombre d'articles assujettis à des droits de douane et à des contingentements, il faut préciser que les vêtements – articles que le Cambodge exporte – bénéficient des tarifs de la nation la plus favorisé. Dans ce domaine, le Cambodge s'est montré particulièrement compétitif et des quotas sont désormais fixés. Quant à l'Union européenne, selon les accords préférentiels, il s'avère que le Cambodge est en mesure d'exporter des articles en franchise de droits et taxes et sans limite de quantité tant qu'il satisfait les exigences relatives aux règles d'origine. Cependant, dans la plupart des cas, le Cambodge n'est pas en mesure de satisfaire à ces exigences, étant donné le développement jusqu'ici faible de son industrie textile. Toujours est-il que le Cambodge produit une importante gamme d'articles sous des conditions suffisamment compétitives, si bien qu'ils peuvent se vendre sur le marché du Royaume-Uni sans concession.

280. Le tourisme s'accroît à un rythme supérieur à 30 % par an. Le défi qui se pose à cette industrie consiste à définir les rôles et les compétences relevant du gouvernement et des exploitants privés en ce qui concerne les statistiques de l'industrie, la promotion, la formation, la reconnaissance professionnelle et

les frais d'entrée imposés pour des attractions « singulières » comme les temples d'Angkor. *Une assistance technique est surtout nécessaire dans les domaines suivants : la collecte et l'analyse des données liées au tourisme ; une évaluation attentive des bénéfices nets du tourisme réalisés par le Cambodge et le potentiel à long terme de cette industrie ; l'élaboration d'une stratégie de développement du tourisme applicable à l'ensemble des principales parties prenantes, s'appuyant sur des partenariats privé-public qui ont déjà fait leurs preuves, notamment le Groupe de travail pour le tourisme. En liaison avec la stratégie en matière de développement du tourisme, il convient, d'une part, d'identifier les investissements nécessaires pour stimuler l'épanouissement du tourisme régional et national, ainsi que l'écotourisme – autant de domaines qui promettent d'aider les pauvres et, d'autre part, de définir le rôle qui revient de droit au gouvernement s'agissant de la réglementation, de la détermination du montant des droits d'entrée, de l'établissement de normes et de la collecte de statistiques relatives à l'industrie.*

281. L'exportation de main-d'œuvre est une option importante dans la lutte contre la pauvreté, que pratiquent plusieurs pays voisins du Cambodge, notamment les Philippines, le Sri Lanka, la Thaïlande et le Viêt-nam. La politique du Gouvernement Royal consiste à favoriser à titre officiel l'exportation de main-d'œuvre, dans une perspective de mieux-être, de formation professionnelle, de réduction de chômage et d'augmentation des recettes publiques. Plusieurs facteurs viennent gêner l'exportation de travailleurs, notamment la sous-scolarisation et une faible connaissance de langues étrangères, un marché toujours plus compétitif dans le secteur, ainsi que des tracasseries au niveau des exigences réglementaires et administratives. Il faut relever le défi qui se pose au gouvernement et qui consiste à élaborer des politiques et des règlements appropriés et parvenir à des accords bilatéraux dont les coûts ne sont pas prohibitifs, mais qui assurent une protection adéquate des intérêts des travailleurs qui se rendent à l'étranger. *Une assistance technique est nécessaire* dans ces domaines ; il est à espérer que les spécialistes en la matière auront une expérience considérable dans la région s'agissant de la mise en valeur du marché de travail et de l'élaboration de règlements.

282. La technologie de l'information promet d'être un outil efficace permettant à l'ensemble des secteurs susmentionnés d'adopter des systèmes plus productifs. De nombreux jeunes Cambodgiens sont en train de se spécialiser dans des activités basées sur cette technologie. Dans certains cas, des systèmes de technologie informationnelle s'utilisent pour transmettre des renseignements sur les marchés, ce qui permet d'expédier le transfert d'articles d'artisanat produits dans des villages se trouvant loin des centres urbains. Dans d'autres cas, des Cambodgiens traitent des données en provenance d'autres pays, ce qui leur permet effectivement d'exporter des services de traitement de données.

283. Pour profiter au maximum du marché mondial en constante évolution, le Cambodge doit entreprendre des actions interdépendantes à trois volets : améliorer de façon significative l'accès au marché, y adjoindre un programme cohérent d'assistance technique et de renforcement des capacités et assurer en permanence la réforme et le redressement des politiques nationales.

4.5 LES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES

4.5.1 LES TRANSPORTS

284. L'objectif du gouvernement pour le secteur des transports consiste à établir un réseau de transport efficace (à faible coût et compétitif), susceptible de soutenir la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, la coopération régionale et la mondialisation. Pour le moyen terme, le gouvernement s'est fixé les objectifs suivants pour le secteur des transports : réhabiliter, entretenir et élargir l'infrastructure des transports, afin de faciliter l'intégration du marché et de maximiser le commerce, tout particulièrement au niveau de la région, en accordant la priorité au développement rural, aux routes intérieures et internationales et aux installations de tourisme. Spécifiquement, les priorités à moyen terme du GRC s'articulent sur les axes suivants : (i) Réhabilitation et réfection des principales routes nationales, afin d'améliorer l'accès au réseau de transport terrestre sur l'ensemble du territoire ; (ii) Amélioration de l'efficacité de l'utilisation des infrastructures existantes et des institutions, ainsi que des performances opérationnelles ; (iii) Construction des correspondances routières avec les pays voisins, de façon à ouvrir la voie au commerce international et au tourisme ; (iv) Augmentation des recettes générées par le secteur des transports, afin de couvrir les frais sans cesse plus importants d'entretien et d'exploitation ;

(v) Renforcement de la capacité institutionnelle pour ce qui est de la planification et de la gestion ; et (vi) Encouragement de la participation du secteur privé au financement du développement de l'infrastructure des transports.

285. **LE TRANSPORT ROUTIER :** Dans le secteur de la voirie, la première priorité du GRC vise la réhabilitation du réseau routier et le renforcement de ses capacités en matière d'exploitation et de maintenance des voies publiques. La réhabilitation du réseau routier se heurte à un problème de taille, soit le grand nombre de passages de cours d'eau, problème qui se pose tout particulièrement sur les principales artères nationales. Bon nombre des ponts existants ont une capacité de charge inférieure à 20 tonnes, et des effondrements ne sont pas rares. Le plan d'ensemble pour la voirie comporte trois objectifs principaux : (i) réhabiliter et reconstruire les principales routes nationales, améliorant ainsi le transport terrestre sur l'ensemble du territoire ; (ii) construire des correspondances routières avec les pays voisins, afin d'ouvrir au commerce international et au tourisme certaines régions enclavées du pays ; et (iii) élaborer un programme permanent d'entretien des routes, afin de s'assurer que les investissements placés dans la réhabilitation et la reconstruction de la voirie procurent des bienfaits durables.

286. En 2001-2002, une assistance extérieure a été obtenue pour la réhabilitation de 1400 km du réseau routier. De plus, la cible que le GRC s'est fixée comprend des travaux de réparation urgente et de réhabilitation ponctuelle portant sur 4800 km supplémentaires du réseau routier. En priorité, il s'agira des routes nationales principales / secondaires reliant Phnom Penh aux capitales provinciales, ensuite 2000 km du réseau routier national qui relie directement les provinces entre elles et permet la correspondance entre les petites collectivités et les agglomérations plus importantes. Les activités prévues renforceront le lien qui existe entre les trois principales zones économiques dans lesquelles le pays est partagé aux fins de la planification des transports : (i) la zone touristique, formée par le triangle Siem Reap – Preah Vihear – Kompong Thom ; (ii) la zone industrielle, définie par l'ensemble de la zone côtière nord du pays ; et (iii) la zone d'agro-industrie et d'écotourisme, qui englobe la région à l'est du Mékong, y compris Rattanakiri et Mondulkiri.

287. L*e gouvernement se rend compte que la situation géographique du Cambodge présente des possibilités stratégiques pour faire du pays une plaque tournante régionale du transport dans la grande sous-région du Mékong. Pour le gouvernement, une question hautement prioritaire consiste à augmenter davantage l'échange commercial, surtout au sein de l'ASEAN, et à améliorer les réseaux transfrontaliers. Le budget sera mis à contribution au maximum pour financer le coût local des programmes relatifs à la voirie ou aux chemins de fer du pays, soit à titre individuel, soit en parallèle avec des organismes internationaux. De plus, le GRC évaluera l'opportunité de recourir au financement de programmes régionaux relatifs à l'infrastructure, grâce à la participation du secteur privé, comme cela a été fait pour l'aéroport international, la route nationale 4 et le pont de Koh Kong. La reconstruction de la RN6 se poursuivra en vue de lier par voie routière la région de Siem Reap / Angkor à Poïpet et à la frontière thaïlando-cambodgienne, ainsi qu'à Phnom Penh, ce qui contribuera à augmenter les afflux de touristes passant sur cet itinéraire. Les routes régionales seront améliorées, et la réfection de la RN1 et de la RN5 constituera la première phase de la route Hochiminhville – Phnom Penh – Bangkok, qui traversera le Cambodge. La RN7 sera réhabilitée pour relier le sud du Laos avec Phnom Penh et Sihanoukville via la RN4, sans compter la construction du pont enjambant le Mékong à la hauteur de Kampong Cham, avec le soutien du gouvernement nippon. La RN48 sera réhabilitée pour relier Sihanoukville, au cœur de la zone industrielle et commerciale du pays, au port de Bangkok et aux autres principaux ports internationaux de la région, ce qui facilitera le transport de marchandises. Cette artère présente un excellent potentiel en ce qui concerne l'expansion du commerce régional. Dans le cadre d'arrangements de coopération économique entre le Cambodge et la Thaïlande, plusieurs routes secondaires et provinciales seront réhabilitées pour assurer la correspondance avec la frontière thaïlando-cambodgienne (les RN 56, 57, 58, 59, 68, 69, 64, etc.) La réhabilitation des routes nationales 78, 76a, 78a, 78b, 76, 72, ainsi que des routes provinciales (PR303a et 303b) dans les provinces de Rattanakiri et de Mondulkiri ouvriront de nouvelles possibilités pour faciliter le transport des marchandises et la circulation au niveau des frontières, ce qui favorisera le développement du commerce international et du tourisme s'agissant d'accords bilatéraux de coopération socio-économique dans la grande sous-région du Mékong.*

288. D'autres projets immédiats comprennent la préparation d'études techniques pour évaluer les besoins et les priorités en matière de nouvelles routes de liaison et la création de brigades de maintenance des ponts et chaussées, afin de garantir le fonctionnement durable et l'application des mesures de sécurité routière. Parallèlement à ces investissements proposés, le GRC mettra l'accent sur la création d'emplois

pendant l'exécution de ces projets, en raison de leurs procédés de construction à forte intensité de main-d'œuvre.

289. La création et la mise sur pied d'un fonds adéquat pour l'entretien routier est indispensable, afin que le Cambodge puisse tirer pleinement profit de cet élément d'actif qui existe déjà et assurer la pérennité du réseau routier. Sous ce rapport, le gouvernement veillera à s'assurer que l'entretien du réseau routier, y compris les ponts et les bacs transporteurs, sera financé grâce aux droits d'immatriculation des véhicules, aux péages, aux frais de transit international, aux prélèvements sur le carburant et à d'autres taxes ou droits connexes. La création et l'instauration de coûts unitaires normalisés aux fins de la préparation des projets et des bases de données sectorielles tenant compte de la nature des éléments d'actif, de l'âge, de l'état et des antécédents en fait d'entretien, permettront d'élaborer une stratégie pour faire face aux coûts récurrents

290. Les priorités en matière d'investissement s'agissant des **ports et des voies navigables intérieures** comprennent la réhabilitation des dragues pour permettre le dragage régulier de toutes les principales voies navigables, la réhabilitation et l'expansion du port en eau profonde de Sihanoukville. Un plan directeur relatif à ce projet a été réalisé et le stade de mise en œuvre est actuellement en cours de préparation, grâce au soutien financier du gouvernement du Japon. Des travaux de réfection supplémentaires pour le port fluvial de Phnom Penh et l'amélioration de plusieurs ports intérieurs fluviaux ou lacustres, y compris la réfection des bacs transporteurs existants, figurent également parmi les priorités. La création d'établissements financièrement autonomes pour détenir le titre de propriété, gérer et entretenir les ports internationaux de Phnom Penh, de Sihanoukville et de Koh Kong et aider les provinces à créer des mécanismes à autofinancement local pour aménager et entretenir les ports intérieurs, est à l'étude avec le secteur privé. D'autres projets portent sur : la mise au point d'une politique nationale relative aux ports ; l'établissement d'agences d'entretien, notamment pour les voies navigables et les ports ; et la mise en place d'une base de données complète pour exécuter les études prospectives nécessaires.

291. Le gouvernement est également désireux de créer des établissements financièrement autonomes pour détenir le titre de propriété, gérer et entretenir les ports internationaux de Phnom Penh, de Sihanoukville et de Koh Kong au moyen des mécanismes à autofinancement créés localement. D'autres projets portent sur : la mise au point d'une politique nationale relative aux ports ; l'établissement d'agences d'entretien, notamment pour les voies navigables et les ports ; et la mise en place d'une base de données complète pour exécuter les études prospectives nécessaires. Le GRC envisage de mettre en valeur et d'entretenir les installations portuaires et d'améliorer le port de Sihanoukville au moyen de la construction d'un nouveau quai pour la manutention des cargaisons (400 m de long), l'expansion du quai pour conteneurs (160m), la construction d'un terminal à conteneurs de 60 000 m², la mise en place d'un portique à conteneurs de quai. Ces aménagements s'accompagneront d'une amélioration des routes, de l'approvisionnement en électricité et de l'éclairage dans la zone portuaire.

292. Le **réseau des chemins de fer** a toujours été un élément d'actif indispensable ; outre qu'il a subi de grands dommages, il est très sous-utilisé. Une priorité immédiate du GRC vise l'élaboration de normes de rendement et d'un cadre réglementaire ayant pour but de faciliter l'expansion de l'investissement privé dans l'ensemble du secteur des transports. À l'heure actuelle, le cadre réglementaire pour la participation privée à des domaines spécifiques comme le réseau des chemins de fer manque de précision. La ligne sud du chemin de fer entre Phnom Penh et le port de Sihanoukville doit faire l'objet de nouveaux travaux de réhabilitation pour réduire les coûts de fonctionnement trop élevés et lui permettre vraiment d'être en concurrence avec le transport routier. La faisabilité de réhabiliter la ligne nord, y compris le tronçon manquant jusqu'à la frontière thaïlandaise, sera étudiée. Il faudra prévoir davantage de matériel roulant et assurer l'entretien de la voie pour assurer un niveau de service adéquat à mesure de l'accroissement du trafic ferroviaire. Il convient aussi de signaler la nécessité de réhabiliter le matériel roulant existant, d'améliorer les dispositifs de signalisation, d'élaborer des normes d'efficacité et d'assurer la gestion du recouvrement des coûts.

293. La disponibilité des services de **l'aviation civile** est un préalable nécessaire au développement du secteur du tourisme, secteur qui a un important effet multiplicateur sur l'économie. Le Cadre de développement de l'aviation civile (Civil Aviation Development Framework [CADF]) oriente les actions du gouvernement et s'articule autour de la mise en place immédiate de ce qui suit : le cadre réglementaire dans le respect des normes internationales pour la sécurité, l'exploitation et la sûreté ; les services de navigation aérienne, de communication, de navigation, de surveillance et de météorologie ; la mise en

valeur des aéroports nationaux ; et le renforcement des capacités institutionnelles pour la planification et la gestion. Ce cadre porte en outre sur l'efficacité des mesures réglementaires et sur l'octroi des permis, la promotion de la compétition et le refus des situations de monopole, la sécurité des consommateurs et le respect par les exploitants aériens des normes nationales de sécurité, techniques et environnementales. Le CADF actuel a besoin d'être actualisé, ce qui exigera le soutien de partenaires extérieurs. Il faut aussi améliorer et élargir les aéroports nationaux dans les provinces Stung Treng, Rattanakiri et Mondulkiri, dans le nord. L'installation des systèmes de communications / navigation / surveillance – Gestion du trafic aérien (CNS/ATM) s'impose de façon pressante. L'aéroport de Pochentong a été progressivement modernisé en vertu du contrat actuel de construction – exploitation – transfert (BOT). Il faut également réaménager l'aéroport international de Siem Reap, afin de faire face à la circulation aérienne croissante que connaît cette région (celle des temples d'Angkor), sans oublier l'aéroport de Sihanoukville.

294. Quant au gouvernement, il interviendra strictement pour s'assurer que les marchés fonctionnent correctement en réglementant l'entrée au marché et en octroyant des permis d'exploitation des systèmes de transport. Ces mesures assureront la promotion de la compétition et le refus des situations de monopole. L'objectif consiste à assurer la sécurité des consommateurs et à faire respecter davantage les normes nationales de sûreté, techniques et environnementales par les exploitants aériens. Les fournisseurs de services de transport services seront autorisés à personnaliser leurs services à la clientèle, dans la mesure où ils se conforment aux prescriptions législatives et réglementaires conçues pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs et des travailleurs, ainsi que le respect de l'environnement.

295. Pour assurer la mise en œuvre de ces initiatives dans de bonnes conditions, il est indispensable que le ministère des Travaux publics et du Transport (MTPT) ait les moyens de mener à bien ses politiques de moyen terme. De plus, il faudra prendre des mesures pour affermir et élargir les institutions du secteur, de façon à augmenter l'ampleur des options possibles en matière de politique. Grâce à une aide extérieure, le gouvernement appuiera les efforts en vue d'améliorer la capacité du secteur public à définir, à préparer, à mettre en œuvre et à coordonner les priorités en matière de politique et d'investissement. Le MTPT mettre également à contribution, grâce à l'assistance étrangère, une étude de transport multimodal portant sur l'ensemble du secteur du transport, ce qui devrait aboutir à la formulation d'une politique complète à long terme pour les transports.

296. Pour réaliser ce plan relatif à la réhabilitation et la mise en valeur de l'infrastructure de la voirie nationale, des investissements publics, des prêts, des investissements du secteur privé sous forme de contrats de construction – exploitation – transfert (BOT) seront mis à contribution.

4.5.2 LA GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET L'ASSAINISSEMENT

297. Le secteur des ressources hydrauliques joue un rôle important dans la mise en œuvre des politiques du gouvernement et s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté grâce à la mise en place de systèmes d'irrigation pour la riziculture et l'approvisionnement en eau potable pour les habitants des villes et des zones rurales. Chaque année, environ 475 000 milliards de mètres cubes d'eau arrosent le Cambodge, pour se déverser dans la mer. En raison des installations limitées pour entreposer cette eau, il n'y a que peu d'options disponibles pendant la saison sèche pour l'irrigation d'appoint nécessaire à la production agricole et pour l'approvisionnement en eau potable. Les inondations, les sécheresses et une mauvaise utilisation de la nappe phréatique portent atteinte aux revenus et à la santé de la population, ce qui diffère l'atteinte des objectifs de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Un avant-projet de la Loi sur l'eau a été approuvé par le Conseil des Ministres et est en passe d'être présenté au Parlement pour adoption.

298. Les objectifs du GRC pour les ressources hydrauliques, l'irrigation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, comprennent les points suivants :

i. Porter les périmètres irrigables de 16,62 % à 20 %, au moyen du stockage de l'eau pendant la saison des pluies, ce qui permettra une double récolte, d'où un accroissement des possibilités d'emploi et de revenu pour les habitants des zones rurales ;
ii. Être un fer de lance dans l'assainissement, la conservation de l'eau, le développement des ressources hydrauliques pour le bien de la population, au moyen de systèmes de drainage et de digues de protection ;

iii. Étudier les eaux de surface et les eaux souterraines, afin d'assurer que la quantité et la qualité de l'eau sont gérées d'une manière intégrée et qu'il existe un équilibre entre la demande et la disponibilité de l'eau ;
iv. Améliorer les prévisions météorologiques et hydrologiques et diffuser en temps opportun des alertes en cas de catastrophes naturelles – typhons, inondations, sécheresses – à l'intention de tous les citoyens.

299. Pour mettre en œuvre les stratégies susmentionnées, le plan d'action 2001 à 2005 se profile comme suit :

- La météorologie : Augmenter la collecte de données, mettre sur pied le système d'information géographique et disséminer des informations sur l'importance du secteur de la météorologie ; implanter des stations d'observation synoptique et établir un réseau radar comprenant 24 postes ; améliorer / implanter 29 postes agro-météorologiques ; améliorer / implanter 274 pluviomètres.
- L'hydrologie : Améliorer la collecte de données hydrologiques, implanter un système d'information géographique et disséminer des informations sur l'importance du secteur de l'hydrologie ; implanter / améliorer 60 postes hydrologiques ; installer 30 postes pour analyser la qualité de l'eau et les écoulements d'eaux usées.
- Étude des bassins hydrographiques : Étudier les problèmes relatifs à la stabilité des rives, des cours d'eau et des canaux dans le Royaume du Cambodge ; et améliorer / implanter des ouvrages de soutènement des rives dans les villes ou les régions menacées.
- La gestion des eaux de surface potentielles : Établir les plans et construire des barrages en rivière, à usages multiples, notamment à Stung Prek Thnot, Stung Komchay, Stung Pursat, Stung Battambang, Stung Ateay, Stung Meteuk, Stung Piphot, Stung Sen, Stung Sekong et Stung Sesan, ainsi que le barrage hydroélectrique de Kirirom ; faire le relevé des principales zones de pentes et de bassins versants et planifier la mise en valeur de celles-ci ; préparer des plans de distribution des ressources hydrauliques en fonction des besoins évalués dans les différentes régions ; mettre en place un mécanisme permettant la participation du public à l'élaboration des plans et à la mise en valeur des ressources hydrauliques.
- Ouvrages destinés aux systèmes d'irrigation : Améliorer l'inventaire des systèmes d'irrigation existants ; veiller à la réhabilitation et à la conception des systèmes de drainage et de défense contre les inondations ; réhabiliter l'existant en matière de systèmes d'irrigation et de stations de pompage pour assurer un débit d'irrigation suffisant ; et créer des comités d'agriculteurs utilisateurs de l'eau dans toutes les localités où des systèmes d'irrigation ont été achevés.
- L'approvisionnement en eau et les eaux usées : Préparer des cartes des eaux souterraines ; augmenter la capacité d'approvisionnement en eau dans les provinces ; et planifier des systèmes de drainage et d'écoulement des eaux usées pour les provinces et les villes.
- Le développement des ressources humaines : Augmenter et transférer les nouvelles technologies aux services techniques pour améliorer les connaissances du personnel et disséminer des éléments d'information pertinents ; et former le personnel en fonction de la spécialisation de chaque division technique.
- La préparation de textes législatifs et l'adoption de normes pour la gestion des ressources hydrauliques : Préparer le projet de loi sur la gestion des ressources hydrauliques, qui sera transmis au Conseil des Ministres pour approbation ; élaborer une politique pour les ressources hydrauliques ; préparer les stratégies pour les ressources hydrauliques ; mettre au point un projet de sous-décret portant délivrance de permis d'utilisation de l'eau, de permis de vidange d'eaux usées, de permis de forage d'eau souterraine et de permis d'exercer des activités dans le cadre de la défense contre les inondations ; et préparer un projet de cahier de charges pour la vidange d'eaux usées et des normes pour l'eau potable.

4.5.3 L'ÉNERGIE

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

300. La Stratégie du secteur énergétique du Cambodge (2001 à 2005) expose les priorités et un important programme d'investissement, afin de baisser les tarifs et d'assurer un approvisionnement sûr en électricité à un bien plus grand nombre de Cambodgiens. Le programme d'investissement en énergie comporte trois volets : (i) la mise au point d'un quadrillage de production et de transmission reliant les grandes centrales électriques entre Phnom Penh et les capitales provinciales ; (ii) un plan relatif à l'électrification des villes en province, afin de réhabiliter l'approvisionnement ; et (iii) le développement et la

réalisation d'un projet d'électrification rurale. Les travaux touchant la réhabilitation et l'expansion de l'approvisionnement en électricité de Phnom Penh se poursuivent. À l'heure actuelle, le réseau de distribution à Phnom Penh compte 100 000 abonnés. La capacité de production sera augmentée grâce à une interconnexion provenant du Viêt-nam et, d'ici cinq ans, grâce à une nouvelle centrale à cycle mixte comprenant un générateur à turbine à gaz qui sera implantée à Sihanoukville. Ces améliorations assureront un approvisionnement fiable en électricité aux zones périphériques de Phnom Penh.

301. Le quadrillage national de production et de transmission : Un programme pour créer un quadrillage national de production et de transmission a été entamé en 2000. La première phase de ce programme prévoit la construction d'une ligne de transmission entre le Viêt-Nam et Phnom Penh, traversant la province de Takéo. La deuxième phase consiste à implanter une ligne de transmission entre la province de Kampot et celle de Takéo, tandis que la troisième phase prévoit une ligne de transmission allant de Sihanoukville à la province de Kampot. Ce quadrillage permettra d'implanter des centrales électriques à Sihanoukville, afin d'assurer la distribution dans les villes provinciales se trouvant entre Sihanoukville et Phnom Penh, tout en augmentant la capacité disponible à Phnom Penh. Grâce à l'implantation d'une centrale à Sihanoukville, qu'il est envisagé d'alimenter au carburant, il sera possible de diminuer le recours au transport sur le Mékong, ce qui diminuera par le même coup le risque de déversements accidentels de pétrole et d'atteintes à l'environnement. La partie de cette ligne de transmission allant de Phnom Penh à la frontière vietnamienne en passant par la province de Takéo, sera implantée en premier, afin de pouvoir importer de l'électricité du Viêt-nam d'ici l'an 2003. L'interconnexion de 220 KV en provenance du Viêt-nam permettra d'alimenter les localités dans le sud du pays, tout en augmentant la capacité disponible à Phnom Penh. Un plan quinquennal d'électrification rurale, qui portera également sur les sources d'énergie renouvelables, sera également élaboré. Le coût total de cette première tranche du projet relatif à l'électrification rurale est estimé à 89 millions de dollars EU. Une autre ligne de transmission de 115 KV par interconnexion est également prévue entre la Thaïlande et les provinces de Banteay Meanchey, Battambang et Siem Reap, à l'appui du programme d'électrification provinciale et rurale. Les plans prévoient également la mise en valeur d'un projet d'hydroélectricité à Kamchay, qui s'étendra par la suite à Stung Battambang, à Stung Atay et à Russy Chrum.

302. La Loi sur l'électricité : La Loi sur l'électricité a été adoptée, créant la Régie de l'électricité du Cambodge (RÉC), un organisme indépendant de réglementation pour le secteur de l'électricité. La RÉC sera chargé de l'établissement des tarifs, de l'octroi de permis à tous les fournisseurs d'électricité ; elle définira les normes énergétiques du pays et veillera à ce qu'elles soient respectées. Les fournisseurs privés et les producteurs indépendants d'électricité sont encouragés à participer à la mise en œuvre du plan de développement énergétique. Les performances techniques et opérationnelles du RÉC sont en voie d'amélioration grâce au renforcement intensif des capacités, afin de lui permettre de développer les spécialisations techniques nécessaires et d'assurer la planification, la gestion, la comptabilité et la budgétisation du secteur énergétique. La Loi sur l'électricité assure un équilibre entre le besoin d'assurer aux investisseurs un bon rendement du capital investi et celui de garantir les tarifs le plus bas possible.

303. **Le développement de l'hydroélectricité :** Des décisions relatives à l'ampleur et au rythme de développement de l'hydroélectricité seront prises dans un cadre qui examine attentivement les coûts et les avantages de cette démarche. La première étape consiste à mener des études de faisabilité des sites potentiels. Un appui supplémentaire de la part des bailleurs de fonds est recherché pour formuler des projets à fins multiples, solides au point de vue technique et économique, ayant un rendement optimal, et pour renforcer la capacité de planification de ces programmes / projets. Outre la réhabilitation du projet hydroélectrique de Kirirom, un projet de 12 mégawatts déjà en cours, un projet hydroélectrique de Kamchay, dans le sud du Cambodge, ayant une capacité installée d'environ 120 mégawatts, est actuellement à l'étude. Un certain nombre de projets hydroélectriques de petite échelle sont considérés à titre prioritaire pour l'approvisionnement local, par exemple les projets de Stung Battambang (60 mégawatts), de Prek Thnot, de Stung Chinit et de Sambo. Le potentiel total de production des tributaires du Mékong est estimé, avec des risques minimaux pour l'environnement, à 2200 mégawatts, puissance à laquelle il convient d'ajouter encore 1000 mégawatts générés à partir de différentes rivières en dehors du bassin du Mékong.

304. *Le financement du secteur :* Pour ce qui est du financement du secteur énergétique, le GRC encourage le financement provenant du secteur privé et recherche des crédits à des conditions de faveur de la part de bailleurs multilatéraux et bilatéraux, dans le but de générer les fonds nécessaires pour l'expansion du secteur énergétique au moindre coût. Il est vrai que, pour le moment, les recettes ne

couvrent que partiellement l'ensemble des coûts, mais le financement de l'expansion du secteur de l'énergie est fondé sur le principe du recouvrement intégral des coûts. L'objectif du GRC en ce qui concerne le secteur énergétique, c'est d'atteindre un niveau de recettes correspondant au total des coûts de fonctionnement et d'entretien des installations, y compris le remplacement des biens d'équipement. À cette fin, un remaniement du barème de tarifs pour abonnés de catégories différentes est envisagé, afin d'encourager l'efficacité et la conservation énergétique, tout en intensifiant les efforts pour attirer une plus grande participation du secteur privé au développement énergétique.

4.5.4 POSTES, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET SERVICES NATIONAUX DE L'INFORMATION

305. Les objectifs du GRC visent à créer un réseau commercial efficace de télécommunications à faible coût, ayant une capacité suffisante et un rayonnement conforme au plan directeur, ainsi qu'un service public efficace des postes et un réseau de radio-télédiffusion publique. À moyen terme, les objectifs consistent à : (i) créer un réseau de télécommunications d'une capacité permettant de couvrir Phnom Penh, Sihanoukville et Siem Reap et d'augmenter les services pour inclure des agglomérations urbaines dans les provinces ; (ii) élaborer des normes nationales régissant la conception, l'implantation et le fonctionnement de tous les services de télécommunications ; (iii) renforcer la structure organisationnelle et les capacités institutionnelles des postes, afin d'améliorer la prestation ; et (iv) élargir le réseau de télévision et de radiodiffusion. Le développement du secteur dépend d'autres remaniements du cadre réglementaire et juridique des télécommunications et d'une utilisation plus efficace des prestations offertes par les services des postes et de l'information. Le renforcement du cadre stratégique attirera un plus grand nombre d'investissements privés, d'où des possibilités de financement et des ressources techniques supplémentaires. La réorganisation des services postaux et de l'information, tout particulièrement au moyen d'une ré-allocation des ressources, de façon à en tirer le meilleur parti, est une condition requise pour attirer d'autres investissements importants en capital. Quant aux services nationaux de l'information, il est prévu d'assurer la continuité et l'expansion d'une presse indépendante, d'étendre le rayonnement des réseaux de radio et de télévision et d'en améliorer l'efficacité.

306. ***Les télécommunications :*** Au cours des cinq prochaines années, le MPTC prévoit de mettre en route "Cambodia Telecom (CT)", de réhabiliter et d'élargir les réseaux d'abonnés téléphoniques de Phnom Penh et d'implanter une liaison par faisceaux hertziens entre : (i) Kampong Cham – Phnom Penh – Takéo – Kampot – Sihanoukville ; (ii) Kampong Cham – Kampong Thom – Siem Reap – Sisophon ; (iii) Kampong Cham – Kratie – Stung Treng ; (iv) Mondulkiri, Païlin, Préah Vihear, Udom Mean Chey. Dans le cadre de cette liaison, il est prévu d'installer une station centrale de commande de distribution (15 000 lignes) à Phnom Penh et le rayonnement du réseau jusqu'à Poïpet, Banteay Meanchey, Battambang, Pursat, Kampong Chhnang, Neak Loeung, Svay Rieng et Bavet. Cette mesure vise à assurer une capacité adéquate et le rayonnement du réseau, de sorte qu'il y ait au moins une ligne par 100 personnes pour l'ensemble des agglomérations de Phnom Penh, Sihanoukville et Siem Reap tout en faisant bénéficier des services les noyaux urbains des autres villes en province. D'autres initiatives comprennent : la préparation et l'adoption de la Loi sur les télécommunications en vue d'assurer le cadre juridique grâce auquel cette industrie pourra se développer dans un climat de confiance ; maintenir la base de données établie du MPTC et y incorporer toutes les données pertinentes sur les réseaux existants, ce qui permettra de suivre de près la demande ; la conduite des études nécessaires à l'élaboration d'un plan complet à long terme pour l'extension des réseaux jusqu'aux villes en province ; incorporer dans ce plan les priorités en matière de développement du système provincial ; la conduite d'études par CT en vue d'identifier des lieux d'implantation des projets en liaison avec les autorités d'urbanisme, en vue d'en déterminer la faisabilité et la priorité ; la création, par CT, d'unités administratives pour les achats d'équipement, de fournitures et du matériel, ainsi que la mise en place de systèmes adaptés de comptabilité et de suivi pour la réhabilitation et les réseaux nouvellement établis dans différentes localités ; élaborer un code national des normes et des pratiques pour la conception, la construction et l'exploitation de l'ensemble des systèmes de télécommunication et des modalités pour le service client. CT prendra des dispositions pour la formation continue, le transfert de connaissances techniques, administratives et opérationnelles aux membres du personnel de CT et aux exploitants des systèmes en province. Le MPTC veillera à la coordination à tous les niveaux auprès des bailleurs de fonds en ce qui concerne l'élaboration des plans, les projets d'étude et le financement, afin d'éviter les doubles emplois, en vue d'obtenir et de mettre en valeur les ressources nécessaires pour réhabiliter et élargir les réseaux, jusqu'au moment où les ressources permettent de réhabiliter et d'étendre les réseaux.

307. ***Les postes :*** Parmi les visées du GRC au cours des cinq prochaines années, citons les actions suivantes : (i) renforcer les structures organisationnelles et les capacités institutionnelles, afin d'assurer une prestation efficace de services ; (ii) mettre sur pied des unités administratives pour l'achat de l'équipement, des fournitures et du matériel ; (iii) adopter des systèmes appropriés de comptabilité et de suivi ; (iv) créer une base de données sur tous les éléments d'actif matériel et de main-d'œuvre, à titre d'instrument de planification de l'entretien, de la formation et de la ré-affectation des effectifs ; (v) conduire des études permettant d'analyser les besoins, en vue d'améliorer les services postaux et d'en faire bénéficier les communes ; (vi) encourager la compétition dans le domaine du transport de courrier en vrac à destination et en provenance des provinces. Dans l'exercice de son mandat, le MPTC veillera à ce que les financements consentis arrivent à bon port et qu'ils soient correctement gérés, en vue de pérenniser les installations qui auront été implantées. Il sera demandé aux exploitants des télécommunications dans le cadre des postes de payer des redevances commerciales.

308. ***Les services nationaux de l'information* :** Le GRC a pris l'engagement d'assurer l'entretien et l'expansion d'une presse indépendante, d'étendre le rayonnement des réseaux de radio et de télévision, tout en en améliorant l'efficacité. Il prévoit d'améliorer le matériel essentiel et de renforcer les capacités techniques, grâce à la formation permanente, en cours d'emploi et à l'étranger, et ceci afin d'assurer l'extension des réseaux de télévision pour atteindre les provinces qui ne bénéficient pas encore de ces services.

4.6 D'AUTRES PRIORITÉS TRANS-SECTORIELLES

4.6.1 LE DÉVELOPPEMENT RURAL

309. La stratégie envisagée pour le GRC pour faciliter le développement rural englobe les impératifs suivants : (i) promouvoir la décentralisation de la planification, du financement et de la mise en œuvre des projets et programmes de développement rural; (ii) faciliter une approche intégrée du développement rural qui soit participative, axée sur la zone d'intervention et multi-sectorielle ; (iii) offrir, à toutes les instances administratives, un forum pour le dialogue et les actions conjointes entre les services gouvernementaux, entre le GRC et la société civile, établissant un équilibre entre l'autorité verticale exercée par les ministères opérationnels et celle des administrations locales; et (iv) identifier, mobiliser et exploiter les avantages comparatifs et les capacités appropriées au sein du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, des agences internationales et locales, ainsi que dans les communautés rurales elles-mêmes, pour tout ce qui touche au développement.

310. Au cours des cinq prochaines années, le ministère du Développement rural s'attachera à atteindre les objectifs suivants: :

- *Le renforcement institutionnel et le développement des ressources humaines :* Les institutions au niveau central seront renforcées et réaménagées. Le MDR a récemment créé deux nouveaux services : le Département des routes rurales et le Département de la valorisation des minorités ethniques. Il continuera de renforcer sa structure institutionnelle; de ce fait, une grande priorité sera accordée au renforcement des capacités des ressources humaines au sein du ministère.
- *Le renforcement des capacités des institutions locales :* Les structures institutionnelles du MDR au niveau des provinces et à des échelons inférieurs seront renforcées, de façon à développer leurs capacités actuellement assez limitées s'agissant des programmes relatifs au développement rural qui viennent appuyer la politique de décentralisation du GRC. En vertu de la politique du gouvernement en matière de décentralisation, les villages sont tenus de créer des Comités pour le développement villageois (Village Development Committees [VDC]), comités qui constitueront l'unité de gestion administrative de base au niveau des collectivités. Les VDC sont considérés comme le fondement d'une approche à base communautaire, clé de voûte d'un développement rural participatif et durable. Renforcer les capacités des VDC, pour qu'elles participent efficacement au processus de développement, est, selon le gouvernement, un besoin impérieux et une priorité.

- *Les besoins minimaux de base et les indicateurs :* Pour répondre aux impératifs des zones les plus défavorisées, orienter de manière appropriée les programmes de développement rural et assurer l'implantation des routes, des écoles, des centres de santé, des puits, des réservoirs et des systèmes d'irrigation dont les communautés rurales ont besoin, il faut recueillir et analyser des données en vertu du programme « besoins minimaux de base ». Ces données seront traitées

au moyen d'une méthodologie de planification intégrée de l'accessibilité en milieu rural. Le MDR a élaboré un projet permettant de conduire une enquête sur les besoins minimaux de base sur tout le territoire, mettant à contribution la méthodologie qui vient d'être mentionnée.

- *L'amélioration des routes et du transport en milieu rural :* La mise en valeur des routes en milieu rural est une grande priorité pour le GRC. La construction de routes rurales favorisera une augmentation de la production agricole, soit en étendant la superficie des terres arables, soit en intensifiant l'utilisation des terres existantes, ce qui permettra de profiter de nouveaux débouchés du marché, de consolider les liens entre les activités agricoles et non agricoles dans les zones rurales mêmes et entre les zones rurales et urbaines. Il sera plus facile pour les habitants de communautés rurales d'avoir accès aux services de l'éducation et de soins de santé, ainsi qu'à l'eau, grâce à des routes de raccordement qui relieront ces communautés aux agglomérations urbaines. Au cours des cinq prochaines années, le ministère du Développement rural envisage de réhabiliter et d'entretenir 21 195 kilomètres de routes rurales, dont 15 195 kilomètres de chaussées en latérite et 6000 kilomètres de routes en terre compactée.

- *L'eau potable et l'assainissement de l'environnement :* Le MDR mettra à exécution un plan relatif au développement de l'approvisionnement en eau en milieu rural, qui permettra à environ 3,8 millions d'habitants de ces zones d'avoir accès à de l'eau potable d'ici la fin de 2005. Pour réaliser cet objectif, il faudra installer environ 44 700 nouveaux puits. Le MDR envisage également de réparer 6800 puits à pompe manuelle, excaver 415 nouvelles fosses-réservoirs (50 m x 30 m x 3 m) pour l'irrigation et de vidanger 650 fosses-réserves existantes. Outre son initiative visant l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, le MRD prévoit d'implanter des installations d'assainissement environnemental permettant de desservir 1,9 millions de personnes supplémentaires en milieu rural d'ici 2005. L'atteinte de cet objectif en matière d'assainissement nécessitera la construction de 124 000 latrines, soit 24 800 par année. Les latrines seront implantées sur une base de partage des coûts, l'initiative s'appuyant sur un programme d'information / de sensibilisation des populations en matière d'hygiène et de techniques d'assainissement.

- *L'expansion de l'irrigation à petite échelle :* L'expansion des systèmes d'irrigation à petite échelle est un élément important de la stratégie de développement rural intégrée poursuivie par le GRC. Cependant, pour réussir la mise en œuvre de ces projets, certains coûts devront être supportés par les populations locales. Le GRC souhaite que l'exploitation et la maintenance soient assurées au niveau des collectivités locales. Pour assurer une allocation et une utilisation efficaces des eaux d'irrigation, les fonctions d'exploitation et de maintenance de ces systèmes seront confiées à des groupes et à des associations d'utilisateurs de l'eau issus des communautés rurales mêmes.

- *La promotion de la sécurité alimentaire universelle :* Un objectif important du Gouvernement Royal consiste à assurer la sécurité alimentaire pour tous les Cambodgiens. Dans cette optique, le gouvernement propose son soutien pour améliorer la production agricole des propriétaires de petites parcelles de terrain. D'ici 2005, le MDR mènera à bien un plan de développement conçu pour favoriser les programmes intégrés de sécurité alimentaire pour les ménages, programmes qui porteront sur les cultures de remplacement ayant un meilleur rendement, la transformation en aval des produits agricoles, l'élevage, l'aquaculture à petite échelle et la création de sources d'énergie de remplacement. Les familles en milieu rural seront activement encouragées à se livrer à des activités génératrices de revenus.

- *Le développement économique en milieu rural :* L'ouverture du crédit sera élargie, la formation professionnelle et le développement de petites entreprises seront encouragés. Les activités de promotion agricole et commerciale sont freinées à l'heure actuelle du fait que les agriculteurs et les exploitants de petites entreprises en milieu rural ont du mal à se procurer du crédit. Actuellement, ceux qui désirent emprunter de l'argent sont obligés de payer des taux d'intérêts élevés, se situant 10 à 25 % par mois, sur des prêts consentis dans le secteur agricole, tandis que les prêts en nature pour l'achat d'engrais sont généralement remboursables au double de la valeur au bout de 3 ou 4 mois, l'équivalent d'un taux d'intérêt de 20 à 25 % par mois. Dans les communautés rurales, les trois sources de revenus les plus importantes sont le commerce, l'agriculture et le travail rémunéré. Pendant la saison morte pour l'agriculture, les entreprises de petite envergure constituent la principale source d'emploi pour les agriculteurs. Cependant, ces

petites entreprises ont besoin de facilités de crédit afin de créer des emplois. Le MDR prendra des mesures qui permettront d'assurer la disponibilité du crédit dont ont besoin les petites entreprises en milieu rural.

- La mise en valeur des communautés rurales nécessitera la prestation de formation professionnelle sur place, ce qui permettra aux habitants locaux de participer efficacement et de contribuer au développement de petites entreprises en milieu rural, favorisant ainsi l'amélioration du secteur agricole. Le MDR ouvrira des centres régionaux de formation professionnelle à Takéo et dans d'autres régions. En parallèle, une collaboration plus étroite s'installera entre le MDR et les fournisseurs de programmes de crédit, tout particulièrement dans les pôles d'entreprise se trouvant dans les provinces de Prey Veng et de Svay Rieng, où le MDR prendra la relève lorsque la mission PRASAC aura tiré à sa fin. Mentionnons aussi les liens de collaboration plus étroits qui uniront le MDR et l'AFD, dans le cadre d'un programme pour revitaliser l'industrie de sériciculture dans la province de Siem Reap.

- *La préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement :* Les activités dans le cadre du développement rural peuvent avoir un effet positif ou négatif sur l'environnement. La protection des ressources naturelles est un objectif du GRC, non seulement en raison de l'importance de celles-ci pour le pays en général, mais encore parce que les populations rurales dépendent fortement du milieu naturel s'agissant de la culture non irriguée, des produits forestiers, etc. Le ministère du développement rural veillera, le plus tôt possible, à l'élaboration d'un programme intégré relatif à la préservation des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.

311. **Le programme SEILA :** Comme cela a déjà été souligné dans la partie 2, l'adoption, en 2001, de la Loi sur l'administration des communes et les élections communales tenues en février 2002 constituent des jalons importants, alors que le Cambodge entre dans une nouvelle ère de démocratisation à la base. Parallèlement, le Comité national pour le soutien des communes (National Committee for Support to Communes/Sangkats [NCSC]) et le Département de l'administration locale (Department of Local Administration [DoLA]) au sein du ministère de l'Intérieur, ont été créés. Ces organismes sont chargés d'élaborer le cadre réglementaire décentralisé et de coordonner le soutien apporté aux conseils communaux. Anticipant l'évolution de ces événements, la deuxième phase (2001-2005) du programme SEILA a été reformulée en tant que cadre pour la mobilisation et la coordination des apports d'aide. Les efforts sont désormais orientés en vue de soutenir les réformes en matière de décentralisation et de déconcentration opérées par le Gouvernement Royal.

312. En partant d'une base de 12 provinces et de 509 communes à la fin de 2001, le programme SEILA étendra l'envergure du soutien qu'il offre pour inclure 17 provinces en 2002. D'ici 2005, il est prévu d'atteindre 1216 communes, 71 % des provinces / municipalités et 85 % de l'ensemble des communes / sangkats en milieu rural. L'exercice financier qui se rattache à ce programme se fait sur une base annuelle et intégrée. L'ensemble des ressources techniques et financières mobilisées dans le cadre du programme SEILA sera transmis systématiquement aux ministères, aux provinces et aux conseils de commune / sangkat en fonction de leurs priorités stratégiques et de leurs compétences institutionnelles, ce qui permettra de combler des lacunes financières importantes qui existent dans le cadre budgétaire général de ces entités. Au cours de la période 2001-2002, un partenariat stratégique solide s'est développé entre le programme SEILA, le NCSC et ses sous-comités, ainsi qu'avec le DoLA, si bien que le programme SEILA, en collaboration avec d'autres programmes soutenus par des bailleurs de fonds, est la source d'un fort pourcentage des ressources techniques et financières nécessaires à l'élaboration des cadres réglementaires, à la conception de formations suivies destinées aux autorités provinciales et aux conseils de commune / sangkat, de même que des ressources nécessaires à la mise en œuvre du renforcement des capacités et des initiatives d'investissement aux niveaux national, provincial et communal.

313. Le Gouvernement Royal est convaincu que le programme SEILA, conçu en tant que cadre de mobilisation des ressources consacrées au soutien des réformes opérées en matière de décentralisation et de déconcentration et conjugué au processus annuel intégré de programmation, a fait les preuves de son efficacité. Par souci de respecter et de soutenir l'institutionnalisation de ces réformes par le truchement des autorités nationales compétentes, les ressources dégagées dans le cadre du programme SEILA et provenant de divers partenariats avec des institutions financières internationales, des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, ont permis la mise en œuvre de ces réformes et ont donné appui à un cadre appartenant à l'État, qui s'étend

aux niveaux national, provincial et communal. Programme qui porte bien son nom, SEILA a jeté le *fondement* sur lequel pourront s'établir des processus d'institutionnalisation à long terme.

314. **Le Fonds social :** Le Gouvernement Royal, avec l'assistance de ses partenaires extérieurs pour le développement, s'est engagé à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le développement socio-économique du Royaume. Cet objectif en matière de développement que poursuit le Gouvernement Royal est en train d'être atteint au moyen de divers programmes et projets qui mettent à contribution diverses méthodologies et qui se concentrent sur divers domaines. L'un des programmes importants entrepris par le Gouvernement Royal, c'est la constitution du Fonds social du Royaume du Cambodge (Social Fund of the Kingdom of Cambodia [SFKC]).

315. Conformément à son plan de travail, le SFKC aura écoulé, d'ici la fin de 2002, le reliquat de son capital de la Phase II, ainsi que les crédits supplémentaires consentis pour secours à la suite des inondations. Cette aide est dispensée sous forme de dons en espèces ou en nature, de façon à solliciter une plus grande participation de la part des membres des communautés, à favoriser leur prise en charge des sous-projets et des installations y afférentes, ainsi qu'à renforcer leur capacité à utiliser correctement et à entretenir les nouvelles installations. Grâce au renforcement des capacités des populations, il est prévu que le projet portera fruit pendant longtemps. Le SFKC recherche des financements s'élevant à environ 100 millions de dollars US, ce qui lui permettra de face aux besoins urgents et prioritaires de la population et de donner suite à plus de 5000 demandes relatives à des sous-projets qui lui ont été soumises, le tout pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et à matérialiser les politiques en matière de développement rural définies par le Gouvernement Royal du Cambodge.

4.6.2 L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION

316. Le ministère de l'Environnement (MEnv) a pour mandat général de gérer, de conserver et de protéger, d'une manière efficace et durable sur le plan écologique, l'environnement et les ressources naturelles du Cambodge, ce qui lui permettra de contribuer à la lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale. Dans le moyen terme, le MEnv s'est fixé les objectifs suivants : (i) mettre en valeur la gestion des zones côtières ; (ii) réduire la pollution dans les zones urbaines et industrielles ; (iii) renforcer la gestion des zones protégées, (iv) améliorer la gestion des concessions forestières, (v) améliorer la gestion de l'écosystème du Tonlé Sap ; et (vi) renforcer la capacité des institutions centrales s'agissant de planification en matière de l'environnement.

317. Les efforts que déploie le MEnv en vue de la protection de l'environnement et des ressources naturelles sont orientés par quatre impératifs. *En premier lieu,* il faut reconnaître le lien qui existe entre la lutte contre la pauvreté et l'environnement. La sauvegarde de l'environnement passe entre autres par la création d'avenues de développement économique pour les habitants pauvres en milieu rural. La dégradation des ressources naturelles s'explique en partie par une exploitation peu rationnelle de ces ressources par les habitants pauvres en milieu rural qui, eux, ne cherchent qu'à satisfaire leurs besoins fondamentaux. La réduction de la pauvreté est donc une condition requise pour assurer le développement durable du Cambodge. *Deuxièmement,* il y a lieu de reconnaître toute l'importance des collectivités. Des interventions structurées visant à donner aux populations les compétences nécessaires pour gérer la base de ressources naturelles dont ils dépendent pour survivre constitue la façon la plus efficace d'assurer la gestion durable de ces ressources. *Ensuite,* il convient de reconnaître la nécessité du renforcement des capacités institutionnelles. Le MEnv et les autres organismes publics qui s'occupent de la gestion environnementale ne disposent pas encore des compétences techniques nécessaires pour protéger, préserver et gérer efficacement l'environnement au Cambodge. *Enfin,* il est impératif d'insister sur l'importance d'adopter une approche intégrée s'agissant de la planification environnementale. Les enjeux mettant en cause l'environnement sont de nature trans-sectorielle ; un grand nombre d'institutions différentes, dans l'exercice de leur mandat, ont un impact sur l'environnement. Le MEnv encouragera l'adoption d'une approche intégrée et multidisciplinaire en matière de gestion de l'environnement. Les impératifs qui viennent d'être énumérés serviront de cadre à nos efforts dans l'administration des priorités définies par le MEnv pour l'environnement.

318. Étant donné que la protection et la gestion efficaces de l'environnement et des ressources naturelles intéressent de nombreux secteurs, bon nombre des initiatives préconisées par le gouvernement en vue de protéger l'environnement et de gérer les impacts environnementaux sont intégrées aux priorités en matière d'investissement et de politique définies dans d'autres secteurs. Il y a lieu de suivre la mise en

œuvre de l'ensemble des projets relatifs aux investissements publics, afin de s'assurer que cette mise en œuvre est respectueuse de l'environnement et de renforcer les liens entre la planification du développement et la protection environnementale. Il faut également veiller à ce que des évaluations de l'impact sur l'environnement et des procédés de vérification de conformité soient incorporés dans la sélection préliminaire des projets. Une grande priorité du GRC consiste à renforcer la capacité du MEnv pour ce qui est de planifier et de mettre à exécution des politiques et des projets, de suivre, de faire valoir et de renforcer la conformité aux textes de lois existants relatifs à l'environnement. Le MEnv encouragera la participation des membres du public aux mesures de protection environnementale et de gestion des ressources naturelles, ce qui leur permettra de fournir des renseignements et de participer au processus décisionnel dans ce domaine.

4.6.3 LE DÉMINAGE

319. Au cours des trois prochaines années, le Régie cambodgienne de déminage et d'aide aux victimes (Cambodian Mine Action and Victim Assistance Authority [CMAA]) mettra en œuvre et s'appuiera sur un train de procédures, de procédés et de pratiques conçus pour que les activités de déminage menées au Royaume du Cambodge soient sécuritaires, bien coordonnées et bien planifiées, et qu'elles s'effectuent dans le respect des normes nationales et des conventions internationales.

320. Les principaux éléments du plan de travail de la CMAA en 2002, qui a été diffusé aux différents partenaires en janvier 2002, se dressent comme suit :

- Élaborer une *stratégie nationale de déminage* pour le moyen et le long terme qui tient compte entre autres des éléments d'information recueillis au moyen de l'Enquête sur les impacts, niveau 1, dont l'achèvement est prévu en 2002.
- *Coordonner l'ensemble des actions de déminage* avec nos partenaires, y compris les ministères et les départements administratifs, la communauté internationale des bailleurs de fonds et les organisations nationales et internationales appropriées.
- Mettre au point un *cahier de charges pour le déminage* au Cambodge, basé sur les normes internationales de déminage, afin de garantir que la sécurité, l'uniformité et la précision président à toutes les opérations de déminage.
- Mettre au point un *processus d'homologation et d'octroi de licences* qui, allié à un *processus d'assurance et de contrôle de la qualité,* contribuera à maintenir le respect des normes qui s'imposent et garantira que les organisations de déminage suivent les processus de gestion et les procédures opérationnelles définis pour elles, de manière à s'assurer que les opérations de déminage sont effectuées de façon sécuritaire, efficace et rentable. Élaborer des procédures d'inspection afin de certifier au gouvernement que les impératifs en matière de dépollution ont été satisfaits avant d'autoriser la remise des terrains aux bénéficiaires. Cette combinaison de mesures d'homologation / d'octroi de permis / de suivi, qui s'accompagne de procédures d'inspection après la dépollution, donnera à la CMAA un degré acceptable de certitude que les terrains déminés ne présentent plus aucun risque pour les utilisateurs.
- Mettre au point des *lignes directrices* pour aborder des questions relatives à la mise à l'essai et la mise en œuvre de nouvelles techniques de déminage.
- Assurer le contrôle réglementaire des responsabilités qui incombe au Cambodge en vertu des différentes conventions nationales et internationales relatives au déminage et établir les rapports demandés (cf. la *Convention sur l'interdiction des mines antipersonnelles* et la *Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques,* ainsi que les protocoles y afférents).
- Créer une *base de données nationales sur le déminage*, afin de traiter, de gérer et de diffuser des renseignements, en liaison avec un site Web sur le déminage national et un plan d'information du public.
- *Coordonner et réglementer les programmes de sensibilisation aux mines* au Cambodge, au moyen de divers organes, notamment le Conseil consultatif pour la sensibilisation aux mines (Mine Awareness Advisory Board).
- Quant à l'aide aux victimes, la Régie a confié la responsabilité de coordination au ministère des Affaires sociales, du Travail, de la Formation professionnelle et de la Réhabilitation de la jeunesse, en vertu du Prakas 308/MOSALVY, daté du 26 octobre 1999.

321. La coordination de l'ensemble des activités de déminage continue d'être un des rôles primordiaux de la CMAA. La Régie assurera les fonctions d'agent de coordination auprès des ministères et des

départements administratifs, de la communauté internationale des bailleurs de fonds et des organisations nationales et internationales compétentes, afin de garantir l'utilisation la plus efficace et la plus rentable des ressources consenties, ainsi que le suivi des questions relatives à l'attribution et l'utilisation des terres.

322. Une importante caractéristique nouvelle du plan du travail du CMAC pour 2002, c'est l'intégration d'un plan détaillé de développement de la gestion, qui accompagne le plan opérationnel type. Un ensemble d'objectifs portant sur la gestion ministérielle, les finances, la prise en charge et les ressources humaines a été formulé, en vue d'optimiser, pour les partenaires du CMAC, le recours aux services consultatifs et aux données techniques, afin d'améliorer les pratiques et les procédures en matière de gestion. À cette fin, des objectifs, des plans d'action et des échéanciers précis ont été établis. Le plan de développement de la gestion a été réalisé à la lumière de consultations avec les différents départements et unités de déminage du CMAC, qui ont fait part de leurs besoins prioritaires pour l'année à venir, ainsi que des recommandations formulées dans le cadre des contrôles les plus récents et l'évaluation effectuée par le PNUD portant sur l'exercice financier 2001. Ce document expose les charges prioritaires relevant du siège du CMAC et des responsables d'unités de déminage, ainsi qu'un profil du rôle des conseillers techniques.

323. L'objectif du CMAC de dépolluer au total 9,7 kilomètres carrés en 2002 s'harmonise avec la prestation de 2001, soit 9,63 kilomètres carrés, mais il serait possible de le surpasser si les nouvelles débroussailleuses arrivent du Japon comme prévu et sont mises en service pour les activités du dernier semestre de l'année. Outre les objectifs opérationnels (se rapportant à la réalisation d'un manuel, à des questions mécaniques, à l'utilisation de chiens, à la sensibilisation aux mines, à la formation, etc.), le plan opérationnel comporte des éléments bien précis sur le plan socioéconomique. Il comprend une description comparative des opérations du CMAC, en analysant les résultats de l'Enquête sur les impacts, niveau 1, et des éléments d'information contenus dans la base de données sur les victimes d'accidents de mines / UXO au Cambodge, ce qui confirme la pertinence des activités du CMAC par rapport aux besoins réels. Qui plus est, l'impact socioéconomique des opérations du CMAC est ventilé de façon à indiquer le nombre de routes, de pagodes, de points d'eau, d'écoles, de parcelles destinées à l'agriculture ou à la réinstallation, ainsi que le nom des villages et le nombre de bénéficiaires (directs et indirects).

4.6.3 LES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

324. Des ressources publiques supplémentaires destinées à des versements d'indemnisation et à l'aide au secteur social (dispositifs de protection) seront nécessaires pendant encore quelque temps ; il faudra veiller à l'utilisation judicieuse de ces ressources, afin de répondre aux besoins sociaux fondamentaux des membres les plus vulnérables et les plus nécessiteux de la société. Les ménages monoparentaux pauvres, les orphelins et les enfants abandonnés, les handicapés, les personnes âgées et les personnes déplacées feront l'objet d'une attention spéciale. Pour faciliter le choix des initiatives dans la lutte contre la pauvreté, le gouvernement a élaboré un système intégré d'enquêtes-ménages pour surveiller les indicateurs de pauvreté et constituer une base pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques anti-pauvreté. Le gouvernement est résolu à maintenir la surveillance régulière de la pauvreté au moyen d'enquêtes-ménages à usages multiples. Cette initiative est motivée par l'engagement pris de renforcer les capacités institutionnelles, afin que l'analyse de la pauvreté soit plus étroitement liée à l'élaboration des politiques et aux priorités en matière de dépenses publiques. Il convient de renforcer la surveillance et l'analyse de l'incidence de la pauvreté pour mieux comprendre les effets produits par les réformes et des investissements publics sur les personnes appartenant aux différentes catégories de revenu et selon le sexe, les groupes vulnérables (enfants abandonnés ou orphelins, familles pauvres en milieu rural, colonies de squatters dans les villes, enfants des rues, rapatriés, chômeurs et personnes sous-employées, etc.). Le ministère des Affaires sociales et du Travail a élaboré un nombre de programmes et projets qui comprennent : la création d'un centre de rééducation d'ex-travailleuses du sexe ; la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail ; la construction de 5 centres régionaux de formation professionnelle ; la transformation d'orphelinats en centres de formation professionnelle ; la création d'un système national d'assurance pour les travailleurs ; la construction d'un centre de formation professionnelle dans la province de Takéo ; la construction et la rénovation des locaux des directions provinciales ; le renforcement des capacités pour la promotion des emplois ; la construction d'un centre national de réhabilitation dans la province de Siem Reap ; la construction et la rénovation d'un centre de réhabilitation de la jeunesse ; la construction de villages d'enfants SOS.

4.6.4 LES AFFAIRES DES FEMMES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

325. Les stratégies énoncées dans les programmes Neary Rattanak et « Construisons ensemble » ont été reprises et amplifiées dans un plan de cinq ans élaboré par le ministère de la Condition féminine et les Affaires des anciens combattants (MCFAAC). Le plan s'articule autour de six axes principaux: (i) inscrire les préoccupations des femmes dans le courant dominant ; (ii) la santé ; (iii) l'éducation ; (iv) la protection juridique ; (v) l'autonomie économique et (vi) la gestion et le renforcement des capacités.

326. *Inscrire les préoccupations des femmes dans le courant dominant :* L'objectif général du GRC sous ce rapport consiste à renforcer les capacités du gouvernement s'agissant de la lutte contre la pauvreté et la fonction gouvernementale, afin d'émanciper les femmes et augmenter la participation des femmes à toutes les initiatives de développement, sur la base de l'égalité et de l'équité. En voici les principaux axes ; (i) augmenter l'engagement et la capacité ; (ii) faire en sorte que les politiques soient égalitaires et tiennent compte des besoins ; (iii) augmenter la participation des femmes à la planification du développement national et local et à la fonction gouvernementale ; (iv) améliorer les capacités permettant la planification, la surveillance et l'évaluation en matière d'égalité entre les sexes ; et (v) sensibiliser le public, s'assurer de son appui.

327. *La santé :* Les objectifs du GRC visent à assurer aux femmes et aux filles, aux anciens combattants et à leurs familles, la jouissance de leurs droits et l'accès aux soins de santé primaires, surtout des soins en matière d'hygiène de la reproduction, pendant toute leur vie, et cela sur la base de l'égalité et de l'équité. Les objectifs prioritaires portent sur les initiatives suivantes : (i) faire prendre conscience aux femmes, aux filles et aux anciens combattants de leur droit aux services de santé primaires, leur communiquer une connaissance de base relative à la santé primaire, surtout en rapport avec l'hygiène de la production, et la prévention et les soins de l'infection par le VIH/sida ; (ii) augmenter davantage le soutien que les responsables des institutions compétentes apportent à la facilitation de l'intégration des principes égalitaires à leurs politiques et programmes ; (iii) promouvoir le soutien d'activités relatives à l'hygiène de la reproduction chez les jeunes ; et (iv) préconiser l'expansion et le renforcement des services de santé mentale.

328. *L'éducation :* L'objectif du GRC consiste à garantir que les femmes, les filles et les anciens combattants jouissent de leurs pleins droits, à tous les niveaux, en ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle, afin de leur permettre de devenir des ressources humaines actives pour la promotion de l'égalité et de l'équité dans la société. Les objectifs prioritaires se dessinent comme suit : (i) augmenter l'inscription et la présence des étudiants de sexe féminin à tous les niveaux du système scolaire, de l'école primaire à l'université ; (ii) élargir et améliorer les programmes d'enseignement destinés à la petite enfance ; (iii) élargir et améliorer les possibilités d'enseignement non formel ; et (iv) favoriser l'intégration des principes de l'équité entre les sexes à tous les niveaux du système scolaire.

329. *La protection légale :* L'objectif du GRC consiste à s'assurer que les femmes, les filles et les anciens combattants jouissent d'une protection pleine et entière sur la base de l'égalité et de l'équité, et que les droits de la femme sont inscrites dans la formulation et la mise en application des lois, l'alphabétisation juridique et l'éducation. Pour cela, il faut s'attacher aux objectifs suivants : (i) assurer l'égalité des droits des femmes et des hommes au regard de la loi ; (ii) élaborer des politiques destinées à protéger les droits de la femme, y compris des lois relatives à l'exploitation sexuelle et à la violence domestique ; et (iii) augmenter la sensibilisation du public envers les lois, les droits humains et les questions spécifiques au sexe aux niveaux national et infra-national.

330. *Responsabilisation économique :* L'objectif du GRC consiste à assurer l'égalité des droits des femmes et des anciens combattants pour ce qui est d'avoir accès aux ressources et aux possibilités économiques, de sorte qu'ils peuvent participer de façon équitable au développement et à la lutte contre la pauvreté au niveau national, et cela grâce aux initiatives suivantes : (i) assurer un accès équitable aux ressources économiques et la maîtrise de celles-ci ; (ii) améliorer les capacités des femmes chefs d'entreprises ; (iii) promouvoir et renforcer l'environnement économique des femmes et des anciens combattants grâce à la création d'associations ; et (iv) encourager la mise en place d'un environnement favorable au développement de moyens de subsistance viables pour les femmes.

331. *Le renforcement des capacités institutionnelles et la gestion stratégique :* L'objectif du GRC consiste à assurer la pérennité, la transparence et l'efficacité de la gestion institutionnelle, à faire en sorte qu'elle soit en mesure de gérer, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des projets, ainsi que les ressources humaines et financières. Sous ce rapport, il faut relever les défis suivants : (i) assurer une coordination

efficace des activités à l'échelon central, entre l'échelon central et les services provinciaux, et entre les projets eux-mêmes ; (ii) renforcer la planification, le suivi et l'évaluation ; (iii) renforcer les systèmes et les capacités en matière de gestion financière ; (iv) renforcer les mécanismes de communication interne ; (v) renforcer les compétences du personnel dans l'élaboration et la gestion de projets ; et (vi) assurer un encadrement et une gestion efficaces des personnels.

4.7 LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT

332. Une gestion efficace du développement exige non seulement la définition de la voie à suivre dans la planification, la programmation et la mise en œuvre des programmes de développement, mais aussi l'obtention d'un consensus sur l'utilisation la plus rentable des ressources disponibles pour le développement. Pour cela, il faut établir des partenariats parmi les diverses parties prenantes au niveau national : les entités gouvernementales ayant compétence à divers échelons, les ONG, la société civile et le secteur privé. Il faut également forger des partenariats efficaces avec l'ensemble des donateurs.

333. L'objectif général du GRC pour l'établissement de partenariats de coopération au développement vise à faciliter la transition du Cambodge, qui se dirige sans cesse vers une économie de croissance, axée sur le marché, avec équité, en favorisant efficacement et en appuyant le modèle émergent de partenariat de coopération au développement, avec le Cambodge jouant le rôle de chef de file, prenant en charge les opérations et rendant compte de ses faits et gestes, contribuant ainsi à mieux rentabiliser les ressources consenties pour le développement, à mobiliser davantage de ressources et à focaliser la coopération au développement plus directement sur la valorisation de l'être humain, la lutte contre la pauvreté et le développement participatif.

334. Les principes sur lesquels ces partenariats de coopération au développement sont établis, énoncés dans le rapport du GRC intitulé « Un nouveau paradigme pour les partenariats de coopération au développement au Cambodge » (A New Development Cooperation Partnerships Paradigm for Cambodia), continueront de guider les initiatives prises par le gouvernement. Ces principes sont les suivants :

- Une vision commune et des objectifs partagés, basés sur les objectifs de développement nationaux et sectoriels, et bénéficiant d'un consensus sur un ensemble d'orientations en matière de politique, de stratégies de mise en œuvre, et de résultats attendus.
- Un accord sur les structures nécessaires pour la saine gestion des affaires publiques et la responsabilisation – des rôles et des fonctions bien articulés aboutissant à une « responsabilité collective » dans le cadre de laquelle les partenaires doivent rendre compte collectivement des réalisations et du fonctionnement du dispositif, agir à l'intérieur de processus décisionnels et de règles bien définis, où la transparence de la prise de décisions, les opérations et l'accès à l'information revêtent une importance particulière.
- Des capacités de gestion stratégique et opérationnelle – la simplification, la rationalisation et l'harmonisation des politiques opérationnelles et des pratiques d'acquisition des capacités, surtout dans les domaines de la gestion financière, de la planification de programmes/projets, de l'approvisionnement, de l'audit et de l'évaluation, du personnel, des systèmes d'information et de communication, s'accompagnant de la remise de rapports crédibles et de mécanisme de suivi, devant aboutir à l'élaboration, en commun ou conjointement, d'évaluations des programmes et projets.
- Les capacités d'apprentissage et d'adaptation – Les partenariats s'établiront avec prudence ; la démarche se caractérisera par la souplesse nécessaire pour garantir que chaque partie prenante peut apprendre et innover, s'enrichir d'expériences pouvant être réadaptées et effectuées en parallèle dans l'ensemble des secteurs.
- Gagner et maintenir la confiance – Chacun des partenaires doit apprécier la fiabilité et l'intérêt de l'arrangement. Avoir confiance signifie faire confiance les uns aux autres, avoir la certitude que chacun des partenaires passera des paroles aux actes, qu'on peut se fier aux dires des uns et des autres. L'entente sur les mécanismes prévus pour favoriser la responsabilisation, la transparence de la prise de décisions, la communication de l'information et la remise de rapports, l'audit et l'évaluation, tout cela est indispensable pour que la confiance règne. Il faut qu'il y ait accord sur les lignes de conduite. Il est indispensable que le partenariat fonctionne sur la base de règles qui permettent de prendre ouvertement des décisions d'intérêt mutuel, avec des mécanismes bien arrêtés pour l'identification des problèmes et la résolution de conflits.

335. Lors de la réunion du GC tenue en juin 2001, le Gouvernement Royal a distribué un document qui a fait un tour d'horizon des progrès réalisés. Le document a également fait état des considérations suivantes en matière de mise en œuvre stratégique pour nouer des liens de coopération efficaces avec nos partenaires pour le développement.

- La prise en charge, l'engagement et les ressources partagées. Les partenariats pour le développement sont considérés comme les modalités essentielles d'une relation dirigée, conçue pour faciliter l'obtention de résultats sectoriels et thématiques grâce à des activités coordonnées, plus formellement intégrées, portant sur des projets multiples, des sous-programmes et les initiatives y afférentes. Il est admis qu'au sein du gouvernement, il existe des lacunes pour ce qui est des capacités de gestion et qu'il y a lieu de faire front, sans ambages et d'une manière transparente, aux initiatives entreprises pour renforcer les capacités en matière de mise en œuvre au niveau national.
- La souplesse des modalités des partenariats. Le choix de la formule ou de l'approche en matière de partenariats pour le développement sera déterminé par le modèle qui permettra de servir au mieux les intérêts du Cambodge. À l'heure actuelle, deux types différents de partenariat sont envisagés : d'une part, les partenariats nationaux, par exemple entre l'État, la société civile et le secteur privé; d'autre part, les partenariats qui associent des pays donateurs, des agences internationales, des investisseurs du secteur privée et des ONG.
- Un démarrage progressif, la validation des priorités et le recours à des modèles pilotes. L'ordre de priorité et la mise en séquence des modèles pilotes rattachés aux objectifs et aux priorités en matière de développement ont déjà été définis. Les initiatives pilotes doivent être gérées stratégiquement, afin de s'assurer que les enseignements tirés peuvent être concrétisés et les conclusions disséminées, et que les capacités nationales sont renforcées et pérennisées.
- La définition et la différentiation des rôles des partenaires. Il est entendu que la composition des partenariats sera conditionnée par le but recherché. Quant aux partenariats pour le développement associant des bailleurs de fonds extérieurs et des ONG, le premier partenaire devrait, en tout état de cause, être une organisation nationale (peut-être à un niveau central ou local de l'administration, peut-être aussi une ONG nationale ou une organisation œuvrant dans le secteur privé). Le rôle du premier partenaire extérieur variera aussi, en fonction des avantages et des points forts comparatifs des partenaires et de ce que le partenariat est censé accomplir. Les premiers partenaires extérieurs devraient jouer le rôle de catalyseur, d'animateur, de conseiller technique et des ressources. Le rôle et les fonctions du premier partenaire extérieur ou de l'animateur ne se limitent pas à la seule prestation de ressources ; encore faut-il savoir développer la confiance, c'est-à-dire susciter le dialogue directement avec le(s) ministère(s) sectoriel(s), gagner la confiance de celui-ci et celle des autres bailleurs, se montrer souple quant à l'échéancier et à la répartition des ressources disponibles. Il est donc capital qu'à titre individuel, les bailleurs de fonds s'organisent et se mobilisent en vue d'optimiser leurs avantages comparatifs. En particulier, les principales institutions de prêt sont invitées à forger des liens plus étroits avec les organismes des Nations Unies et certains organismes bilatéraux.
- Le développement des capacités nationales de coordination (in country). Le cadre de gestion stratégique du partenariat pour le développement doit avoir pour point de mire le renforcement des capacités, se focalisant sur la mise à exécution au niveau national de toutes les interventions techniques, afin d'améliorer les capacités et les compétences nationales aux niveaux local et central de l'administration, sans oublier la société civile et le secteur privé.
- Le renforcement des capacités des bailleurs de fonds en matière de gestion et de coordination de l'aide. Il y a lieu de renforcer la coordination des bailleurs extérieurs au niveau national. Il convient d'examiner attentivement les politiques, les pratiques et les procédures internes suivies par les bailleurs, afin de s'assurer qu'elles cadrent avec les orientations de politique voulues par le gouvernement s'agissant de la prise en charge nationale, de la direction et de la coordination générale, spécifiquement dans le contexte de futurs partenariats de collaboration.
- Les implications de la bonne gouvernance et de la réforme de l'administration. Des réformes de la fonction gouvernementale et de l'administration publique sont des éléments importants qui permettront de résoudre bon nombre des problèmes qui gênent la gestion / la coordination de l'aide. Il convient de surmonter les contraintes au niveau des performances et des capacités existantes de la fonction publique, et cela aussi bien grâce à la réforme de la fonction publique que par des réformes touchant la prestation des services. Cela exigera une gestion éclairée de la part du Gouvernement Royal et de ses partenaires extérieurs. Il s'agit, en effet, sur le court terme, de

savoir gérer au mieux des ressources humaines très limitées du secteur public et, sur le long terme, de les développer concrètement.

336. D'importants progrès ont été réalisés depuis la séance de travail informelle sur les partenariats tenue lors de la réunion du GC en 2000. Le Premier ministre a désigné le Conseil pour le Développement du Cambodge / Conseil pour la Réhabilitation et le Développement du Cambodge (CDC/CRDB) comme *agent de coordination pour les partenariats*. À ce titre, le principal rôle dévolu au CDC/CRDB consiste à apporter un soutien technique aux ministères / organismes, dans le but de gérer efficacement le processus d'établissement de partenariats et de coordination des activités de mobilisation des ressources. Il lui incombe aussi de pousser plus avant le développement des réseaux de gestion de l'information au sein du gouvernement et de coordonner parmi les ministères sectoriels les divers thèmes d'ordre technique ayant trait à la mobilisation des ressources. Cependant, la *principale responsabilité* des partenariats sectoriels reste impérativement l'apanage de chaque ministère / organisme sectoriel. Ces efforts de concertation ont demandé et continueront de demander beaucoup de travail et de nombreuses discussions. En vertu de ce cadre institutionnel, les organismes à l'échelon central, par exemple le Ministère du Plan et le Ministère de l'Économie et des Finances, joueraient le rôle de fournisseur de services fonctionnels, chacun dans son domaine de spécialisation. Le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale facilitera les voies diplomatiques pour l'acheminement des fonds consentis par les bailleurs bilatéraux à titre d'aide publique au développement (APD). Le Conseil pour la réforme administrative a, lui aussi, un rôle à jouer dans l'établissement de ces partenariats, consistant à mener et à gérer les différents efforts déployés par le gouvernement en vue de réformer les politiques.

337. Un Comité de pilotage interministériel pour le renforcement des partenariats de coopération au développement a été créé officiellement en 2001. Des organismes clés rattachés à l'administration centrale et les ministères sectoriels qui avaient fait des progrès notables en vue d'établir des partenariats pour le développement sectoriels (entre autres les ministères de la Santé, de l'Éducation, du Développement rural, de l'Agriculture et de la Condition féminine) sont représentés au sein du comité de pilotage. La composition du Comité de pilotage interministériel, présidé par le premier vice-président du CDC, regroupe les principaux responsables des partenariats (au rang soit de ministère, soit de secrétaire / sous-secrétaire d'État). Le secrétaire général du CDC/CRDB assure également les fonctions de secrétaire général du Comité de pilotage interministériel. L'objectif consiste à s'assurer que les principaux responsables participent sérieusement à la prise de décisions et à la mise en œuvre d'actions opérationnelles en matière de politique, en faveur du renforcement des capacités, de l'intégration / l'amélioration des systèmes d'information et de suivi, ainsi que de l'évaluation des progrès réalisés et de l'identification des questions à examiner pendant la transition vers l'établissement de partenariats pour le développement qui sont tout à fait fonctionnels, s'intéressant aux aspects tels que l'harmonisation des procédures, la prise en charge et les indicateurs de capacité.

338. Le Comité de pilotage interministériel pour le renforcement des partenariats de coopération au développement a le soutien d'un secrétariat, qui se trouve au sein du CDC/CRDB. De plus, des groupes de travail pour les partenariats ont été créés au sein de quatre ministères : la Santé, l'Éducation, l'Agriculture et la Condition féminine et Affaires des anciens combattants. Le processus consistant à établir des partenariats a bien démarré, et le GRC est résolu à aller de l'avant et de consolider ses liens avec l'ensemble de ses partenaires pour le développement national.

339. L'établissement de partenariats efficaces avec nos partenaires extérieurs pour le développement constitue le second impératif avec lequel le GRC tient sérieusement à composer et, pour cela, nous sollicitons le soutien de tous nos partenaires extérieurs. Quant au GRC, le point de départ de l'établissement de ces partenariats à avantages mutuels, ce sont les lignes directrices et les critères formulés par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques/Comité d'aide au développement (OCDE/CAD) pour l'établissement des partenariats et la définition d'activités de développement et qui ont reçu l'aval de l'ensemble des organismes donateurs et pays représentés lors de la conférence OCDE/CAD tenue en 1999. La mise en application systématique de ces lignes directrices et de ces critères, avec des points de repère définis, aidera le gouvernement non seulement à gérer efficacement ses programmes de développement, mais aussi à prendre en charge son processus de développement. Le gouvernement et nos partenaires extérieurs pour le développement doivent mettre au point des mécanismes qui assurent une évaluation systématique des capacités des organismes chefs de file, des animateurs et les promoteurs de projet, ainsi qu'un système de freins et de contrepoids intervenant entre les bailleurs qui participent aux partenariats en vertu de l'approche trans-sectorielle, et ceux qui

préfèrent poursuivre leur collaboration en vertu de l'assistance traditionnelle basée sur les projets. Le gouvernement exprime également le vœu que nos partenaires extérieurs pour le développement continuent de simplifier et d'harmoniser leurs règlements et procédures intérieurs, de façon à minimiser le surcroît de travail imposé aux capacités limitées de nos organismes de mise en œuvre. Le même vœu est formulé en ce qui concerne l'harmonisation des méthodes de renforcement des capacités, domaine également très important, étant donné la diversité qui caractérise actuellement cette démarche parmi nos partenaires extérieurs. *Le GRC tient à proposer la création, le plus tôt possible, d'un groupe de travail formé par les bailleurs, dans le cadre du mécanisme GC, afin de mener à bien cette tâche très importante. Ce groupe devrait fonctionner suivant les mêmes principes que les autres groupes de travail formés par les bailleurs qui s'occupent des questions de réforme.*

340. Pour conclure, le RGC tient à souligner que, même si, depuis 1997, des améliorations considérables ont été apportées et qu'il y a des partenariats réussis, une situation demeure, faisant en sorte qu'une proportion considérable de l'APD continue d'affluer en dehors du budget national, sous forme de financements directs des bailleurs en faveur des réalisateurs de leurs projets. Ainsi, le gouvernement n'assume pas la prise en charge voulue de nombreux projets, d'où une coordination insuffisante par les organismes donateurs des questions sectorielles et de renforcement des capacités. Il faut déplorer, parmi les différentes agences, la prolifération de toutes sortes de méthodes pour les achats, le décaissement, le contrôle et le suivi des progrès, ce qui a également entraîné une réduction des capacités, ce qui est préjudiciable aux efforts de renforcement institutionnel déployés par le gouvernement. Le GRC a l'intention de faire montre de volonté politique et de prendre en charge sa stratégie pour le développement, de jouer le rôle de chef de file pour la mener à bien. Il faut qu'il existe, entre le gouvernement et ses partenaires extérieurs, un processus de consultations ouvert et large en vue de s'entendre sur le plan d'action de développement national, notamment la stratégie de lutte contre la pauvreté. Une fois les objectifs communs fixés, les donateurs doivent rajuster leurs propres stratégies et activités pour les rendre conformes aux orientations indiquées par le Gouvernement Royal. Le renforcement des capacités doit s'effectuer selon une approche intégrée faisant intervenir la société civile et le secteur privé. C'est là un domaine dans lequel de véritables partenariats sont susceptibles de donner lieu à un important gain en efficacité.

5. BESOINS FINANCIERS ET OBJECTIFS DE MOBILISATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

341. L'allègement de la pauvreté parmi la population du Cambodge par le biais du progrès économique et du développement social est la plus haute priorité du Gouvernement Royal. Le 2ème Plan du Développement Socio-Economique (2001-2005) et la Stratégie de Réduction de la Pauvreté contiennent les grandes lignes des politiques envisagées pour atteindre cet objectif. La mise en oeuvre de ces stratégies et politiques sera accomplie à travers un Programme d'Investissement Public triennal glissant conçu pour intégrer les propositions de besoins prioritaires exprimés par l'ensemble des ministères. Le PIP contient les projets prioritaires nouveaux ou en cours d'exécution d'investissement en capital et de développement institutionnel à financer par le budget de l'Etat ou par des fonds extérieurs. Cet important instrument de programmation représente ainsi la base d'allocation de ressources du budget national et de mobilisation de financement extérieur.

342. Les partenaires pour le développement du Cambodge se sont montrés généreux tout au long des dernières années en apportant le soutien financier et technique nécessaire à la poursuite des efforts de développement. Une enveloppe d'environ 500 millions de dollars des Etats Unies a été mobilisée annuellement pour couvrir les projets de développement et les besoins d'appui budgétaire et d'aide à la balance de paiements exprimés par les Programmes d'Investissement Publics présentés par le Gouvernement aux cinq réunions du Groupe Consultatif qui ont eu lieu jusqu'à présent. Lors de la réunion du GC de 1996, les promesses d'aide annoncées (pledges) par nos principaux partenaires extérieurs se sont élevées à 501 millions de dollars, auxquelles se sont ajoutées 18 millions de dollars des ONG. Les réunions du GC de 1997, 1999 et 2000 se sont soldées par des enveloppes de financement de l'ordre de 450, 471, et 548 millions de dollars successivement. Au cours de la réunion du GC de 2001, le financement annoncé avait totalisé 556 millions de dollars. D'un autre côté, l'assistance apportée par les ONG a évolué significativement en passant de 18 millions de dollars en 1996 à 55 millions de dollars en 1999, 2000 et 2001.

343. Le GRC n'a ménagé aucun effort pour assurer une bonne utilisation de l'assistance ainsi accordée par l'ensemble de ses partenaires. Cela est illustré par les nombreux accords passés pour concrétiser les promesses de financement et par l'évolution notable des déboursements. Ces déboursements ont évolué

de 400 millions de dollars en 1999, à près de 472 millions de dollars en 2001. Au même moment, les annonces de contributions (pledges) ont enregistré une progression notable, passant de 526 millions de dollars en 1999, à plus de 610 millions de dollars en 2001. A l'exception de l'année 1998 où la réunion du GC n'a pas eu lieu et où des pledges n'ont pu être enregistrés, les déboursements ont totalisé 3,7 milliards de dollars pendant la période 1992/2001 (1998 n'étant pas comptée). Ces déboursements représentent 73,3% du total des pledges enregistrés durant cette même période. Plus récemment, le ratio déboursement/pledge a été plus élevé, reflétant une plus grande capacité d'absorption. Ces ratios ont en effet évolué de 76% en 1999, à 77,3% en 2000 et 2001. Le GRC est grandement satisfait de l'évolution remarquable de l'appui apporté par ses partenaires et exprime le vœu de renforcer davantage cette coopération fructueuse et cette volonté d'aller de l'avant sur la voie de la réalisation de nos objectifs communs de développement économique et social, et de parvenir à améliorer les conditions de vie du peuple cambodgien et des catégories défavorisées en particulier.

TABLEAU 3: ANNONCES DE CONTRIBUTIONS (PLEDGES) ET DEBOURSEMENTS: 1999-2001

(en millions US$)

PARTENAIRES EXTERIEURS	*DEBOURSEMENTS EFFECTIFS*		
	1999	*2000*	*2001*
Donateurs Bi-latéraux	*206.06*	*242.28*	*245.97*
Donateurs Multi-latéraux : Total	*138.65*	*172.69*	*182.32*
Agences des NU			
- Total programmes délivrés	90.15	86.55	90.79
- ressources propres déboursées	45.28	49.43	44.92
Autres Donateurs Multi-latéraux	93.37	123.26	137.40
Organisations Non Gouvernementales (ressources propres et autres)	*55.00*	*51.85*	*43.56*
TOTAL DEBOURSEMENTS[1]	*399.71*	*466.81*	*471.84*
TOTAL PLEDGES	*526.00*	*603.30*	*610.71*
Déboursement en % des Pledges	*76.0%*	*77.3%*	*77.3%*

[1] *Sur la base de ressources propres des agences des NU. "Le total des programmes exécutés" par les agences des NU inclut leurs propres ressources ainsi que les ressources qu'elles ont mobilisées de différentes sources, y compris des donateurs bi-latéraux, pour leurs programmes de pays.*

344. Les programmes de développement, nouveaux et en cours d'exécution, présentés par le GRC à la présente réunion du GC représentent un coût global de 1388,4 millions de dollars pour la période 2002-2004. Une enveloppe de 148,2 millions de dollars a été affectée par le GRC à la réalisation de ces programmes sous forme de fonds de contrepartie provenant des ressources budgétaires propres. Ainsi et compte tenu des besoins identifiés en appui budgétaire (150 millions de dollars) et aide à la balance de paiement (67 millions de dollars représentant l'apport du FMI dans le cadre de la facilité de stand-by), le total de l'assistance extérieure requise s'élève à 1457,2 millions de dollars pour les trois prochaines années - dont 15 millions de dollars pour les élections législatives de 2003 - soit une moyenne annuelle de 485,7 millions de dollars. Les engagements de financement déjà commis par certains de nos partenaires s'élèvent actuellement à 612,8 millions de dollars. Il en ressort ainsi un gap de 844,4 millions de dollars, montant que le GRC se propose de mobiliser, sous forme de financement additionnel, auprès de ses partenaires extérieurs au développement pour boucler le schéma de financement du Programme d'Investissement Public présenté.

345. La distribution par secteur des projets et programmes planifiés dans le PIP pour la période 2002-2004 se présente comme suit:

- 36% pour les secteurs sociaux;
- 7,6% pour les secteurs économiques;
- 34,7 % pour l'infrastructure; et
- 21,7 % les programmes inter-sectoriels (se référer au tableau 4).

346. Du montant total du coût des programmes retenus par le PIP pour la période indiquée, soit 1388,4 millions de dollars:

- La part des investissements en capital est de 70,7%, et celle des projets d'assistance technique est de 29,3 %;
  - La part des programmes/projets en cours d'exécution est de 78 %, et celle des programmes/projets nouveaux est de 22%.

347. Les dépenses prévues pour les programmes/projets en cours d'exécution pour la période 2002-2004 sont réparties comme suit:

- 72,6 % pour les investissements en capital; et
- 27,4 % pour l'assistance technique.

348. Le total des dépenses des nouveaux programmes/projets qui démarreront au cours des trois prochaines années, soit 305,55 millions $EU, serait réparti à raison de 63,8% pour les projets d'investissement en capital et 36,2% pour les projets d'assistance technique. Une situation détaillée des projets programmés par secteur, par type (investissement ou assistance technique), et par statut (en cours ou nouveaux), ainsi que le montant du financement à rechercher pour chacune de ces catégories, est présentée au tableau 5. L'on peut se référer également à l'annexe II pour les informations détaillées concernant tous les programmes/ projets du PIP pour la période de 2002-2004.

TABLEAU 4: DISTRIBUTION DES COÜTS DES PROGRAMMES PLANIFIES POUR 2002-2004, RESSOURCES ENGAGEES PAR GOUVERNEMENT ET DONATEURS, et OBJECTIFS DE MOBILISATION DE RESSOURCES PAR SECTEUR

SECTEUR	Coûts des Programmes Planifiés 2002-2004		Ressources engagées % du Total engagements		% du Total ressources à mobiliser
	en millions US$	% du Total	Gouvernement	Partenaires extérieurs	
Secteur Social					
• Education	190.75	13.7%	7.9%	12.9%	15.6%
• Santé	309.35	22.3%	75.8%	14.4%	17.0%
Sous-total	500.10	36.0%	83.7%	27.4%	32.6%
Secteurs économiques					
• Agri., forêts & Pêches	83.29	6.0%	0.0%	7.4%	6.2%
• Ind.manuf. & Com.	20.42	1.5%	0.0%	0.8%	2.3%
• Tourisme	1.14	0.1%	0.0%	0.0%	0.2%
Sous-total	104.85	7.6%	0.0%	8.2%	8.6%
Infrastructures					
• Transports	228.59	16.5%	0.7%	26.4%	12.0%
• Eau et Assainissement	178.12	12.8%	3.6%	9.3%	17.5%
• Energie & Electricité	44.31	3.2%	3.6%	3.7%	2.7%
• Télécommunications	30.66	2.2%	0.0%	0.0%	4.4%
Sous-total	481.69	34.7%	7.9%	39.4%	36.7%
Autres Program.Inter-sectoriels					
• Environnement et Conservation	44.64	3.2%	0.5%	4.8%	2.6%
• Services sociaux et communautaires	88.67	6.4%	7.0%	10.2%	3.2%
• Culture & Arts	3.40	0.2%	0.0%	0.0%	0.5%
• Gestion dév. & Gov.	78.02	5.6%	0.9%	6.3%	6.1%
• Programmes spéciaux	87.03	6.3%	0.0%	3.7%	9.7%
Sous-total	301.76	21.7%	8.4%	25.0%	22.0%
TOTAL: Tous Secteurs ($ M)	1,388.40	100.0%	148.17	545.78	694.44
• Investis. capital ($ M.)	981.45	70.7%	112.28	321.21	547.95
• Technical Assist. ($ M)	406.95	29.3%	35.89	224.57	146.49
Percent. du Total coûts programmes planifiés	100.00%	--	10.7%	39.3%	50.0%

TABLEAU 5: COUTS DES PROGRAMMES EN COURS ET NOUVEAUX 2002-2004
ET OJECTIFS DE MOBILISATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) PAR SECTEUR

(en '000s of US$)

SECTEUR	Coûts des Programmes de Dév. Planifiés en				Ressources Engagées		APD Objectifs de mobilis. ressources
	2002	2003	2004	2002-2004	Gvrnt.	Donateurs	
SECTEURS SOCIAUX							
Education:	55,768	59,204	43,501	158,473	11,676	70,177	76,620
• Projets en cours	10,266	11,003	11,008	32,277	0	425	31,852
• Nouveaux Projets	**66,034**	**70,207**	**54,509**	**190,750**	**11,676**	**70,602**	**108,472**
Total Education							
Santé:	105,464	103,926	99,340	308,730	112,342	78,843	117,545
• Projets en cours	277	224	122	623	0	0	623
• Nouveaux Projets	**105,741**	**104,150**	**99,462**	**309,353**	**112,342**	**78,843**	**118,168**
Total Santé							
TOTAL:	161,232	163,130	142,841	467,203	124,018	149,020	194,165
• Projets en cours	10,543	11,227	11,130	32,900	0	425	32,475
• Nouveaux Projets	**171,775**	**174,357**	**153,971**	**500,103**	**124,018**	**149,445**	**226,640**
Total: Secteurs Soc.							
SECTEURS ECONOMIQUES							
Agriculture, Forêts et Pêches:	31,617	20,503	13,479	65,599	0	40,288	25,311
• Projets en cours	6,806	5,866	5,021	17,693	0	0	17,693
• Nouveaux Projets	**38,423**	**26,369**	**18,500**	**83,292**	**0**	**40,288**	**43,004**
Total Agri. F&P							
Industrie manuf. et commerce:	0	0	0	0	0	0	0
• Projets en cours	8,617	7,329	4,472	20,418	0	4500	15,918
• Nouveaux Projets	**8,617**	**7,329**	**4,472**	**20,418**	**0**	**4500**	**15,918**
Total ind.manuf & com.							
Tourisme:	0	0	0	0	0	0	0
• Projets en cours	350	360	428	1,138	0	0	1,138
• Nouveaux Projets	**350**	**360**	**428**	**1,138**	**0**	**0**	**1,138**
Total Tourisme							
TOTAL:	31,617	20,503	13,479	65,599	0	40,288	25,311
• Projets en cours	15,773	13,555	9,921	39,249	0	4500	34,749
• Nouveaux Projets	**47,390**	**34,058**	**23,400**	**104,848**	**0**	**44,788**	**60,060**
Total: Secteurs éco.							
INFRASTRUCTURES							
Transports:	95,824	69,525	28,468	193,817	972	144,082	48,763
• Projets en cours	7,122	5,831	21,823	34,776	0	0	34,776
• Nouveaux Projets	**102,946**	**75,356**	**50,291**	**228,593**	**972**	**144,082**	**83,539**
Total Transports							
Res. en Eau et Assainissement:	44,544	40,592	37,823	122,959	5,291	50,979	66,689
• Projets en cours	15,121	21,478	18,562	55,161	0	0	55,161
• Nouveaux Projets	**59,665**	**62,070**	**56,385**	**178,120**	**5,291**	**50,979**	**121,850**
Total RE & A							
Energie & Electricité:	13,993	9,990	4,500	28,483	5,400	20,083	3,000
• Projets en cours	4,892	7,938	3,000	15,830	0	0	15,830
• Nouveaux Projets	**18,885**	**17,928**	**7,500**	**44,313**	**5,400**	**20,083**	**18,830**
Total Energie & Elec.							
Telecommunications:	0	0	0	0	0	0	0
• Projets en cours	6,650	13,170	10,840	30,660	0	0	30,660
• Nouveaux Projets	**6,650**	**13,170**	**10,840**	**30,660**	**0**	**0**	**30,660**
Total Telecom							
TOTAL:	154,361	120,107	70,791	345,259	11,663	215,144	118,452
• Projets en cours	33,785	48,417	54,2250	136,427	0	**0**	136,427
• Nouveaux Projets	**188,146**	**168,524**	**125,016**	**481,686**	**11,663**	**215,144**	**254,879**
Total: Infrastructures							

TABLEAU 5 (suite): COUTS DES PROGRAMMES EN COURS ET NOUVEAUX 2002-2004
ET OJECTIFS DE MOBILISATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) PAR SECTEUR
(en '000s of US$)

SECTEUR	Coûts des Programmes de Dév. Planifiés en				Ressources Engagées		APD Objectifs de mobilis. ressources
	2002	2003	2004	2002-2004	Gvrnt.	Donateurs	
AUTRES PROGRAMMES INTER-SECTORAL							
Environnement et conserv.:							
• Projets en cours	5,020	11,195	10,629	26,844	725	26,119	0
• Nouveaux Projets	7,090	8,726	1,977	17,793	0	0	17,793
Total Env.	**12,110**	**19,921**	**12,606**	**44,637**	**725**	**26,119**	**17,793**
Services sociaux/communaut.							
• Projets en cours	26,662	27,302	26,337	80,301	10,389	55,830	14,082
• Nouveaux Projets	2,819	2,775	2,778	8,372	0	0	8,372
Total Social & CS	**29,481**	**30,077**	**29,115**	**88,673**	**10,389**	**55,830**	**22,454**
Culture & Arts:							
• Projets en cours	0	0	0	0	0	0	0
• Nouveaux Projets	1,256	960	1,184	3,400	0	0	3,400
Total Culture & Arts	**1,256**	**960**	**1,184**	**3,400**	**0**	**0**	**3,400**
Gestion Développement et Gouvernance							
• Projets en cours	18,316	10,396	8,936	37,648	1,374	34,462	1,812
• Nouveaux Projets	9,137	24,186	7,049	40,372	0	0	40,372
Total Gestion Dév.t	**27,453**	**34,582**	**15,985**	**78,020**	**1,374**	**34,462**	**42,184**
Programmes Spéciaux							
• Projets en cours	20,000	20,000	20,000	60,000	0	20,000	40,000
• Nouveaux Projets	7,144	9,844	10,044	27,032	0	0	27,032
Total Programs. Spéc.	**27,144**	**29,844**	**30,044**	**87,032**	**0**	**20,000**	**67,032**
TOTAL:							
• Projets en cours	69,998	68,893	65,902	204,793	12,488	136,411	55,894
• Nouveaux Projets	27,446	46,491	23,032	96,969	0	0	96,969
Total: Program. Inter-sect.	**97,444**	**115,384**	**88,934**	**301,762**	**12,488**	**136,411**	**152,863**
TOTAL: TOUS PROGRAMMES							
• Projets en cours	**504,755**	**492,323**	**391,321**	**1,388,399**	**148,169**	**545,788**	**694,442**
• Nouveaux Projets	417,208	372,633	293,013	1,082,854	148,169	540,863	393,822
	87,547	119,690	98,308	305,545	0	4,925	300,620

6. CONCLUSION

349. Le présent rapport a présenté les principaux progrès et réalisations accomplis depuis la dernière réunion du Groupe Consultatif à Tokyo en juin 2001. Il a fournit une situation actualisée des performances de la politique du Gouvernement dans divers domaines clé tels que les réformes macro-économiques, financières et monétaires, et les politiques sectorielles. Il a présenté aussi les principaux défis auxquels le Cambodge est confronté, ainsi que les priorités de développement du Gouvernement dans les domaines de la gestion macro-économique et financière, les secteurs sociaux, les secteurs économiques, les infrastructures, et d'autres priorités inter-sectorielles. De plus, le rapport a identifié les besoins en financement et les objectifs de mobilisation d'aide extérieure pour les trois prochaines années (2002-2004), sur la base des projets en cours et des nouvelles initiatives que le Gouvernement entend mettre en oeuvre en vue de réaliser ses objectifs de développement. Le rapport a fournit aussi des informations sur le volume de financement extérieur requis pour compléter les propres ressources du Gouvernement et permettre l'exécution des projets et programmes retenus.

350. En vue de réaliser ses objectifs de développement, le GRC est engagé fermement à suivre les principes de bonne gouvernance et à consolider la stabilité macro-économique et financière. Le GRC ne ménagera ainsi aucun effort pour accroître l'épargne domestique ainsi que les ressources en capital pour contribuer davantage au financement de ses programmes de développement. Il n'en demeure pas moins qu'à court terme le Cambodge reste dépendant dans une large mesure de l'assistance de ses partenaires pour le développement. Pour les trois prochaines années, le total des besoins en assistance extérieure pour les programmes et projets prioritaires a été estimé à 1457,2 millions de dollars, après avoir pris en

considération la contribution du Gouvernement sous forme de fonds de contrepartie qui s'élève à 148,2 millions de dollars. Le GRC apprécierait que la communauté des donateurs s'engage à lui accorder l'assistance nécessaire pour toute la période de trois ans afin de lui permettre de planifier judicieusement la mise en oeuvre de ses programmes de développement prioritaires. A ce niveau du développement du Cambodge, le Gouvernement est conscient des implications du financement sous forme de prêts sur sa capacité de remboursement de la dette. Par conséquent, le Gouvernement souhaite vivement que ses partenaires extérieurs soient en mesure d'accorder leur assistance sous forme de dons.

351. Les partenaires pour le développement du Cambodge se sont montrés généreux tout au long des dernières années en apportant le soutien financier et technique nécessaire à la poursuite des efforts de développement. Le GRC est grandement satisfait de l'évolution remarquable de l'appui apporté par ses partenaires et exprime le vœu de renforcer davantage cette coopération fructueuse et cette volonté d'aller de l'avant sur la voie de la réalisation de nos objectifs communs de développement économique et social, et de parvenir à améliorer les conditions de vie du peuple cambodgien et des catégories défavorisées en particulier.

ANNEXE-II: APD/INVESTISSEMENTS PUBLICS
PROGRAMME DE MOBILISATION DE RESSORUCES 2002-2004

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
	EDUCATION/ HUMAN RESOURCE DEVELOPMENT - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS										
ON-GOING PROJECTS:											
Basic Education											
199	Basic Education Improvement	Sweden, ADB, UK, EU, France, UNICEF; WB, National Budget	1995 - 2004	62,578	7,446	4,764	0	12,210	2,441	9,769	0
734	Basic Education Quality and Efficiency	ADB,UNICEF	2001-2005	52,310	9,240	11,280	12,820	33,340	7,440	0	25,900
736	Improved Primary Education Progression	National Budget	2001-2005	13,080	2,560	2,560	3,070	8,190	1,280	0	6,910
200	Assuring Equitable Access	Japan, National Budget, NGOs, Sweden, UNICEF, WB	1999-2002	13,500	250	0	0	250	0	250	0
665	Education Facilities Rehabilitation (EFRP)	ADB, WB, Germany, Sweden	2001-2003	16,229	4,937	5,025	2,261	12,223	0	12,223	0
Higher Education											
735	Improving the Quality & Efficiency of Higher Education (MoEYS)	National Budget	2001-2005	2,590	515	515	510	1,540	515	0	1,025
Technical & Vocational											
204	Technical & Vocational Education	ADB/Basic Skills-Education; GTZ, NGOs, EU	1996-2002	48,066	1,070	0	0	1,070	0	1,070	0
Committed Projects (MoEYS):											
376	Basic Education II (Secondary)	Loan negotiations with ADB	2001-2006	20,000	4,000	4,000	4,000	12,000	0	0	12,000
380	First Basic Education Project	WB Learning & Innovation/PHRD Grant; co-financing by DFID	2001-2006	5,000	1,000	1,000	1,000	3,000	0	0	3,000
549	Basic Education Improvement - II	Loan negotiations with ADB; EC; GTZ; NGOs	2001-2003	27,800	3,700	5,600	6,500	15,800	0	0	15,800
Technical & Vocational											
378	Science& Mathematics Teacher Training (Secondary)	JICA/Japan	2002-2006	10,000	2,000	2,000	2,000	6,000	0	0	6,000
			Sub-Total On-going:	**271,153**	**36,718**	**36,744**	**32,161**	**105,623**	**11,676**	**23,312**	**70,635**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
Basic Education											
383	Primary School Rehabilitation and Construction	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2006	20,600	1,500	1,500	1,500	4,500	0	0	4,500
			Sub-Total High Priority:	**20,600**	**1,500**	**1,500**	**1,500**	**4,500**	**0**	**0**	**4,500**
			Total (on going and high priority):	**291,753**	**38,218**	**38,244**	**33,661**	**110,123**	**11,676**	**23,312**	**75,135**
	EDUCATION/ HUMAN RESOURCE DEVELOPMENT - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS										
ON-GOING PROJECTS:											
Basic Education											
201	Planning & Management Strengthening	UNICEF; ADB; France; Japan; NGOs	1996 - 2003	26,500	5,000	5,000	0	10,000	0	10,000	0
Upper Secondary Education											
202	Upper Secondary Education Development	ADB, AusAid, France, Japan, NGOs	1997-2002	63,759	1,623	0	0	1,623	0	1,623	0
Higher Education											
203	Higher Education Development	France, ILO, UNFPA	1998-2002	21,534	4,087	0	0	4,087	0	4,087	0
Committed Projects											
371	Planning & Aid Management Support (MoEYS):	Discussions with ADB, UNICEF	2002-2004	3,490	1,240	1,190	1,060	3,490	0	3,490	0
Technical & Vocational											
New	National Cambodia-Korea Vocational Training School (MoSALVY)	EDCF	2002-2004	34,650	7,100	16,270	10,280	33,650	0	27,665	5,985
			Sub-Total On-going:	**149,933**	**19,050**	**22,460**	**11,340**	**52,850**	**0**	**46,865**	**5,985**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
Basic Education											
193	Information Education System	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	545	425	120	0	545	0	425	120
553	Planning & Management Strengthening Support	Discussions with ADB, UNICEF, SIDA	2002-2005	5,180	1,400	1,500	1,060	3,960	0	0	3,960
Upper Secondary Education											
370	Comprehensive Education-MIS	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	250	50	100	100	250	0	0	250
372	Curriculum Development Center	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2007	1,000	230	235	235	700	0	0	700

ANNEXE-II: APD/INVESTISSEMENTS PUBLICS
PROGRAMME DE MOBILISATION DE RESSORUCES 2002-2004

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
374	Personnel & Finance Reform	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	459	100	186	173	459	0	0	459
379	Secondary Education Dev. Plan Preparation	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	600	300	300	0	600	0	0	600
Higher Education											
551	Institute of Technology	ADB, GTZ, ILO	2002-2005	7,640	1,500	1,560	1,500	4,560	0	0	4,560
724	Teacher Development	UNICEF	2002-2005	24,540	3,210	3,740	4,440	11,390	0	0	11,390
Technical & Vocational											
125	Vocational Training School in TAKEO Province (MoSALVY)	National Budget	2002-2004	309	138	94	67	299	0	0	299
428	Non-Formal Education System (MRD)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	414	138	138	138	414	0	0	414
Youth and Sports											
723	TVET Quality and Efficiency Improvement	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2005	2,050	510	515	515	1,540	0	0	1,540
827	Expansion of Non Formal Education	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2005	4,360	765	1,015	1,280	3,060	0	0	3,060
			Sub-Total High Priority:	**47,347**	**8,766**	**9,503**	**9,508**	**27,777**	**0**	**425**	**27,352**
			Total (on going and high priority):	**197,280**	**27,816**	**31,963**	**20,848**	**80,627**	**0**	**47,290**	**33,337**
HEALTH - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
78	Strengthen Basic Health Services (BH1)	National Budget; Loans: WB; ADB; Grants:UNICEF;UNDP; UNFPA; WHO;USAID;France;GTZ;Japan;UK;NGOs;	1996-2004	300,827	44,272	43,351	43,351	130,974	44,133	9,200	77,641
79	Women & Child Health (MC.2)	UNICEF; UNFPA; WHO; NGOs; Japan, AusAID; National Budget	1996-2004	75,331	9,194	9,285	5,897	24,376	0	7,169	17,207
82	Tuberculosis Control (TB.5)	Grants: WHO; UK; France; NGOs: MSF; WB; Japan; National Budget	1996-2004	31,770	2,292	2,485	2,485	7,262	4,741	2,521	0
83	Control of Malaria, Dengue, Schistosomiasis (MA.6)	Grants: AusAID; UK; EC; WHO; USAID;NGOs; Loan:WB; National Budget	1996-2004	38,068	5,469	6,119	6,029	17,617	9,550	1,050	7,017
84	Pharmaceutical Sector Reform/Essential Drugs (ED7)	WHO;UNICEF;ADB; KfW;Japan; AusAiD; NGOs; National Budget	1996-2004	14,100	596	604	613	1,813	1,557	0	256
86	AIDS/STD Programme (AI.9)	UNICEF; UNDP; UNFPA; WHO;EC; UK; AusAID; ADB; WB; National Budget	1995-2004	58,811	5,099	2,886	2,130	10,115	3,370	6,745	0
87	Rehabilitation of National Hospitals (NH.10)	National Budget; Japan; France; NGOs; Switzerland, Thailand, WB	1996-2004	112,815	19,462	19,417	20,146	59,025	17,038	39,401	2,586
92	Medical Speciality:ENT/Oral & Mental Care (NO15)	NGOs; National Budget	1996-2004	4,389	321	393	394	1,108	1,107	0	1
93	National Institute of Public Health(NPH16)	ADB; KfW; NGOs; National Budget	1995-2004	8,500	1,220	1,366	1,480	4,066	2,513	1,553	0
426	Controlling Food & Drugs Administration	WHO; NGOs; National Budget	1996-2004	14,055	578	578	578	1,734	1,044	390	300
			Sub-Total (on going):	**658,666**	**88,503**	**86,484**	**83,103**	**258,090**	**85,053**	**68,029**	**105,008**
HEALTH - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
80	Strengthening Health Mgt.& Planning (IN-SH3)	AusAid;UK; GTZ;UNDP;UNICEF;WHO; National Budget	1996-2004	73,271	8,149	8,149	8,149	24,447	19,047	0	5,400
New	Support for Cambodia Expanded Program of Immunization Phase II	AusAid	2000-2003	1,957	268	264	357	889	0	889	0
New	Health Sector Boosting Design	AusAid	2000-2003	2,883	965	1,609	0	2,574	0	2,574	0
81	Human Resource Development (IN-HR.4)	AusAid;France;WHO; KFW (Germany); Japan;NGOs; UNFPA; UNICEF; ADB	1996-2004	13,355	1,627	1,239	1,074	3,940	2,193	1,747	0
95	Blood Transfusion Programme	National Budget; ICRC; NGOs; WB; GTZ	1996-2004	9,150	1,177	1,310	1,372	3,859	2,701	0	1,158
94	Health Education,Hygiene & Primary Health Care (HEP18)	NGOs: World Education; AusAID; UNFPA; National Budget	1996-2004	12,662	2,200	2,350	2,590	7,140	2,811	508	3,821
427	Prevention of Blindness	WHO; other Donors Sought	1996-2004	13,466	2,575	2,521	2,695	7,791	537	5,096	2,158
			Sub-Total On-going:	**126,744**	**16,961**	**17,442**	**16,237**	**50,640**	**27,289**	**10,814**	**12,537**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
684	Rehabilitation & Improvement Nutritional of Mother & Children (MAFF)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	623	277	224	122	623	0	0	623

ANNEXE-II: APD/INVESTISSEMENTS PUBLICS
PROGRAMME DE MOBILISATION DE RESSORUCES 2002-2004

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
			Sub-Total High Priority:	**623**	**277**	**224**	**122**	**623**	**0**	**0**	**623**
			Total (on going and high priority):	**127,367**	**17,238**	**17,666**	**16,359**	**51,263**	**27,289**	**10,814**	**13,160**
AGRICULTURE, FORESTRY & FISHERIES - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
Crop Production (MAFF)											
272	Agriculture Productivity Improvement	National Budget; WB/IFAD	1999-2003	36,872	4,400	8,957	11,954	25,311	0	0	25,311
			Sub-Total On-going:	**36,872**	**4,400**	**8,957**	**11,954**	**25,311**	**0**	**0**	**25,311**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
Crop Production (MRD):											
475	Villages Development	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2005	1,780	516	583	681	1,780	0	0	1,780
Research and Extension (MAFF)											
144	Crop Research & Seed Production	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	500	164	164	172	500	0	0	500
275	Repair and facility Construction for Agri. Engineering	Donors Sought; Feasibility Study Required	2001-2004	772	300	91	381	772	0	0	772
Livestock (MAFF)											
157	Request for Vaccines, Medicines & Equipment	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	221	110	111	0	221	0	0	221
521	Artificial Insemination-Cattle Breeding Station	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	91	33	58	0	91	0	0	91
630	Haenmorraghic Septicaemia Vaccine Production	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	400	322	39	39	400	0	0	400
Forestry (MAFF)											
328	Prek Toek Sap Forest Mgt. Project	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2010	14,600	550	500	500	1,550	0	0	1,550
			Sub-Total High Priority:	**18,364**	**1,995**	**1,546**	**1,773**	**5,314**	**0**	**0**	**5,314**
			Total (on going and high priority):	**55,236**	**6,395**	**10,503**	**13,727**	**30,625**	**0**	**0**	**30,625**
AGRICULTURE, FORESTRY & FISHERIES - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
New	Agricutlture Quality Improvement Project(MAFF)	AusAID	2000-2005	7,715	1,706	1,164	463	3,333	0	3,333	0
New	CARDI Assistance Project(MAFF)	AusAID	2002-2006	3,000	1,140	735	450	2,325	0	2,325	0
New	Cambodian Australia Extension Project - Phase II (MAFF)	AusAID	2001-2006	7,507	2,037	1,984	558	4,579	0	4,579	0
New	Support Program for Agriculture Sector in Cambodia(MAFF)	EU	1999-2003	36,448	7,289	7,289	0	14,578	0	14,578	0
Livestock (MAFF)											
New	Intergrated Pest Management - IPM Phase 1	Denmark	2000-2002	1,721	674	0	0	674	0	674	0
Research and Extension (MAFF)											
New	Regional Tree Seed Project	Denmark	1999-2003	1,071	214	214	0	428	0	428	0
Forestry											
608	Community Forestry Research Project (MENV)	NGOs; Thailand	1999-2002	325	93	0	0	93	0	93	0
New	Forestry Sector Capacity Building Project(MAFF)	Japan	2001-2004	778	564	160	54	778	0	778	0
De-Mining											
198	De-mining (CMAC)	AusAid; Belgium; CIDA; Denmark; EU;Japan; Norway; Netherlands; New Zealand; Sweden; USAID; UK,National Budget, Holy See, Austria	1993 - 2002	100,000	13,500	0	0	13,500	0	13,500	0
			Sub-Total On-going:	**158,565**	**27,217**	**11,546**	**1,525**	**40,288**	**0**	**40,288**	**0**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
Crop Production (MAFF)											
628	Increase Horticulture Production/Agri Soil Mapping	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	1,817	1,038	431	348	1,817	0	0	1,817
Crop Production (MRD)											
434	Establish Agricultural Cooperatives	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	105	48	29	28	105	0	0	105
Research and Extension (MAFF)											

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
177	National Pest Control Program	Commitments from FAO/Netherlands	2001-2003	1,326	436	451	439	1,326	0	0	1,326
172	Agronomy Information Management	Donors Sought; Feasibility Study Required	2001-2003	539	233	173	133	539	0	0	539
517	Agricultural Extension Training: Fish, Rice, Vegetables	Donors Sought; Feasibility Study Required	2001-2003	958	319	319	320	958	0	0	958
De-Mining											
737	Cambodian Mine Action Authority	Donors Sought	2002-2004	1,800	400	700	700	1,800	0	0	1,800
Forestry (MAFF)											
163	Reforestation Programme	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	3,840	1,280	1,280	1,280	3,840	0	0	3,840
181	Cambodia Forestry Action Program	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	894	457	437	0	894	0	0	894
184	Mekong Basin Forestry Study	Mekong River Committee	2002-2003	1,100	600	500	0	1,100	0	0	1,100
			Sub-Total High Priority:	**12,379**	**4,811**	**4,320**	**3,248**	**12,379**	**0**	**0**	**12,379**
			Total (on going and high priority):	**170,944**	**32,028**	**15,866**	**4,773**	**52,667**	**0**	**40,288**	**12,379**
TRADE, INDUSTRY & MANUFACTURING - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
Industries Support Services:											
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
455	Establishment of Productivity Centre-Cambodia (MIME)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	1,100	350	750	0	1,100	0	0	1,100
702	Water Supply System Project-5 Places	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	5,060	1,700	1,700	1,660	5,060	0	0	5,060
6	Cambodia Import Export Inspection & Fraud Repression (MoC)	National Budget; Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	5,050	3,709	879	462	5,050	0	0	5,050
New	Rehabilitation of Phnom Penh Market	France	2002-2004	4,500	150	2,000	2,350	4,500	0	4,500	0
344	Cambodia Export Oriented Local Industry Trade Promotion Center (MoC)	National Budget; Discussions with Japan; Feasibility Study Required	2002	1,208	1,208	0	0	1,208	0	0	1,208
			Grant Total (high priority)	**16,918**	**7,117**	**5,329**	**4,472**	**16,918**	**0**	**4,500**	**12,418**
TRADE, INDUSTRY & MANUFACTURING - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
New	Intergrated Framework for Trade Related TA	EU; Japan; Australia and Others Bilateral Donors	2002-2003	3,500	1,500	2,000	0	3,500	0	0	3,500
			Grant Total (on going)	**3,500**	**1,500**	**2,000**	**0**	**3,500**	**0**	**0**	**3,500**
TOURISM - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
56	Development of Tourist Sites (MoT)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2006	4,600	350	360	428	1,138	0	0	1,138
			Grant Total (high priority)	**4,600**	**350**	**360**	**428**	**1,138**	**0**	**0**	**1,138**
	INFRASTRUCTURE & TRANSPORT - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS										
ON-GOING PROJECTS:											
Roads											
458	Rehabilitation of RN 7 Kampong Cham-Khnal Totung (MPWT)	Japan	2002-2004	14,000	1,000	2,000	3,000	6,000	0	0	6,000
16	Asian Highway RN 1- Phase 1" NR1.Neak Luang-Border " (MPWT)	ADB	1998-2003	52,500	5,000	2,000	0	7,000	0	7,000	0
211	Rural Infrastructure Improvement (MRD)	ADB	1996-2002	25,100	1,331	0	0	1,331	0	1,331	0
278	Highway 1 (MPWT)	WB	2000-2003	41,000	11,521	6,980	0	18,501	0	11,521	6,980
284	Primary Road Improvement (MPWT)	ADB	2000-2003	88,200	28,910	13,600	0	42,510	0	25,300	17,210
327	Provincial Towns Improvement (MPWT)	ADB	2000-2004	7,600	2,000	2,000	1,800	5,800	0	2,000	3,800
460	Reconstruction of Bridge No 26, NR 6 and NR 6A (MPWT)	Japan	2002-2004	10,000	3,000	4,000	3,000	10,000	0	0	10,000
660	National Transport Network-EFRP (MPWT)	ADB	2001-2003	41,000	15,000	15,000	11,000	41,000	0	41,000	0
662	Rural Infrastructure EFRP (MRD)	ADB	2001-2003	12,600	4,000	4,000	0	8,000	0	8,000	0
Ports and Waterways (MPWT)											
466	Regional Mekong GIS DataBase for Cambodia (MPWT)	Japan	2002-2004	7,000	1,500	1,500	1,500	4,500	0	0	4,500
Aviation											
New	Rehabilitation of Pochentong Airport (MPWT)	France	1995-2003	13,619	1,513	1,513	0	3,026	0	3,026	0
5	Improvement Siem Reap Airport (SCA/CAA)	ADB, National Budget	1998-2002	17,461	5,369	0	0	5,369	972	4,124	273

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
			Sub-Total On-going:	**330,080**	**80,144**	**52,593**	**20,300**	**153,037**	**972**	**103,302**	**48,763**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
Roads											
467	RN 5-Rehabilitation(MPWT)	Feasibility Study Required; Donors Sought	2003-2005	22,700	0	700	10,000	10,700	0	0	10,700
695	Rehabilitation NR7 "Kratie-Stung Treng Loas Border" (MPWT)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	29,700	3,000	3,000	11,823	17,823	0	0	17,823
			Sub-Total High Priority:	**52,400**	**3,000**	**3,700**	**21,823**	**28,523**	**0**	**0**	**28,523**
			Total (on going and high priority):	**382,480**	**83,144**	**56,293**	**42,123**	**181,560**	**972**	**103,302**	**77,286**
INFRASTRUCTURE & TRANSPORT - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
Ports and Waterways (MPWT)											
293	Renovation of Quay of SihanoukVille	Japan	2001-2005	42,600	15,680	16,932	8,168	40,780	0	40,780	0
			Sub-Total On-going:	**42,600**	**15,680**	**16,932**	**8,168**	**40,780**	**0**	**40,780**	**0**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
545	Feasibility Study: RN5 & RN6 (MPWT)	Donors Sought;Feasibility Study Required	2002	1,000	1,000	0	0	1,000	0	0	1,000
1	Civil Aviation System (SCA)	WB; France	2001-2003	5,376	1,622	2,131	0	3,753	0	0	3,753
546	Airport Study-Koh Kong; Battambang;Rattanakiri (MPWT/CAA)	Donors Sought;Feasibility Study Required	2002	1,500	1,500	0	0	1,500	0	0	1,500
			Sub-Total High Priority:	**7,876**	**4,122**	**2,131**	**0**	**6,253**	**0**	**0**	**6,253**
			Total (on going and high priority):	**50,476**	**19,802**	**19,063**	**8,168**	**47,033**	**0**	**40,780**	**6,253**
WATER RESOURCES, SUPPLY & SANITATION - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
Water Resource: Irrigation and Flood Control											
664	Emergency Flood Rehabilitation Project / Flood Control & Irrigation (MWRM))	ADB	2001-2003	12,600	6,000	857	0	6,857	1,800	5,057	0
289	Strung Chinit Irrigation and Rural Infrastructures (MWRM)	ADB and AFD co-financing	2001-2006	23,000	400	5,000	6,000	11,400	1,140	10,260	0
397	Komping Pouy Irrigation Rehabilitation and Rural Development Project Phase II (MWRM)	APS(Italia) and Japan	2001-2007	4,000	500	1,000	1,000	2,500	0	0	2,500
New	Northwest Irrigation Sector Project (Stung Pursat, Moung Russey, Partly Stung Battambang)	ADB and Looking for Co-Financing	2003-2007	60,000	0	4,000	8,000	12,000	0	0	12,000
New	Flood Emergency Rehabilitation Project/Flood Control and Irrigation (MWRM)	WB	2001-2004	9,297	4,304	3,706	1,287	9,297	1,228	8,069	0
146	Prey Nop Polder Rehabilitation Phase I and II (MWRM)	AFD(France)	1998-2003	7,400	1,400	600	0	2,000	400	1,600	0
493	Rehabilitation of 30 Hydrology Stations (MWRM)	MRC	2001-2004	370	120	120	130	370	0	0	370
543	Emergency Rehabilitation Irrigation Equipment (MWRM)	National Budget	2000-2003	15,279	5,000	4,279	0	9,279	0	0	9,279
Water Supply/Sanitation											
14	Phnom Penh Water Rehabilitation (MPP)	WB; ADB;France; Japan;UNDP;National Budget	1992 - 2002	63,400	3,232	0	0	3,232	0	0	3,232
273	Phnom Penh Water Supply & Drainage (MPP)	National Budget, ADB, Norway	1997-2002	11,514	2,646	0	0	2,646	303	2,343	0
356	Sihanoukville Sewerage (MPWT)	ADB	2000-2002	4,170	2,842	1,328	0	4,170	0	1,328	2,842
367	Rehabilitation of Sihanoukville Water Supply (MIME)	World Bank	1998-2003	4,084	1,824	439	0	2,263	0	2,263	0
657	Community Sanitation and Health Awareness Program (MIME)	ADB	1999-2004	691	177	207	207	591	0	591	0
656	Provincial Towns Water Supply (MIME)	ADB	1999-2004	12,626	1,944	3,917	3,917	9,778	0	9,778	0
425	Flood Protection Drainage Improvement (MPP)	Japan	2001-2004	25,000	4,600	8,400	11,200	24,200	0	0	24,200
Committed Projects: Water Resource, Irrigation and Flood Control											
New	Prey Nop Polder Rehabilitation Phase III (MWRM)	ADF (France)	2002-2004	3,230	1,000	1,230	1,000	3,230	0	3,230	0
393	Rehabilitation of Kandal Stung Irrigation System (MWRM)	JAPAN GRANT AID for General Project	2002-2005	9,100	1,000	1,000	1,500	3,500	0	0	3,500
308	Barray Irrigation Rehabilitation Project (MWRM)	Request To India	2002-2005	5,148	1,000	1,000	1,500	3,500	0	0	3,500
306	Ponhea Leu Development/Tamouk Resovoir Rehabilitation (MWRM)	Basic Design Formulation and Implementation, KOICA, Korea	2002-2004	3,000	1,000	1,000	1,000	3,000	0	0	3,000

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
New	Sdau Kong Irrigation Rehabilitation Project (MWRM)	France Embassy	2002-2004	420	100	200	120	420	0	420	0
			Sub-Total On-going:	**274,329**	**39,089**	**38,283**	**36,861**	**114,233**	**4,871**	**44,939**	**64,423**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
Irrigation											
708	Places of pump station (MWRM)	Donors Sought	2002-2004	9,032	2,934	3,114	2,984	9,032	0	0	9,032
Water Supply/Sanitation											
28	Provincial and Peri-Urban Water Supply and Sanitation Project (MIME)	Discussions:WB	2002-2006	9,100	450	880	1,000	2,330	0	0	2,330
654	Implementation of Water Supply System for Siem Reap Province(MIME)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	14,983	1,000	1,362	1,936	4,298	0	0	4,298
145	Rehabilitation - Canal No. 3 (MWRM)	Donors Sought	2002-2003	3,748	1,674	2,074	0	3,748	0	0	3,748
655	Detail Design Study & Implement of Water Supply System Takmao (MIME)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	7,840	2,500	3,000	2,340	7,840	0	0	7,840
479	Improvement of Forest System & Meteorology (MWRM)	Donors Sought for Feasibility Study	2002-2004	600	200	200	200	600	0	0	600
398	Emergency of Meteorological Services (MWRM)	JAPAN GRANT AID for General Project	2002-2005	7,200	750	1,200	1,400	3,350	0	0	3,350
New	Upper Slakou River Irrigation System Rehabilitation Project (MWRM)	JAPAN GRANT AID for General Project	2002-2004	13,000	3,000	5,000	5,000	13,000	0	0	13,000
673	Improvement of Portable Water Supply in Prey Veng (MIME)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	8,717	1,825	3,190	3,702	8,717	0	0	8,717
502	Construction of Flood Protection Dike (MAFF)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	396	88	308	0	396	0	0	396
			Sub-Total High Priority:	**74,616**	**14,421**	**20,328**	**18,562**	**53,311**	**0**	**0**	**53,311**
			Total (on going and high priority):	**348,945**	**53,510**	**58,611**	**55,423**	**167,544**	**4,871**	**44,939**	**117,734**
WATER RESOURCES, SUPPLY & SANITATION - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
Irrigation (MWRM)											
395	Technical Service Center for Irrigation Facilities	Japan	2001-2005	6,000	1,345	934	782	3,061	355	2,706	0
New	Part. B of Northwest Irrigation Sector Project/ Project Preparation Technical Assistance	ADB	2002-2003	857	375	500	0	875	15	860	0
New	Part. A of Northwest Irrigation Sector Project/Capacity Building	ADB	2001-2002	390	390	0	0	390	50	340	0
Meteorology											
New	Improvement of Survey and Forecast System for Agro-Meteorology	Japan	2000-2003	866	315	0	0	315		315	0
Water Resources Mgt (MWRM)											
New	Kamchav Multipurpose Project (MIME)	Feasibility Study, Canada	2001-2002	1,500	500	0	0	500	0	500	0
New	The study on Ground Water Development in Central (MRD)	Japan	2000-2002	2,111	1,000	0	0	1,000	0	1,000	0
496	Stung Battambang Water Resource Development (Multipurpose Dam Project)	AFD(France) Master Plan and KOWAKO/Korea for Feasibility Study and Implementation	2002-2003	1,225	500	725	0	1,225	0	0	1,225
New	Stung Chikreng Water Resource Development (MWRM)	AFD(France) Master Plan and KOWAKO/Korea for Feasibility Study and Implementation	2001-2002	375	200	0	0	200	0	0	200
Water Supply/Sanitation											
325	Topographic& Geological Studies "14 Sites" (MWRM)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2000-2002	1,099	361	0	0	361	0	0	361
489	Ground Water Investigation-Phase 2 (MRD)	Japan	2002-2004	480	150	150	180	480	0	0	480
368	Water Supply and Sanitation Policy Framework Development (MIME)	WB-TA	1998-2002	975	319	0	0	319	0	319	0
			Sub-Total On-going:	**15,878**	**5,455**	**2,309**	**962**	**8,726**	**420**	**6,040**	**2,266**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
New	Prek Thnot River Basin Multipurpose Development Project (CNMC and MWRM)	JICA (Japan) Feasibility Study	2002-2003	1,500	500	1,000	0	1,500	0	0	1,500
490	River System Assessment inCambodia/River Bank Erosion Assessment (MWRM)	ADB	2001-2003	500	200	150	0	350	0	0	350
			Sub-Total High Priority:	**2,000**	**700**	**1,150**	**0**	**1,850**	**0**	**0**	**1,850**
			Total (on going and high priority):	**17,878**	**6,155**	**3,459**	**962**	**10,576**	**420**	**6,040**	**4,116**
POWER AND ELECTRICITY - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											

PROGRAMME DE MOBILISATION DE RESSORUCES 2002-2004

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
ON-GOING PROJECTS:											
44	Expansion of Power System (MIME)	Japan; National Budget	2001-2002	32,000	3,000	0	0	3,000	0	0	3,000
347	Power Rehabilitation-Provincial Towns (MIME)	ADB: National Budget	2001-2004	24,000	9,650	9,850	4,500	24,000	5,400	18,600	0
652	Master Plan for Rural Power Supply by Renew.(MIME)	Japan	2001-2002	700	700	0	0	700	0	700	0
			Sub-Total On-going:	**56,700**	**13,350**	**9,850**	**4,500**	**27,700**	**5,400**	**19,300**	**3,000**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
556	Rural Electrification and Transmission Project (MIME)	WB; Japan; Germany	2002-2006	89,000	1,000	3,000	3,000	7,000	0	0	7,000
196	Rural/Solar Electricity Support (MRD)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	3,450	1,177	2,273	0	3,450	0	0	3,450
274	Hyrdo Power: Mondulkiri	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	3,100	1,450	1,650	0	3,100	0	0	3,100
			Sub-Total High Priority:	**95,550**	**3,627**	**6,923**	**3,000**	**13,550**	**0**	**0**	**13,550**
			Total (on going and high priority):	**152,250**	**16,977**	**16,773**	**7,500**	**41,250**	**5,400**	**19,300**	**16,550**
POWER AND ELECTRICITY - TECHNICAL ASSISTANCE PORJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
New	Appropriation Hydrologycal Network Improvement Project	AusAID	2001-2006	1,748	643	140	0	783	0	783	0
			Sub-Total On-going:	**1,748**	**643**	**140**	**0**	**783**	**0**	**783**	**0**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
675	Prek Dakdeur Micro Hydropower	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	830	445	385	0	830	0	0	830
676	Sre Pok River Basin Hydro Power Development Study	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	800	460	340	0	800	0	0	800
348	Hydro Dev. Plan: Stung Battam & Stung Mongkol	Discussions with ADB;Feasibility Study Required	2002-2003	650	360	290	0	650	0	0	650
			Sub-Total High Priority:	**2,280**	**1,265**	**1,015**	**0**	**2,280**	**0**	**0**	**2,280**
			Total (on going and high priority):	**4,028**	**1,908**	**1,155**	**0**	**3,063**	**0**	**783**	**2,280**
TELECOMMUNICATIONS & INFORMATION - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
416	Joint Relationship with ASEAN (MoInf)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	10,000	1,000	1,000	1,000	3,000	0	0	3,000
334	Upgrading TV Station (MoInf)	National Budget; Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	6,500	1,700	2,000	2,000	5,700	0	0	5,700
294	Telecommunications Network-Central Provinces (MPTC)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	15,400	1,400	7,500	6,500	15,400	0	0	15,400
366	Enhancement of MPTC Training Institute	Government of Japan; Feasibility Study Required	2002-2006	7,900	2,390	1,850	1,220	5,460	0	0	5,460
418	Upgrade SDH/STM Level-1 to -4 (MPTC)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002	740	40	700	0	740	0	0	740
			Grant Total (high priority):	**40,540**	**6,530**	**13,050**	**10,720**	**30,300**	**0**	**0**	**30,300**
TELECOMMUNICATIONS & INFORMATION - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
195	Mass Media Education (MRD)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	360	120	120	120	360	0	0	360
			Grant Total (high priority):	**360**	**120**	**120**	**120**	**360**	**0**	**0**	**360**
ENVIRONMENT & CONSERVATION - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
606	Forest Crime Monitoring & Reporting	AusAID; UK-DFID: FAO; NGOs;UNDP;WB	1999-2002	1,850	550	0	0	550	0	550	0
391	Management of Protected Areas II	GEF; WB; RGMt	2000 - 2003	4,910	1,321	514	0	1,835	125	1,710	0
			Sub-Total On-going:	**6,760**	**1,871**	**514**	**0**	**2,385**	**125**	**2,260**	**0**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
333	Suppression on Illegal Action on Wildlife(MAFF)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	25	7	18	0	25	0	0	25
245	Coastal Wetland Sustainable Development (MoE)	Discussions:ADB Loan	2002-2003	10,000	3,864	6,136	0	10,000	0	0	10,000
			Sub-Total High Priority:	**10,025**	**3,871**	**6,154**	**0**	**10,025**	**0**	**0**	**10,025**
			Total (on going and high priority):	**16,785**	**5,742**	**6,668**	**0**	**12,410**	**125**	**2,260**	**10,025**
ENVIRONMENT & CONSERVATION - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											

ANNEXE-II: APD/INVESTISSEMENTS PUBLICS
PROGRAMME DE MOBILISATION DE RESSORUCES 2002-2004

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
409	Climate Change Enabling Activity	Global Environment Fund(GEF)/ UNDP	1999-2002	325	70	0	0	70	0	70	0
406	World Wildlife Fund Conservation Programme (MoE)	World Wildlife Fund-Cambodia	1999-2002	855	155	0	0	155	0	155	0
405	Participatory Management of Mangrove Resources II (MoE)	IDRC	2002-2003	225	73	73	0	146	0	146	0
New	Assessment of Biodiversity Capacity Building Need	GEF	2002	100	100	0	0	100	0	100	0
New	Tonle Sap Resource Management and Conservation (MoE)	ADB; GEF; UNDP; UNESCO; FAO	2003-2008	45,193	0	8,000	8,000	16,000	0	16,000	0
New	Environment Mgt in the Coastal Zone, Phase 3	Denmark	2002-2005	3,170	634	634	634	1,902	0	1,902	0
New	Sustainable Mgt of the Kbal Chhay Watershed (MAFF)	Denmark	2001-2003	1,989	663	663	663	1,989	0	1,989	0
353	Coatal Zone Environment Management II (MoE)	Denmark	2000-2002	1,750	172	0	0	172	0	172	0
Committed Projects (MoEnv):											
390	Assistance in Strengthening Capacity of EIA	ADB	2002-2004	3,925	1,282	1,311	1,332	3,925	600	3,325	0
			Sub-Total On-going:	**57,532**	**3,149**	**10,681**	**10,629**	**24,459**	**600**	**23,859**	**0**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
387	Capacity Building in Liquid Waste Management (MoE)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	1,450	560	440	450	1,450	0	0	1,450
183	Forest Reserve Management-Water Birds(MAFF)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	2,000	600	800	600	2,000	0	0	2,000
228	Tonle Sap Biodiversity Conservation (MoE)	Proposal to Japan, UNESCO, UNDP	2002-2003	2,000	1480	520	0	2,000	0	0	2,000
452	Training Course on Environmental Skills (MoE)	Japan Overseas Cooperation Volunteers	2002-2004	528	170	113	245	528	0	0	528
451	Conservation/Mgt.Tonle Sap Bio-Sphere Reserve (MoE)	EU	2002-2004	1,790	409	699	682	1,790	0	0	1,790
			Sub-Total High Priority:	**7,768**	**3,219**	**2,572**	**1,977**	**7,768**	**0**	**0**	**7,768**
			Total (on going and high priority):	**65,300**	**6,368**	**13,253**	**12,606**	**32,227**	**600**	**23,859**	**7,768**
SOCIAL AND COMMUNITY SERVICES - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
112	Women in Development	ADB; UK; FAO; GTZ; Japan; New Zealand; NGOs; UNDP; UNFPA; UNICEF	2001-2004	20,665	6,637	4,634	2,883	14,154	2,381	11,493	280
594	Construction of Cambodia Children Villages (MoSALVY)	NGOs:SOS-Kinderdorf International	2002-2004	5,500	2,200	2,000	1,300	5,500	500	5,000	0
			Sub-Total On-going:	**26,165**	**8,837**	**6,634**	**4,183**	**19,654**	**2,881**	**16,493**	**280**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
123	Tranfer of Orphanages into Vocational Training Center (MoSALVY)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	2,134	650	705	779	2,134	0	0	2,134
			Sub-Total High Priority:	**2,134**	**650**	**705**	**779**	**2,134**	**0**	**0**	**2,134**
			Total (on going and high priority):	**28,299**	**9,487**	**7,339**	**4,962**	**21,788**	**2,881**	**16,493**	**2,414**
SOCIAL AND COMMUNITY SERVICES - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
663	Rural Livelihood Restoration-EFRP (MRD)	JFPR	2001-2003	2,400	800	800	0	1,600	0	1,600	0
667	Support to PMCU for EFRP (MoP)	ADB	2001-2003	900	287	278	0	565	0	565	0
714	Population and Development Policy(UNFPA)	UNFPA	2001-2005	2,021	514	360	260	1,134	0	1,134	0
715	Support to PMCU for EFRP (MoP)	WB	2001-2004	702	256	203	69	528	0	528	0
738	SEILA Programme (CDC)	AusAID; UK; Netherland; EU; GTZ; IFAD; NGOs;Sweden; UNDP; UNHCR; WFP; WB	2001-2005	95,000	15,717	19,027	21,825	56,569	7,508	35,510	13,551
743	Capacity Development for Poverty Monitoring and Analysis(MoP)	CIDA; UNDP	2002-2003	1,500	251	0	0	251	0	0	251
			Sub-Total On-going:	**102,523**	**17,825**	**20,668**	**22,154**	**60,647**	**7,508**	**39,337**	**13,802**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
119	Re-education of former sex worker (MoSALVY)	NGOs	2002-2004	2,000	500	750	750	2,000	0	0	2,000
121	Labor Market Information System (MoSALVY)	ILO	2002-2004	238	169	30	39	238	0	0	238
533	Coordination-NCN (M0P)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2011	6,500	828	494	444	1,766	0	0	1,766
118	Reintergration of Street People into the Community(MoSALVY)	NGOs	2002-2004	1,734	442	646	646	1,734	0	0	1,734
595	Skill Training For Youth Delinquencies (MoSALVY)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	500	230	150	120	500	0	0	500
			Sub-Total High Priority:	**10,972**	**2,169**	**2,070**	**1,999**	**6,238**	**0**	**0**	**6,238**

ANNEXE-II: APD/INVESTISSEMENTS PUBLICS
PROGRAMME DE MOBILISATION DE RESSORUCES 2002-2004

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
			Total (on going and high priority):	**113,495**	**19,994**	**22,738**	**24,153**	**66,885**	**7,508**	**39,337**	**20,040**
CULTURE & FINE ARTS; RELIGIOUS AFFAIRS - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
212	Restoration-Royal University of Fine Arts (MCFA)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	1,400	121	600	679	1,400	0	0	1,400
217	Repair of Ancient Temples (MCFA)	Donors Sought; Commitments:UNESCO	2002-2005	3,000	385	110	305	800	0	0	800
341	Development Sambor Prey Kuk to be Cutural Tourism Site(MCFA)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	800	350	250	200	800	0	0	800
576	Repair of National Museum (MCFA)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002	200	200	0	0	200	0	0	200
578	Renovation of the National Library (MCFA)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002	200	200	0	0	200	0	0	200
			Grant Total (high priority):	**5,600**	**1,256**	**960**	**1,184**	**3,400**	**0**	**0**	**3,400**
DEVELOPMENT ADMINISTRATION/ GOVERNANCE - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
Land Management & Urbanization											
742	Land Management and Administration Project (MoLMUC)	WB; Germany; Finland; National Budget	2002-2007	33,900	6,791	6,797	6,791	20,379	1,300	19,079	0
			Sub-Total On-going:	**33,900**	**6,791**	**6,797**	**6,791**	**20,379**	**1,300**	**19,079**	**0**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
Land Management & Urbanization											
422	Laboratory and Equipment (MoLMUC)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	1,500	772	413	315	1,500	0	0	1,500
573	Master Plan of Kampong Cham City (MoLMUC)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	1,388	643	497	248	1,388	0	0	1,388
			Sub-Total High Priority:	**2,888**	**1,415**	**910**	**563**	**2,888**	**0**	**0**	**2,888**
			Total (on going and high priority):	**36,788**	**8,206**	**7,707**	**7,354**	**23,267**	**1,300**	**19,079**	**2,888**
DEVELOPMENT ADMINISTRATION/ GOVERNANCE - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
Development Administration											
513	Cambodia Human Dev. Report (MoP)	CIDA;UNFPA	1998-2002	1,489	212	0	0	212	0	212	0
59	Aid Coordination & Partnerships (CDC/CRDB/Sectoral Ministries)	UNDP / Additional Donors Sought for Future Components	2001-2006	3,871	673	644	557	1,874	0	1,574	300
718	Statistical System Development Phase III (MoP)	ADB	2000-2002	1,200	398	0	0	398	0	398	0
706	Improving Data in the National Institute of Statistic (MoP)	AusAID, UNFPA	2001-2005	604	133	197	188	518	0	518	0
653	NRE-National Capacity Development (CDC)	Denmark	2001-2006	4,473	900	900	900	2,700	0	2,700	0
Land Management & Urbanization											
New	Rural Development Project (MRD)	Japan	1994-2003	21,239	5,800	716	0	6,516	0	6,516	0
439	Cadastral Mapping and Land Registration Phase II (MoLMUC)	Finland	1997-2002	1,812	574	0	0	574	0	0	574
442	Land Management Project Phase II (MoLMUC)	GTZ	1995-2002	3,156	938	0	0	938	0	0	938
741	Implementation of Land Legislation	ADB; National Budget	2001-2003	710	397	142	0	539	74	465	0
Committed Projects (MoLMUC)):											
440	Master Plan-Sihanoukville (MoLMUC)	Finland	2002-2004	3,000	1,500	1,000	500	3,000	0	3,000	0
			Sub-Total On-going:	**41,554**	**11,525**	**3,599**	**2,145**	**17,269**	**74**	**15,383**	**1,812**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
Development Administration											
557	Capacity Building-Audit Inspectorate (MEF)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	2,400	450	800	1,150	2,400	0	0	2,400
538	Socio-economic Surveys (MoP)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	576	192	192	192	576	0	0	576
534	Census of Agriculture (MoP)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2005	4,975	1,081	1,643	575	3,299	0	0	3,299
503	Capacity-Dev Planning -Phase 3 (MoP)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2003	800	261	539	0	800	0	0	800
539	Improvement in Statistical DataBases (MoP)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	1,200	408	399	393	1,200	0	0	1,200
97	Reform of Judicial Administration (MoJ)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	4,786	1,746	1,550	1,490	4,786	0	0	4,786
75	Strengthening Sec. Assembly Relationship (MPAI)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	3,059	834	594	127	1,555	0	0	1,555

ANNEXE-II: APD/INVESTISSEMENTS PUBLICS
PROGRAMME DE MOBILISATION DE RESSORUCES 2002-2004

(montants en '000 de US$)

No. PIP	Nom du Projet/Titre	Etat de Financement	Période d'exécution	COUT TOTAL PROJET	Investissements Programmés				Ressources Engagées		Objectif Mobilisation Ressources
					2002	2003	2004	Total 2002-2004	GOVT.	Partenaire Extérieur	
732	Training to Commune/Sangkat Councils (MoI)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	2,100	700	700	700	2,100	0	0	2,100
535	Statistical Data Bank (MoP)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	890	510	190	190	890	0	0	890
729	Training on Decentralization System (MoI)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	1,200	400	400	400	1,200	0	0	1,200
733	National Election (MoI)	Donors Sought	2003	15,000	0	15,000	0	15,000	0	0	15,000
Land Management & Urbanization											
507	Review Commune/Sangkat Boundaries (MoI)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2004	5,840	840	1,000	1,000	2,840	0	0	2,840
566	Formulation of Regulation for Construction (MolMUC)	Donors Sought; Feasibility Study Required	2002-2006	838	300	269	269	838	0	0	838
			Sub-Total High Priority:	**43,664**	**7,722**	**23,276**	**6,486**	**37,484**	**0**	**0**	**37,484**
			Total (on going and high priority):	**85,218**	**19,247**	**26,875**	**8,631**	**54,753**	**74**	**15,383**	**39,296**
SPECIAL PROGRAMS: - CAPITAL INVESTMENT PROJECTS											
ON-GOING PROJECTS:											
...	Social Fund	World Bank and OPEC	1999-2004	100,000	20,000	20,000	20,000	60,000	0	20,000	40,000
			Sub-Total On-going:	**100,000**	**20,000**	**20,000**	**20,000**	**60,000**	**0**	**20,000**	**40,000**
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
506	Administration Reform (MOI)	Donors Sought	2002-2005	22,500	3,700	4,100	4,300	12,100	0	0	12,100
336	Veterans Development Program (MoWA)	Donors Sought	2002-2004	26,140	2,000	3,800	3,800	9,600	0	0	9,600
740	Inspection Training (MPAI)	Donors Sought	2001-2003	1,332	444	444	444	1,332	0	0	1,332
			Sub-Total (high priority):	**49,972**	**6,144**	**8,344**	**8,544**	**23,032**	**0**	**0**	**23,032**
			Total (on going and high priority):	**149,972**	**26,144**	**28,344**	**28,544**	**83,032**	**0**	**20,000**	**63,032**
SPECIAL PROGRAMS: - TECHNICAL ASSISTANCE PROJECTS											
PIPELINE-HIGH PRIORITY PROJECTS:											
18	Public Administration Reform (SPS)	Donors Sought	2002-2004	10,270	1,000	1,500	1,500	4,000	0	0	4,000
			Sub-Total (high priority):	**10,270**	**1,000**	**1,500**	**1,500**	**4,000**	**0**	**0**	**4,000**

RESUME DES BESOINS DE FINANCEMENT (en milliers de dollars US)						
Assistance Technique Sectorielle (dons pour coppération techinque autonome et CT liée à l'investissemetn:	*153,176*	*155,658*	*98,120*	*406,954*	*35,891*	*224,574*	*146,489*
Investissements en Capital Sectoriels (dons et prêts);	*351,579*	*336,665*	*293,201*	*981,445*	*112,278*	*321,214*	*547,953*
TOTAL DES PROGRAMMES SECTORIELS ET SPECIAUX:	***504,755***	***492,323***	***391,321***	***1,388,399***	***148,169***	***545,788***	***694,442***
MOINS: Estimatation des dépenses en capital/fonds de contrepartie du Gouvernement (Montants incluent apports en espèces du Gvt. + Allocation de resources et revenus estimés des projects)				***148,169***			
PULS: */Besoins d'Assistance aux Projects (Niveau Minimum):*				***150,000***		***0***	***150,000***
(moyenne annuelle)				*50,000*			
BESOINS ENTS D'ASSISTANCE EXTERIEURE (POUR 2002-2004)				***1,390,230***		***545,788***	***844,442***
(moyeenne annuelle)				*463,410*		*181,929*	*281,481*
PLUS: FMI – Appui à la Balance de Paiements/Facilité Stand-by:				***67,000***		***67,000***	***0***
(moyenne annuelle)				*22,333*		*22,333*	*0*
TOTAL BESOINS D'ASSISTANCE EXTERIEURES (POUR 2002-2004):				***1,457,230***		***612,788***	***844,442***
(moyenne annelle)				*485,743*		*204,263*	*281,481*

ANNEXE II

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD/ADB	BANQUE ASIATIQUE DE DEVELOPPEMENT
ASEAN/ANSEA	ASSOCIATION DES NATIONS DU SUD EST ASIATIQUE
BOT/CGT	CONSTRUIRE, GERER ET TRANSFERER
CARD/CDAR	CONSEIL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
CCRD/CCDR	COMITE POUR LE CREDIT DU DEVELOPPEMENT RURAL
CDC	CONSEIL POUR LE DEVELOPPEMENT DU CAMBODGE
GC	GROUPE CONSULTATIF
CCI/CIB	CONSEIL CAMBODGIEN POUR L'INVESTISSEMENT
CMAC/CCAM	CENTRE CAMBODGIEN D'ACTION CONTRE LES MINES
CCRD/CRDB	CONSEIL CAMBODGIEN POUR LA REHABILITATION ET LE DEVELOPPEMENT
CARERE	REHABILITATION ET RESETTLEMENT DU CAMBODGE (PNUD)
RCD/DCR	RAPPORT SUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
EDC	ELECTRICITE DU CAMBODGE
ESAF/FASR	FACILITE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL RENFORCEE
OAA/FAO	ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
IED/FDI	INVESTISSEMENT EXTERIEUR DIRECT
IPP/PEI	PRODUCTEUR D'ENERGIE INDEPENDANT
PIB/GDP	PRODUIT INTERIEUR BRUT
SGP/GSP	SYSTEME GENERALISE DE PREFERENCE
HA	HECTARE
CIRC/ICORC	COMITE INTERNATIONAL POUR LA RECONSTRUCTION DU CAMBODGE
FMI/IMF	FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL
NPF/MFN	NATION LA PLUS FAVORISEE
T/MT	TONNE (METRIQUE)
MW	MEGAWATT
ONG/NGO	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE
SNGIP/NPIMS	SYSTEME NATIONAL DE GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
PNRD	PROGRAMME NATIONAL POUR REHABILITER ET DEVELOPPER LE CAMBODGE
APD/ODA	AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT
PIP	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC
GRC/RGC	GOUVERNEMENT ROYAL DU CAMBODGE
PDSE/SEDP	PLAN DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE
ESEC/SESC	ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE DU CAMBODGE
UNTAC	AUTORITE DE TRANSITION DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE
EE/SOE	ENTREPRISE D'ETAT
AT/TA	ASSISTANCE TECHNIQUE
EFTP/TVET	EDUCATION ET FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
NU/UN	NATIONS UNIES
PNUD/UNDP	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
DEU/US$	DOLLAR DES ETATS UNIS
CDV/VDC	COMITE DE DEVELOPPEMENT CAMBODGIEN
BM/WB	BANQUE MONDIALE
OMC/WTO	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE